QUARANTIÈME ANNÉE – Nº 12072 — SAMEDI 19 NOVEMBRE 1983

UNE SEMAINE AVEC L'ILE-DE-FRANCE

Aujourd'hui : les armes pour la reprise

LIRE PAGES 19 A 29



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Laurens

3,80 F

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 380 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 28 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 340 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 100 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 50 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 80 p. ; Italie, 1 200 L ; Liban, 375 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 85 esc. ; Sénégal, 340 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; Yougoslavie, 130 nd.

Tarif des abonnements page 30

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

Paris affirme que la riposte française au Liban tendait aussi à prévenir de nouveaux attentats

Une opération préparée de longue date

Le raid de l'aviation française jeudi 17 novembre sur deux positions tenues par des chiites extrémistes près de Baalbek a fait, selon les milieux chiites de Beyrouth, trente et un morts et de très nombreux blessés. Jeudi soir, trois postes de contrôle tenus par des soldats français de la force multinationale à Beyrouth ont été attaqués à la roquette, sans toutefois qu'il y ait des victimes parmi les parachutistes, qui ont riposté.

C'est dès le lendemain de son retour de Beyrouth, quelques heures après l'attentat qui, le 23 octobre, a coûté la vie à cinquante-huit soldats français de la force multinationale, que M. Mitterrand avait demandé au ministère de la défense d'étudier des ripostes possibles contre ses auteurs. L'enquête s'est, semble-t-il, très vite dirigée vers les milieux chiites extrémistes et, depuis quelques jours déjà, les services français possédaient les noms de six exécutants iraniens qui auraient participé à l'attentat ou à sa mise au point. Déjà, lors de son séjour à Tunis, cinq jours seulement après l'attentat de Beyrouth, M. Mitterrand avait indiqué : *« Ceux qui se considèrent comme nos ennemis ne doivent pas croire qu'ils agiront longtemps impunément. »* La confirmation donnée mercredi soir à la télévision – *« le crime ne restera pas impuni »* – laissait prévoir une action française.

On ajoute, de sources militaires informées qu'il s'agit d'un acte préventif décidé au plus haut niveau de l'Etat à la suite d'informations recueillies sur l'éventualité de nouvelles agressions terroristes en préparation contre le contingent français de la force multinationale dans la capitale libanaise.

(Lire la suite page 4.)

Le respect de la parole donnée

Rien de pire que de parler pour rien ; rien de pire qu'une négociation qui échoue ; rien de pire qu'un espoir formulé puis déçu. M. François Mitterrand aime ce genre de formule, fruit d'une réflexion et d'une expérience d'homme d'État. Le verbe et l'action sont, pour lui, dictés par une ligne directrice dont il s'agit de ne pas s'écarter – respect du droit, respect de soi-même, – l'action dès lors devant s'accorder au verbe.

L'intervention des Super-Etendard français au Liban, moins de vingt-quatre heures après que le président de la République eut annoncé, à la télévision, que les auteurs de l'attentat dont ont été victimes cinquante-huit militaires français subiraient *« la loi d'un châtiment justifié »*, illustre ce choix de comportement.

Si l'on avait des doutes sur la détermination du président de la République à respecter la parole donnée, l'ambiguïté est levée. Elle avait besoin de l'être. Il suffit, pour mesurer les risques encourus, de se souvenir de l'effet désastreux produit par la tonalité (optimiste) de la conférence de presse présidentielle du 9 juin 1982, tenue trois jours après le sommet de Versailles et trois jours avant la dévaluation du franc. Le verbe présidentiel, contredit par les faits, s'en était trouvé dévalorisé. Aujourd'hui, à l'inverse, le même verbe présidentiel se trouve revalorisé.

L'ambiguïté est levée sur l'idée que M. Mitterrand se fait du droit et de la fierté nationale.

« Rien de pire que de parler pour rien » : M. François Mitterrand l'avait dit à propos de l'expédition britannique aux îles Malouines.

JEAN-YVES LHOMEAU.

(Lire la suite page 4.)

Le prix de la paix

Un bombardement pour un attentat : le crime n'est pas resté impuni. Les faits prouvent qu'il convient de prendre au pied de la lettre les déclarations de M. Mitterrand. Les choses n'en sont que plus claires ainsi.

Encore faut-il s'entendre sur la lettre. Les mots ne sont pas neutres. Parler de crime et de punition pour un attentat que d'autres considèrent comme un acte de guerre – et auquel on réplique par une opération guerrière – ne correspond peut-être pas, peut-être plus, à la réalité de la situation. Ce qui est perçu ici comme une action de légitime défense sera enregistré là comme une répression à peine moins aveugle qu'un attentat. Ce qui apparaît aux uns comme une preuve de fermeté et de détermination peut donner, aux autres, une image de la France qui ne correspond pas à celle qu'ils attendaient depuis le changement politique de mai 1981. En tout état de cause, s'il ne suffisait pas de mettre les drapeaux en berne après la mort des cinquante-huit parachutistes français de Beyrouth, il n'y a pas de quoi pavoiser au lendemain du bombardement de Baalbek.

Ces deux événements sinistres de « la situation au Proche-Orient » accréditent les craintes, celles d'un engrenage, que l'on pouvait nourrir dès l'arrivée de la force multinationale au Liban. Ils montrent que le rôle de cette force, tel qu'il a été souvent présenté, est dépassé. Les Français venus pour protéger le départ des Palestiniens – mais non pour servir leur cause – sont revenus pour défendre une autre cause, celle du Liban légal. Et, parce qu'ils furent directement pris à partie, les voici en passe de s'enliser dans l'imbroglio libanais. Toujours est-il que les soldats français qu'on appelait *« soldats de la paix »*, disait M. Mitterrand, entrent dans le cruel jeu de la guerre. Ce ne sont pas seulement des gendarmes, des gardiens de la paix, des démineurs.

Dès lors que la France décidait de voler au secours du Liban, déchiré par ses luttes internes et les conflits de la région, elle prenait le risque d'avoir des victimes et d'en faire.

A. L.

(Lire la suite page 4.)

Du « mouvement » à Moscou sur les missiles ?

Si l'on en croit le chancelier Kohl, l'U.R.S.S. aurait fait, ou au moins esquissé, des « propositions de dernière heure » aux pourparlers de Genève. Elle serait même prête « apparemment » à abandonner sa revendication sur la prise en compte des forces françaises et britanniques dans la négociation, autrement dit à ne plus exiger que soient mis en balance les missiles français et les SS-20, comme l'avait décidé M. Andropov il y a un an, et comme l'ont toujours refusé les gouvernements occidentaux.

Si cette nouvelle venait à être confirmée, il s'agirait en effet d'un « signal » important, réellement « très encourageant », comme l'a dit un porte-parole à Bonn. Le problème de la prise en compte des forces « tierces » (non américaines) est devenu le principal obstacle à tout progrès à Genève. Tout assouplissement soviétique sur ce point serait bien la « percée » désespérément attendue depuis des mois.

Malheureusement, il est encore bien tôt pour chanter victoire. D'abord parce que la presse soviétique, dans ses plus récents commentaires, ne témoigne d'aucun infléchissement. Sans doute M. Kvitsinski, le négociateur soviétique, a-t-il pu être autorisé à tenir un autre discours, comme il l'avait été en juillet 1982 au cours de sa fameuse « promenade dans les bois » avec son homologue américain, M. Nitze. Mais le moins qu'on puisse dire est que le Kremlin ne prépare guère à un changement l'opinion soviétique.

En second lieu, les propos prêtés à M. Kvitsinki par la presse allemande laissent apparemment intacte la revendication fondamentale de Moscou, à savoir que les Etats-Unis devraient renoncer à tout déploiement de leurs Pershing et missiles de croisière, alors que l'U.R.S.S. conserverait un parc de SS-20, certes encore réduit par rapport aux dernières offres de M. Andropov (120 lanceurs et non plus 140), mais tout de même suffisant pour donner à Moscou un monopole sur ce type d'armements face aux Etats-Unis. Comment dans ce cas le Kremlin justifierait-il ses SS-20 ? L'histoire ne le dit pas pour le moment, mais ce qui comptera, aux yeux des Américains notamment, sera le résultat plus que l'argumentation.

L'épisode montre en tout cas que le Kremlin s'est peut-être résolu à utiliser, bien tardivement il est vrai, les nombreuses opportunités que la situation présente offrait à sa diplomatie. Du côté de l'Est, une perche avait été tendue avec la proposition de M. Ceausescu, le président roumain, qui avait invité M. Andropov à laisser de côté « pour le moment » le problème des forces françaises et britanniques et M. Reagan à ajourner l'installation des missiles de l'OTAN pendant que se poursuivrait la négociation. M. Mitterrand à peut-être tendu une autre perche en admettant mercredi que les dix-huit missiles français du plateau d'Albion sont, « à la limite », des missiles intermédiaires, donc qui pourraient être pris en compte à Genève.

Nul doute qu'un dirigeant soviétique consolidé et incontesté aurait vu dans tout cela matière à toutes sortes d'exercices diplomatiques fructueux. Cela n'avait pas été le cas jusqu'à présent, peut-être en raison de l'absence prolongée de M. Andropov. Mais qui, aujourd'hui, à Moscou est en mesure de faire entendre raison aux militaires ?

(Lire également pages 8 et 48)

La crise de la sidérurgie européenne

Une nouvelle réduction des capacités de production est inévitable

Lire page 48 l'article de PHILIPPE LE[illegible]

AU JOUR LE JOUR

Mots

Le vocabulaire permet, à propos du meurtrier raid français au Liban, une valse de mots à connotation variable.

On peut parler de prévention *ou, plus militairement, de* dissuasion.

On peut se justifier par la légitime défense *que reconnaît le droit.* Riposte *est plus martial mais paraît tolérable.* Représailles *rappelle de mauvais souvenirs, mais cela plaît à certains.* Châtiment *est biblique quand le coupable est châtié sans procès.*

Quant à vengeance, *cela renvoie à des instincts fort répandus.*

Chaque Français cherche aujourd'hui le mot derrière lequel abriter sa bonne ou sa mauvaise conscience.

BRUNO FRAPPAT.

LES ÉVÊQUES ET LA BOMBE

Le cri d'alarme de l'Église américaine

par STANLEY HOFFMANN (*)

La très longue lettre pastorale (un livre de cent trois pages !) adoptée en mai dernier par la conférence nationale des évêques catholiques des États-Unis, et le texte beaucoup plus bref que viennent de publier les évêques français, sont bien plus semblables que certains commentaires ne l'ont suggéré.

Tous deux proclament le caractère suicidaire et moralement inacceptable de la guerre nucléaire ; tous deux craignent qu'elle ne soit impossible à limiter et à contrôler.

Les deux documents soulignent aussi le danger moral et physique des guerres conventionnelles. Le document américain ne se montre guère plus aimable envers le régime et l'idéologie soviétiques que le texte français. Surtout – s'inspirant du concile Vatican II et de déclarations de Jean-Paul II – l'un et l'autre distinguent entre l'emploi de la bombe et la menace, et acceptent la dissuasion, jugée moralement tolérable pour protéger la liberté des peuples, à certaines conditions, notamment la poursuite d'une politique de paix, comprenant des efforts vers le désarmement et le renforcement des organismes internationaux. L'un et l'autre reconnaissent le droit de légitime défense de l'État.

Les divergences entre les deux déclarations proviennent d'une différence de perspective qu'il est important de saisir parce qu'elle ne correspond pas seulement à la différence des situations géographiques et des forces nucléaires respectives de la France et des États-Unis.

Cette différence-là explique que le texte de Lourdes présente le problème moral français comme étant placé « entre la guerre et le chantage ».

La peur du chantage atomique exercé par l'U.R.S.S. sur les démocraties n'est pas un phénomène qui se retrouve aux États-Unis : l'équilibre global des forces nucléaires des Deux Grands ne permet guère à Moscou d'essayer de faire chanter Washington.

(*) Professeur de civilisation française à l'université Harvard.

(Lire la suite page 2.)

CÉLÉBRATION D'UN CENTENAIRE

Ernest Ansermet et le mystère musical

Genève vit à l'heure du centenaire d'Ernest Ansermet, ami et interprète de Debussy et Stravinski, chef des Ballets russes de Diaghilev, et surtout fondateur de l'Orchestre de la Suisse romande, dont il a fait pendant cinquante ans un des plus renommés du monde.

Une avalanche de concerts, de disques, de livres, d'émissions à la radio et à la télévision, rendent hommage à ce grand musicien et penseur, au point que les mauvaises langues y voient une manière d'enfin « exorciser le père », dont la mémoire pèse encore lourdement sur nos voisins...

On se réjouit que la télévision (Antenne 2) et France-Musique (sept jours durant) aient saisi l'occasion de faire mieux connaître chez nous cet inlassable découvreur et défenseur de la musique française.

Le concert anniversaire donné au Victoria Hall de Genève, le 11 novembre, gardait fâcheusement des allures d'enterrement sous les pompes funèbres du *Requiem* de Brahms, dirigé avec un pessimisme très allemand par Horst Stein, malgré les paroles d'espérance chantées par la voix idéale d'Edith Mathis.

Il aurait été si beau, pour célébrer cette nouvelle naissance, de reprendre la *Cantate de Noël*, dernière œuvre jouée par le chef à la tête de son orchestre.

Un bon film de l'Anglais Barrie Gavin présentait la vie et la personnalité d'Ansermet, avec des documents d'archives qui permettent d'entrer dans le secret de son art, en particulier une fascinante répétition de *la Valse* de Ravel, qu'il faudrait diffuser dans toutes les classes d'orchestre.

Malheureusement, le noir et blanc très dur, et le son un peu sec de ces anciennes copies vidéo, contrastant avec les images en couleur et le « confort » sonore des œuvres dirigées par Armin Jordan, ainsi que le montage sophistiqué de cet hommage, contribuent à rejeter un peu plus le personnage dans le passé.

Nous avons de beaucoup préféré le portrait plus direct et familier, moins académique, de la Télévision romande, réalisé par Jean-Claude Diserens, où Ansermet revit dans les témoignages de ses proches, comme s'il était encore parmi nous.

JACQUES LONCHAMPT.

(Lire la suite page 37.)

M. JACK RALITE invité du « Grand Jury R.T.L.-*le Monde* »

M. Jack Ralite, ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité, chargé de l'emploi, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le Grand Jury R.T.L.-*le Monde* », dimanche 20 novembre, de 18 h 15 à 19 h 30.

L'ancien député communiste de Seine-Saint-Denis, membre du comité central du P.C. et ancien ministre de la santé jusqu'en mars 1983, répondra aux questions d'André Passeron et Alain Lebaube du *Monde*, et de Dominique Pennequin et Evelyne Lance de R.T.L., le débat étant dirigé par Elie Vannier.

Le Monde

idées

Les évêques et la bombe

Après leurs confrères américains, les évêques français ont pris position sur l'armement nucléaire. Henri Fesquet conteste leur choix. Stanley Hoffmann constate pour sa part que la différence entre les deux textes est bien moindre qu'on n'a bien voulu le dire. L'épiscopat catholique des États-Unis ne pouvait ni justifier l'emploi des armes atomiques ni condamner la dissuasion. Il a surtout poussé un cri d'alarme. Quant à Louis Sala-Molins, il estime, textes en main, que l'épiscopat français met à jour la doctrine thomiste — et non christique — de la « guerre juste ».

Non

par HENRI FESQUET

PRÈS de 10 % des évêques français ont repoussé le texte sur la dissuasion nucléaire adopté à Lourdes. Il est sans doute plus facile de dire oui à l'armement de dissuasion que non. Les raisons de l'accepter sont nombreuses et peuvent paraître plus convaincantes. Elles coulent d'ailleurs de source dans la déclaration épiscopale.

Mais si elles rassurent les uns, elles offensent les autres, qui ont la naïveté de prendre l'Evangile à la lettre et de ne pas professer qu'il y a deux morales : l'une pour les individus et l'autre pour les Etats.

Malheur à celui par qui le scandale arrive ! L'Eglise du Moyen Age — fortement liée au pouvoir — a essayé de mettre au point une théologie de la « juste guerre ». L'épiscopat de France aujourd'hui, qui vit pourtant sous le régime de laïcité, a cru devoir prendre une position proche de celle du gouvernement et, on le sait, en retrait par rapport à la hiérarchie d'autres pays. Il dit pratiquement oui au chantage nucléaire. Par voie de conséquence, il est désarmé devant l'éventualité d'une humanité décimée.

A quoi donc sert-il d'être chrétien dans la France de 1983 ? A repousser, comme une solution inacceptable, à court et à moyen terme, la condamnation de l'armement nucléaire. Vingt ans après l'encyclique pacifique de Jean XXIII, *Pacem in terris*, c'est un peu dur à avaler. Le tout, bien sûr, au nom du réalisme. C'est le triomphe du fameux bon sens aux dépens de l'Evangile. Du bon sens, mais aussi de l'absurdité : exterminer l'humanité pour la sauver prétendument de l'asservissement.

Le christianisme a connu des martyrs. Aujourd'hui, les martyrs n'ont plus de *credo* et, dans la meilleure des hypothèses, se terrent comme des rats ; ils ne sont plus volontaires mais victimes, et ils appartiennent indifféremment aux deux camps. Dieu n'est ni dans l'un ni dans l'autre. La justice et la fraternité volent en éclats. De mémoire d'homme, la loi de la jungle n'a été aussi sauvage.

Le document de Lourdes est le triomphe d'une raison prise à son propre piège et qui semble se résigner au glas d'une morale chrétienne inapplicable. Où est le gain, puisque les évêques n'ont pas de responsabilité politique, ni guère d'influence dans ce domaine ?

Il faut pourtant reconnaître loyalement que l'épiscopat s'est attaqué, avec une belle témérité, à la quadrature du cercle. Oui, fallait-il se mettre dans cette galère ? L'Evangile le requérait-il ? Ne vaut-il pas mieux se taire que de scier la branche sur laquelle on est assis ? En quoi l'Eglise de France s'est-elle grandie en se lançant dans cette opération ? Combien de militants chrétiens laïcs pourront-ils supporter sans rougir un tel langage de la part de leurs bergers ? Quant à eux, les incroyants partisans du nucléaire n'en espéraient pas tant.

Enfin, le document de Lourdes souffre d'une lacune assez gênante. Aucun « exposé des motifs » ne le précède qui éclairerait une telle démarche, qui ne va pas tout à fait de soi. Il ne suffit pas de donner un coup de chapeau à la non-violence : il faudrait en faire le centre de gravité d'un texte signé par les successeurs des Apôtres.

Le cri d'alarme de l'Eglise américaine

(Suite de la première page.)

La différence la plus profonde provient de ce que le texte américain tient compte de l'évolution récente de la stratégie et de la technologie nucléaires, et constate que la dissuasion comme l'idée de la guerre atomique ne sont plus ce qu'elles étaient. De ce point de vue, le document américain, qui se fonde sur une analyse technique approfondie, a une inspiration beaucoup plus « militaire » que le texte français, qui semble ne tenir aucun compte de cette transformation.

De quoi s'agit-il ? Du fait que la multiplication et le perfectionnement des armes ont permis aux stratèges des Deux Grands de passer d'une dissuasion consistant en une menace (suicidaire, donc peu crédible) de destruction des villes en cas d'attaque ennemie — la menace qui caractérise toujours la dissuasion française — à une dissuasion qui consiste à menacer, comme dans les guerres classiques, les forces et les objectifs militaires de l'adversaire. Menace beaucoup plus crédible mais qui tend à ancrer l'idée d'une guerre atomique possible, contrôlable et peut-être gagnable, à apprivoiser en quelque sorte le monstre. D'où deux conséquences très graves : la guerre-spasme anticités n'exige qu'un nombre limité de bombes et de missiles, la guerre antiforces en réclame un nombre astronomique (presque tout peut devenir objectif militaire) ; la présence dans chaque camp de forces nucléaires vulnérables risque, en cas de crise, d'inciter celui qui se croit menacé à attaquer le plus vite possible, afin de ne pas s'exposer à perdre les siennes, et à frapper tout de suite les forces vulnérables de l'autre.

D'une dissuasion rassurante à une dissuasion inquiétante

On est ainsi passé, en une quinzaine d'années, d'une dissuasion rassurante, qui contribuait à maintenir la paix parce que les adversaires n'avaient aucun intérêt à exécuter ce que les Américains appellent la mencace de la « destruction mutuelle assurée », à une dissuasion inquiétante et déstabilisante : car elle consiste désormais à préparer, non pas l'Apocalypse, mais une guerre en apparence « traditionnelle », et repose sur des armes qui risquent de rendre les crises politiques plus dangereuses (et d'ajouter aux crises politiques des crises à propos du choix des emplacements de ces armes, comme celle qu'ont provoquée les euromissiles des deux camps).

Or le risque d'une guerre nucléaire générale résultant d'une guerre antiforces même limitée au départ est énorme. C'est pourquoi toute la problématique du document américain est fondée sur l'impératif de la prévention et sur la condamnation de l'idée d'une guerre nucléaire « limitée ». Il ne s'agit nullement de protéger le seul territoire américain des engins nucléaires parce qu'il vaudrait mieux livrer des guerres conventionnelles ailleurs. Il s'agit de protéger le monde entier de la guerre nucléaire, et de faire tout ce qui est possible pour rendre moins menaçantes et les guerres nucléaires et les autres.

C'est cette perspective qui explique pourquoi le document américain est plus réticent que le français envers la dissuasion (qu'il accepte cependant, faute de mieux, pour le moment) ; et pourquoi les évêques américains entrent beaucoup plus dans le détail en condamnant certaines armes (vulnérables, donc déstabilisantes), en réclamant des accords sur l'arrêt de la course aux armements et pour la réduction de ceux-ci, en suggérant même au gouvernement américain certaines initiatives unilatérales (mais non un désarmement unilatéral), en traitant du règlement des conflits et aussi des ventes d'armes (dont le texte français ne souffle mot).

C'est l'idée qu'il faut renverser la vapeur avant que le monde n'en arrive à la catastrophe qui explique pourquoi la condamnation du système soviétique s'accompagne d'un appel à l'intérêt commun des deux Etats rivaux et à l'humanité commune à leurs deux peuples ; et pourquoi le document américain traite de la non-violence individuelle et collective comme complémentaire de la théorie de la guerre juste et du droit de l'Etat à se défendre par la force, au lieu de les opposer.

Le texte français, ayant distingué l'usage de l'emploi, et rappelé aussi que l'emploi anticités a été condamné par le concile, s'arrête là. Le texte américain, centré sur ce problème de l'emploi, va plus loin : sa logique même l'amène à condamner l'idée du premier emploi des armes atomiques par l'OTAN en cas de guerre conventionnelle en Europe, contredisant ainsi la doctrine officielle de l'OTAN. Mais la menace de cet emploi, dans ce cas précis, n'est pas explicitement condamnée, aussi longtemps que subsiste un déséquilibre grave entre les forces classiques des deux camps.

L'emploi et la menace

Le document américain, loin de verser dans l'idéalisme naïf, est d'un réalisme stratégique et moral rigoureux. C'est justement ce réalisme qui fait que les évêques américains se heurtent à un mur moral, qu'ils décrivent eux-mêmes, non sans courage : si tout emploi quelque peu étendu des armes nucléaires viole les préceptes traditionnels de proportionnalité et de discrimination, si le franchissement du seuil nucléaire est moralement injustifiable, la menace, elle, sera-t-elle encore crédible ? *« Une nation peut-elle menacer de ce dont elle n'a pas le droit de se servir ? »*

C'est un problème, à mon avis, plus grave que celui du risque de chantage (le chantage atomique exercé par une puissance nucléaire contre une autre, ou contre un pays doté d'un protecteur nucléaire, est un bluff : si l'autre ne se laisse pas faire, le maître-chanteur a le choix entre l'échec et l'initiative d'une guerre où il risque sa propre mort : sa menace n'est pas crédible). C'est parce que les évêques américains ne pouvaient ni justifier l'emploi ni condamner, dans l'état actuel du monde, la dissuasion, qu'ils en sont venus à réclamer des changements radicaux dans l'ordre mondial.

Aux Etats-Unis, il est difficile de raisonner comme si le problème de l'emploi ne devait jamais se poser, comme si la dissuasion pouvait indéfiniment en retarder le moment. Le texte français semble se complaire dans cette *« sagesse primaire »*, comme il dit. Le fruit de plus en plus amer auquel les Deux Grands ne cessent de goûter ne le leur permet pas. Le climat de la politique mondiale comme l'évolution des armés incitent non au pacifisme, mais au pessimisme. Ce n'est pas être pacifique que pousser un cri d'alarme. Les évêques américains n'ont fait que leur devoir. Il se peut qu'on défende la liberté par la menace, ou en prenant le risque, de la destruction totale. On ne la défend pas en y procédant.

STANLEY HOFFMANN.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX•

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437.
ISSN : 0395 - 2037.

S'armer gaulliste. Stocker socialiste. Dissuader thomiste.

par LOUIS SALA-MOLINS (*)

C'EST donc oui à la dissuasion nucléaire. Et c'est très bien. Il est apaisant pour le cœur et rassurant pour la raison que l'épiscopat français fasse preuve de cohérence en rappelant quand il le faut que la *theologia perennis* ne saurait, par définition, modifier au gré des modes ou de la poussée des temps les lignes maîtresses de son architecture. Il faut savoir gré aux pères évêques de rappeler que « l'Église n'a pas cru devoir condamner la dissuasion nucléaire » et qu'elle « n'encourage point le pacifisme à outrance ». C'est enfin une attention révérente qu'il convient de prêter à la parole épiscopale lorsqu'elle évoque l'évangélisme et le prophétisme dont témoigneraient la non-violence et le pacifisme, et qu'elle invoque, à l'opposé, l'éthique et le droit pour argumenter sur l'irréalisme de l'action pacifiste. Tout cela est de la meilleure facture thomiste et néoscolastique qu'on puisse imaginer. Du meilleur thomisme et de la meilleure néoscolastique que cette distinction entre le souffle évangélique et prophétique à la François d'Assise et l'aridité juridique ou éthique de l'épiscopat ou des dicastères romains. A l'un, le charisme intemporel de la paix ; aux autres, les viscosités historiques. Chez l'un, l'idée d'une paix qui produit le bien ; chez les autres, le continuisme serein d'une théologie qui renvoie constamment et indéfectiblement depuis Thomas d'Aquin (au moins) la paix au domaine des fins nécessairement irréalisables dans notre vallée de larmes (1). Il ne s'agit pas pour les évêques, dans leur collégialité nationale, de choisir dans le doute et l'angoisse laquelle des deux pensées il convient de promouvoir : il s'agit de gérer la continuité d'une théologie, d'une ecclésiologie. Le charisme n'a que faire des mitres et des crosses : la couronne d'épines et le sceptre en roseau lui siéent bien mieux.

On ne peut pas ne pas constater, sauf évidente mauvaise foi, que la parole épiscopale est dissuasive, non offensive : c'est donc une parole de paix.

Non. C'est une parole de guerre. Par l'appel à la mobilisation générale des esprits ? Non : par la mise à jour très réussie de la doctrine thomiste — thomiste et pas christique du tout — de la guerre juste. Allons voir.

Le recours à la dissuasion nucléaire (ce qui, s'agissant de la France, signifie, parlons clair, le recours à l'explosion de bombes atomiques anticités) est moralement juste à cinq conditions : *a)* qu'il soit décidé par celui qui détient l'autorité suprême de l'Etat ; *b)* uniquement en cas de défense ; *c)* sans excès, en choisissant bien les cibles de façon à ne pas gonfler, pour la gloriole, le nombre des morts ; *d)* en travaillant cependant pour maintenir la paix ou pour la restaurer. Voila donc pour les évêques français, si l'on veut bien considérer que la moralité ou l'immoralité de la dissuasion nucléaire ne pose problème que dans la certitude qu'elle fonctionnera le jour J à l'heure H, et dans l'hypothèse qu'à cette date et à cette heure on s'en servira vraiment.

Thomas d'Aquin, maintenant. La guerre est licite, dit-il, aux quatre conditions suivantes : *a)* qu'elle soit décidée par le prince (2) ; *b)* que sa cause soit juste et qu'il s'agisse pour celui qui la fait de se défendre, non d'offenser (2) ; *c)* qu'elle cesse dès que le juste effet est atteint (2) ; *d)* que la spoliation de l'adversaire en biens et en vies ne soit ni ne devienne à aucun moment la finalité essentielle de celui qui se défend (3). A ces quatre conditions s'ajoute un corollaire : qu'il faut, cependant, tout faire pour maintenir la paix ou pour la restaurer (4).

Parfait. A chacun maintenant de se souvenir des longs siècles de paix que le monde connut tant que l'idéologie ecclésiastique, thomiste et néoscolastique, fut le référent dernier des princes catholiques.

« Exhorter les belligérants »

Certes, les évêques ne cassent pas des atomes. Mais leur parole bénit d'avance et ceux qui le font, d'ordre du prince, et le prince qui, aux conditions rappelées, lâcherait les bombes. Thomas d'Aquin ne battait pas le fer, ni ne trempait des lames. Mais il écrivait joliment il y a six siècles : *« Il est interdit aux clercs de mener personnellement bataille, mais ils peuvent intervenir, avec l'accord de leurs supérieurs, dans la bagarre pour exhorter les belligérants* (exhortari pugnantes) *(5).* »

Et c'est ici que nous touchons au point crucial de toute l'affaire. L'exhortation (on dit aussi la harangue) n'est plus de l'ordre du calme gestionnaire, mais de celui du souffle « charismatique ». Si l'on n'a que le charisme qu'on peut — cela aussi est prévu dans les textes, depuis Paul l'apôtre, — le texte des évêques français est bel et bien une exhortation. Sans évangélisme ni prophétisme, de leur propre aveu. Avec le dernier cri de l'éthique et de la rationalité ? Oui, si on a la bonté de confondre thomisme et *théologie perennis* avec le sommet de l'idée de paix et la meilleure prouesse de la raison. Et la candeur de s'en réjouir.

Ah ! j'oubliais un dernier détail. Thomas précise qu'il est interdit de faire la guerre les dimanches et les jours de fête sauf en cas de danger extrême et imminent pour la République . Les évêques français n'en soufflent mot. Oubli innocent ? J'en doute. On pourra donc vitrifier l'adversaire même le jour de la Fête Dieu. A moins que les évêques, dans une seconde de ferveur, n'aient songé à ce principe ascétique en vertu duquel tous les jours sont jour de fête pour ceux qui vivent en état de grâce. Dès lors, la guerre interdite tous les jours ? Non : toujours permise, car le danger dont ils causent sera forcément extrême et imminent pour la République le jour et à l'heure où il se présentera.

Dieu, que c'est réconfortant de voir que, si tout change, Thomas demeure et les évêques ! Dieu, que c'est beau de voir que la sainte mère Eglise ne songe pas à cacher à sa fille aînée le joli jouet nucléaire qu'elle s'est si gentiment stroumphé !

(*) Professeur de philosophie politique à l'université de Paris I.

(1) *Somme théologique*, 1-2 q.70 3c ; 2-2 q.29.
(2) 2-2 q.40 1 ; q.41, 42, 66.
(3) 2-2 q.66 8 ad 1.
(4) cf. note 2.
(5) 2-2 q.40 2.
(6) 2-2 q.40 4.

LU

« LES CHRÉTIENS FACE AU NAZISME ET AU STALINISME », de Xavier de Montclos

Deux entreprises identiques de liquidation

DURANT sa longue histoire, le christianisme a été en butte à d'innombrables persécutions. Mais il aura fallu attendre le vingtième siècle pour que deux doctrines totalitaires — le nazisme et le communisme stalinien — entreprennent, méthodiquement, de le rayer de la conscience des hommes. Ennemis irréductibles à partir de 1941, Hitler et Staline ont mené la lutte antireligieuse avec une égale détermination et en employant souvent les mêmes procédés, comme le montre ce remarquable ouvrage de Xavier de Montclos, professeur à l'université de Lyon-II et directeur du centre interuniversitaire d'histoire religieuse.

La meilleure illustration des parentés entre les deux systèmes est l'exemple de la Pologne, cette nation infortunée, d'abord partagée entre ses deux voisins en 1939, puis, après 1941, théâtre de leur rivalité. Xavier de Montclos montre bien qu'à la volonté du Führer d'établir en Waterghau des églises expérimentales, totalement soumises à l'ordre nazi, correspond un dessein, non moins ambitieux, du maître du Kremlin : noyauter l'Église gréco-catholique et regrouper les orthodoxes sous l'autorité du patriarcat de Moscou, objet de toutes les attentions du régime depuis 1938.

Également méfiants vis-à-vis des doctrinaires qui, dans chaque camp, prétendent abolir des siècles de tradition chrétienne, les deux dictateurs apparaissent comme deux pragmatiques diaboliques. L'un, le rouge, excellant à exploiter à son profit le mauvais souvenir laissé aux orthodoxes polonais par les conversions forcées au catholicisme entreprises avant la guerre. L'autre, le brun, sachant, après l'opération Barberousse de 1941, canaliser dans les régions « libérées » le réveil religieux consécutif à la retraite de l'armée rouge. Pour un temps seulement, d'ailleurs, car, plus machiavélique que son adversaire, Staline saura déjouer la manœuvre nazie, multiplier les gestes de conciliation à l'égard du patriarcat de Moscou et en faire le point de ralliement de tous les orthodoxes. Finalement le « petit père des peuples » gagnera et l'opération de diversion tentée *in extremis* par Hitler, avec l'aide du métropolite de Berlin, Mgr Séraphin Lade, échouera, un seul évêque des territoires occupés s'étant rendu à la conférence de Vienne en 1943.

Parallèlement à cette étude des politiques totalitaires, ce livre ne laisse pas dans l'ombre la réaction des chrétiens. Xavier de Montclos souligne notamment combien il est difficile de porter un jugement tranché sur l'attitude adoptée par telle ou telle Eglise, tel ou tel responsable. A ses yeux, les protestants se sont montré dans l'ensemble plus fermes que les catholiques ou les orthodoxes, mais, pour autant, il n'accable pas ces derniers — à l'exception de ceux qui, comme Mgr Tiso, chef de l'État slovaque, satellite du Reich, choisirent sans équivoque leur bannière.

Analysant le comportement du patriarcat de Moscou, qui, en échange d'une trêve, accepta de cautionner publiquement Staline lors de l'invasion nazie, l'historien fait valoir qu'une autre position eût été suicidaire et que le souci constant de Mgr Serge, métropolite de Moscou, fut d'assurer — même au prix d'un double jeu — la pérennité du patriarcat. Selon l'auteur, il n'est pas exclu que Mgr Voskresensky, exarque des pays Baltes, qui passa du côté allemand en 1941, ait agi en accord secret avec son ex-supérieur, dans l'espoir de donner une chance de survie au siège patriarcal en cas de victoire des nationaux-socialistes.

Xavier de Montclos résume avec la même honnêteté intellectuelle le cas de conscience qu'eut à résoudre Pie XII durant ces années de guerre. Fallait-il intervenir publiquement, ou agir dans la coulisse, au risque de prêter le flanc à la critique ? On en discutera longtemps, mais, sans suspecter les bonnes intentions du souverain pontife, l'auteur fait observer que ce dernier s'est probablement trompé en s'accrochant à l'espérance illusoire d'une paix rapide, en laissant surtout les épiscopats locaux agir de manière dispersée.

ERIC ROUSSEL.

★ *Les Chrétiens face au nazisme et au stalinisme. L'épreuve totalitaire.* Plon. 304 p. 75 F.

Le Monde

étranger

LE RAID DES SUPER-ÉTENDARD FRANÇAIS SUR BAALBEK

L'aviation française a détruit ou gravement endommagé les cantonnements des milices pro-iraniennes

De notre correspondant

Beyrouth. – Le raid mené le jeudi après-midi 17 novembre par l'aviation française a visé une caserne à l'entrée de Baalbek et un hôtel de cette localité, où sont installés depuis deux ans environ les extrémistes chiites des organisations Amal islamique, de M. Hussein Moussaoui, et Hezbollah (Parti de Dieu). Baalbek est, en effet, transformée en une garnison des gardiens de la révolution iraniens, qui y imposent leur loi et y parrainent des milices calquées sur la leur. La ville se trouve dans le territoire contrôlé par les Syriens.

Les autorités françaises ont acquis la conviction que l'attentat du 23 octobre contre le poste Drakkar avait été perpétré à partir de cette caserne et par l'une de ces deux organisations. « *Il faut cependant distinguer*, faisait remarquer jeudi soir un officier français, *entre la main, le bras et la tête. C'est, croit-on, le bras qui se trouvait à Baalbek. Mais la main – les exécutants et leur véhicule – venaient de la banlieue sud de Beyrouth. Quant à la tête, elle se trouve plus loin, encore plus loin que Baalbek...* »

L'opération de l'aéronavale française suit de moins de vingt-quatre heures non seulement l'annonce d'un « châtiment » mais aussi des propos particulièrement fermes tenus à la télévision par le président Mitterrand à l'égard de Damas.

Mais on a noté à Beyrouth que, comme les Israéliens, les avions français ont soigneusement évité les batteries syriennes de fusées anti-aériennes. Ces batteries ont, de leur côté, ignoré les avions israéliens et français dont les cibles, frappées à un jour d'intervalle, étaient distantes d'une quinzaine de kilomètres.

Les bombardements et tirs de roquettes ont été durs et précis : l'hôtel Khauwam qui servait de P.C. à Moussaoui se serait entièrement écroulé sur ses occupants et la caserne Cheikh Abdallah aurait été largement détruite.

Le raid aurait également touché la place du Sérail, rebaptisée place Khomeiny, et une localité à vingt kilomètres à l'ouest de Baalbek, Bouday, qui abritaient respectivement une permanence et un centre d'entraînement d'Amal islamique.

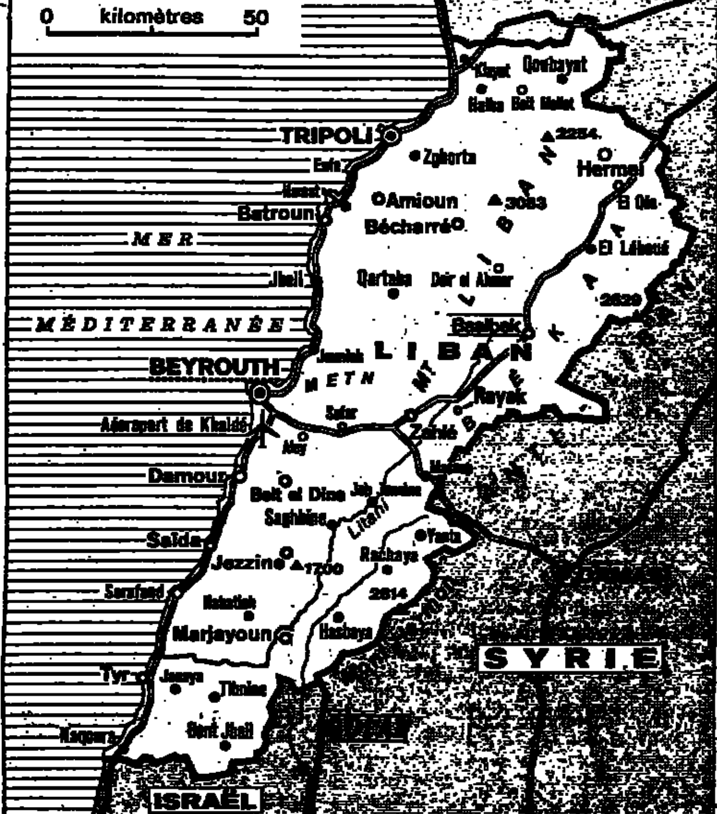
Selon la radio phalangiste, morts et blessés se compteraient « *par centaines* ». Les milieux chiites de Beyrouth ont donné le chiffre de trente et un morts, vingt-quatre membres des deux organisations visées (Amal islamique et Hezbollah), trois Iraniens gardiens de la révolution et quatre militants d'Amal qui se trouvaient par hasard sur les lieux. Les blessés sont très nombreux. En fait, l'impossibilité de toute communication téléphonique et de tout déplacement à l'heure où le raid a été mené empêche d'en vérifier les résultats.

Ces représailles auront-elles un effet dissuasif ou vont-elles, au contraire, susciter de nouvelles vocations pour les auteurs d'attentats-suicides ? On penche plutôt pour la seconde hypothèse à Beyrouth et tout le monde est sur ses gardes aux abords des positions, cantonnements ou institutions français. Le déploiement, depuis une semaine, du tiers environ des effectifs du contingent français de la force multinationale multiplie les risques pour ces derniers qui – mis en état d'alerte maximal – les assument avec beaucoup de calme et de sang-froid.

Dès jeudi soir, trois postes français à la périphérie de Beyrouth-Ouest ont été attaqués à la roquette ; les soldats ont riposté sans avoir été touchés. Aussitôt, le rapprochement a été fait entre cet attentat et les raids aériens. Air France qui, depuis samedi dernier, annulait ses vols sur Beyrouth au jour le jour, les a suspendus jusqu'à nouvel ordre.

Premier à réagir, cheikh Mohamed Mehdi Chamseddine, vice-président du Conseil supérieur chiite, bien que modéré et vigoureusement opposé aux extrémistes de sa communauté, nommément à M. Moussaoui, a condamné l'opération française, soulignant : « *Nous considérons que les justifications de cette opération avancées par la France sont insuffisantes et inacceptables, et faisons porter à Israël la responsabilité de tous les actes terroristes qui ont servi à entraîner la France à jouer un rôle qui n'entre pas dans le cadre de sa mission et va à l'encontre des conventions internationales.* »

LUCIEN GEORGE.



Les chiites : une communauté riche en contrastes

« *La risque, après le bombardement de Baalbek, c'est que tous les chiites, intégristes ou pas, se retrouvent contre la France, dont l'aviation est intervenue au lendemain même de celle d'Israël* », observait, jeudi à Paris, la journaliste libanaise chiite modérée Mona Makki. Des étudiants chiites libanais non intégristes, qui refusent généralement de participer aux prières ou réunions publiques des extrémistes chiites en France (libanais mais aussi iraniens et irakiens), au cours desquelles on peut entendre des slogans, tels que « *Mort à la France !* » ou « *Mort à Mitterrand !* », avouaient, peu après le bombardement de Baalbek, que, cette fois, ils se sentaient « *solidaires de leurs coreligionnaires, même intégristes* ».

L'avenir dira si ces réactions sont seulement épidermiques ou si les clivages politico-religieux des chiites libanais sont moins importants qu'on ne le pense en général.

Que peut-il y avoir de commun, à première vue, entre, d'une part, un chef de milice comme Hussein Moussaoui, dont on dit qu'il était un modeste instituteur avant de devenir à Baalbek, avec l'aide de l'Iran et la bénédiction de la Syrie, le chef quasi charismatique, en tout cas exalté, de plusieurs centaines, sinon plusieurs milliers, de jeunes gens convaincus que les balles ennemies, si elles les atteignent, leur ouvrent la porte du paradis ; d'autre part, un homme politique pondéré comme Me Nabih Berri, avocat formé à la française, chef de l'organisation officielle Amal (distincte d'Amal islamique, d'inspiration intégriste et dirigée par M. Hussein Moussaoui), et qui souhaite obtenir par les voies légales une plus large participation de sa communauté au pouvoir à Beyrouth.

Aux yeux des miliciens illuminés de Hussein Moussaoui, ainsi qu'à ceux des deux autres groupements chiites armés de la région de Baalbek – les Gardiens de la révolution iraniens ou iranisés du cheikh Hussein Toufeily basés à Brital et le Parti de Dieu (Hezbollah) du cheikh Abbas Moussaoui, – Me Berri est coupable de reconnaître l'autorité d'un président chrétien (M. Amine Gemayel), la loi islamique disposant *qu'« un musulman ne peut être gouverné que par un musulman »*.

Il est clair, cependant, que la communauté chiite, socialement la moins favorisée du Liban et la plus nombreuse des confessions musulmanes du pays (les autres sont les sunnites et, très loin derrière ces derniers, les alaouites et les ismaéliens), est insuffisamment associée au partage du pouvoir eu égard à son importance présente, encore que la présidence de la Chambre, détenue aux termes du pacte national non écrit de 1943 par un chiite (actuellement M. Kamal Assad, un notable du Sud), ne soit pas un poste sans importance dans un système où le Parlement n'est pas de pure figuration.

On avait prêté à Bechir Gemayel, président élu assassiné en 1982, de confier au moins une fois sur deux la direction du gouvernement, détenue exclusivement par un sunnite, depuis le pacte de 1943, à un chiite. Moins audacieux, son frère et successeur ne s'est pas risqué à un tel changement, de crainte de mécontenter le régime sunnite de Ryad, très hostile aux chiites.

Modernité et tradition

Naguère en grande majorité ruraux (Sud et Bekaa), les chiites libanais vivent aujourd'hui pour plus de moitié dans les villes, notamment dans la banlieue beyrouthine proche de la zone stratégique de l'aéroport international. Les chiites sont, depuis lors, traversés de courants souvent contradictoires où s'affrontent modernité et tradition, légalisme et esprit révolutionnaire. La première musulmane libanaise à oser crier : « *Je vis !* » dans un roman autobiographique, publié en français il y a déjà une vingtaine d'années, était la chiite Leila Baalbaki.

Mais les islamistes les plus virulents, qui ont, entre autres mesures, imposé le tchador aux Baalbékoises, se recrutent aujourd'hui au Liban parmi les chiites, encore que le mouvement Towhid du cheikh Saïd Chaabane (sunnite) à Tripoli, au nord du pays, mène aujourd'hui son combat avec des slogans politico-religieux identiques à ceux des chiites d'Hussein Moussaoui. Un rapprochement par le biais de l'intégrisme des deux grandes communautés musulmanes serait un événement de taille au Liban, où depuis mille ans chiites et sunnites se sont ignorés quand ils ne se combattaient pas.

J.-P. PERONCEL-HUGOZ.

● *Le président du parti démocrate américain reçu à l'Elysée.* – Le président du parti démocrate des Etats-Unis, M. Charles Manatt, a été reçu jeudi 17 novembre par M. Mitterrand au palais de l'Elysée. Interrogé sur le Liban, M. Manatt a estimé qu'il fallait arriver très vite à une réconciliation nationale et que la force multinationale, dont la mission lui semble mal définie, devait se retirer le plus rapidement possible. – *(A.P.)*

LES PARTISANS DE M. ARAFAT ONT REPRIS LE CONTROLE DU CAMP DE BADDAOUI

Tripoli (Nord-Liban) *(A.F.P.)*. – Les combattants palestiniens fidèles à M. Yasser Arafat, président du comité exécutif de l'O.L.P., ont indiqué, ce vendredi 18 novembre, qu'ils avaient repris le camp de Baddaoui tombé aux mains de la dissidence il y a deux jours.

Des commandos de l'O.L.P. loyalistes de retour du camp de Baddaoui ont indiqué que le camp avait été repris, vendredi matin vers 3 heures locales (1 heure G.M.T.), à la suite de combats très durs. Selon eux, il y aurait de nombreux morts et blessés dans les rangs des combattants fidèles à M. Yasser Arafat et dans ceux des dissidents. Ils auraient fait quatre-vingts prisonniers, dont des soldats syriens.

Des membres d'une équipe de télévision yougoslave, qui se trouvaient à Baddaoui durant la nuit de jeudi à vendredi, ont déclaré que la contre-attaque loyaliste avait effectivement débuté vers minuit et que les combats s'étaient déroulés jusqu'à 3 heures du matin. Selon ces journalistes, la plus grande partie du camp de Baddaoui est bien entre les mains des partisans de M. Yasser Arafat.

Le journaliste de l'A.F.P., qui se trouvait à Tripoli, non loin du quartier de Zahrieh, durant la nuit de jeudi à vendredi, a constaté, de son côté, que les dissidents palestiniens pilonnaient Baddaoui depuis 3 h 30 du matin, soit une demi-heure après l'annonce de sa reprise par les loyalistes.

Des combattants ont indiqué que M. Arafat s'était rendu vers 4 heures du matin locales (2 heures G.M.T.) dans la mosquée du camp de Baddaoui pour faire la prière du matin. Cette mosquée est située au milieu du camp. On indiquait, par ailleurs, à l'hôpital du Croissant-Rouge palestinien, que le président de l'O.L.P. devait tenir, vendredi en milieu de matinée, une conférence de presse à l'intérieur du camp de Baddaoui.

Vive satisfaction à Jérusalem

De notre correspondant

Jérusalem. – Les dirigeants de Jérusalem ne cachent pas leur satisfaction après les raids français sur Baalbek. Voir l'aviation française imiter la leur avec seulement vingt-quatre heures de retard, et contre des objectifs similaires, ne peut que conforter les Israéliens dans leur volonté de riposte contre tous ceux qu'on appelle ici des « *terroristes* ».

« *Les faits parlent d'eux-mêmes* », a déclaré le jeudi 17 novembre le porte-parole du gouvernement, M. Dan Meridor, à l'annonce des raids. « *Il n'y a personne ici qui n'ait accueilli cette nouvelle avec satisfaction* ». M. Neeman, ministre de la science et dirigeant du parti d'extrême droite Renaissance, s'est félicité de « *la prise de conscience du gouvernement français en faveur d'une lutte active contre le terrorisme, alors qu'il y a à peine un an Paris dénonçait les actions de Tsahal dans ce sens* ».

Les réactions sont également favorables parmi l'opposition. Pour M. Shimon Pérès, chef du parti travailliste, « *l'action française est totalement justifiée contre un danger auquel tous les Etats doivent prendre garde, celui du terrorisme international. Il n'était pas pensable qu'une puissance indépendante laisse impunis ceux qui ont assassiné ses soldats de sang-froid* ».

Y a-t-il eu concertation ou au moins échange d'informations entre Paris et Jérusalem ? M. Dan Meridor a refusé de se prononcer sur ce point. Le porte-parole de l'armée a affirmé « *n'avoir aucune information sur les objectifs visés* ». Pourtant, selon les observateurs, il est fort vraisemblable que l'aviation française a au moins informé l'armée israélienne de ses projets de bombardement, fût-ce au dernier moment, pour éviter tout fâcheux malentendu dans le ciel libanais, très fréquenté ces temps-ci. Les radars israéliens surveillent étroitement la région, et des appareils de l'armée de l'air israélienne auraient d'ailleurs survolé la Bekaa au moment du raid français. La télévision a diffusé jeudi un long reportage sur le porte-avions *Clemenceau*, les Super-Etendard et leur équipage.

La presse se demande surtout si les Américains vont, à leur tour, châtier les meurtriers de Beyrouth. « *Que l'Amérique et la France ne réagissent pas au meurtre de leurs soldats, c'est leur affaire,* écrivait le journal *Yedioth Aharonot* quelques heures avant le raid. *Israël, lui, doit agir différemment.* » Les Français ont démenti cette prédiction. Jérusalem attend que Washington fasse de même.

J.-P. LANGELLIER.

● *Un soldat israélien a été tué* et six autres blessés, jeudi soir, à l'entrée de la ville de Saïda par l'explosion d'une charge d'explosif déposée sur le bord de la route. – *(A.P.)*

La retenue américaine fait apparaître M. Reagan moins « va-t-en-guerre » que M. Mitterrand

De notre correspondant

Washington. – Washington a déclaré le jeudi 17 novembre avoir été informé à l'avance par la France des raids de représailles aériens lancés dans la région de Baalbek. C'est dans le « *cadre des rapports* (entretenus par les deux pays) *au sein de la force multinationale* » que Washington aurait été averti de cette opération, ont indiqué MM. Speakes et Hugues, les porte-parole de la Maison Blanche et du département d'Etat. L'un comme l'autre se sont toutefois refusés à préciser la date à laquelle les Etats-Unis avaient été informés, ainsi qu'à porter la moindre appréciation officielle sur l'initiative française.

Après les raids israéliens de mercredi, les autorités américaines avaient été beaucoup plus loin dans la discrétion en affirmant n'avoir pas été tenus au courant des intentions de Jérusalem. L'affirmation était peu crédible et cette différence d'attitude tient au fait que, en admettant avoir eu connaissance du projet israélien, les Etats-Unis auraient immanquablement laissé penser qu'il s'était agi d'une opération concertée entre deux pays alliés dont les liens se resserrent en ce moment.

S'agissant de la France, la situation était différente car l'information préalable d'une part était effectivement normale en raison des engagements américain et français dans la force multinationale. et que Paris, contrairement à Jérusalem, n'est, d'autre part, pas partie prenante aux conflits proche-orientaux. En déclarant avoir été averti par Paris, Washington ne craignait donc pas de paraître engagé dans un camp contre l'autre, et a laissé voir dans le même temps une solidarité dans la détermination occidentale à contrecarrer le terrorisme venu de derrière les lignes syriennes.

Dans cette affaire, comme dans celle des euromissiles M. Mitterrand s'est ainsi montré le plus proche allié européen des Etats-Unis et moins encore qu'après les raids israéliens de la veille, les officiels américains ne cachaient pas en privé jeudi leur satisfaction. Le secrétaire d'Etat sans faire aucune allusion aux représailles lancées par Paris, M. Shultz, a, quant à lui, rendu un vibrant hommage, au cours d'une réception à l'ambassade de France, au « *sens des valeurs et des principes dont font preuve les Français* ».

Une ombre, pourtant, obscurcit peut-être le tableau pour M. Reagan. Après les attentats de Beyrouth, M. Mitterrand s'était immédiatement rendu dans la capitale libanaise. M. Reagan, lui, n'avait fait qu'envoyer son vice-président. M. Mitterrand n'a pas lancé de grande menace, il a agi alors que, après trois semaines de gesticulations guerrières, les porte-parole américains font aujourd'hui savoir que l'hypothèse d'une riposte des Etats-Unis est maintenant improbable, même si des représailles individuelles sont toujours envisagées.

Cette retenue américaine, que fait ressortir l'attitude de la France, peut permettre à M. Reagan d'apparaître comme moins « va-t-en-guerre » et plus soucieux de considérations diplomatiques à long terme qu'on ne le dit. Elle peut aussi souligner par contraste l'étroitesse de la marge de manœuvre proche-orientale des Etats-Unis, pris entre une présence militaire et le rôle qu'ils veulent jouer dans un règlement de paix.

A ce compte-là, M. Reagan peut passer pour moins libre de ses mouvements et moins déterminé qu'un président français et socialiste. Cela ne lui est certainement pas agréable, et c'est sans doute la raison pour laquelle la réaction du *Washington Post* au raid français a été de presser l'administration de ne pas suivre l'exemple de Jérusalem et de Paris.

BERNARD GUETTA.

PROCHE-ORIENT

LE RAID DES SUPER-ÉTENDARD FRANÇAIS SUR BAALBEK

A VENISE, EN PRÉSENCE DE M. MITTERRAND

L'Italie a exprimé de sérieuses réserves

Le sommet semestriel franco-italien de Venise devait s'achever, ce vendredi après-midi, par une conférence de presse tenue conjointement par MM. François Mitterrand et Bettino Craxi, après un nouveau tête-à-tête dans la matinée, suivi d'une rencontre étendue à l'ensemble des deux délégations et d'un déjeuner officiel. Le président de la République, qui était arrivé à Venise jeudi après-midi, devait regagner Paris vendredi en début de soirée. Dès ce vendredi matin, cependant, la presse italienne portait un jugement très sévère sur les résultats du sommet, reprochant notamment à Paris de n'avoir pas informé à l'avance Rome du raid effectué contre les chiites de Baalbek.

De notre envoyé spécial

Venise. — Il y a l'institutionnel — des relations que l'on s'efforce de rendre systématiquement meilleures entre Paris et Rome, — et le conjoncturel : le Liban, les euromissiles, la préparation du Conseil européen d'Athènes, le Tchad. On aurait pu se contenter d'échanger des considérations purement techniques sur le prochain sommet des Dix — on ne s'en est d'ailleurs pas privé au cours du dîner de jeudi soir — et sur la coopération industrielle et culturelle entre les deux « sœurs latines » de la Communauté, mais il y a aussi l'actualité. Et la splendeur subtile d'une Venise automnale, brumeuse et froide, où l'on se prépare déjà à faire face aux inondations et à l'inclémence du temps, ne peut faire oublier, même sur l'île de San-Giorgio, où a lieu l'essentiel de la rencontre, ce qui se passe à l'autre bout du bassin méditerranéen, du côté de Baalbek, ni même la querelle intereuropéenne sur l'effort de rééquilibrage militaire de l'OTAN face au surarmement soviétique.

D'autant que l'on marque, du côté italien, une certaine réserve par rapport à l'opération éclair de la chasse française au Liban. Les deux pays participent, certes, conjointement à la force multinationale d'interposition. Mais, comme l'a rappelé avec un visible embarras M. Andreotti, ministre italien des affaires étrangères, Rome a « *toujours été défavorable aux démonstrations de force* » et s'oppose « *par principe à toute action militaire au Liban en ce moment* ». Pour sa part, M. Mitterrand, interrogé sur l'opération de Baalbek par la presse, s'est refusé à tout commentaire.

Quant aux euromissiles, M. Craxi, président du Conseil, a promis à M. Berlinguer, secrétaire général du P.C.I., d'examiner sa toute dernière contre-proposition (un ajournement du déploiement occidental si les Soviétiques commencent à réduire unilatéralement leurs SS-20), indépendamment du feu vert que le Parlement italien a donné mercredi à l'installation des fusées de l'OTAN. Et le chef du gouvernement italien, compte tenu du rapport de force au sein de la gauche dans la péninsule, ne souhaite pas jeter de l'huile sur le feu, même s'il partage sur la plupart des problèmes les analyses nettement pro-occidentales de M. Mitterrand.

Lors de l'échange de toasts de jeudi soir, M. Craxi a justifié son attitude — et celle de son hôte français — par le souci de préserver « *la paix dans la sécurité* ». M. Mitterrand n'a pas manqué de saisir cette occasion de saluer une « *rencontre qui arrive au bon moment* ». Certes, le chef de l'Etat s'est efforcé de placer cet échange franco-italien sous le signe communautaire. « *Le rendez-vous d'Athènes sera-t-il le triste constat de notre désunion, la cassure d'un élan ?* » s'est-il demandé, avant d'ajouter : « *J'attends beaucoup des Italiens pour qu'ils donnent le signal et soient les bons ouvriers de l'année 1983.* »

La situation internationale a été au centre du premier entretien en tête à tête de MM. Mitterrand et Craxi, et a fait l'objet d'un nouvel échange de vues ce vendredi matin. M. Mitterrand, fidèle à la ligne de conduite qu'il s'est tracée, s'est montré à la fois pessimiste sur les perspectives Est-Ouest, et rassurant en tant que partenaire fidèle et serein de l'alliance atlantique. « *La situation est grave, mais je suis là* », semble désormais dire le président de la République. Ce jeu de bascule subtil entre l'inquiétude et la sécurité, l'alarmisme et l'apaisement, M. Mitterrand en a joué vis-à-vis de ses interlocuteurs italiens, avec une science aussi consommée que celle qu'il avait démontrée aux téléspectateurs français mercredi soir.

BERNARD BRIGOULEIX.

LES RÉACTIONS FRANÇAISES

Tout le monde approuve, sauf le P.C. et l'extrême gauche

L'annonce du raid aérien français contre des positions tenues par des miliciens chiites pro-iraniens, au Liban, donne satisfaction à la presque totalité de la classe politique française.

Dans l'opposition, M. Jean-Marie Daillet, au nom des députés de l'U.D.F., estime qu'« *il est bon que la France fasse comprendre à ceux à qui on a toutes raisons d'attribuer l'attentat, qui a coûté la vie à cinquante-huit soldats français, que leur crime ne saurait rester sans réplique* ».

M. Michel Poniatowski, qui était l'invité des Jeunes giscardiens, à Nancy, approuve pleinement la riposte française : « *On ne met pas en place des troupes quelque part pour qu'elles se fassent massacrer sans bouger. On les retire ou on réagit. (...) Il aurait même fallu intervenir plus tôt.* »

M. Michel Debré, qui affirme qu'« *on ne peut laisser une force française en butte à des attaques sans riposter* », espère que l'action des Super-Etendard « *préviendra de nouvelles actions terroristes* ».

Dans la majorité, si le parti socialiste exprime par la voix de M. Louis Darinot sa « *solidarité totale* » à l'intervention française, le parti communiste exprime son « *inquiétude* » devant les risques d'« *engrenage* ». Selon M. Louis Odru, député communiste, membre de la commission des affaires étrangères, « *le bombardement a eu lieu dans une zone proche de la Syrie, au lendemain même du bombardement effectué par les forces israéliennes* ». « *Je sais,* ajoute-t-il, *comment le gouvernement israélien exploitera cette affaire.* »

Dans *l'Humanité* du 18 novembre, José Fort écrit : « *Le problème de la sécurité du contingent se pose avec acuité, et l'on pourrait comprendre que soient prises des mesures de protection destinées à assurer la sécurité des soldats français. Mais ces dispositions nécessaires n'impliquent pas des opérations de bombardement aérien. On sait que l'engrenage favorise l'irresponsabilité et le fanatisme.* »

L'intervention télévisée

Dans son intervention à Antenne 2, mercredi, le président de la République avait adopté un ton très ferme pour évoquer les événements du Liban et l'attentat de Beyrouth : « *Ceux qui ont procédé à cet attentat savent qu'ils subiront la loi d'un châtiment justifié.* » La détermination du chef de l'Etat, qui s'était également manifesté sur les problèmes de sécurité européenne, avait reccueilli un large consensus. L'ancien premier ministre du général de Gaulle, M. Debré considère que la prestation télévisée de M. Mitterrand a donné « *une bonne émission dans la forme et même assez remarquable dans le fond* ».

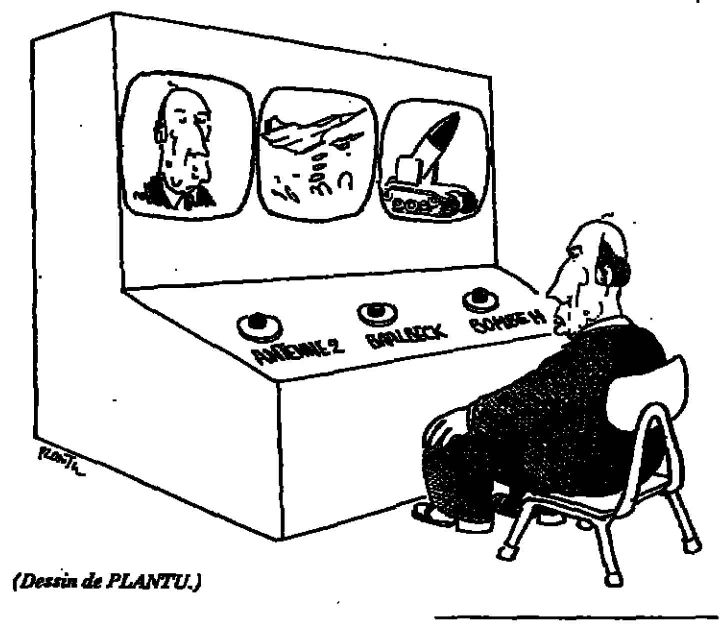
Pour M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., on « *retrouve* » dans les déclarations du chef de l'Etat « *la faiblesse de la politique socialiste, de bonnes intentions, des déclarations auxquelles nous ne pouvons que souscrire* [mais il] *y a disparité entre les discours et les actes, le gouvernement n'ayant pas les moyens de sa politique* ».

Pour M. Lionel Stoléru, membre du bureau politique du P.R., « *l'indépendance militaire n'existe plus sans indépendance économique, et la France est intégrée au monde économique même si elle n'est pas intégrée à l'OTAN* ».

Si plusieurs personnalités politiques de l'opposition ont ainsi mis l'accent sur les contradictions de la politique du gouvernement, d'autres, tels MM. Yves Lancien, député R.P.R., et Guy Gennesseaux, président du parti démocrate français, ont manifesté leur soutien au président de la République au-delà des clivages politiques. Pour M. Lancien, « *on se grandit en étant objectif. (...) Reconnaissons donc,* ajoute-t-il, *que les grandes orientations de notre politique de défense (...) répondent pour l'essentiel aux nécessités de l'heure* ». M. Gennesseaux affirme pour sa part : « *Tous les Français doivent se retrouver aux côtés du président de la République pour défendre les valeurs fondamentales du « monde libre...* »

L'extrême gauche est franchement hostile aux orientations de la politique de défense définies par M. Mitterrand. Pour M. Alain Krivine (Ligue communiste révolutionnaire), l'intervention du chef de l'Etat « *tourne le dos aux aspirations des millions de manifestants qui ont participé aux manifestations antiguerre* » et constitue « *la mise de position la plus rétrograde de toute l'Internationale socialiste* ». Selon M. Pierre Bauby (P.C.M.L.), « *la logique de l'équilibre qui guide l'ensemble de la politique* [de M. Mitterrand *est inadéquate et dangereuse* ».

N. A.



(Dessin de PLANTU.)

Le respect de la parole donnée

(Suite de la première page.)

Au printemps 1982, malgré les sourires et l'indignation mêlés que pouvaient susciter le déploiement de l'armada de Mme Thatcher dans ce qui fut souvent considéré comme une expédition néo-coloniale, le président de la République française s'était exprimé à contre-courant.

Non pas seulement pour des raisons — réelles — d'amitié historique avec la Grande-Bretagne. Non pas seulement parce que cette nation s'était placée, de manière décisive, aux côtés de la France lors des deux conflits mondiaux. Mais surtout parce que la Grande-Bretagne avait été agressée dans son droit, que l'Argentine avait attenté à ses intérêts et à sa fierté.

Droit, intérêts — au sens noble du terme, — fierté : il y avait de tout cela aussi lorsque M. Mitterrand, alors premier secrétaire du parti socialiste, avait pris ses amis à contre-pied, au mois d'avril 1980, en expliquant que M. Jimmy Carter, président des États-Unis, avait parfaitement raison d'intervenir militairement afin de tenter de délivrer les otages américains détenus à Téhéran.

L'intervention américaine avait lamentablement échoué dans le désert iranien, et M. Mitterrand le regrettait ainsi : l'échec de M. Carter « *est infiniment plus grave pour le reste du monde que l'eût été sa réussite* ». « *Le droit du pays bafoué, des frères, des familles et, d'une façon plus générale, de la famille américaine, est touché, comme le serait la famille française. (...) Instinctivement, je ne critique pas celui qui veut sauver son frère* », disait-il à l'époque.

La constante de ce comportement est facilement perceptible : au Liban, le droit de la « famille française » a été touché, l'inaction de la France serait grave pour le reste du monde puisqu'elle laisserait le champ libre à ceux qui font fi du droit et spéculent sur le renoncement des vieilles nations à leur fierté. Il fallait donc agir puisque, aussi bien, ainsi que l'a dit le chef de l'État, mercredi soir, à la télévision, la légitime défense est un « *droit fondamental* » et que M. Mitterrand se refuse à « *signer la disparition de la France de la surface du globe* ».

Ces constantes de comportement, dont on trouve les racines dans le passé de M. François Mitterrand, commencent à peine à émerger, au niveau de l'opinion publique, à la faveur de l'action internationale qu'il a engagée en sa qualité de président de la République. Peut-être provoquent-elles l'étonnement, né de la découverte d'un homme dont on n'avait retenu, jusqu'à présent, que les reflexes et les réflexions d'opposant. La découverte est, de ce point de vue, positive.

Cependant, M. Mitterrand a, sans doute, intérêt à laisser l'idée faire tranquillement son chemin. Sans trop insister. Car, à la réflexion, son attitude porte aussi en germe l'inquiétude. Où mène la défense du bon droit, donc la riposte armée, donc l'acte de guerre, au Liban ? Les Français seront conduits à se poser cette question, même si l'attitude du chef de l'Etat fait l'objet dans les milieux politiques d'un large consentement.

Déjà, fidèle en cela à une attitude constante, la direction du parti communiste exprime à nouveau ses craintes de voir la France prise dans l'« *engrenage* ». Une chose est de protéger les soldats de la paix agressés à Beyrouth, une autre est d'intervenir et d'enclencher le cycle agression-riposte-agression. « *On sait que l'engrenage favorise l'irresponsabilité et le fanatisme* », remarque *l'Humanité*.

La réaction du P.C.F. ne tient compte ni de ce que M. Mitterrand devait aux armées ni de l'idée que le chef de l'Etat se fait du prix que les vieilles nations doivent mettre pour leur survie.

JEAN-YVES LHOMEAU.

Le prix de la paix

(Suite de la première page.)

En punissant le crime commis contre son contingent militaire, elle en prend d'autres. Rien n'est moins incertain que la lutte contre un terrorisme diffus et, en la circonstance, fanatisé. La sanction ne dissuade pas vraiment et elle ne touche pas les Etats qui sont censés entretenir ce terrorisme. Celui-ci sera tenté d'accentuer son caractère antifrançais et, sans doute, pas seulement sur le territoire libanais.

Ce sont là les risques de toute violence qu'il faut — dira-t-on — assumer si l'on veut jouer un rôle positif au Liban sans se cantonner à une présence passive. Il y en a d'autres de nature politique : celui de rejeter la communauté chiite libanaise vers ses extrêmes pro-iraniens, qui compromet l'effort national de réconciliation du président Gemayel, soutenu, en principe, par la force multinationale ; celui de paraître l'instrument des Américains aux côtés d'Israël même s'il n'y a pas eu consultation avec les dirigeants de ce pays.

« *Alors, quelle solution ?* » demandait publiquement M. Mitterrand, mercredi soir, en parlant du rôle de la force multinationale au Liban et de l'action de la France. Le retrait du contingent français serait un abandon pur et simple pour laisser la place au chaos et aux massacres. La présence de la force multinationale est encore et plus que jamais nécessaire. Faute d'être relayée par les Nations unies, elle doit avoir pour perspective, comme le soulignait M. Mitterrand, de ne pas s'installer pour rester indéfiniment. Dans la course contre la montre — ou plutôt contre l'engrenage — qui est engagée, l'issue souhaitable ne se trouvera pas que dans les combats. Il faut chercher ailleurs en sachant que même ceux qui veulent la paix paient le prix du sang. — A. L.

Une opération préparée de longue date

(Suite de la première page.)

Les objectifs militaires visés ont été choisis et désignés par les responsables politiques à Paris, le contre-amiral Bernard Klotz étant, a bord du porte-avions Clémenceau, chargé de l'exécution du raid. M. Charles Hernu a suivi toute l'opération depuis le centre opérationnel des armées en compagnie du chef d'Etat-major des armées, le général Lacaze.

L'attaque menée par un dizaine d'avions Super-Etendard et Crusader a eu lieu « à l'Est de Baalbek » à environ 90 kilomètres des lieux où croisait le *Clémenceau*. Elle a été exécutée avec des bombes de 400 kilos freinées par parachutes. Les objectifs ont été une ancienne caserne de l'armée régulière libanaise et un ancien hôtel qui abrite des milices chiites pro-iraniennes dans une zone assez étroitement contrôlée par les Syriens. Des informations récentes faisaient état, dit-on à Paris, de mouvements de renfort de ces milices pro-iraniennes, avec l'apparition de commandos aguerris et encadrés en provenance d'Iran même, se recrutant parmi des fanatiques et se préparant à de nouvelles agressions contre les soldats français.

Une fois la mission exécutée, des Etendar de reconnaissance photographique ont survolé les lieux de l'attaque française. Si au ministère de la défense on convient qu'il s'est bien agi de prévenir de nouvelles actions terroristes, on précise que le raid du jeudi 17 novembre est une « *première intervention* ». Un grand nombre de cibles ont été étudiées dans le cadre d'opérations de riposte laisse-t-on entendre de source informée. On indique toutefois que la France ne souhaite pas être entraînée dans un engrenage, mais qu'elle n'admettra pas que ses soldats en poste à Beyrouth soient pris à nouveau pour cibles.

Le 23 septembre dernier déjà, une dizaine d'avions du *Foch* en mission d'appui devant Beyrouth avaient attaqué et détruit cinq batteries d'artillerie syrienne à l'Ouest de la capitale libanaise, qui avaient tiré sur le P.C. du contingent français à la Résidence des Pins. Lors d'un vol de reconnaissance, un Etendard de l'aéronaval française avait été touché par des éclats de tir de missiles antiaériens, mais l'appareil avait pu à nouveau se poser sans dommage sur le porte-avions. Au ministère de la défense, on indique que les avions ayant participé au raid du 17 novembre sont rentrés intacts à bord du « Clémenceau ».

Si on admet bien volontiers à Paris que le président Gemayel et l'état-major américain avaient été prévenus de l'opération, on affirmé qu'il n'en a rien été pour qu'Israël dont les avions ont survolé le site peu avant l'attaque française. M. Mauroy devait s'entretenir, ce vendredi à 15 heures, avec le nouvel ambassadeur d'Israël qui lui avait demandé audience avant l'opération.

Ce raid français est diversement apprécié à Beyrouth où la presse exprime des avis partagés. Le quotidien *Al Amal*, organe du parti Kataëb (phalangiste) applaudit en estimant que « *la France a enfin prouvé qu'elle était la France qu'on connaît* » non pas « *un tigre en papier, mais une force qui sait riposter... La manière forte semble être le seul moyen de traiter avec l'alliance terroriste irano-palestino-libyenne patronnée par la Syrie dans les zones qu'elle contrôle au Liban* ».

En revanche *Al Safir*, proche des musulmans et de la gauche écrit : « *Il ne nous manquait plus que les milices internationales* » et retient surtout le fait que les raids aériens français sont « *conformes aux méthodes israéliennes* » et « *légitiment* » en quelque sorte « *les agressions israéliennes* ». Il ajoute que ces raids ouvrent la voie au « *terrorisme et contre-terrorisme ce qui met en péril la mission même (de paix) de la force multinationale* ».

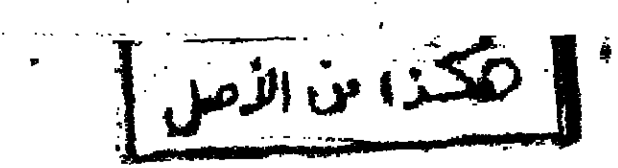
L'Orient le Jour, pour sa part, s'interroge sur le « *caractère véritablement dissuasif de cette première action préventive qui... risque de polariser sur la France la vindicte de groupements d'antant plus dangereux qu'ils sont irresponsables* ».

Cet aspect des choses est bien évidemment pris en considération à Paris où le ministère de l'intérieur précise qu'« il existe un dispositif antiterroriste permanent auprés des édifices et des aéroports ». Il ajoute que « si des mesures particulières avaient été prises (il n'en ferait) évidemment pas état ».

En fait, la situation actuelle, laisse-t-on entendre dans les services de police concernés, n'appelle pas d'autre réaction qu'une « plus grande vigilance » dans le cadre d'un dispositif défini depuis la vague terroriste de l'été 1982. Un bureau de liaison antiterroriste (BLAT) réunit les services concernés, chaque semaine, au ministère de l'intérieur, autour d'un responsable du cabinet. La police de l'air et des frontières (PAF), dont les effectifs ont été renforcés en1983, est, selon l'un de ses fonctionnaires, « depuis plusieurs mois au rouge en matière de sécurité à l'égard de vols du Moyen-Orient, de certaines compagnies aériennes et de ressortissants de cette région ».

De plus, le fichier antiterroriste, dont la création a été décidée fin 1982, est déjà en place, avec des terminaux aux divers postes-frontières. Enfin, pour l'avenir, la Direction de la surveillance du territoire (D.S.T.) verra ses moyens, en hommes (50 emplois supplémentaires) et en matériel (12,5 millions de francs de crédit), augmenter en 1984 au nom de la lutte antiterroriste. Celle-ci n'était jusque-là qu'une de ses missions secondaires par rapport au contre-espionnage, mais le développement du terrorisme international comme une nouvelle forme de guerre appuyée par certains États explique le rôle accu dévolu à la D.S.T.

Mesures de surveillance accrues autour des bâtiments français à l'étranger, renforcement des contrôles aux frontières, augmentation des gardes statiques, surveillance accrue de certaines compagnies... Un dispositif classique en somme. Ce qui n'empêche pas le ministre de l'intérieur, M. Gaston Defferre, de confier à plusieurs de ses visiteurs son inquiétude pour 1984. Il a, comme d'autres, la conviction que le théâtre guerrier proche-oriental pourrait, à nouveau, s'étendre insidieusement en France.



AMÉRIQUES

Costa-Rica

LE PRÉSIDENT LUIS ALBERTO MONGE PROCLAME LA « NEUTRALITÉ PERPÉTUELLE » DU PAYS

San-José *(A.F.P.)*. — Le président Luis Alberto Monge a proclamé solennellement, jeudi 17 novembre à San-José, la *« neutralité perpétuelle, active et non armée »* de son pays.

Dans un discours prononcé au Théâtre national de la capitale, M. Monge a rappelé que son pays n'avait pas d'armée et n'avait pas l'intention d'en avoir. Cependant, a-t-il ajouté, cette attitude neutre du Costa-Rica ne signifie pas *« l'impartialité dans le domaine idéologique ou politique »*.

Il a précisé que la proclamation de neutralité serait communiquée à tous les Etats ayant des relations diplomatiques avec le pays. Il a indiqué que tous les groupes politiques costariciens seraient consultés en vue d'une réforme de la Constitution, dont l'article premier affirmera que *« le Costa-Rica est une république démocratique, libre, indépendante et neutre »*.

[Le Costa-Rica, petit Etat authentiquement démocratique d'Amérique centrale, a dû affronter en 1948 et en 1955 des agressions extérieures armées venant du Nicaragua, alors contrôlé par le clan Somoza. Il dispose d'une garde civile de quelque sept mille hommes, insuffisante pour la protection de ses frontières alors que les tensions montent en Amérique centrale. La proclamation d'un statut de « neutralité perpétuelle » est en fait l'aboutissement d'un processus amorcé en 1948 en faveur de la suppression d'une force armée régulière.]

Etats-Unis

DIMINUTION DES EXPORTATIONS D'ARMES AMÉRICAINES

Washington. *(A.F.P.)*. — Le gouvernement américain a vendu pour près de 18,3 milliards de dollars d'armes à soixante-quatorze pays au cours de l'année fiscale 1982-1983, soit une diminution de 3,1 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent, a annoncé, le jeudi 17 novembre, le Pentagone.

L'Espagne (3,3 milliards) a été le plus gros client des Etats-Unis, avec l'achat de soixante-douze chasseurs bombardiers F-18 Hornet. Les autres principaux acheteurs ont été l'Arabie Saoudite (2,6 milliards), Israël (2,5 milliards), la Grande-Bretagne (près de 2 milliards), la Belgique (958 millions), l'Egypte (721,5 millions) et Taiwan (près de 700 millions).

Si les chiffres de l'année fiscale 1982-1983 sont en retrait par rapport à ceux de 1981-1982 (21,4 milliards), l'année prochaine a toutes les chances d'enregistrer de nouveaux records. En effet, depuis la fin de l'année fiscale 1983, les Etats-Unis ont conclu un accord de près de 4,2 milliards de dollars avec la Turquie pour la vente de cent soixante chasseurs bombardiers F-16 Falcon.

L'O.E.A. a adopté une résolution de soutien au groupe de Contadora

Washington *(A.F.P.)*. — L'assemblée générale de l'Organisation des Etats américains (O.E.A.), réunie à Washington, a adopté, jeudi 17 novembre, par acclamation, une résolution exprimant son *« soutien le plus ferme »* au groupe de Contadora pour rechercher une solution pacifique aux conflits d'Amérique centrale.

La résolution invite également le groupe de Contadora (Mexique, Colombie, Venezuela et Panama) à *« persévérer dans ses efforts »* pour la paix.

Selon des sources diplomatiques, le texte final de cette résolution a été négocié entre le ministre des affaires étrangères du Honduras, M. Paz Barnica, et celui du Nicaragua, le Père Miguel d'Escoto.

Au cours de la réunion de l'O.E.A., des divergences sont cependant apparues entre, d'une part, le Mexique, la Colombie et Panama, qui considèrent comme « prioritaire » la nécessité de discuter des mécanismes de contrôle des futurs accords sur la sécurité dans la région pour éviter une situation de conflit, et, d'autre part, le Salvador et le Honduras, qui ont fait prévaloir l'instauration d'institutions démocratiques dans chacun des pays de la région. Le ministre des affaires étrangères du Salvador, M. Fidel Chavez Mena, a attaqué le Nicaragua, dénonçant l' *« attitude agressive et inamicale »* du régime sandiniste envers les autres pays d'Amérique centrale. Il a indiqué que la paix dans la région *« passe par l'établissement de la démocratie au Nicaragua »*.

De son côté, le Père Miguel d'Escoto, a estimé que le processus « anti-Contadora » avance plus vite que les négociations de paix dans la région.

● *Deux paras américains blessés à la Grenade.* — Deux parachutistes américains ont été blessés par des francs-tireurs non identifiés sur un îlot au nord-est de la Grenade, a annoncé, jeudi 17 novembre, un porte-parole militaire. Dix-huit militaires américains ont été tués au cours de l'intervention militaire, qui a commencé le 25 octobre, selon un bilan officiel. — *(A.F.P.)*

El Salvador

Selon des journalistes anglo-saxons

L'ARMÉE A MASSACRÉ UNE CENTAINE DE CIVILS

San-Salvador *(A.P.)*. — L'armée salvadorienne a arrêté et abattu plus d'une centaine de civils considérés comme sympathisants des forces rebelles, dont des femmes et des enfants, dans trois petites villes du nord du pays, ont affirmé, jeudi 17 novembre, des journalistes anglo-saxons qui se sont rendus dans la région.

Ils ont confirmé ainsi les accusations lancées il y a quelques jours par deux stations de radio clandestines. Le porte-parole du gouvernement s'est de son côté refusé à tout commentaire. Selon les radios, le massacre aurait eu lieu le 4 novembre.

AFRIQUE

Soudan

L'armée a libéré deux des onze étrangers enlevés par des « rebelles »

L'enlèvement au Sud-Soudan, le mardi 15 novembre — annoncé le lendemain à Paris par le maréchal Nemeiry lui-même, — de onze étrangers, dont sept Français, a conféré un relief inattendu au voyage en France du président soudanais. Limitée à la journée du lundi 14 novembre *(le Monde* du 15 novembre), la *« visite officielle de travail »* du maréchal devait être suivie de cinq jours de *« visite privée »*, avant le départ, prévu samedi 19 novembre, du chef de l'Etat pour les Etats-Unis.

En fait, tant à cause de la prise d'otages étrangers par les « rebelles » du Sud que de la volonté de Khartoum de développer des rapports multiformes avec Paris, M. Nemeiry a multiplié toute la semaine les contacts avec les responsables français. Il a notamment rencontré MM. Rocard et Hernu, respectivement ministre de l'agriculture et ministre de la défense. Le jeudi 16 novembre, il s'est entretenu durant plus d'une heure avec M. Christian Nucci, ministre délégué à la coopération et au développement, peu avant l'expiration de l'ultimatum de quarante-huit heures qui avait été adressé à la France par l' *« armée de libération du peuple soudanais »* pour *« cesser immédiatement son aide au Soudan »* sous peine de voir exécuter les otages *(le Monde* du 18 novembre).

M. Nucci a dit au président Nemeiry que le gouvernement français souhaitait voir *« l'affaire réglée rapidement et sans effusion de sang »*. Au même moment, le commandement de l'armée soudanaise annonçait à Khartoum que deux des onze otages — des ingénieurs britanniques enlevés le même jour que les autres étrangers, mais séparément, — venaient d'être libérés par les forces gouvernementales. Aucune information n'a en revanche été fournie à Khartoum sur le sort des neuf autres prisonniers (sept Français et deux Pakistanais travaillant tous au creusement du canal de Jongleï sur le Haut-Nil, entreprise conduite par la Compagnie des grands travaux de Marseille).

Ces affaires ont conduit les autorités soudanaises à reconnaître, jeudi 17 novembre, par la voix de M. Koughali Salkani, ministre de l'information, que des « rebelles » (1) écumaient de nouveau les provinces méridionales du pays. *« Ils ont subi de lourdes pertes avant de prendre la fuite après avoir attaqué, jeudi à l'aube, une base de l'armée à Malaouel* (sud-est du Soudan) », a indiqué le ministre. Selon un tract distribué au Soudan après l'enlèvement de onze étrangers, la décision de M. Nemeiry d'appliquer la loi islamique paraît avoir été l'une des raisons de la reprise de l'agitation armée dans le Sud, où les non-musulmans sont en majorité. La guerre civile a ravagé cette région de 1963 à 1972.

Interrogé sur les revendications des Soudanais chrétiens ou animistes lors de la conférence de presse qu'il a donnée à Paris le mercredi 16 novembre, M. Nemeiry a répondu : *« Je n'accepte pas que l'on dise que le Sud est une région chrétienne, car y vivent en paix chrétiens et musulmans, et nos lois doivent s'appliquer à tous. »*

(1) Si les deux Britanniques ont été enlevés au sud-est du Soudan par une bande sans doute armée par la Libye, les Français et les Pakistanais paraissent être entre les mains d'autonomistes du Sud, dont le mouvement n'est pas téléguidé de l'étranger.

Les forces
à tour

Pérou

M. Barrantes, un marxiste
sera le prochain maire de

Correspondance

هكذا من الأصل

AMÉRIQUES

Argentine

Les forces armées restent résolument hostiles à toute enquête sur les « disparus »

Correspondance

La victoire de M. Raul Alfonsin aux élections du 30 octobre a surpris les militaires argentins, mais ceux-ci semblent décidés à respecter le président démocratiquement élu, qui doit prendre ses fonctions le 10 décembre. Le problème des « disparus » continue cependant de peser sur la vie politique, les militaires redoutant les conséquences d'une enquête.

Buenos-Aires. — *« J'ai déjà prévenu mes supérieurs que si la marine participait à un autre coup d'Etat, je quitterais immédiatement l'armée. »* Le capitaine de vaisseau qui tient ces propos a accueilli avec satisfaction la victoire de M. Raul Alfonsin. *« Ne croyez pas que je constitue un cas particulier,* poursuit-il, *tous les officiers de ma génération sont du même avis. »*

Pour lui *« une nouvelle Argentine est née le 30 octobre »*. Au sein du haut commandement de la marine, la satisfaction est évidente. Certains amiraux manifestent certes quelque nervosité à l'idée qu'ils devront peut-être abandonner le service actif, mais le commandant en chef, l'amiral Ruben Franco, qui, il est vrai, se retire à la fin de l'année, est serein. *« Nous devons nous habituer à obéir aux ordres du président »*, affirme-t-il. *« La toute-puissance des dirigeants syndicaux au sein du mouvement justicialiste, l'absence de propositions concrètes, les luttes de factions, laissaient mal augurer de l'avenir »*, déclare de son côté un vice-amiral. Ce qui surprend pourtant, c'est l'attraction qu'exerce M. Alfonsin sur les marins, qui apprécient, semble-t-il, *« son autorité, son honnêteté et ses convictions démocratiques »*.

Les aviateurs, eux, n'en finissent pas d'avoir été les héros des Malouines... Fière des exploits de ses pilotes mais frustrée par son échec politique après la chute du général Galtieri, l'armée de l'air s'est retranchée dans un nationalisme chatouilleux. Ses officiers soulignent surtout la *« maturité »* montrée par le peuple argentin lors de la consultation du 30 octobre. Ils préfèrent que la majorité des suffrages se soient portés sur le candidat du radicalisme, parce que ce mouvement *« est beaucoup plus cohérent que le péronisme »*. Ils considèrent, d'autre part, que *« M. Alfonsin sait s'entourer de gens compétents »*. Celui-ci devrait cependant rencontrer plus de réserves chez les aviateurs que chez les marins quand il s'agira de renouveler le haut commandement. *« A la différence de l'armée de terre, dont la responsabilité dans la défaite est pourtant très lourde, nous avons procédé après la guerre des Malouines à un profond remaniement »*, affirme un officier supérieur. L'arme aérienne se soumettra aux décisions des autorités constitutionnelles mais souhaite que le chef de l'Etat fasse preuve de *« prudence »*.

La victoire de M. Alfonsin n'a pas seulement surpris les péronistes, mais aussi la plupart des généraux de l'armée de terre, le général Nicolaides en tête. Ceux-ci étaient en effet en effet convaincus que M. Italo Luder l'emporterait. Certains même avaient déjà conclu des accords avec les principaux leaders syndicaux. Il est clair que M. Lorenzo Miguel ne serait pas parvenu à concentrer la quasi-totalité des pouvoirs sans les « coups de pouce » successifs du général Nicolaides. De même, le candidat aux fonctions de gouverneur de la province de Buenos-Aires, M. Herminio Iglesias, a-t-il largement bénéficié du soutien du commandant du premier corps d'armée, le général Trimarco, et du chef de la police de la province de Buenos-Aires, le général Verplaetsen. La dénonciation par M. Alfonsin en avril d'un pacte « syndico-militaire » a certes freiné ces menées. Mais cela n'a pas empêché l'armée de terre, par le biais du ministre du travail, de « normaliser » les syndicats au profit exclusif de la « vieille garde » syndicale.

L'échec du péronisme et surtout les attaques dont font l'objet les dirigeants syndicaux sont un coup pour le haut commandement de l'armée de terre. L'épuration souhaitée par M. Alfonsin (on parle du limogeage d'une vingtaine de généraux) ne devrait donc pas poser de gros problèmes.

La réforme du service militaire

Les conditions d'une réforme en profondeur des forces armées paraissent aussi réunies. Le prochain président devra cependant ménager la sensibilité des militaires dans deux domaines particulièrement épineux : la réforme du service militaire et la question des « disparus ». La plate-forme électorale du parti radical prévoit la suppression du service militaire obligatoire. Or l'armée de terre y est totalement opposée. *« Ce serait couper l'armée du pays »*, entend-on répéter. Quant aux deux autres forces qui seraient beaucoup moins touchées en raison de la modernisation de leur armement, elles considèrent qu'une telle mesure devrait faire l'objet d'*« une étude approfondie »*. Beaucoup d'officiers doutent cependant que M. Alfonsin mette ce projet à exécution. *« C'est une promesse électorale destinée à gagner les suffrages féminins »*, soutient l'un d'eux.

L'autre thème délicat est celui des « disparitions ». Il ne fait aucun doute que les forces armées feraient bloc face à d'éventuelles commissions d'enquête parlementaires. Les déclarations de M. Alfonsin selon lesquelles c'est à la justice ordinaire qu'il appartiendra de châtier les coupables ont rassuré les militaires, de même que son souci de différencier les niveaux de responsabilité. D'autre part, une idée est en train de gagner du terrain dans les rangs de l'armée : celle qui consiste à « sacrifier » les membres des deux premières juntes (1) et un certain nombre d'officiers qui se sont glorifiés d'avoir exterminé les « subversifs », comme l'ancien chef de la police de la province de Buenos-Aires, le général Camps, l'ancien commandant du III[e] corps d'armée, le général Menendez, et l'un des responsables de l'opération « Indépendance » dans la région de Tucuman, le général Bussi.

JACQUES DESPRÉS.

(1) Il s'agit des généraux Videla et Viola, des amiraux Massera et Lambruschini et des brigadiers Agosti et Graffigna.

Pérou

M. Barrantes, un marxiste modéré sera le prochain maire de Lima

Correspondance

Les élections municipales du 13 novembre ont été un succès pour le principal parti d'opposition, l'Alliance populaire révolutionnaire américaine (APRA). A Lima, cependant, c'est une autre formation d'opposition, la Gauche unie, en la personne de M. Barrantes, qui a remporté la mairie.

Lima. — Avocat, M. Alfonso Barrantes est un marxiste bon teint, âgé de cinquante-quatre ans. Sa victoire à Lima s'explique par le mécontentement des électeurs de la capitale, qui ont décidé de voter « rouge » pour censurer la politique du gouvernement. C'est aussi le résultat du travail de fourmi d'un homme modeste, patient et tenace. Il était déjà arrivé en seconde position aux élections de novembre 1980.

Le nouveau maire de Lima a commencé sa vie politique très jeune. Encore enfant, il distribuait clandestinement le journal *La Tribuna* de l'APRA, lorsque ce parti était encore la seule « alternative révolutionnaire ». A quatorze ans, il militait dans le mouvement de jeunesse de l'APRA et, quelques années plus tard, il entrait au secrétariat politique de sa province, puis devenait leader universitaire dans la capitale.

A vingi-neuf ans, M. Alfonso Barrantes est expulsé de l'APRA pour « indiscipline » : il avait organisé une manifestation contre la visite de M. Richard Nixon à Lima. Il se tourne alors vers le parti communiste et purge sa première peine de prison dans la jungle amazonienne. Une prison sans barreaux, mais aussi la plus sinistre parmi toutes celles qu'il connaîtra par la suite en raison de ses convictions politiques.

Ayant refusé de choisir entre Pékin et Moscou, M. Barrantes abandonne le P.C. et opte pour un courant de pensée marxiste qui se réclame de Juan Carlos Mariategui. Et c'est comme « indépendant », bien que représentant la Gauche unie, qui rassemble sept petites organisations, qu'il est parvenu à conquérir la mairie de la capitale.

La coalition de la gauche est fragile ; elle doit à la modération de M. Barrantes, à son intelligence et à ses talents d'homme politique d'avoir remporté sa première grande victoire électorale.

N. B.

EUROPE

Grande-Bretagne

Le cardinal Hume réprimande Mgr Kent pour son engagement pacifiste

De notre correspondant

Londres. — L'arrivée des premiers missiles de croisière en Grande-Bretagne a exacerbé les passions et troublé tout particulièrement les consciences religieuses. Depuis longtemps, de nombreux chrétiens militent dans les mouvements pacifistes, et notamment dans le plus important d'entre eux, le C.N.D. (campagne pour le désarmement nucléaire), dont le secrétaire général, Mgr Bruce Kent, vient d'être rappelé à l'ordre par la hiérarchie catholique.

Après l'Eglise anglicane, l'Eglise catholique porte le débat sur la place publique d'une manière très nuancée, qui témoigne de son embarras, plusieurs évêques étant connus pour être partisans d'un désarmement unilatéral et sympathisants du C.N.D. Après de longues consultations, le cardinal Basil Hume, qui préside l'assemblée des évêques d'Angleterre et du Pays de Galles, a publié le 17 novembre dans le *Times* un article destiné à guider la réflexion des fidèles, sinon à en fixer les limites. Il constate que les récentes manifestations de masse ont fait monter la *« tension »* au sein de la société britannique, et il semble le regretter. Mais il reconnaît que *« le mouvement de la paix joue un rôle important »* et qu'il convient d'accepter les divergences d'opinion.

Le cardinal Hume déclare que l'utilisation des armes de destruction massive ne peut être en aucun cas justifiée et souligne que *« les tenants du pouvoir politique doivent trouver d'autres moyens de préserver la paix que celui d'amasser des armes nucléaires »*. Mais — et c'est là le point essentiel de ce texte — il rappelle les propos du pape Jean-Paul II en juin 1982 devant les Nations unies en ajoutant ce commentaire : *« L'acceptation de la dissuasion comme solution temporaire, à la stricte condition qu'elle permette de prévoir un désarmement progressif, paraît être la position de l'Eglise catholique la plus largement acceptée. »*

De toute évidence, une partie de ce texte vise Mgr Bruce Kent, tout particulièrement quand le cardinal Hume conseille de respecter *« le processus démocratique »* et *« les institutions »* et demande de ne pas *« enfreindre la loi »*. Il a été manifestement alarmé par les appels à la *« désobéissance civile »* prônée par les dirigeants du C.N.D., qui entend empêcher le déploiement des missiles de croisière hors de la base de Greenham-Common en rendant les routes impraticables. Le cardinal a été également très irrité par les louanges adressées le 13 novembre par Mgr Kent au parti communiste de Grande-Bretagne pour son action *« en faveur du désarmement et de la cause de la paix »*. C'est à la suite de cette incartade qu'il a décidé de convoquer à la fin de cette semaine Mgr Kent pour une explication en tête à tête.

Cependant, dans l'entourage du cardinal Hume on laisse entendre que ce dernier n'a pas l'intention de demander à Mge Kent de démissionner de ses fonctions au C.N.D., mais de lui suggérer d'agir avec plus de discernement et de prudence en se conformant à la ligne relativement souple qui vient d'être définie par l'Eglise catholique de Grande-Bretagne.

L'an dernier, le synode de l'Eglise anglicane avait adopté une motion assez comparable destinée, elle aussi, à dessiner un cadre général de réflexion pour éviter quelques *« débordements »* que ses dirigeants déploraient. Elle condamnait résolument l'usage offensif de l'armement nucléaire mais rejetait l'idée d'un désarmement unilatéral.

FRANCIS CORNU.

● *Londres rejette la résolution de l'ONU sur les Malouines.* — La Grande-Bretagne a rejeté catégoriquement jeudi 17 novembre la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU l'appelant à négocier avec l'Argentine sur la souveraineté des Malouines (résolution votée à New-York par 87 voix contre 9 et 54 abstentions, dont celle de la France). La résolution présente le cas des Malouines comme *« un fait colonial »*, thèse combattue par la Grande-Bretagne pour laquelle le facteur le plus important est *« la volonté des habitants des Falklands »* et *« leur droit à l'autodétermination »*. — (A.F.P.)

Pologne

Dans une lettre aux dirigeants de Varsovie

JEAN-PAUL II RENOUVELLE SON APPEL A UN « VÉRITABLE DIALOGUE »

Varsovie (A.F.P.). — Le pape Jean-Paul II a renouvelé à l'adresse des dirigeants polonais son appel à un *« véritable dialogue »*, leur offrant par la même occasion un recueil des homélies prononcées au cours de son dernier voyage en Pologne, où il avait pris fait et cause pour les idéaux de Solidarité.

Cet appel est contenu dans une lettre publiée, le jeudi 17 novembre, par l'agence polonaise PAP et datée du 9 novembre. Dans ce texte, Jean-Paul II remercie le président du Conseil d'Etat, M. Henryk Jablonski, pour les vœux adressés à l'occasion du cinquième anniversaire de son pontificat. *« J'accepte ces vœux dans la certitude que le bien de l'homme, dans son acception la plus large, sera toujours le souci de tous les citoyens de ma patrie »*, écrit le pape, qui ajoute : *« Je ne cesse de croire qu'une collaboration multilatérale, dans l'esprit d'un dialogue véritable, de l'amour fraternel et de la confiance mutuelle, permettra à tous les Polonais de jouir pleinement des droits de la personne humaine. »*

En même temps, poursuit Jean-Paul II, *« j'exprime le souhait que ces efforts pour le bien commun et un calme social durable soient toujours accompagnés de la conscience permanente que la paix est un bien suprême pour le peuple polonais, comme pour tous les peuples »*.

● *Les poursuites contre Solidarité.* — Les autorités polonaises ont réduit les charges retenues contre les sept anciens dirigeants de Solidarité actuellement emprisonnés, qui n'encourent plus qu'une peine maximum de dix ans de prison au lieu de la peine de mort, a-t-on appris jeudi 17 novembre à Varsovie. Le parquet a, en effet, décidé de ne plus poursuivre que pour *« préparatifs de complot contre l'Etat »* les sept dirigeants syndicaux, jusqu'ici accusés de *« complot »* et passibles à ce titre d'une condamnation allant de cinq ans de prison à la peine de mort. — (A.F.P.)

Allemagne fédérale

LE CONGRÈS EXTRAORDINAIRE DU S.P.D.

Une « motion directrice » se prononce contre le déploiement des nouveaux missiles de l'OTAN et pour une zone dénucléarisée dans le centre de l'Europe

De notre envoyé spécial

Cologne. — Jusqu'à la dernière minute, les instances supérieures du S.P.D. auront délibéré pour préparer le congrès extraordinaire du parti qui devait s'ouvrir ce vendredi 18 novembre, dans la grande ville rhénane, et décider de l'attitude des sociaux-démocrates dans le débat sur les euromissiles prévu au Bundestag les 21 et 22 novembre. Des experts du parti, dont MM. Horst Ehmke et Egon Bahr, ont élaboré une « motion directrice » de huit pages, approuvée jeudi par le comité directeur. Ce texte a recueilli l'adhésion de vingt-sept membres du comité. Cinq autres, dont le chancelier Schmidt et quatre de ses anciens ministres, ont refusé de l'approuver.

La motion conclut au rejet des euromissiles américains. Elle commence par se référer pieusement aux résolutions votées au congrès de Berlin au début de décembre 1979, soit quelques jours avant que l'OTAN ne prenne sa fameuse « double résolution ». Le congrès de Berlin avait déclaré que *« le but des négociations à venir est d'obtenir une réduction des fusées soviétiques et d'arriver à un accord acceptable pour l'Ouest comme pour l'Est, qui rende superflue l'introduction de nouveaux euromissiles en Europe occidentale »*.

La continuité dont se réclament les sociaux-démocrates tient au refus — précoce — du déploiement automatique des fusées en cas d'échec à Genève : *« Un automatisme du stationnement a toujours été rejeté comme contraire à une politique de paix ; c'est pourquoi aussi l'arrivée des Pershing trahira l'esprit de la double décision. »* Ce qui n'est pas expliqué, c'est comment les Soviétiques, sans la menace de l'implantation des Pershing fin 1983, auraient pu accepter un compromis. Peut-être une prise en compte des potentiels nucléaires britannique et français, qui a toujours été préconisée par les dirigeants sociaux-démocrates, aurait-elle permis de trouver à Genève un terrain d'entente.

L'initiative de l'OTAN, constate le document, *« fut contestée dans le S.P.D. »*. Dès le début, une minorité a déclaré son opposition et a douté que *« la résolution de l'OTAN puisse atteindre les buts qu'elle s'est assignés »*. Elle craignait que *« la menace ne débouche sur aucun résultat, car de puissantes forces aux Etats-Unis accordaient priorité aux objectifs militaires sur les objectifs diplomatiques. Ces critiques se voient aujourd'hui confirmés dans leur specticisme et dans leur refus de principe »*.

Le S.P.D. estime que toutes les possibilités d'arriver à un compromis n'ont pas été exploitées. Il rappelle au passage, pour dissiper tout malentend,u que les États-Unis et la R.F.A. sont liés par des traditions et des valeurs communes et que le prétendu *« socialisme réel »* est pour lui *« inacceptable par principe »*.

A partir de ces attendus, le comité directeur *« refuse le stationnement de nouvelles fusées américaines à moyenne portée sur le territoire de la République fédérale »*. Il préconise la poursuite des négociations bilatérales et demande aux Soviétiques de commencer à démonter leurs SS-20 dans une proportion importante qui n'est pas précisée, et à ces derniers comme aux États-Unis de renoncer au déploiement des engins atomiques de courte portée.

Mais le S.P.D. voit plus loin que le problème immédiat des euromissiles. Il se prononce dans un premier temps pour qu'un arrêt contractuel des essais nucléaires et du stationnement des missiles intervienne, puis pour la fin de la production des armes atomiques et de leurs vecteurs. C'est l'idée du « gel » nucléaire.

L'un des auteurs de ce texte, M. Bahr, est membre de la commission Palme sur le désarmement. Cet engagement l'a conduit à introduire dans la motion du comité directeur du S.P.D. la demande du *« retrait progressif des innombrables armes atomiques entreposées sur le sol allemand et l'instauration d'une zone dénucléarisée au milieu de l'Europe, telle qu'elle est recommandée par la commission Palme »*. *« Pour y arriver*, ajoute le texte, *il faut que grandisse le poids de l'Europe dans l'alliance. »* Il s'agit donc de détourner celle-ci d'une politique de confrontation, qui pousse toujours plus loin la course aux armements, et de reconnaître qu'à l'âge super-atomique il n'y a plus de sécurité contre un adversaire mais seulement *« de conserve avec lui »*.

ALAIN CLÉMENT.

M. MARCHAIS : nous sommes aux côtés des pacifistes !

Le quotidien communiste *l'Echo du Centre* a publié, vendredi 18 novembre, une interview de M. Georges Marchais, dans laquelle celui-ci souligne qu'*« avec l'application de la décision américaine d'implanter des fusées de l'OTAN dans plusieurs pays d'Europe occidentale, un stade nouveau serait atteint dans l'escalade de la course aux armements et, donc, dans le danger de guerre »*.

Selon le secrétaire général du P.C.F., *« ce qui est nécessaire, aujourd'hui, c'est que s'élève plus encore le niveau du combat pour la paix »*. *« Notre parti*, indique M. Marchais, *est décidé à mettre toutes ses forces au service de ce combat, avec toutes celles et tous ceux qu'on nomme les « pacifistes ». Aux héritiers de Jaurès que nous sommes, le mot ne fait pas peur ; nous sommes aux côtés des pacifistes ! »*

M. Marchais réaffirme, enfin, qu'il est *« logique de comptabiliser la force nucléaire française »*, et cela *« du côté de l'alliance atlantique »*, dans l'inventaire des forces en présence en Europe.

● *L'Appel des Cent : continuer à négocier.* — Le collectif national de l'Appel des Cent, qu'anime M. Georges Séguy, membre du comité central du P.C.F., s'est réuni le 15 novembre. Il a décidé d'écrire à MM. Reagan et Andropov et de lancer une campagne d'envois de cartes postales aux ambassades des États-Unis et d'Union soviétique en France, *« pour que la négociation, notamment entre l'U.R.S.S. et les États-Unis, se déroule sans discontinuité, jusqu'au moment où un accord sur le désarmement pourra intervenir »*.

Espagne

Le gouvernement veut renforcer la subordination des forces armées au pouvoir civil

De notre correspondant

Madrid. — Accroître la subordination des forces armées au pouvoir civil : tel est le principal objectif du plan de réforme militaire qui a été soumis par le ministre espagnol de la défense, M. Narcis Serra, à la commission correspondante du Congrès des députés.

Selon ce plan, le comité des chefs d'état-major, composé de quatre membres (1), qui était jusqu'ici l'organe suprême de commandement directement après le roi, sera dorénavant un organisme de conseil du gouvernement en matière militaire. Un nouveau poste sera créé : celui de chef d'état-major de la défense ; son titulaire sera le principal collaborateur du ministre et aura pour mission de lui transmettre les propositions des principaux chefs militaires.

Cette réforme doit entrer en vigueur en janvier prochain, lorsque l'actuel président du comité des chefs d'état-major, le lieutenant-général Alvaro Lacalle Leloup prendra sa retraite. M. Serra l'a justifiée par la nécessité *« d'améliorer l'efficacité opérationnelle des forces armées grâce à un commandement unique »*. Mais ce changement répond également à des motifs politiques : les socialistes entendent contrecarrer les revendications des secteurs militaires « ultras » en faveur de la reconnaissance d'un *« pouvoir militaire »* autonome vis-à-vis du gouvernement.

Jusqu'ici, l'existence d'un organe de commandement organiquement indépendant du ministre de la défense semblait avaliser leur thèse. Avec la nouvelle structure, l'état-major sera directement subordonné au ministre.

M. Serra a également annoncé que les prérogatives du gouvernement en matière de défense nationale seraient renforcées. Le plan stratégique conjoint, qui détermine les objectifs de défense des forces armées et les moyens dont elles disposent pour les atteindre, sera dorénavant établi par l'exécutif et non plus par le comité des chefs d'état-major. De plus, les affectations du budget en matière militaire seront décidées par programmes, alors que, auparavant, chaque armée recevait une somme fixée à l'avance et dont elle pouvait elle-même déterminer largement l'usage.

« L'Espagne a besoin d'adapter ses forces armées aux nécessités d'aujourd'hui, sans changements brusques, sans réforme imposée ni mesures spectaculaires », a affirmé M. Serra devant les députés. Malgré ces propos apaisants, il n'en reste pas moins que les socialistes ont cru bon d'accélérer la présentation d'un « paquet » de réformes initialement prévues pour le début de 1984. Tout porte à croire que le gouvernement, depuis le limogeage en septembre du capitaine-général de Valladolid, le lieutenant-général Soteras, entend montrer aux militaires, en mal d'indépendance vis-à-vis du pouvoir civil, que la prudence dont il fait preuve n'empêche pas la détermination.

THIERRY MALINIAK.

(1) Les chefs d'état-major de l'armée de terre, de l'aviation et de la marine, ainsi que le président du comité (actuellement un officier de l'armée de terre).

● *M. Felipe Gonzalez a démenti*, jeudi 17 novembre, des informations du quotidien *El Païs*, selon lesquelles l'Espagne pourrait suspendre ses importations de France, afin d'accélérer la procédure de son adhésion à la C.E.E. Selon *El Païs*, l'Espagne serait notamment disposée à cesser d'acheter des équipements militaires français jusqu'à ce que Paris élimine les obstacles continuels que, selon Madrid, elle pose à l'adhésion espagnole. — *(Reuter.)*

A TRAVERS LE MONDE

Inde

● LA VISITE DE LA REINE ELIZABETH PERTURBÉE. — La reine Elizabeth a dû reporter, jeudi 17 novembre, de vingt-quatre heures, sa visite au monument dédié au mahatma Gandhi, à Dehli, à la suite d'une importante manifestation d'intégristes hindous. La reine d'Angleterre et le prince d'Edimbourg effectuent leur première visite d'Etat en Inde depuis vingt-deux ans. Ils recevront, la semaine prochaine, à la New-Dehli, les quarante-huit chefs d'Etat ou de gouvernement participant au sommet des pays membres du Commonwealth. — *(Reuter.)*

République Sud-Africaine

● REMANIEMENT MINISTÉRIEL. — Après la démission, le 15 novembre, du ministre de la main-d'œuvre, M. « Fanie » Botha (*le Monde* du 17 novembre), le premier ministre, M. Pieter W. Botha, a annoncé jeudi 17 novembre un remaniement ministériel. M. Pietie du Plessis, ministre de l'énergie et des mines remplacera M. Botha au ministère de la main-d'œuvre et sera lui-même remplacé à son poste par M. Danie Steyn, ministre de l'éducation et de la formation, dont le poste sera occupé par M. Barend du Plessis, ministre adjoint des affaires étrangères. Le poste de M. Barend du Plessis est confié à M. Louis Nel, actuel ministre adjoint du développement dont le portefeuille est attribué à un parlementaire, M. Ben Wilkens. M. « Fanie » Botha avait donné sa démission à la suite d'un scandale financier. — *(A.F.P., Reuter.)*

Sénégal

● LA TOURNÉE DU PRÉSIDENT BRÉSILIEN. — Le général Figueiredo est arrivé, jeudi 17 novembre, à Dakar pour une visite de quarante-huit heures au Sénégal, troisième étape d'une tournée africaine commencée au Nigéria et en Guinée-Bissau, et qu'il doit poursuivre au Cap Vert, et en Algérie. — *(Reuter.)*

Venezuela

● LIVRAISON DE SIX F-16. — Le Venezuela a reçu, jeudi 17 novembre, livraison des six premiers chasseurs-bombardiers F-16 sur les vingt-quatre appareils qu'il a commandés, faisant de sa force aérienne la plus moderne d'Amérique latine. Ses deux voisins, la Guyana et la Colombie, avec qui le Venezuela a des différends frontaliers, ont déploré cette acquisition. Le président de la Guyana, M. Forbes Burnham, avait demandé à M. Reagan de bloquer cette vente. De son côté, la Colombie a exprimé son souci en rappelant ses critiques *« de la course aux armements en Amérique latine »*. — *(A.F.P.)*

Après la proclamation de la « République turque du nord de Chypre »

Les débats du Conseil de sécurité des Nations unies sur la situation à Chypre ont commencé le jeudi 17 novembre au milieu d'une intense activité diplomatique. Au cours d'une conférence de presse, M. Rauf Denktash, chef de la communauté chypriote turque et président de la « République turque du nord de Chypre » proclamée mardi dernier, a demandé l'instauration d'une administration intérimaire à Varosha, sous les auspices du secrétaire général des Nations unies. Varosha est la nouvelle ville de Famagouste, la cité chypriote grecque devenue ville fantôme depuis que ses habitants en ont été chassés en 1974 par les troupes d'occupation d'Ankara. M. Denktash avait déjà maintes fois avancé cette proposition, qui s'est toujours heurtée au refus des Chypriotes grecs.

Pour gage de sa bonne volonté, M. Denktash a également réclamé l'assistance de l'ONU pour la réouverture de l'aéroport international de Nicosie au trafic civil *« pour le plus grand bénéfice des deux communautés de l'île »*. D'un ton passionné, M. Denktash a assuré que *« tous les droits constitutionnels et humains du peuple turc de Chypre avaient été foulés aux pieds »*, nous indique notre correspondante, Nicole Bernheim. Il a souligné que la proclamation d'une « République turque » ne signifiait pas la fin des efforts pour la création d'un Etat confédéral, à condition que sa communauté soit considérée comme un partenaire égal et non comme une minorité ethnique.

Selon notre correspondante, la résolution présentée par la Grande-Bretagne devrait être votée à une très large majorité par le Conseil de sécurité, car, contrairement à ce qu'avaient pu espérer un moment les Turcs, la solidarité islamique ne paraît pas devoir jouer en faveur de M. Denktash et de sa « République ».

● A ANKARA, cependant, le porte-parole du ministère des affaires étrangères a annoncé que la Turquie était prête à accepter la proposition britannique d'une consultation entre les Etats garants de l'indépendance de Chypre (Grande-Bretagne, Grèce et Turquie). Toutefois, la Grèce refuse de participer à une conférence à trois aussi longtemps que la décision de créer la « République turque du nord de Chypre » n'aura pas été annulée.

● A NICOSIE, la communauté chypriote grecque a fait, jeudi, une grève générale d'une heure pour protester contre la proclamation unilatérale de l'Etat chypriote turc. Aucun incident n'a été signalé depuis mardi le long de la « ligne verte » qui sépare les deux zones et qui est surveillée par les « casques bleus » de l'ONU. La garde nationale chypriote grecque reste en état d'alerte.

● A MOSCOU, enfin, l'agence Tass a publié une déclaration officielle qui demande *« l'annulation par la direction chypriote turque de sa décision et la reprise dans les plus brefs délais des pourparlers intercommunautaires constructifs avec la médiation du secrétaire général de l'ONU »*.

Les autorités du nouvel « Etat » affirment vouloir former une fédération avec les Chypriotes grecs

De notre envoyé spécial

Nicosie (Lefkosha). — *« Vingt années durant depuis ce tragique Noël 1963 où nous avons été attaqués et menacés de génocide, nous avons réclamé que les Grecs chypriotes veuillent bien rétablir un Etat fédéral bicommunautaire. Mais les pourparlers n'ont jamais rien donné, car l'idéal de l'autre partie a toujours été l'Enosis, c'est-à-dire le rattachement de Chypre à la Grèce. »* C'est le président de l'Assemblée qui parle, M. Nejat Konuk. Il assume l'intérim du chef de l'Etat, M. Rauf Denktash, parti pour New-York « plancher » devant le Conseil de sécurité. La goutte d'eau qui, semble-t-il, a fait déborder le vase conduisant à la proclamation unilatérale d'indépendance, ce fut la résolution des Nations unies adoptée le 13 mars dernier, avec les voix notamment du bloc socialiste, des non-alignés et de la France. Ce texte reconnaissait en fait le gouvernement du Grec M. Kyprianou comme seule autorité dans l'île.

« Les Turcs y ont vu, explique M. Konuk, *un grave tournant, la fin de la reconnaissance par la communauté internationale de l'existence à Chypre de deux communautés, sans doute inégales en nombre, mais égales en dignité et en droits. Tout s'écroulait en même temps : non seulement les lointains principes de la Constitution de 1960, mais aussi les accords passés entre les responsables des deux communautés et les efforts du secrétaire général des Nations unies, M. Perez de Cuellar, pour rapprocher les points de vue antagonistes des Chypriotes. »*

L'opposition au gouvernement conservateur de M. Denktash, dont les élus représentent près de la moitié de l'Assemblée législative, a elle-même, vers la fin du printemps dernier, cessé de considérer comme tabou l'idée d'une proclamation unilatérale d'indépendance. M. Ozgur, leader du parti républicain (C.T.P.), formation communisante, explique ainsi son retournement : *« Par le passé, nous étions hostiles à l'indépendance, car nous avions évidemment de bonnes raisons de penser que les autres pays ne l'accepteraient pas. Mais l'arrivée au pouvoir du PASOK en Grèce en 1981, l'alignement de M. Kyprianou sur M. Papandréou dans son refus de l'égalité des deux communautés insulaires et d'une formule fédérale, l'échec de la récente proposition de M. Denktash d'une rencontre au sommet avec M. Kyprianou, tout cela explique que nous ayons volontiers joint nos voix à tous les autres parlementaires pour proclamer l'indépendance. »*

Le rôle de la Turquie

Une affirmation cependant revient comme un leitmotiv chez tous nos interlocuteurs : *« Nous ne voulons pas faire cavalier seul. La proclamation d'indépendance n'a pas d'autre objectif que de nous mettre en position de discuter à égalité — enfin ! — avec les Chypriotes grecs en vue de constituer un véritable Etat fédéral. »*

Une question demeure pendante : la Turquie a-t-elle été vraiment « surprise » par les événements de ces derniers jours ? Le ministre des affaires étrangères, M. Kenan Atakol, répond : *« Nous n'avons pas informé la Turquie, car elle aurait peut-être tenté d'empêcher notre déclaration d'indépendance. La préférence allait à une poursuite des négociations avec la partie grecque. Or la Turquie est notre mère patrie. Nous ne nous sentions pas le droit, si nous lui avions formellement demandé un feu vert, de passer outre à un refus de sa part. »* En fait, personne n'ignorait à Ankara que quelque chose était dans l'air. Un politologue réputé nous avait même déclaré quelques jours avant les législatives du 6 novembre : *« La période immédiatement consécutive au scrutin en Turquie serait le moment idéal pour proclamer l'indépendance du nord de Chypre. Les généraux encore au pouvoir pourraient penser : les civils s'occuperont des conséquences de cette affaire, et les civils, une fois installés, pourraient toujours dire : « C'est pas nous ! »*.

Quoi qu'il en soit, les autorités du nouvel Etat s'affairent. Le ministre des affaires étrangères va commencer dans les jours qui viennent une tournée d'explication dans plusieurs capitales. La création d'une banque centrale est une absolue priorité du gouvernement Denktash. Son organigramme est déjà prêt. Une monnaie nationale suivra. Le 22 novembre, le Parlement choisira un drapeau. Que de choses à faire encore pour devenir indépendant !

JEAN-PIERRE CLERC.

Grèce

Le dixième anniversaire du soulèvement des étudiants a été marqué par une énorme manifestation anti-américaine

De notre envoyé spécial

Athènes. — Etaient-ils trois cent mille ou un million, à défiler à Athènes, jeudi soir 17 novembre ? Les estimations des journalistes, de la police, des organisateurs oscillent entre ces deux chiffres, aussi exorbitants l'un que l'autre, quand on songe que la ville compte à peine deux millions d'habitants. S'il est impossible de trancher, au moins a-t-on pu constater que la vague humaine n'a cessé de déferler six heures durant sur les 5 kilomètres qui séparent l'Ecole polytechnique de l'ambassade américaine. Les Athéniens n'ont jamais été aussi nombreux à célébrer l'anniversaire du soulèvement estudiantin de 1973 qui avait provoqué la chute de la dictature militaire.

Les drapeaux et les étendards, les banderoles et les pancartes, les chants patriotiques et les slogans repris en chœur, témoignaient du caractère largement unitaire de la manfestation. Si quelques personnalités de l'opposition de droite étaient venues à titre individuel, les formations centristes ou de la gauche, partisans ou adversaires du gouvernement Papandréou, les syndicats ouvriers de toutes tendances, les associations professionnelles et les diverses unions féministes, les fédérations de lycéens et d'étudiants y étaient massivement représentés. Militaires en uniforme, parlementaires, ministres, Mme Margaret Papandréou, l'épouse du président du conseil, se mêlaient à une foule qui entendaient essentiellement protester contre la politique étrangère de l'administration Reagan. *« Nous n'avons qu'une ennemie : l'Amérique »*, scandaient les manifestants, dans cette ville où deux jours plus tôt avait été assassiné l'officier de marine américain Georges Tsantes par une « organisation révolutionnaire » se réclamant précisément du 17 novembre.

Le rebondissement de la crise chypriote a bien entendu fourni le prétexte de ce nouveau déchaînement antiaméricain. Les déclarations officielles de Washington condamnant sans réserve la proclamation d'un Etat turc indépendant dans la partie septentrionale de Chypre, conformément au vœu d'Athènes, n'ont pas suffi à entamer la tenace méfiance, voire l'hostilité, que beaucoup ici nourrissent à l'égard des Etats-Unis. Ils ne doutent pas un instant que Washington tient en réalité « un double langage », l'un à l'intention de la Grèce, l'autre de la Turquie. Certains partisans du gouvernement Papandréou n'hésitent pas, pour accuser les Etats-Unis de *« duplicité »*, à rappeler les déclarations apaisantes de l'administration américaine à la veille du renversement, avec la complicité de la C.I.A., du gouvernement Allende au Chili, il y a toute juste dix ans.

Détente et indépendance

Au-delà du problème de Chypre, deux autres thèmes — ceux de l'indépendance nationale et de la détente internationale — ont dominé la manifestation. Les slogans appelant au retrait de la Grèce de l'OTAN et à la suppression des bases américaines sur son territoire alternaient avec ceux condamnant l'installation en Europe des missiles Pershing et la course aux armements. Le plus souvent, les manifestants associaient le pacifisme à la revendication sociale. *« Non au armes nucléaires ! Oui au travail, au pain, à l'enseignement ! »*, répétait inlassablement la foule, en majeure partie constituée de jeunes gens.

Les deux principaux partis du pays, le Pasok de M. Andréas Papandréou, au pouvoir, et le parti communiste de M. Florakis dans l'opposition, qui se distinguaient nettement par leurs étendards respectivement verts ou rouges, ont fourni les contingents les plus substantiels. Malgré, ou peut-être en raison de leur rivalité, les mots d'ordre des deux partis étaient, à une ou deux exceptions près, identiques. Bien que les députés du Pasok, majoritaires au Parlement, aient ratifié le 7 novembre dernier, comme un seul homme, l'accord prorogeant de cinq ans le bail des bases américaines, les dirigeants du parti continuent à exiger la suppression de toute présence militaire des Etats-Unis sur le sol national. *« Il s'agit d'un objectif stratégique qui ne saurait être occulté par tel ou tel autre compromis auquel notre gouvernement serait amené à souscrire pour des raisons tactiques »*, nous disait un responsable du Pasok.

Aucun représentant du parti socialiste français ne figure parmi les quelque cent cinquante personnalités étrangères, de toutes tendances, invitées à célébrer le dixième anniversaire du soulèvement estudiantin.

ERIC ROULEAU.

ASIE

Birmanie

LES INSURGÉS KARENS ACCEPTENT DE NÉGOCIER AVEC LA CROIX-ROUGE LA LIBÉRATION DE M. ET Mme BOSSU

Bangkok *(Reuter)*. — Les rebelles karens qui détiennent deux Français, M. et Mme Bossu, en otage, en Birmanie, ont déclaré, ce vendredi 18 novembre, qu'ils acceptent de négocier leur libération avec le Comité international de la Croix-Rouge (C.I.C.R.), qui agirait pour le compte du gouvernement français.

Un porte-parole de l'Union nationale karen (U.N.K.) a déclaré : *« Si le C.I.C.R. est prêt à agir en qualité d'intermédiaire neutre (...) nous l'acceptons. »* Cette déclaration faisait suite à l'annonce faite par M. Jean-Michel Monod, chef du bureau de Bangkok du C.I.C.R., selon laquelle le gouvernement français demandait à la Croix-Rouge de lui servir d'intermédiaire. Cette requête avait été faite auprès du président du C.I.C.R., M. Alexander Hay, et envoyée à Genève il y a une semaine.

M. Jacques Bossu (vingt-six ans) et sa femme Martine (vingt-quatre ans) ont été capturés, le 18 octobre, par les Karens. Ceux-ci demandent, à la France, de cesser toute assistance au gouvernement de Rangoun.

Le porte-parole des insurgés a déclaré que les deux Français étaient à l'abri et en bonne santé.



DISCOURS PRONONCÉ

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE CUBA, LE 14 NOVEMBRE 1983, PLACE DE LA RÉVOLUTION, A LA HAVANE

Quand les porte-parole de l'administration nord-américaine ont affirmé qu'il y avait à la Grenade, au moment de l'invasion, entre mille et mille cinq cents Cubains et que des centaines d'entre eux continuaient de lutter dans les montagnes, Cuba a publié le chiffre exact de ses ressortissants à la Grenade, au jour de l'invasion, à savoir 784, dont le personnel diplomatique avec famille et enfants. Elle a également indiqué les organismes d'où ils provenaient et les activités auxquelles ils se consacraient, les instructions qu'ils avaient reçues de combattre sur les lieux de travail et autour des baraquements s'ils étaient attaqués, et l'impossibilité, d'après les informations que nous possédions, que des centaines puissent se trouver dans les montagnes. Plus tard, nous avons publié les noms et le métier de chacun des coopérants et sa situation connue ou probable. Les faits ont prouvé que les informations de Cuba s'ajustaient strictement à la vérité. Pas une seule donnée de cette volumineuse information n'a pu être démentie.

Tout aussi mensongère et cynique est l'affirmation que les Cubains ont engagé les hostilités. Ce qu'il y a de vrai et d'irréfutable, c'est que, au moment où le débarquement s'est produit sur la piste même et autour des baraquements, le personnel cubain dormait, que les armes étaient sous clef et n'avaient pas été distribuées. C'est en plein débarquement aérien qu'on a distribué les armes, qui ne suffisaient d'ailleurs pas pour tous les coopérants, et que le personnel cubain a occupé les positions qui lui avaient été assignées devant une telle éventualité. Et, même ainsi, notre personnel, déjà organisé et armé, a eu le temps de voir les parachutistes nord-américains se regrouper sur la piste et les premiers avions atterrir. C'était le moment où les envahisseurs étaient les plus vulnérables. Si les Cubains avaient tiré les premiers, ils auraient mis hors de combat des dizaines, voire des centaines de Nord-Américains dans ces premières heures. Ce qu'il y a de rigoureusement historique, de rigoureusement exact, c'est que la bataille s'est engagée quand les troupes des Etats-Unis se sont déployées en direction des Cubains en formation de combat. Tout comme il est vrai qu'un certain nombre de coopérants désarmés ont été faits prisonniers et que les soldats nord-américains les ont utilisés comme otages en les poussant devant eux.

L'invasion de la Grenade s'est produite par surprise, traîtreusement, sans aucun préavis, à la Pearl Harbour, à la nazi. La note du gouvernement des États-Unis au gouvernement cubain, datée du mardi 25 octobre, qui se prétendait une réponse à notre note du samedi 22, n'a été remise qu'à 8 h 30 du matin, trois heures après le débarquement et quand ses troupes attaquaient nos compatriotes depuis une heure et demie déjà. Dans l'après-midi du 25, le gouvernement des États-Unis a même adressé au gouvernement cubain une note trompeuse qui laissait entrevoir la possibilité de mettre fin aux combats d'une façon raisonnable et honorable, évitant ainsi une plus grande effusion de sang. Bien que nous ayons immédiatement répondu à cette note en acceptant cette possibilité, le gouvernement des États-Unis a pourtant fait débarquer, à l'aube du 26, la 82e division aéroportée et attaquer avec tous les moyens dont celle-ci disposait la position cubaine qui résistait encore. Est-ce la conduite d'un gouvernement sérieux ? Est-ce là la manière d'avertir d'une attaque ? Etait-ce la façon d'éviter une plus grande effusion de sang ?

M. Scoon a déclaré sans ambages qu'il était d'accord avec l'invasion, mais qu'il n'avait demandé au préalable à personne d'envahir la Grenade. C'est plusieurs jours après le débarquement que M. Scoon, qui était hébergé à bord du porte-hélicoptères *Guam*, a signé une lettre dans laquelle il réclamait officiellement l'intervention. Reagan ne parvenait pas à démontrer une seule de ses affirmations fallacieuses.

Quand il a été dit que le cargo *Vietnam-Héroïque*, qui se trouvait dans le port de Saint-George le jour de l'invasion, transportait des armes spéciales, simple prétexte pour empêcher qu'il ne serve à évacuer les otages cubains de la Grenade, on a aussitôt demandé à son capitaine s'il avait par hasard des armements à bord, et la seule arme redoutable qu'on ait pu découvrir était précisément ce nom de *Vietnam*.

L'imputation calomnieuse selon laquelle Cuba aurait donné des instructions de réaliser des actions contre des ressortissants nord-américains dans d'autres pays a été dûment et dignement réfutée par notre gouvernement par voie officielle et publique, à partir du fait réel et prouvé par l'histoire de la révolution que Cuba s'est toujours opposé à toute représaille contre des innocents.

Le gouvernement des États-Unis n'a même pas daigné faire savoir le nombre de détenus ni le total de Grenadins morts au combat, y compris le nombre de morts parmi la population civile. Le bombardement d'un hôpital d'aliénés a causé la mort de dizaines de malades.

Et qu'est-il advenu de la promesse de M. Reagan de retirer les troupes nord-américaines au bout d'une semaine ? Le président Reagan en personne, dans sa première allocution au peuple nord-américain le jour même de l'invasion, à 8 h 30, allocution préparée avant le débarquement, affirmait que la situation était contrôlée. Ce même jour, ses porte-parole décrivaient la résistance à laquelle se heurtaient les troupes d'invasion. Le Pentagone, qui avait prévu une parade militaire de quatre heures au plus, n'avait pas compté sur la résistance tenace et héroïque des coopérants cubains et des soldats grenadins.

Qui a dit la vérité et qui a menti cyniquement dans cette affaire de la Grenade ? Ni les journalistes étrangers ni même ceux de la presse nord-américaine n'ont reçu l'autorisation de se rendre sur place et d'informer des événements. L'argutie selon laquelle il s'agissait de simples mesures de sécurité à l'intention des journalistes est supercielle et grotesque. On prétendait à l'évidence monopoliser et manipuler l'information, mentir sans contrainte à l'opinion publique mondiale et au peuple nord-américain lui-même. C'était là la seule manière de divulguer des mensonges délibérés et des inventions de toutes sortes qu'il ne serait pas facile, après leur premier impact sur le peuple nord-américain, d'éclaircir et de démentir. Même sur ce plan, la méthode utilisée par l'administration nord-américaine a été fasciste.

Que reste-t-il donc aujourd'hui, objectivement, de ces dix-neuf affirmations ? Où sont les silos pour projectiles stratégiques qui étaient en construction à la Grenade ? Néanmoins, tous ces mensonges proférés par le président nord-américain et ses porte-parole, et auxquels le monde n'a pas cru, ont eu à l'évidence un impact dans l'opinion publique des États-Unis.

On a présenté de plus l'invasion de la Grenade au peuple nord-américain comme une grande victoire de la politique extérieure de Reagan contre le camp socialiste et le mouvement révolutionnaire. On a associé ce fait à la mort tragique de deux cent quarante soldats nord-américains à Beyrouth, au souvenir des otages en Iran, à la défaite humiliante du Vietnam et à la renaissance de la puissance et de l'influence des États-Unis dans le monde. On a joué, d'une façon sordide et malhonnête, sur le patriotisme nord-américain, sur la fierté du pays, sur la grandeur et la gloire de la nation. On est ainsi arrivé à obtenir que la majorité de l'opinion publique nord-américaine – 65 % d'abord, 71 % ensuite – appuie le crime monstrueux d'envahir sans aucune justification un pays souverain, la méthode répugnante d'attaquer par surprise, la censure de la presse et les autres procédés analogues utilisés par le gouvernement des États-Unis pour justifier l'invasion de la Grenade. Hitler n'a pas agi différemment lorsqu'il a occupé l'Autriche et annexé le territoire des Sudètes en Tchécoslovaquie, en 1938. Là aussi, au nom de la fierté allemande, de la grandeur et de la gloire allemandes, du bonheur et de la sécurité des citoyens allemands. Si l'on avait fait alors un sondage dans l'Allemagne hitlérienne, au beau milieu de la campagne de chauvinisme orchestrée par les nazis, 80 ou 90 % de la population auraient approuvé ces agressions.

S'il est une réalité lamentable et véritablement dangereuse, non seulement pour les peuples de la Caraïbe, d'Amérique centrale et d'Amérique latine, mais encore pour tous les peuples de la terre, c'est bien que, alors que l'opinion publique internationale condamnait unanimement cette action belliciste, agressive, injustifiable, déclenchée au mépris de la souveraineté des peuples et de toutes les normes et de tous les principes internationaux, la majorité de l'opinion publique nord-américaine, manipulée, désinformée et intoxiquée, ait soutenu le crime monstrueux commis par son gouvernement.

Mais il y a quelque chose d'encore plus préoccupant : lorsque ce retournement s'est produit au sein de l'opinion publique nord-américaine, de nombreux hommes politiques nord-américains qui s'étaient opposés au début à cette action ont fini par se plier aux vues de Reagan, tandis que la presse, censurée, humiliée et maintenue à l'écart des événements, a fini par modérer ses plaintes et ses critiques.

Est-ce là les vertus d'une société dont l'opinion, les institutions politiques et les organes d'information peuvent être manipulés d'une façon aussi éhontée, comme ils l'ont été dans la société allemande du temps du fascisme ? Est-ce faire preuve de gloire et de grandeur, est-ce remporter une victoire que d'envahir et de conquérir un des plus petits pays du monde, qui n'a pas la moindre importance économique ni stratégique ? Est-ce donc un exploit que de lutter contre une poignée d'ouvriers et de coopérants civils, dont la résistance héroïque, malgré l'effet de surprise, le manque de munitions, le désavantage en positions, en armes et en nombre, face aux forces aériennes, maritimes et terrestres du pays impérialiste le plus puissant du monde, a obligé celui-ci à lancer la 82e division aéroportée, alors que la dernière position n'était défendue, à l'aube du 26 octobre, que par cinquante combattants à peine ? Ni du point de vue politique, ni du point de vue militaire, ni du point de vue moral, les Etats-Unis n'ont remporté la moindre victoire. En tout état de cause, une victoire militaire à la Pyrrhus et une défaite morale profonde, comme nous l'avons déjà signalé.

Le gouvernement impérialiste des Etats-Unis a voulu tuer le symbole que représentait la révolution grenadine, mais le symbole était déjà mort. Les révolutionnaires grenadins eux-mêmes l'avaient détruit par leur division et leurs erreurs colossales. A notre avis, après la mort de Bishop et de ses plus proches compagnons, après que l'armée a tiré sur le peuple, et après que le parti et le gouvernement se sont coupés des masses et isolés du monde, la révolution grenadine ne pouvait survivre.

En voulant détruire un symbole, les Etats-Unis ont à la fois tué un cadavre et ressuscité le symbole. Fallait-il défier pour cela toutes les lois internationales et s'attirer la haine et la condamnation du monde ?

Comment peut-on afficher un tel mépris du reste de l'humanité ? Et comment ce mépris peut-il être si viscéral qu'il n'ait pas empêché M. Reagan de prendre tout tranquillement son petit déjeuner le 3 novembre, comme il l'a lui même déclaré à la presse ?

Si tout cela était vrai, et malheureusement cela semble l'être, l'invasion de la Grenade doit nous inciter à prendre conscience des réalités et des dangers qui menacent le monde.

M. O'Neill, président de la Chambre des représentants, a dit que c'était une calamité qu'un homme si totalement désinformé, si ignorant des problèmes internationaux, qui ne lit même pas les rapports, soit président des Etats-Unis. Quand on sait que les Etats-Unis possèdent des moyens de guerre classique et nucléaire puissants et sophistiqués, et que leur président peut déclencher une güerre sans consulter personne, ce n'est plus seulement une calamité, cela peut devenir un véritable drame, une tragédie pour toute l'humanité.

Un vent de triomphalisme souffle au sein de l'administration Reagan. A peine l'écho des derniers coups de feu s'est-il éteint à la Grenade que l'on parle déjà d'interventions au Salvador, au Nicaragua et même à Cuba.

Au Moyen-Orient et en Afrique australe, l'impérialisme ne cesse pas ses ingérences et ses agressions militaires contre les pays progressistes et le mouvement de libération nationale.

En Europe, on commence déjà à installer les premiers des 572 missiles Pershing et de croisière qu'on se propose d'y déployer pour encercler l'U.R.S.S. et les autres pays socialistes d'un anneau meurtrier d'armes nucléaires qui peuvent atteindre leur territoire en quelques minutes.

Ce ne sont pas uniquement les petits pays qui sont menacés, c'est l'humanité tout entière. Le glas qui sonne aujourd'hui pour la Grenade pourrait sonner demain pour le monde entier.

Les scientifiques et les médecins les plus prestigieux et les plus qualifiés assurent que l'homme ne pourrait survivre à un conflit nucléaire global. Le pouvoir de destruction accumulé des armées de ce type est un million de fois supérieur à celui des bombes artisanales qui ont anéanti en quelques secondes les villes d'Hiroshima et de Nagasaki. Voilà où peut nous conduire la politique agressive et belliciste de l'administration Reagan.

Dans l'immédiat, la course aux armements est devenue une réalité au milieu de la plus grave crise économique que le monde ait connue depuis les années 30, et alors qu'il faut résoudre les problèmes de développement de l'immense majorité des peuples de la terre. A qui un gouvernement qui agit avec autant de précipitation, d'irréflexion et de cynisme que le gouvernement des Etats-Unis à la Grenade peut-il inspirer confiance ? Reagan n'a même pas daigné écouter les conseils d'un gouvernement qui lui est aussi étroitement lié sur les plans politique, idéologique et militaire que le gouvernement britannique. Comme s'étonner dès lors si, selon un sondage réalisé il y a quelques jours, plus de 90 % des citoyens anglais s'opposent catégoriquement à ce que les Etats-Unis aient la prérogative unilatérale d'utiliser les missiles de croisière qui commencent à être installés dans ce pays ?

Dans notre hémisphère, il y a à peine un an et demi, une puissance de l'OTAN a utilisé des moyens de guerre sophistiqués pour faire couler du sang argentin aux Malouines. Le gouvernement de Reagan a appuyé cette action, sans faire aucun cas de l'Organisation des Etats américains ni des accords et pactes dits de sécurité. Il les a ignorés, avec dédain. Aujourd'hui, se prévalant d'un appel lancé censément par une organisation fantôme de micro-Etats de la Caraïbe orientale, il envahit la Grenade et fait couler du sang caraïbe et cubain. Au Nicaragua, en plus du tribut de quarante mille vies que ce noble peuple a dû payer pour conquérir sa liberté, près de mille habitants sont déjà morts par suite des attaques des bandes mercenaires organisées, entraînées et armées par le gouvernement des Etats-Unis. Au Salvador, plus de cinquante mille personnes ont été assassinées par un régime génocide dont l'armée est équipée, entraînée et dirigée par les Etats-Unis. Et au Guatemala, plus de cent mille personnes ont été victimes du régime répressif installé par la C.I.A. en 1954, lorsqu'elle renversa le gouvernement progressiste d'Arbenz. Et combien sont morts au Chili depuis que l'impérialisme a fomenté le renversement et l'assassinat de Salvador Allende ? Combien sont morts en Argentine, en Uruguay, au Paraguay, au Brésil, en Bolivie au cours des quinze dernières années ?

Qu'ils ont coûté cher à nos peuples, en sang, en sacrifices, en misère et en deuil, la domination impérialiste et les systèmes sociaux injustes qu'on a imposés à nos nations.

L'impérialisme s'acharne à détruire des symboles, car il connaît la valeur des symboles, de l'exemple, des idées. Il a voulu les détruire à la Grenade, il veut les détruire au Salvador, au Nicaragua et à Cuba. Or les symboles, les exemples, les idées, ne peuvent être détruits. Et lorsque leurs ennemis pensent les avoir détruits, ils n'ont fait en réalité que les multiplier. En essayant d'exterminer les premiers chrétiens, les empereurs romains ont assuré la diffusion du christianisme dans le monde. Ainsi, toute tentative de détruire nos idées ne fera que les multiplier.

La Grenade a d'ores et déjà décuplé la conviction patriotique et l'esprit combatif des révolutionnaires salvadoriens, nicaraguayens et cubains. La preuve est faite que l'on peut combattre contre les meilleures troupes des Etats-Unis et que personne n'en a peur. Les impérialistes ne doivent pas ignorer qu'ils se heurteront à une résistance féroce partout où ils attaqueront un peuple révolutionnaire. Souhaitons que la victoire à la Pyrrhus qu'ils ont remportée à la Grenade et les vents de triomphalisme qui les enivrent ne les conduisent pas à commettre des erreurs graves et irréversibles.

Les divisions entre révolutionnaires et la coupure d'avec le peuple qu'ils ont trouvées dans la petite île de la Grenade, ils ne les trouveront ni au Salvador, ni au Nicaragua, ni à Cuba.

Après plus de trois ans de lutte héroïque, les révolutionnaires salvadoriens sont devenus des combattants chevronnés, redoutables et invincibles. Ils sont des milliers, qui connaissent le terrain comme leur poche, qui ont livré des dizaines de combats victorieux, qui sont habitués à lutter à un contre dix et à vaincre des troupes d'élite entraînées, armées et conseillées par les Etats-Unis. Leur unité est plus solide et plus indestructible que jamais.

Au Nicaragua, les États-Unis devront faire face à un peuple profondément patriotique et révolutionnaire, uni, organisé, combatif et armé, qui ne pourra jamais être soumis.

Quant à Cuba, s'ils ont dû recourir à une division d'élite pour combattre à la Grenade une poignée d'hommes qui luttaient seuls sur un espace restreint, sans fortification, à plus d'un millier de kilomètres de leur patrie, de combien de divisions auraient-ils besoin contre des millions de combattants qui lutteraient sur leur propre sol, aux côtés de leur propre peuple ?

Nous l'avons dit à maintes reprises : notre pays pourra être balayé de la surface de la Terre, mais il ne pourra jamais être conquis ni soumis.

Dans les conditions que connaît actuellement notre sous-continent, une guerre des Etats-Unis contre un peuple latino-américain exalterait les esprits et retournerait les sentiments de tous les peuples d'Amérique latine contre les agresseurs. Un abîme insondable se creuserait entre des peuples qui sont appelés, parce qu'ils se trouvent dans le même hémisphère, à vivre et à coopérer dans la paix, l'amitié et le respect mutuel.

Les expériences de la Grenade seront analysées en détail, de façon à en tirer les plus grandes leçons au cas où une nouvelle agression se produirait là où se trouvent des coopérants cubains, ou dans notre propre patrie.

Les Cubains qui ont été capturés et virtuellement convertis en otages ont vécu une expérience inoubliable : savoir ce qu'est un pays occupé par des troupes d'invasion yankees. Le traitement physique et psychologique dont ont fait l'objet les coopérants prisonniers a été révoltant et vexatoire. On a proposé finalement à chacun de se rendre aux Etats-Unis, avec toutes sortes de promesses à la clé. Mais on n'a pu entamer leur fermeté inébranlable. Pas un seul n'a déserté sa patrie.

Dans notre pays, nous n'avons pas manipulé les nouvelles, nous n'avons rien caché au peuple. Toutes les informations reçues directement de la Grenade à la suite de l'invasion ont été transmises à la population telles qu'elles nous parvenaient, bien que celles du 26 octobre aient été quelque peu exagérées. Nous n'avons à aucun moment essayé de diminuer la gravité des faits ni l'envergure des risques que couraient nos compatriotes.

Nous remercions profondément le Comité international de la Croix-Rouge de l'intérêt et du dévouement qu'il a manifestés, ainsi que de l'effort efficace qu'il a réalisé pour identifier et évacuer au plus vite les blessés, les malades, les prisonniers et les morts. Nous remercions aussi les gouvernements d'Espagne et de Colombie pour les démarches qu'ils ont entreprises au début dans ce sens.

En rendant ce dernier hommage à nos chers frères tombés héroïquement au champ d'honneur pour avoir accompli leur devoir patriotique et internationaliste, et en exprimant à leurs familles notre solidarité la plus profonde, nous n'oublions pas que des mères grenadines et des mères nord-américaines pleurent leurs enfants morts à la Grenade. Nous adressons nos condoléances aux mères et aux proches des Grenadins morts au combat, ainsi qu'aux mères nord-américaines et à leurs proches qui souffrent aussi la perte d'un être cher, parce qu'ils ne sont pas les responsables mais les victimes des aventures bellicistes et agressives de leur gouvernement.

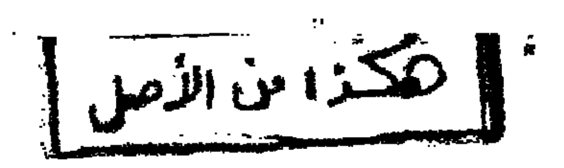
Chaque jour, chaque heure, chaque minute, à nos postes de travail, d'étude ou de combat, nous aurons présents à l'esprit nos frères morts à la Grenade.

Ces hommes que nous inhumons cet après-midi ont lutté pour nous et pour le monde. On pourrait croire à des cadavres. C'est en cadavres que Reagan veut convertir tout notre peuple, hommes, femmes, vieillards et enfants. C'est en cadavres qu'il veut convertir l'humanité tout entière. Mais les peuples lutteront pour préserver leur indépendance et leur vie. Ils lutteront pour éviter que le monde ne soit converti en un immense cimetière, ils lutteront et paieront le prix qu'il faudra pour que l'humanité survive.

Or ce ne sont nullement des cadavres, ce sont des symboles. Ils ne sont même pas morts sur la terre qui les a vu naître. Là-bas, loin de Cuba, dans un pays plus pauvre et plus petit que le nôtre, qu'ils arrosaient de leur noble sueur de travailleurs internationalistes, ils ont été capables de verser aussi leur sang et d'offrir aussi leur vie. Parce que, dans cette tranchée, ils savaient qu'ils défendaient aussi leur peuple et leur patrie. La générosité et la capacité de sacrifice de l'être humain ne sauraient s'exprimer d'une façon plus pure. Leur exemple se multipliera. Leurs idées se multiplieront, et eux-mêmes se multiplieront en nous. Aucun pouvoir, ni aucune arme, ni aucune force ne pourra jamais l'emporter sur le patriotisme, sur l'internationalisme, sur les sentiments de fraternité humaine et sur la conscience communiste qu'ils ont incarnés.

Nous serons comme eux au travail et au combat. La patrie ou la mort. Nous vaincrons.

AMBASSADE DE CUBA EN FRANCE.



PAR M. FIDEL CASTRO

LORS DE LA CÉRÉMONIE FUNÈBRE POUR LES CUBAINS TOMBÉS DANS LE COMBAT A LA GRENADE

Compatriotes,

Voilà guère plus de sept ans, le 15 octobre 1976, nous nous réunissions ici-même pour rendre un dernier hommage aux cinquante-sept Cubains lâchement assassinés dans le sabotage aérien de la Barbade, réalisé par des hommes qui avaient été entraînés par la Central Intelligence Agency des États-Unis. Aujourd'hui, nous venons dire un dernier adieu aux vingt-quatre Cubains qui sont morts à la Grenade, une île proche de la Barbade, des suites des actions militaires des États-Unis.

La Grenade est l'un des plus petits États indépendants du monde, tant par son territoire que par sa population. Si Cuba, bien que petit pays sous-développé, pouvait beaucoup aider la Grenade, c'est justement parce que nos efforts, modestes par leur quantité, mais sérieux par leur qualité, représentaient beaucoup pour un pays d'à peine 400 kilomètres carrés et d'un peu plus de cent mille habitants.

Ainsi, par exemple, le montant de notre contribution à la Grenade sous forme de projets, de chantiers et de matériaux pour le nouvel aéroport s'élevait à 60 millions de dollars aux prix internationaux, soit plus de 500 dollars par habitant. C'est comme si Cuba, avec sa population de presque dix millions d'habitants, recevait sous forme de dons 5 milliards de dollars. A quoi il faut ajouter la coopération de nos médecins, de nos professeurs et de nos différents techniciens, ainsi qu'une contribution annuelle en produits cubains d'environ 3 millions de dollars. Soit une contribution annuelle supplémentaire de 40 dollars par habitant. Cuba n'a pas la possibilité matérielle d'aider autant des pays dont la population et le territoire sont relativement grands, mais elle pouvait en revanche beaucoup aider la petite Grenade.

De nombreuses autres petites nations de la Caraïbe, accoutumées aux grossières visées économiques et stratégiques du colonialisme et de l'impérialisme, s'étonnaient de l'aide généreuse de Cuba à ce peuple frère. Cette action désintéressée de Cuba leur semblait peut-être hors du commun. Il est même possible que certains aient eu du mal à la comprendre à cause de la propagande sordide de l'administration nord-américaine.

L'amitié de notre peuple pour Bishop et la Grenade venait du cœur, et notre respect envers ce pays et sa souveraineté était si irréprochable que nous ne nous sommes jamais permis d'émettre la moindre opinion sur ce qui s'y faisait et sur la manière dont cela se faisait. Nous appliquions à l'égard de la Grenade le principe qui est le nôtre vis-à-vis de tous les pays et mouvements révolutionnaires : faire preuve du respect le plus absolu de leur politique, de leurs points de vue et de leurs décisions ; n'émettre de points de vue sur n'importe quel sujet que si on nous y invite. L'impérialisme est incapable de comprendre que le secret de nos excellentes relations avec les pays et les mouvements révolutionnaires du monde se fonde justement sur ce respect.

L'administration des États-Unis méprisait la Grenade et haïssait Bishop. Elle voulait détruire la révolution grenadine et l'exemple qu'elle représentait. Elle avait même mis au point des plans militaires pour envahir l'île, comme l'avait dénoncé Bishop voilà presque deux ans, mais elle ne parvenait pas à trouver un prétexte.

A vrai dire, la situation économique et sociale de la Grenade était satisfaisante. Le peuple en avait grandement bénéficié malgré la politique hostile des États-Unis, et le produit national brut, en pleine crise mondiale, croissait à bon rythme. Bishop n'était pas un extrémiste, mais un véritable révolutionnaire, conscient et honnête. Loin d'être en désaccord avec sa politique intelligente et réaliste, nous la suivions avec beaucoup de sympathie, parce qu'elle s'adaptait rigoureusement aux conditions concrètes et aux possibilités de son pays. La Grenade s'était convertie en un véritable symbole d'indépendance et de progrès dans la Caraïbe.

Personne n'aurait été capable de prévoir la tragédie qui allait s'abattre. Toute l'attention se portait sur d'autres parties du monde. Ce sont malheureusement les révolutionnaires grenadins eux-mêmes qui ont déclenché les événements et frayé le chemin à l'agression impérialiste.

Des hyènes ont fait leur apparition dans les rangs mêmes des révolutionnaires. Personne ne peut encore assurer aujourd'hui si ceux qui ont enfoncé le poignard du divisionnisme et des affrontements internes l'ont fait *motu proprio* ou s'ils ont été inspirés et stimulés par l'impérialisme. Si la C.I.A. ne l'a pas fait, elle n'aurait pas pu mieux s'y prendre. En tout cas, on a recouru à des arguments censément révolutionnaires, on a invoqué les principes les plus purs du marxisme-léninisme, pour accuser Bishop de pratiquer le culte de la personnalité et de s'éloigner des normes et des méthodes léninistes de direction.

Il n'y a rien de plus absurde, à notre avis, que d'imputer à Bishop de telles tendances. On ne saurait imaginer quelqu'un de plus noble, de plus modeste, de plus désintéressé. Sa faute n'a jamais été l'autoritarisme, et, si on devait relever en lui un défaut, ce serait d'avoir été trop tolérant et trop confiant.

Ceux qui ont conspiré contre lui au sein du parti, de l'armée et de la sécurité de la Grenade étaient-ils des extrémistes intoxiqués de pseudo-théories politiques ? S'agissait-il tout simplement d'un groupe d'ambitieux, d'opportunistes, voire d'agents de l'ennemi qui ont voulu saborder la révolution grenadine ? Seule l'histoire pourra le dire. Mais ce ne serait pas la première fois qu'une chose ou l'autre survient dans un processus révolutionnaire.

De notre point de vue, le groupe Coard a torpillé la révolution et a ouvert les portes à l'agression impérialiste. Quelles qu'aient été ses intentions, l'assassinat atroce de Bishop et de ses compagnons les plus fidèles et les plus proches constitue un fait que rien ne saurait justifier, dans cette révolution ni dans aucune autre. Comme l'a exprimé la déclaration du parti et du gouvernement de Cuba le 20 octobre, *« aucun crime ne peut se commettre au nom de la révolution et de la liberté ».*

Malgré ses relations étroites et familières avec la direction de notre parti, Bishop n'a jamais dit un seul mot des dissensions internes qui avaient lieu. Au contraire, dans sa dernière conversation avec nous, il a fait son autocritique quant à l'attention qu'il devait porter aux forces armées et aux organisations de masse. La quasi-totalité de la direction de notre parti et de notre État a passé avec lui de longues heures fraternelles et amicales dans la nuit du 7 octobre, avant qu'il ne regagne Grenade.

Le groupe Coard n'a jamais eu avec nous ce genre de relations, ni une telle intimité ni une telle confiance. Qui plus est, nous ignorions même que ce groupe existait. Ce qui fait honneur à notre révolution, c'est que, malgré la profonde indignation que la destitution et l'emprisonnement de Bishop ont soulevée en nous, nous nous sommes résolument abstenus de nous immiscer dans les affaires intérieures de la Grenade, bien que nos bâtisseurs et autres coopérants en Grenade, qui n'ont pas hésité à faire face aux soldats yankees avec les armes que Bishop en personne leur avait remises pour qu'ils puissent se défendre en cas d'agression extérieure, aient pu jouer un rôle décisif dans les événements intérieurs. Mais il n'avait jamais été prévu – et nous ne l'aurions jamais accepté – que ces armes soient utilisées dans des conflits internes, et nous n'aurions jamais été disposés à faire couler par ce moyen une seule goutte de sang grenadin.

Le 12 octobre, Bishop est destitué par le comité central au sein duquel les conspirateurs avaient obtenu la majorité. Le 13, il est placé en résidence surveillée. Le 19, le peuple se soulève et libère Bishop. Ce même jour, le groupe Coard ordonne à l'armée de tirer sur le peuple, et Bishop, Whiteman, Jacqueline Creft et d'autres courageux dirigeants révolutionnaires sont assassinés.

A peine les dissensions internes étaient-elles apparues en pleine lumière, le 12 octobre, que les impéralistes yankees décidaient l'invasion.

Le message adressé par la direction du parti cubain au groupe Coard, le 15 octobre, est de notoriété publique : nous y exprimions notre profonde préoccupation devant les conséquences, intérieures et extérieures, de la division, et nous en appelions au bon sens, au sang-froid, à la sagesse et à la générosité des révolutionnaires. Cette allusion à la générosité était un appel à ne pas recourir à la violence contre Bishop et ses partisans.

Le groupe Coard, qui avait pris le pouvoir à la Grenade, a fait preuve, d'entrée, d'une grande réserve envers Cuba en raison de notre amitié bien connue et incontestable pour Bishop. La presse nationale et internationale a publié notre condamnation énergique des événements du 19 octobre, jour de l'assassinat de Bishop. Le fait est que nos relations avec le fugace gouvernement d'Austin, dont le chef véritable était Coard, ont été froides et tendues, au point qu'au moment de la criminelle agression yankee il n'y a pas eu la moindre coordination entre l'armée grenadine et les bâtisseurs et coopérants cubains. Les points essentiels des messages adressés à notre ambassade à la Grenade entre le 12 et le 25 octobre, jour de l'invasion, ont été publiés. Ces documents passeront à l'histoire comme la preuve irréfragable de notre position de principe irréprochable vis-à-vis de la Grenade.

De son côté, l'impérialisme présentait les choses comme la montée au pouvoir d'un groupe de communistes de ligne dure, fidèles alliés de Cuba. Étaient-ils vraiment communistes ? Étaient-ils vraiment de ligne dure ? Pouvaient-ils être vraiment de fidèles alliés de Cuba ? Ou n'étaient-ils pas plutôt des instruments inconscients ou conscients de l'impérialisme yankee ?

Que l'on cherche dans l'histoire du mouvement révolutionnaire, et l'on découvrira plus d'une fois des liens entre l'impérialisme et ceux qui adoptent des positions apparemment gauchistes.

Pol Pot et Ieng Sary, génocides du Kampuchéa, ne sont-ils pas de nos jours les plus fidèles alliés de l'impérialisme yankee dans le Sud-Est asiatique ? Ici, à Cuba, dès le surgissement de la crise à la Grenade, nous appelions le groupe Coard, pour l'appeler d'une certaine manière, le « groupe polpotien ».

Nos relations avec les nouveaux dirigeants de la Grenade devaient faire l'objet d'une analyse approfondie, comme le signalait la déclaration du parti et du gouvernement cubains du 20 octobre. Nous y signalions aussi que, par considération élémentaire envers le peuple grenadin, nous ne nous hâterions pas de *« prendre, en ce qui concerne la coopération technique et économique, la moindre mesure qui pourrait léser des services essentiels et des intérêts économiques vitaux pour le peuple grenadin ».* Nous ne pouvions nous faire à l'idée de laisser les Grenadins sans médecins, de ne pas terminer l'aéroport, qui était vital pour l'économie du pays. Une fois cet ouvrage terminé, nos bâtisseurs se seraient assurément retirés de la Grenade, et les armes données par Bishop auraient été rendues au gouvernement. Il était même possible que nos très mauvaises relations avec le nouveau gouvernement nous eussent obligé à partir bien avant.

Ce qui a placé Cuba dans une situation moralement complexe et difficile, c'est l'annonce que des forces navales yankees faisaient route vers la Grenade. Dans de telles conditions, nous ne pouvions en aucun cas abandonner le pays. Si l'impérialisme avait réellement l'intention d'attaquer la Grenade, notre devoir était de rester sur place. Nous retirer à ce moment-là aurait été déshonorant et pouvait même stimuler l'agression. Cette fois-ci dans ce pays et demain à Cuba. Les événements se sont d'ailleurs succédé à une vitesse si incroyable que, même si nous avions envisagé l'évacuation, nous n'aurions pas eu le temps de la mener à bien.

Mais, à la Grenade, le gouvernement était moralement indéfendable et le pays, où venait d'éclater un divorce entre le parti, le gouvernement et l'armée, d'une part, et le peuple, de l'autre, était militairement indéfendable, parce qu'une guerre révolutionnaire n'est possible et justifiable qu'en union avec le peuple. Nous ne pouvions donc combattre que si nous étions directement attaqués. Il n'y avait pas d'autres solutions.

Il faut néanmoins signaler que, malgré des circonstances aussi peu propices, un certain nombre de soldats grenadins sont morts héroïquement en combattant les envahisseurs.

Les événements internes ne justifiaient pourtant, en aucun cas, l'intervention yankee. Depuis quand le gouvernement des Etats-Unis a-t-il été érigé en juge des conflits entre révolutionnaires dans un pays donné ? Quel droit avait Reagan de lacérer ses vêtements devant la mort de Bishop, qu'il avait tant haï et combattu ? Quelles raisons peuvent justifier sa violation brutale de la souveraineté de la Grenade, un petit pays indépendant, membre respecté et reconnu de la communauté internationale ? C'est exactement comme si un autre pays s'était estimé en droit d'intervenir aux Etats-Unis pour le répugnant assassinat de Martin Luther King et pour tant d'autres terribles abus qu'on a commis contre les minorités noires et latines aux Etats-Unis, ou pour l'assassinat de John Kennedy.

On peut en dire autant de l'argument selon lequel mille Nord-Américains étaient en danger. Il y a parfois bien plus de Nord-Américains dans des dizaines de pays du monde. Cela signifie-t-il par hasard qu'on ait le droit d'intervenir quand des conflits internes surgissent dans ces pays-là ? Il y a aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et à la Trinité des dizaines de milliers de Grenadins. La petite Grenade pourrait-elle intervenir dans chacun de ces pays-là si des problèmes de politique intérieure y surgissaient qui impliqueraient quelque risque pour ses ressortissants ? Mises à part la fausseté et la mauvaise foi des prétextes de ce genre utilisés pour envahir la Grenade, est-ce donc là une norme internationale qui serait soutenable ?

Mille leçons de marxisme ne pourraient mieux nous révéler la nature répugnante, perfide et agressive de l'impérialisme que l'agression qu'il a lancée contre la Grenade à l'aube du 25 octobre et sa conduite ultérieure.

Pour justifier l'invasion de la Grenade et les actions postérieures, l'administration nord-américaine et ses porte-parole ont proféré dix-neuf mensonges, dont les treize premiers l'ont été par Reagan en personne.

1) Cuba a eu sa part de responsabilité dans le coup d'Etat et dans la mort de Bishop.

2) Les étudiants nord-américains couraient le danger d'être transformés en otages.

3) L'objectif principal de l'invasion a été de protéger la vie des ressortissants nord-américains.

4) L'invasion a été une opération multinationale à la demande de M. Scoon et des pays de la Caraïbe orientale.

5) Cuba pensait envahir et occuper la Grenade.

6) La Grenade était en train de se convertir en une importante base militaire soviéto-cubaine.

7) L'aéroport en construction n'était pas civil, mais militaire.

8) Les armes de la Grenade serviraient à exporter la subversion et le terrorisme.

9) Les Cubains ont tiré les premiers.

10) Il y avait plus de mille Cubains à la Grenade.

11) La majorité des Cubains n'étaient pas des ouvriers du bâtiment, mais des soldats de métier.

12) Les forces d'invasion se sont bien gardées de détruire des objectifs civils ou de tuer des civils.

13) Les troupes nord-américaines ne resteraient qu'une semaine à la Grenade.

14) Des silos pour fusées étaient en construction à la Grenade.

15) Le cargo *Vietnam-Héroïque* transportait des armes spéciales.

16) Cuba a été averti de l'invasion.

17) Cinq cents Cubains se battent dans les montagnes de la Grenade.

18) Cuba a donné des instructions pour exercer des représailles contre des ressortissants nord-américains.

19) La presse a été tenue à l'écart pour protéger la sécurité des journalistes.

Aucune de ces affirmations n'a été prouvée, aucune n'est exacte et absolument toutes ont été démenties par les faits. Une manière aussi cynique de recourir au mensonge pour justifier l'invasion d'un petit pays rappelle les méthodes d'Adolf Hitler dans les années où la deuxième guerre mondiale couvait puis a éclaté.

Les étudiants et les fonctionnaires nord-américains de l'école de médecine qui y est installée ont eux-mêmes reconnu qu'ils avaient reçu toutes les garanties et toutes les facilités nécessaires s'ils souhaitaient abandonner le pays. Cuba avait de son côté informé le gouvernement des Etats-Unis, le 22 octobre, qu'aucun ressortissant étranger, les Cubains y compris, n'était en danger et avait offert de coopérer pour surmonter n'importe quelle difficulté qui pourrait se présenter de façon à régler les problèmes sans violence ni intervention dans le pays.

Aucun ressortissant nord-américain n'a souffert du moindre ennui avant l'invasion, et, si quelque chose a mis des vies en danger, c'est bien la propre guerre déclenchée par les Etats-Unis. Les instructions données par Cuba à son personnel, à savoir de n'empêcher aucune action qui aurait eu pour but d'évacuer des ressortissants nord-américains dans le secteur de la piste en construction proche de l'université, ont contribué en revanche à éviter que les civils nord-américains résidant dans le pays ne courent de risques. La référence de Reagan au danger de voir se reproduire à la Grenade ce qui s'était passé en Iran, pour jouer sur la sensibilité des Nord-Américains traumatisés par cet épisode, est un argument de politicard, démagogique et malhonnête.

L'affirmation selon laquelle le nouvel aéroport était de type militaire, un mensonge éculé sur lequel l'administration Reagan n'avait cessé de revenir, a été catégoriquement démentie par la firme capitaliste anglaise qui fournissait et installait les équipements électriques et techniques de cette installation aérienne. Les techniciens anglais de la firme Plessey, connue dans le monde comme spécialiste en la matière, ont travaillé aux côtés des bâtisseurs cubains et témoignent qu'il s'agissait de civils. Plusieurs pays de la Communauté économique européenne, membres de l'alliance atlantique, coopéraient aux travaux de l'aéroport d'une façon ou d'une autre. Est-il concevable qu'ils allaient collaborer avec Cuba à la construction d'un aéroport militaire à la Grenade ?

Par ailleurs, l'idée que la Grenade ait été en train de se convertir en une base soviéto-cubaine est démentie par la constatation qu'il n'y avait dans l'île aucun conseiller militaire soviétique. Les documents censément secrets qui sont tombés aux mains des Etats-Unis et que le gouvernement yankee a publiés quelques jours après l'invasion font état d'un accord entre les gouvernements cubain et grenadin aux termes duquel notre pays enverrait vingt-sept conseillers militaires qui pouvaient être augmentés plus tard jusqu'à quarante, chiffres qui coïncident avec ceux qu'a publiés Cuba, à savoir vingt-deux conseillers sur place au jour de l'invasion, à quoi s'ajoutaient autant de traducteurs et de personnels des services de la mission. On ne trouvera nulle part dans ces fameux documents quelque chose qui ait à voir, de près ou de loin, avec l'idée de bases militaires à la Grenade. En revanche, ce que ces documents signalent clairement, c'est que les armes livrées par l'Union soviétique au gouvernement grenadin pour l'armée et les milices étaient sujettes à une clause interdisant leur réexportation vers des pays tiers, ce qui dément l'idée que la Grenade était en train de se transformer en un arsenal pour organisations subversives et terroristes, comme l'actuelle administration nord-américaine se plaît à appeler tous les mouvements de libération nationale et révolutionnaires. Aucune arme n'étant sortie de la Grenade en direction d'autre pays, Reagan ne pourra donc jamais le prouver.

L'affirmation selon laquelle Cuba se préparait à envahir et à occuper la Grenade est si irréelle, si absurde, si insensée et si éloignée de nos principes et de notre politique internationale qu'elle ne mérite pas qu'on s'y arrête sérieusement. L'atteste la façon absolument scrupuleuse dont nous nous sommes abstenus de nous immiscer dans les affaires intérieures du pays, malgré notre profonde sympathie pour Bishop et notre refus total de la conspiration et du coup de main de Coard et de son groupe, qui ne pouvaient que favoriser les visées de l'impérialisme et ses projets de détruire la révolution grenadine. Les messages adressés à notre ambassade à la Grenade, largement divulgués par le gouvernement de Cuba et contenant des instructions précises et catégoriques, constituent la preuve irréfutable de la position de principe irréprochable que la direction de notre parti et de notre Etat a maintenue vis-à-vis des événements intérieurs de la Grenade.

Le fait que la quasi-totalité des coopérants cubains à la Grenade étaient des civils a été prouvé aux yeux du monde par les centaines de journalistes étrangers qui les ont vus arriver dans notre pays et qui ont pu à loisir les interviewer un par un. Presque la moitié de ces coopérants avaient plus de quarante ans. Qui oserait douter que ce personnel, avalisé par de nombreuses années d'expérience, était formé de civils et d'ouvriers ?

Le Monde

politique

LA DISCUSSION BUDGÉTAIRE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Les députés maintiennent les exonérations du « 1 % Sécurité sociale »

Le gouvernement – tout particulièrement M. Pierre Bérégovoy – a dû en passer par la volonté des députés socialistes et communistes. Puisque rigueur, ont-ils expliqué en substance, égale équilibre des comptes des organismes sociaux et puisque celui-ci impose un effort financier, soit ! nous acceptons de proroger pour 1984 la cotisation de 1 % sur le revenu instituée par ordonnance lors du plan de rigueur pour financer la sécurité sociale. Mais que, pour le moins, ont-ils ajouté, son caractère temporaire soit clairement affirmé et que les exonérations prévues l'an dernier soient maintenues (ce qui n'était pas le cas dans le projet gouvernemental) !

Dès le 26 octobre, lors d'une réunion de la commission des finances, les députés de la majorité avaient prévenu officiellement le gouvernement (*le Monde* du 28 octobre). Depuis lors, le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale n'avait cessé de tenter de faire revenir les parlementaires sur leur position. En demandant, le jeudi 10 novembre, lors du vote des crédits de son ministère, la « réserve » de la discussion de l'article litigieux, M. Bérégovoy s'était donné une semaine supplémentaire de négociations (*le Monde* du 12 novembre).

La solution transactionnelle qui a, en effet, été trouvée, est, de très loin, plus proche des souhaits des députés de la majorité que de ceux du ministre. Sa participation au sommet franco-italien de Venise a permis à M. Bérégovoy de laisser à l'un de ses secrétaires d'État, M. Raymond Courrière, normalement chargé des rapatriés, le soin de défendre la position du gouvernement, lorsque l'affaire est venue en séance publique, le jeudi 17 novembre. M. Henri Emmanuelli, présent, lui aussi, à l'Assemblée, a laissé la parole à M. Courrière pour défendre un dossier qui n'appartient pas au ministère des finances.

Sur la précision du caractère « temporaire » de cette contribution, pas de difficulté : le gouvernement sait que, s'il veut entrer plus avant dans la voie de la fiscalisation des ressources de la Sécurité sociale, il ne pourra pas échapper à un débat de fond devant le Parlement. M. Parfait Jans (P.C., Hauts-de-Seine) et M. Guy Bêche (P.S., Doubs), rapporteur spécial de la commission des finances, le lui ont encore rappelé, très clairement, au cours de la discussion.

En revanche, sur le maintien des exonérations, la pillule a été plus difficile à avaler. D'abord parce qu'elles vont entraîner une perte de quelque 800 millions de francs sur les 12 milliards de francs que doit rapporter cette contribution ; ensuite et surtout parce qu'elles en empêchent le prélèvement mensuel ou trimestriel, comme pour l'impôt sur le revenu, les exonérations possibles n'étant connues qu'en cours d'année, alors que le ministre des affaires sociales comptait sur cette rentrée régulière d'argent pour faciliter la trésorerie des caisses sociales. M. Courrière a donc reconnu ne pas être « *très favorable* » aux amendements socialistes et communistes qui maintiennent des exonérations identiques à celles de l'an passé, en relevant, simplement, les divers seuils suivant l'inflation, et qui ont été adoptés.

La majorité a fait un petit geste en faveur du gouvernement, geste que M. Bérégovoy aurait préféré plus net : le prélèvement par tiers – ou mensuel – est maintenu pour les contribuables qui ne devraient pas bénéficier d'exonération, c'est-à-dire pour tous ceux qui, en 1983, ont payé une contribution supérieure à 900 francs. Les autres – la grande majorité puisqu'ils fournissent aux environs de 8 milliards de francs – n'auront à payer qu'en septembre 1984.

Malgré tout, les députés de la majorité n'ont accepté ce « 1 % » qu'avec regret. M. Jans a reconnu que c'est un dossier « *tourmenteur* », et M. Bêche a dû souligner à plusieurs reprises qu'il s'agit d'« *équilibrer des comptes* » et de « *permettre une grande politique familiale* ». D'autant que l'opposition, par la voix de M. Gilbert Gantier (U.D.F., Paris), a mis le doigt sur la plaie. « *Vous faites une nouvelle ponction importante sur le revenu des ménages* », a souligné le député. Il a proposé, sans succès, divers systèmes améliorant les réductions de cotisation en faveur des familles nombreuses, « *pour harmoniser ce nouvel impôt avec celui sur le revenu* ». L'amendement proposant une réduction de 600 F par personne à charge a été repoussé par 325 voix (P.S. et P.C.) contre 158 (R.P.R. et U.D.F.).

Les propositions de M. Gantier ont dû gêner la majorité puisque M. Bêche a déposé un amendement, identique à celui du député U.D.F., doublant la « décote » pour les enfants invalides. La majorité ne peut pas toujours laisser à l'opposition les beaux gestes, même si cela fait perdre encore quelques sous à M. Bérégovoy.

THIERRY BRÉHIER.

Outre-mer : le charme rompu

M. Georges Lemoine, depuis qu'il exerce sa charge de secrétaire d'Etat aux départements et aux territoires d'outre-mer, s'emploie à suivre une ligne politique faite de pondération et de pragmatisme. La méthode lui a plutôt réussi. Les relations du gouvernement avec les élus d'outre-mer dans leur ensemble sont meilleures que sous son prédécesseur, M. Henri Emmanuelli, dont le tempérament bouillant suscitait beaucoup d'irritation.

Désormais, le charme est rompu. L'unanimité s'est faite, jeudi 17 novembre, parmi les députés, à l'occasion de la discussion du budget des DOM-TOM, pour regretter que le gouvernement ne se donne pas les moyens de concrétiser les ambitions que la gauche avait naguère manifestées à l'égard des anciennes colonies.

La mort dans l'âme, le rapporteur de la commission des finances de l'Assemblée nationale, M. Maurice Pourchon (P.S., Puy-de-Dôme) a dû souligner que « *l'honnêteté et la lucidité obligent à reconnaître que les crédits du secrétariat d'Etat subissent les contraintes de la politique de rigueur* » : les crédits de paiement (1,219 milliards de francs) n'augmentent que de 1,4 % par rapport à 1983.

Au nom du groupe communiste, M. Vincent Porelli (Bouches-du-Rhône) a été beaucoup plus abrupt : « *Cette augmentation minime des crédits*, a-t-il dit, *est de nature à entraver l'effort de redressement économique et de justice sociale du gouvernement.* »

« *Votre budget est difficile à défendre* », a surenchéri le député communiste de la Guadeloupe, M. Ernest Moutoussamy. « *De cette façon*, a-t-il ajouté, *vous n'ancrerez pas solidement la confiance dans les masses populaires désireuses de changement. La gauche serait-elle incapable de briser les privilèges et les structures hérités du système colonial ?* »

Le député socialiste de la Guadeloupe, M. Frédéric Jalton, a fait chorus : « *Ce budget décevra les amis du pouvoir. Nous avons l'impression que vous n'êtes pas conscient des difficultés particulières d'un pays sous-développé. Nous avons mené le combat pour un changement radical, mais tout se passe comme si vous ne compreniez pas que nous le voulions différent de celui que voulait la métropole.* »

Parlant des attentats commis dans son île, le maire des Abymes a continué : « *La montée des mouvements indépendantistes en Guadeloupe s'explique par l'exaspération face aux discriminations maintenues entre les Français de l'hexagone et ceux d'outre-mer ; à l'inégalité des chances, aux privilèges d'une minorité de nantis.* » Et si le député socialiste de la Réunion, M. Wilfrid Bertile, est apparu plus compréhensif à l'égard du gouvernement, se bornant à dire qu'il ne s'agit que d'un « *budget de transition* » et à noter que « *l'action du gouvernement se heurte aux profiteurs du sous-développement* », c'est surtout parce qu'il tenait visiblement à prendre le contre-pied du député R.P.R. de son île, M. Michel Debré, qui, lui, avait vivement reproché au pouvoir de céder devant « *les injonctions* » du P.C. réunionnais, dont les dirigeants « *orientent*, a dit l'ancien premier ministre, *la politique du gouvernement de telle façon qu'ils préparent l'explosion pour l'an prochain ou dans deux ans* ».

M. Albert Pen (apparenté P.S., Saint-Pierre-et-Miquelon) a, lui aussi, baissé un peu les bras : « *Oui ou non, notre gouvernement est-il conscient de l'intérêt que représente pour la France Saint-Pierre-et-Miquelon ?* a-t-il demandé. *Beaucoup pressentent, et je commence à le craindre moi-même, que le gouvernement, comme ses devanciers, ne croit guère à l'avenir de l'archipel. Alors, dites-le clairement, sans recourir à des faux-fuyants ! Dans ce cas, au lieu de me battre, tel Don Quichotte contre des moulins à vent, m'épuisant à expliquer à mes propres électeurs une politique gouvernementale qui n'existe pas, je ne m'attacherai plus qu'à défendre les intérêts catégoriels.* »

Quant au député de Mayotte, M. Jean-François Hory (M.R.G.), il pressent que le gouvernement aimerait régler l'avenir de son île en réintégrant celle-ci dans l'archipel comorien indépendant, la population locale devant être consultée en 1984 sur le maintien de son actuel statut de collectivité territoriale. Seul le chef de file charismatique de l'Union calédonienne, M. Roch Pidjot, a remercié le gouvernement « *pour l'intérêt qu'il porte au peuple canaque* ».

Dans cette ambiance morose, l'opposition avait, évidemment, la partie facile, et ses porte-parole n'ont pas eu à forcer leur talent pour justifier leur refus de voter un budget, dont la majorité soulignait les insuffisances. A tel point que M. Lemoine a, lui-même, admis que ce budget « *n'est pas le meilleur qu'on aurait pu voir* »...

Et maintenant ? Il est à craindre que la tranquillité naturelle du maire de Chartres ne soi mise très vite à rude épreuve outre-mer.

ALAIN ROLLAT.

NOUVEAUX AVANTAGES POUR LES COOPÉRATIVES AGRICOLES

Les députés ont commencé à débattre, le jeudi 17 novembre, de la réforme de la fiscalité agricole, les décisions, pour l'essentiel, devant être prises vendredi 18. Avec l'accord du gouvernement, comme cela avait été promis, l'Assemblée nationale a accordé aux coopératives agricoles, au même titre que ce qu'ont a déjà obtenu d'autres coopératives, des avantages fiscaux liés à l'achat d'actions par l'intermédiaire de comptes d'épargne en actions.

M. Jean-Jacques Benetière (P.S., Loire) a aussi annoncé que les sénateurs socialistes, lorsqu'ils discuteront du projet de budget, déposeront un amendement qui maintient certaines exonérations de taxes pour les contrats d'assurance, concernant des biens professionnels, souscrits auprès de mutuelles agricoles. Cela n'avait pu être obtenu à l'Assemblée, faute d'avoir trouvé une recette compensant les 400 millions de francs que cette mesure coûterait à l'Etat.

Th. B.

Mme STIEVENARD EST ÉLUE PREMIER SECRÉTAIRE DE LA FÉDÉRATION DU P.S. DE PARIS

Mme Gisèle Stievenard a été élue premier secrétaire de la Fédération socialiste de Paris, « à l'unanimité » de la commission exécutive fédérale réunie mardi soir.

Mme Stievenard (mitterrandiste), âgée de trente-trois ans, était auparavant premier secrétaire fédérale adjointe. Elle remplace Mme Nicole Bricq (CERES) – à la tête de la Fédération depuis deux ans, – selon l'accord intervenu au congrès de Bourg-en-Bresse (*le Monde* du 1er novembre).

Selon cet accord, le poste de premier secrétaire fédéral adjoint devrait être attribué à un membre du CERES, M. Patrick Ducheyron, auparavant secrétaire fédéral aux entreprises. Le secrétariat fédéral de Paris sera mis en place par la commission exécutive fédérale dans le courant de la semaine prochaine.

Mme Stievenard, membre du comité directeur depuis le congrès de Bourg-en-Bresse, après avoir été suppléante depuis celui de Valence, est conseillère d'arrondissement dans le 13e arrondissement. Elle était jusqu'à maintenant permanente au P.S. dans le secteur formation.

Les vingt et un membres du comité exécutif fédéral ont également été élus mardi, selon la proportionnelle des motions du congrès : la motion « un » (Jospin-Mauroy-Rocard) a onze représentants, la motion « deux » (CERES) neuf et la motion « trois » des néo-rocardiens, un représentant.

Mer : consolider les bases

Le projet de budget du secrétariat d'Etat à la mer « *répondra difficilement aux impératifs de redressement des activités maritimes de la France* », mais il « *s'inscrit à la suite de bons budgets en 1982 et 1983* » et il « *préserve, pour l'essentiel, les priorités engagées les années précédentes* » : c'est en ces termes que M. Vincent Porelli (Bouches-du-Rhône) a justifié le vote positif du groupe communiste sur les crédits de ce département, adoptés, jeudi 17 novembre, par l'Assemblée nationale. Cette absence d'enthousiasme et cette nostalgie des budgets précédents étaient sensibles dans tous les discours et jusque dans les propos du secrétaire d'Etat, M. Guy Lengagne, qui expliquait : « *Dès lors que la rigueur budgétaire est un élément essentiel pour permettre à notre pays de gagner la bataille du redressement, préparer un budget n'est pas chose facile.* »

Les crédits que devait défendre le maire de Boulogne-sur-Mer – les premiers depuis qu'il a succédé, en mars dernier, à M. Louis Le Pensec, non plus comme ministre, mais comme secrétaire d'Etat auprès du ministre des transports, chargé de la mer – sont, toutefois, loin de remettre en cause les choix qu'avait symbolisés la création de ce département ministériel en mai 1981. D'un montant de 7 145,6 millions de francs, ils progressent de 8,5 % par rapport à ceux de 1983. Il est vrai que, comme l'a observé M. Alain Madelin (U.D.F., Ille-et-Vilaine), rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, une part considérable de cette progression est absorbée par l'Etablissement national des invalides de la marine, qui gère le régime de Sécurité sociale des gens de mer et dont la gestion, selon M. Albert Denvers (P.S., Nord), rapporteur spécial de la commission des finances, mérite d'être améliorée. Mais les efforts en matière sociale font partie, a souligné M. Jean Peuziat (P.S., Finistère) des « *bases* », posées depuis 1981 et qu'il faut « *consolider* ».

Les motifs d'inquiétude sont ailleurs. Dans « *l'approfondissement de la crise* » de la construction navale « *au plan international* », souligné par M. André Duroméa (P.C., Seine-Maritime), au nom de la commission de la production et des échanges. La restructuration de la construction navale française, qui bénéficiera, cette année, d'une aide de 650 millions de francs, inscrite dans un collectif budgétaire, et de 1 600 millions de francs en 1984, ne garantit pas le maintien des emplois. M. Lengagne a observé que ce secteur licencie massivement dans plusieurs pays européens et il a confirmé, pour ce qui est de la France, la volonté du gouvernement de ne pas « *casser cet outil* » et de le « *moderniser* » (*le Monde* du 18 novembre).

Inquiétude, encore, quant à la situation du transport maritime. Le secrétaire d'Etat a souligné que la politique menée depuis deux ans avait permis que « *la régression rapide que la flotte française a connue* » soit « *pratiquement arrêtée* » (trois cent quatre-vingt-quatorze navires, totalisant 9 615 000 tonneaux au 1er avril 1983), mais M. Duroméa a observé que cette flotte avait vieilli et que la part des affrètements avait augmenté en faveur des navires d'autres pays européens. Il faut, selon le maire du Havre, amener les sociétés nationalisées, notamment, à « *favoriser les ports et l'armement français* ».

La situation des ports est un troisième motif d'inquiétude, M. Duroméa relevant que « *l'engagement de l'Etat en faveur de l'adaptation des infrastructures portuaires* » connaît « *un recul marqué* ». L'entreprise de « *reconquête des trafics détournés par les ports étrangers* » ne passe pas par un « *surinvestissement* », a souligné M. Lengagne (tout en rappelant qu'un financement par le Fonds spécial de grands travaux est prévu pour Dunkerque), mais par « *une action commerciale dynamique des communautés portuaires* ». Le secrétaire d'Etat a indiqué, au sujet de ces communautés, que les décrets relatifs à leur « *démocratisation* », pour ce qui concerne les ports autonomes, seront pris avant la fin de l'année.

La politique menée en faveur de la pêche – « *remarquable* », selon M. Peuziat – a paru, à l'inverse, susciter la confiance des différents intervenants, malgré ce que M. Lengagne a appelé « *le lancinant problème du déficit extérieur des produits de la mer* » et malgré la menace que comporte, pour ce secteur, l'élargissement du Marché commun à l'Espagne et au Portugal. Le débat s'est achevé à la satisfaction générale, lorsque le secrétaire d'Etat a annoncé, en réponse à une demande pressante des députés, que la subvention d'équipement prévue pour la Société nationale de sauvetage en mer (6 millions de francs, en baisse de 10,3 %, par rapport à 1983), sera augmentée lors de la seconde délibération sur le projet de loi de finances.

P. J.

● *Inculpation du maire de Villepinte.* – M. Ange Baraglioli, maire communiste de Villepinte (Seine-Saint-Denis), a été inculpé pour fraude électorale en mai dernier. Le scrutin municipal de mars, à l'issue duquel le maire communiste sortant l'avait emporté avec 54 voix d'avance sur son adversaire de l'opposition, M. Lefort (R.P.R.), avait fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Paris.

Le 8 juin, la juridiction décidait l'inversion des résultats du scrutin et proclamait élus vingt-sept conseillers d'opposition et huit de la majorité. Il a été fait appel de cette décision devant le Conseil d'Etat. En attendant qu'il se prononce, M. Ange Baraglioli exerce toujours les fonctions de premier magistrat.

LES ATTENTATS EN GUADELOUPE

M. Mitterrand a repris à son compte la politique d'assistance

De notre envoyé spécial

Pointe-à-Pitre. – « *Fwansé dèwo !* », traduit du créole : « *Français, dehors !* ». Bien sûr, ces deux mots on les lit sur les murs de Basse-Terre ou de Pointe-à-Pitre, comme on lit d'autres slogans écrits dans une langue qui reproduit à merveille le mouvement de lèvres des Noirs antillais : « *Fiche kolonialis dèwo* », « *Viv lendépendans* », mais les graffitis sont anciens. Ils n'ont pas surgi brusquement après les attentats de lundi.

Cette fois, pourtant, on s'interroge : les charges ont été exceptionnellement puissantes et elles ont failli tuer. Un homme montre, à la préfecture de Basse-Terre, son bureau dévasté : s'il avait été pris par l'explosion, il y serait peut-être resté. « *La voiture piégée était là* », dit M. Max Vincent, directeur de la protection civile, « *une cour où tout le monde peut se garer. Elle est entrée après 7 h 30, heure d'ouverture des bureaux, et elle a explosé à 8 h 50. Je suis arrivé après.* »

Portes et fenêtres soufflées, murs éventrés témoignent de la puissance de la charge (entre 10 et 12 kilos). Six voitures ont pris feu, une vingtaine de bureaux ont été détruits et à peu près autant d'employés blessés. La préfecture n'en reste pas moins ouverte largement au public. « *Comme elle l'a toujours été*, dit M. Max Vincent, *pour que l'administration soit proche des Guadeloupéens.* »

Ailleurs, à Basse-Terre, c'est comme si rien ne s'était passé. La capitale a repris sa vie ensommeillée au bord de la mer, vie artisanale d'une autre époque, mouvements tranquilles des nombreux fonctionnaires d'un Etat tutélaire et « protecteur ».

A Pointe-à-Pitre, même absence de fièvre. Des chicanes ont été posées à la base de l'immeuble où trois étages ont volé en éclats : seuls les studios de Radio-Caraïbe, au sixième étage, étaient visés. On se demande encore pourquoi. Cette station périphérique ne manifeste pas d'hostilité envers les indépendantistes. Les inspecteurs venus poser des scellés, en attendant l'arrivée d'experts métropolitains, avouent qu'ils n'y comprennent rien. Quelques heures après, l'explication sera donnée dans un communiqué adressé à la rédaction de *France-Antilles*, le journal local. Ou du moins ce qui tient lieu d'explication : « *Nous déclarons la lutte ouverte contre l'occupant (...). Tous les Guadeloupéens jugés traîtres à la patrie, donc complices des bandits français, devront recevoir le prix de leur traîtrise (...). Nous avons tous fait le constat d'échec de toutes les greffes que l'on a tenté d'implanter sur nous, de la décolonisation à la décentralisation en passant par la départementalisation (...). Nous nous battrons pour l'instauration d'une aube nouvelle, d'une société de type socialiste réelle, où les biens de la nation seront répartis dans le sens de l'intérêt du peuple, donc de l'intérêt général...* »

Un haut responsable départemental lit le tract devant nous. A certaines expressions, il reconnaît que les auteurs sont bien des Antillais. Par exemple, quand les élus locaux sont vilipendés pour leur « *reptation* » devant leurs « *maîtres français* ». La grammaire hésitante, souvent pittoresque du tract, provoque chez notre interlocuteur ce commentaire : « *Il y a des indépendantistes qui ont pignon sur rue et qui s'expriment bien et d'autres qui leur servent de tâcherons et qui s'expriment moins bien.* »

Les tâcherons, en l'occurrence, ont signé : Alliance révolutionnaire Caraïbe.

Des arguments aux partisans du « statu quo »

Les événements de ces dernières semaines ont fourni apparemment une raison supplémentaire au combat de l'ARC : les bombes ont servi aussi à manifester sa solidarité avec les « *frères grenadins* » face à l'« *expansionnisme américain* ».

Mais au-delà de la dénonciation publique de l'intervention des « marines » à la Grenade, qui n'a surpris personne, bien des questions ont surgi dans les milieux indépendantistes. Bien des doutes aussi.

« *Nous avons vu que notre problème, si nous étions indépendants, ce serait d'échapper aux sollicitations des Américains et de Soviétiques* », disent MM. Claude Makouke et Alain Maurice, de l'Union populaire pour la libération de la Guadeloupe (U.P.L.G.). L'Union, qui est la plus représentative des organisations indépendantistes, grâce à son implantation syndicale, a témoigné à cette occasion de son souci d'échapper au jeu des super-puissances. Elle a refusé de s'associer à une démarche entreprise par d'autres organisations, qui se contentaient de condamner l'intervention américaine alors que « *il faut condamner aussi* », estime M. Makouke, « *ce qui a rendu possible une telle intervention* ».

Même embarras chez les militants trotskistes et indépendantistes de Révolution socialiste : « *Ce qui s'est passé à la Grenade va donner des arguments aux partisans du statu quo* », disent MM. Daniel Maragnès et Christian Courbain, « *les attentats de lundi aussi* ».

A cette dernière réserve près, le discours sur la violence et son utilité ne varie guère chez les indépendantistes guadeloupéens. La violence est présentée comme un recours possible si les « masses » en décident ainsi. Quelles masses ? N'est-ce pas une minorité, une infime minorité qui décide toujours, en fait, de l'usage des explosifs ? Là-dessus, les réponses ne sont pas très claires. Elles le sont davantage quand il s'agit d'expliquer que la Guadeloupe a toujours vécu dans la violence. « *Le colonialisme par lui-même est une violence* » dit M. Maragnès. La répression, en outre, a un visage et ici il est blanc. « *Quand il y a des conflits sociaux on envoie d'abord la police locale pour tenter la conciliation. Mais pour réprimer ce sont les gendarmes métropolitains qui arrivent, ou les C.R.S.* »

MM. Makouke et Maurice disent qu'avec le gouvernement socialiste rien n'a changé. « *Nous pensions qu'il reconnaîtrait que la Guadeloupe est une colonie et qu'elle a vocation à sa souveraineté. Même Giscard avait déclaré qu'il y avait ici des séquelles de colonialisme. Les socialistes ne pouvaient pas faire moins !* »

Or, à en croire nos interlocuteurs « *Mitterrand a repris à son compte la politique d'assistance* », dont la Guadeloupe est bénéficiaire selon les uns, et victime selon eux. « *Il l'a même accentuée par l'extension des prestations sociales ou leur alignement sur celles de la France.* »

Situation paradoxale, celle qui consiste à dénoncer des avantages sociaux accordés au nom de l'égalité entre les citoyens. Mais paradoxe facile à élucider : les mêmes liens qui assurent un « *bonheur égalitaire aux Guadeloupéens* » les assujettissent en même temps à l'économie d'un pays lointain et les empêchent de se développer sur des bases productives, d'entrer dans l'ère des responsabilités. « *Il y a deux mondes* », disent les indépendantistes « *celui de la production qui régresse, avec le déclin de la canne à sucre et de la banane, comme en témoigne l'augmentation prodigieuse du chômage (1), et celui de la consommation qui se gonfle démesurément.* »

Ce monde de la consommation c'est celui des fonctionnaires et assimilés qui perçoivent un sur-salaire de 40 % pour compenser la cherté de la vie en Guadeloupe alors que les « producteurs » sont pour la plupart payés au SMIC, lequel est inférieur au SMIC métropolitain. Ce sont les innombrables « assistés » qui trouvent souvent plus rentable, en définitive, de ne rien faire que de travailler. « *Un tel phénomène pourrit notre société* », dit M. Makouke. Les explosions de lundi sont-elles un rappel de telles réalités ?

CHARLES VANHECKE.

(1) Évalué à 18 % en un an par les responsables du département.

AU SÉNAT

L'opposition conteste le remplacement des services hospitaliers par des départements

Le Sénat a commencé, jeudi 17 novembre, l'examen du projet de loi portant réforme du secteur public hospitalier. Après l'intervention de M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat chargé de la santé, les orateurs de l'opposition ont, globalement, fait valoir contre ce projet les mêmes arguments que ceux développés par leurs collègues de l'Assemblée nationale (*le Monde* du 12 octobre).

Plus modérés dans leur expression, mais aussi sévères quant au fond de leurs critiques, ils ont reproché au gouvernement de vouloir, notamment par le remplacement des services par des départements, « *casser* » la hiérarchie médicale, politiser la vie des hôpitaux et développer abusivement le rôle des syndicats. M. Jean Chérioux (R.P.R., Paris), rapporteur de la commission des affaires sociales, a précisé, néanmoins, qu'il n'est pas partisan de l'« *inamovibilité absolue* » des chefs de service. L'opposition, enfin, a reproché au projet de ne pas se situer dans le cadre de la décentralisation et de renforcer la tutelle de l'Etat sur les hôpitaux. M. Jean-Pierre Fourcade (R.I., Hauts-de-Seine), président de la commission des affaires sociales, a affirmé que l'adoption de ce texte aboutirait à « *détruire l'organisation actuelle des hôpitaux* ». Pour leur part, les sénateurs de gauche ont assuré le gouvernement de leur soutien, notamment par la voix de M. Charles Bonifay (P.S., Bouches-du-Rhône).

Représentants des collectivités locales, les sénateurs se sont montrés plus sensibles que les députés aux conséquences de la volonté gouvernementale d'une gestion des hôpitaux cohérente avec les choix imposés par la situation économique, c'est-à-dire, dans l'immédiat, la politique de rigueur. Les inquiétudes, à ce propos, ne se limitent pas aux membres de la majorité sénatoriale. M. André Delelis (P.S., Pas-de-Calais) a, notamment, exprimé de sérieuses réserves sur l'application de l'austérité aux seuls hôpitaux publics.

Le rapporteur de la commission des affaires sociales s'est déclaré favorable à l'adoption du projet, profondément remanié par des amendements de la commission qui visent, selon la commission, à « *mettre en œuvre une véritable décentralisation interne de l'hôpital, conforme à sa mission, « responsabiliser » tous les partenaires du système de soins, réconcilier les acteurs de l'hôpital public* ». La commission souhaite subsister à la logique d'un « *budget descendant* » celle d'un « *budget ascendant* », c'est-à-dire « *réellement concerté* ».

Les amendements de la commission aboutissent à vider de sa substance le remplacement des services par des départements, qui constitue la base même du projet du gouvernement. M. Hector Viron (P.C., Nord) a souligné que la commission avait mis assez d'obstacles à l'application de la départementalisation pour que celle-ci n'entre jamais dans les faits.

JEAN-LOUIS ANDRÉANI.

Secteur public : le Sénat appuie le gouvernement contre les députés

Le Sénat a adopté, après l'avoir modifié, jeudi 17 novembre, le projet de loi, voté par l'Assemblée nationale (*le Monde* du 22 octobre), « *complétant les dispositions de la loi du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public* ». Initialement, le texte du gouvernement répondait aux conséquences de l'une des trois annulations décidées par le Conseil constitutionnel, qui privait les salariés de certaines entreprises publiques de moins de deux cents employés de toute représentation. Sur ce point, le Sénat a, comme l'Assemblée, approuvé le projet gouvernemental.

Sur proposition de la commission des affaires sociales, et malgré l'avis défavorable du gouvernement, le Sénat a approuvé un amendement qui tend à régler l'un des autres problèmes soulevés par le Conseil, à savoir la représentation des actionnaires publics ou privés au sein des conseils d'administration de certaines sociétés : les représentants de l'Etat seraient nommés par décret et les actionnaires privés auraient au moins un représentant, désigné en assemblée générale restreinte des seuls actionnaires autres que l'Etat, dans les conditions du droit commun des sociétés.

Le troisième point de la décision du Conseil, qui garantissait la représentation des cadres dans les entreprises publiques, n'exigeait pas de solution législative, selon la commission qui a demandé, en conséquence, la suppression d'un article nouveau introduit pas l'Assemblée nationale contre l'avis du gouvernement. Pour la commission, les députés communistes et socialistes, en décidant de porter de deux à trois le nombre des salariés non-cadres (dans les conseils des filiales dont l'effectif est compris entre deux cents et mille salariés) ont tenté de « *contourner* » la décision du Conseil et, du même coup, « *menacent* » l'équilibre interne des sociétés intéressées. Seuls les vingt-quatre membres du groupe communiste se sont opposés à la suppression de cet article, qui a été approuvée par 289 voix.

A. Ch.

La gauche s'abstient sur le projet intéressant les difficultés des entreprises modifié par l'opposition

Le Sénat a adopté, jeudi 17 novembre, la projet de loi, voté en première lecture à l'Assemblée nationale, sur la prévention des difficultés des entreprises (*le Monde* des 17 et 18 novembre). Les sénateurs socialistes et communistes se sont abstenus, jugeant, selon M. Charles Lederman (P.C., Val-de-Marne) que les droits des comités d'entreprie avaient été « *anéantis* » et, d'après M. Charles Bonifay (P.S., Bouches-du-Rhône), que la majorité sénatoriale avait manifesté sa « *méfiance* » envers l'évolution de la société.

Effectivement, M. Étienne Dailly (gauche dém., Seine-et-Marne), rapporteur de la commission des lois, a obtenu, lors de la dernière séance de discussion, la suppression du « droit d'alerte » pour les comités d'entreprise, alors que M. Arthur Moulin (R.P.R., Nord), rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, ne proposait que de limiter les nouvelles prérogativees de ceux-ci.

Pour le reste, M. Dailly a continué à faire apporter, souvent avec l'accord de M. Robert Badinter, ministre de la justice, quelques améliorations technique à ce texte : possibilité de radiation au greffe du tribunal de commerce du privilège de créance de la Sécurité sociale ; publicité des cautionnements accordés par les banques ; rétablissement des sanctions pour les dirigeants de société s'étant abstenus volontairement de communiquer des documents aux commissaires aux comptes ou aux experts désignés par le tribunal de commerce.

Surtout – et cette fois, contre l'avis du ministre de la justice, – le sénateur de Seine-et-Marne a profité de l'occasion pour inscrire dans un texte de loi un certain nombre de modifications qu'il souhaite, depuis longtemps, voir apporter au droit des sociétés : limitation au frein mis au cumul des mandats pour les membres de directoires ou de conseils de surveillance, possibilité de rémunération pour les présidents de ceux-ci, facilités en cas d'augmentation de capital. Mais il a aussi, en deuxième délibération, fait supprimer les dispositions qu'il avait fait introduire la veille, concernant les informations comptables que les directoires de société doivent à leur conseil de surveillance.

Enfin, à la demande de M. Daniel Millaud (Polynésie française, Union centriste), le Sénat a décidé, malgré l'avis contraire de M. Jacques Larché (R.I., Seine-et-Marne), président de la commission des lois, que ce texte ne sera pas applicable dans les territoires d'outre-mer.

Th. B.

● *Les socialistes et le général Bigeard.* – Le groupe socialiste de l'Assemblée nationale a demandé au bureau de l'Assemblée de délibérer sur les suites à donner aux propos tenus par M. Marcel Bigeard (app. U.D.F., Meurthe-et-Moselle) sur le garde des sceaux, M. Robert Badinter. Le général Bigeard avait déclaré, le 10 novembre, à la tribune d'une réunion publique à Aulnay-sous-Bois, que « *les Allemands avaient la bande à Baader et nous, nous avons la bande à Badinter* » (*le Monde* du 12 novembre). M. Michel Suchod (P.S., Dordogne), qui présidait la séance, a déclaré qu'il saisira le président de l'Assemblée, M. Louis Mermaz, afin que cette affaire soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion du bureau, le 22 novembre.

LE 83e CONGRÈS DU PARTI RADICAL

Deux stratégies possibles

Avant même de s'interroger sur l'opportunité d'une réunification de la famille radicale, les radicaux valoisiens, réunis en congrès les 18, 19 et 20 novembre à Paris, devaient décider vendredi, au cours d'une première séance de travail à huis clos, s'ils autorisent leur président, M. Didier Bariani, à solliciter un troisième mandat. Pour que ce dernier puisse maintenir sa candidature, il faudrait que les congressistes se prononcent, à une majorité des deux tiers, en faveur d'une réforme des statuts, notamment de l'article 18, qui stipule que « *le président élu pour deux ans par le congrès* » ne peut exercer « *plus de deux mandats consécutifs* ».

Le recours à une modification des statuts est violemment dénoncé par les adversaires de M. Bariani, qui lui reprochent notamment de vouloir « *accaparer* » le pouvoir et de « *fausser* » les débats d'une assemblée en la « *focalisant* » sur un « *problème mineur* » qui aurait pu être examiné lors d'un congrès intermédiaire.

Il est aussi critiqué par des radicaux plus attachés que d'autres à ce qu'ils considèrent comme le « *maintien des traditions* ».

A ceux-là M. Bariani répond qu'« *on ne peut avoir des statuts pour l'éternité et un parti devenu comme un cimetière !* ».

Il fait valoir le bilan de quatre années de présidence, à savoir la « *survie* » d'un parti qui, au lendemain de la défaite de M. Giscard d'Estaing, risquait de disparaître.

« *Je ne sais pas,* dit-il, *si le parti radical est sauvé, mais je sais bien ce que l'on aurait dit si le parti était resté dans le même état qu'à l'automne 1981.* »

Si M. Bariani n'obtient pas gain de cause, M. André Rossinot, secrétaire général du parti et député de la Meurthe-et-Moselle, qui, depuis le mois de juin, a décidé de faire équipe avec son président, annoncera sa candidature afin que soit maintenues les orientations données depuis deux ans au parti par son équipe dirigeante. Il s'opposera, comme M. Bariani, à M. Olivier Stirn, député (U.D.F.-Rad.) du Calvados, candidat à la présidence, qui souhaite la réunification de la famille radicale.

Un troisième candidat, hostile lui aussi à la démarche de M. Stirn, mais avant tout opposé à la réélection de M. Bariani, est dans la course : M. Jean-Pierre Pierre-Bloch, conseiller de Paris. Ses chances toutefois semblent minces.

Régulièrement évoquée, encore longuement cet été, dans nos colonnes, notamment par MM. Michel Crépeau, Gabriel Peronnet et Robert Fabre (1), la réunification de la famille radicale sera le thème dominant des journées de samedi et dimanche au terme desquelles le nom du nouveau président de la place de Valois, sera connu. Il n'est pas un radical pour rejeter cette perspective. Les divergences n'en sont pas moins vives sur la stratégie à adopter, sur l'opportunité d'engager des négociations avec les radicaux qui, en 1971, ont choisi avec M. Robert Fabre de rejoindre la gauche.

M. Stirn : être crédible

M. Olivier Stirn estime que cette réunification, qui redonnera au radicalisme une « *crédibilité* », ne suppose « *aucun préalable* ». Il ne s'agit pas de demander dès aujourd'hui aux radicaux valoisiens ou de gauche d'abandonner leurs partenaires, mais de « *réfléchir ensemble* » à un projet radical. A cette fin, M. Stirn a déjà proposé au M.R.G. d'organiser dès 1984 une table ronde qui serait suivie, à la fin de 1985, d'un congrès de la réunification. En 1986, pour les élections législatives, les radicaux se présenteraient ainsi sur des listes communes.

M. Jean-Michel Baylet, président du M.R.G., a d'ores et déjà déclaré qu'il se propose de rencontrer dès la semaine prochaine le futur président du parti radical valoisien, quel qu'il soit, afin de « *favoriser la création d'un groupe de travail commun chargé d'examiner les possibilités et les bases d'un futur rapprochement des radicaux* ».

Une telle réunification reste pour MM. Didier Bariani et André Rossinot une hypothèse fragile. Elle suppose un préalable : le départ du M.R.G. de l'union de la gauche. « *Nous croyons,* affirme M. Bariani, *que l'avenir du centre gauche se situe en opposition au socialisme et non en cohabitation avec lui. Pour le présent comme pour l'avenir, la démarche du parti radical n'est pas de jouer les roues de secours du socialisme défaillant.* »

M. Bariani : Pas de troisième voie innocente

M. Bariani remarque, d'autre part, qu'« *on ne peut être à cheval sur deux types de sociétés à la fois, prendre des gages dans deux avenirs qui se contredisent et s'entrechoquent* ». « *Il n'y a pas,* dit-il, *de troisième voie innocente.* » Bien qu'il reconnaisse que son parti n'a pas pu « *peser* », sous le septennat giscardien, il est persuadé qu'aujourd'hui il pourra « *imposer ses priorités* » à l'opposition, jouer davantage le rôle de « *contrepoids à une dérive droitière* », plutôt que de servir de « *caution* ».

Cette analyse, M. Stirn la conteste fermement. Le maire de Vire, qui a quitté l'U.D.R. en 1976, note que le gaullisme d'abord, puis le « *mythe de la gauche* » ensuite, ont peu à peu ruiné les chances du radicalisme qui est apparu « *mièvre* ».

Il constate que les Français en ont assez de la coupure de la France en deux, une coupure que les radicaux ressentent d'autant plus qu'elle s'est produite au milieu de la famille radicale. Il croit que la fin du gaullisme, « *l'échec du mythe de la gauche* », mais aussi la modification du mode de scrutin pour les législatives, peuvent donner au radicalisme une « *chance historique* ». Encore faut-il que la famille radicale soit réunie et qu'elle prépare dès aujourd'hui les élections de 1986. « *Si nous attendons 1986,* dit-il, *il n'y aura plus de radicalisme en France. Les valoisiens seront absorbés par la droite et les radicaux de gauche écrasés dans la coalition de la défaite. Si nous attendons en nous contentant d'être des suiveurs, d'autres occuperont un terrain qui pourtant nous revient !* »

M. Bariani lui répond que la place de Valois « *ne doit compter que sur elle-même* » et « *ne peut fonder son avenir sur d'éventuels renoncements de ses adversaires ou un éventuel calcul arithmétique de scrutin* ». « *Le radicalisme,* rappelle-t-il, *ne s'est jamais affirmé quand il s'est situé au milieu du gué. A chaque fois qu'il a essayé d'associer le tout et son contraire, il s'est perdu.* »

Au-delà des querelles de personnes, les congressistes auront à choisir entre ces deux conceptions : un parti radical fermement ancré dans l'opposition, qui ne compte que sur ses propres forces, ou un parti radical réunifié qui s'efforcerait d'exister entre la droite et la gauche, de réaliser une synthèse entre les aspirations de ceux qui, il y a plus de dix ans, ont choisi de se séparer.

CHRISTINE FAUVET-MYCIA.

(1) Respectivement, ministre du commerce et de l'artisanat, président d'honneur du parti radical et médiateur. (*le Monde* des 19 juillet, 4 août et 5 août).

En bref

● *Les partis de gauche et l'extrême-droite.* – Plusieurs organisations, partis politiques et syndicats ont demandé mercredi 16 novembre à la préfecture de l'Aube l'interdiction de tout rassemblement organisé par des mouvements d'extrême droite tels que le P.F.N. ou le Front national. La Ligue des droits de l'homme, le MRAP, la Libre Pensée, la JOC, le P.S., le P.C., le M.R.G., la L.C.R., la F.E.N., la C.F.D.T., la C.G.T., qui ont pris cette initiative, considèrent en effet que « *l'expression publique d'idées racistes ne peut être acceptée comme un acte normal de la vie politique démocratique* ».

Cette demande d'interdiction fait suite à plusieurs incidents survenus à Troyes : fusillades contre un café fréquenté par des Maghrébins et contre la fédération départementale du P.C.F., et plus récemment l'agression dont a été victime M. Jacques Buka, président de la Ligue des droits de l'homme pour le département de l'Aube.

● *Après l'élection de Dreux.* – Le tribunal administratif d'Orléans a rejeté, mercredi 16 novembre la demande d'annulation de l'élection de M. Stirbois, secrétaire général du Front national, au conseil municipal de Dreux (Eure-et-Loir). Mme Françoise Gaspard, ancien maire P.S. de la ville, qui contestait l'éligibilité de M. Stirbois, avait déposé ce recours en annulation au lendemain de l'élection partielle du 11 septembre dernier. Le tribunal administratif a estimé que M. Stirbois disposant à Dreux d'« *un local régulièrement imposable à la taxe d'habitation au 1er janvier 1983, il justifiait de son éligibilité* ». Mme Gaspard a décidé de faire appel de cette décision devant le Conseil d'Etat.

● *Un nouveau centre de réflexion pour l'opposition.* – M. Pierre Bas, député R.P.R. de Paris, maire du sixième arrondissement, a créé une association, Effort et Sérénité, essentiellement destinée, indique-t-il, à « *doter l'opposition d'un nouveau centre de réflexion* ». Ce club prépare des textes de propositions de loi et des questions écrites qu'il présente ensuite à certains députés afin qu'ils les déposent à l'Assemblée nationale et les posent au gouvernement.

Déjà en activité, ce club serait, selon M. Bas, à l'origine de cinquante propositions et d'un millier de questions écrites dont les signataires sont plusieurs députés R.P.R. tels que MM. Fillon (Sarthe), Charié (Loiret), Masson (Moselle), de Lipkowski (Charente-Maritime), Godefroy (apparenté Manche) et U.D.F. comme MM. Proriol (Haute-Loire), Gantier (Paris) et Hamel (Rhône). Selon M. Bas, cette méthode permet à l'opposition de placer des « *jalons législatifs en attendant l'alternance* ».

LE CLUB ESPACES 89 DOIT RENONCER A SON MILLÉSIME

La première chambre du tribunal de grande instance de Paris a rendu, mercredi 9 novembre, un jugement condamnant sous astreinte le club Espaces 89 à retirer de son nom la mention « 89 ». C'est sur requête du Club 89 que ce jugement a été rendu, ce dernier estimant que l'appellation Espaces 89 risquait de provoquer une confusion. Le Club 89 a été créé en septembre 1981 et il est présidé par M. Michel Aurillac, ancien député R.P.R. de l'Indre, et a pour secrétaire général M. Alain Juppé, deuxième adjoint au maire de Paris.

L'association Espaces 89 (Etudes socialistes pour l'action économique, culturelle et sociale) a été créée le 26 juin 1983. Elle est animée par MM. Jean-Paul Bachy, membre du secrétariat national du P.S., par deux députés socialistes, MM. Jacques Guyard (Essonne) et Guy Vadepied (Oise), par un conseiller de Paris, M. Maurice Benassayag, et plusieurs membres de cabinets ministériels.

Les arguments du Club 89 ont été présentés devant le tribunal de Paris par Me Bernard Cahen, et la défense d'Espaces 89 par Me Pudlowski.

Selon un sondage SOFRES

LA PARTICIPATION DU P.C. AU GOUVERNEMENT DÉPLAIT A 45 % DES FRANÇAIS

Un sondage effectué par la SOFRES, auprès de mille personnes âgées de dix-huit ans et plus, du 21 au 26 octobre et publié le mercredi 16 novembre par un groupe de journaux de province, indique que 28 % des personnes interrogées (contre 36 % en janvier dernier) sont *satisfaites* » de « *la présence de quatre ministres communistes dans le gouvernement de M. Mauroy* », tandis que 45 % d'entre elles (contre 40 % en janvier) sont « *mécontentes* » de cette présence. La proportion de « *sans opinion* », est de 27 % (contre 24 % en janvier).

36 % des personnes interrogées (au lieu de 45 % en janvier) estiment que le P.C. « *se comporte comme un partenaire loyal* » au sein du gouvernement, tandis que 42 % d'entre elles (au lieu de 32 %) pensent le contraire. La majorité des personnes interrogées (53 % au lieu de 49 %) estiment que le P.C. exerce une influence « *assez* » ou « *très faible* » sur « *les grandes décisions du gouvernement* », 33 % d'entre elles (au lieu de 35 %) jugent cette influence « *très* » ou « *assez forte* ».

Les gaullistes de gauche se rapprochent de M. Chirac

Pour la première fois depuis mai 1981, M. Chirac a été l'hôte d'un dîner-débat, mercredi 16 novembre, du groupement de gaullistes de gauche, Mouvement pour la solidarité par la participation. Le président de celui-ci, M. Philippe Dechartre, ancien ministre, avait fait voter pour M. Chirac le 26 avril 1981 et pour M. Mitterrand le 10 mai. Depuis, le M.S.P. s'est de plus en plus nettement rangé dans l'opposition, ce qui a facilité un rapprochement avec M. Chirac, qui assistera au congrès de ce mouvement en janvier prochain.

Salué, devant quelque six cents convives, par M. Dechartre comme « *le leader principal de l'opposition* », M. Chirac a estimé que le M.S.P. devait constituer « *un lieu privilégié pour le regroupement des déçus du socialisme et un attrait pour le monde ouvrier non marxiste* ». Il a assigné à ce mouvement la mission d'être « *un témoin vigilant de la pensée sociale du général de Gaulle et un aiguillon permanent* ». « *Le M.S.P.,* a-t-il dit, *doit montrer que les hommes de gauche ne sont pas forcément au parti socialiste, et que l'opposition a vocation d'assumer le progrès social.* »

M. Chirac a parlé de l'actuelle percée de l'extrême droite en disant qu'il « *ne croyait pas beaucoup à sa montée* », assurant que celle-ci « *continuait à représenter moins de 1 % des voix* ». Il a expliqué : « *Les résultats qu'elle obtient dans les élections partielles reflètent une exaspération des électeurs due au sectarisme des socialistes. Cela n'empêchera cependant pas l'opposition d'être attentive à ce problème si elle gagne les élections de 1986. Elle ne devra pas laisser croire à une victoire de la moitié de la France contre l'autre. Il lui faudra réconcilier les Français, et nous verrons alors l'extrême droite redevenir ce qu'elle est : un phénomène tout à fait marginal.* »

POLITIQUE

L'Association des élus pour la liberté de la culture « condamne la politique de mise au pas entreprise par M. Lang »

Le bureau de l'Association des élus pour la liberté de la culture, pièce maîtresse du dispositif politique mis en place l'été dernier par l'opposition sur le terrain culturel (*le Monde* du 3 novembre), s'est réuni le 8 novembre à Paris, sous la présidence de M. Jean-Paul Hugot (R.P.R.), maire de Saumur, en présence de MM. François-Georges Dreyfus (R.P.R.), adjoint du maire de Strasbourg et Jean-Yves Le Gallou (U.D.F.-P.R.), adjoint du maire d'Antony.

Il a « *réaffirmé son attachement à une culture ouverte, pluraliste et diversifiée — en dehors de tout extrémisme et de tout confessionnalisme d'où qu'ils viennent — et s'est donné pour tâche dans le futur immédiat de redonner aux collectivités locales, face à l'emprise de l'Etat, le droit de regard et de décision qui leur revient en matière culturelle ; rendre au contribuable, dans un domaine où sévit trop souvent le fait du prince, la capacité de contrôle et de gestion ; renouveler, par le moyen d'une concertation plus grande entre les élus, la réflexion sur la culture et favoriser la diffusion de la création* ».

L'Association, dont l'assemblée constitutive aura lieu officiellement en janvier prochain, disposera de neuf délégations régionales (Ouest, Nord, Est, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Aquitaine, Centre, Paris-Ile-de-France).

Le bureau a aussi « *condamné avec vigueur la politique de mise au pas culturelle entreprise par le ministre Jack Lang. Au cours des dernières semaines*, dit-il, *le directeur des Antiquités archéologiques de l'Ile-de-France, M. Fleury, a été destitué en dépit du rôle considérable qu'il joue dans la défense et la mise en valeur du patrimoine archéologique de la région de la capitale. Parallèlement, M. Jean-Pierre Laruy et Mme Marie-Claire Walenne ont été écartés, l'un du Centre dramatique du Limousin, l'autre du Théâtre des Champs-Elysées, alors que leur gestion se caractérisait par sa vigueur et que leur programmation était particulièrement diversifiée (de Labiche à Genet). L'ensemble des Français et des hommes de culture doivent prendre la mesure des risques que les pratiques du ministre de la culture font courir à la création et à la liberté intellectuelle* », affirme, en conclusion l'association.

★ 4, rue Remusat, 75016 Paris. Téléph. 288-69-50 ou (88) 84-90-90 poste 3344.

CORRESPONDANCE

« Les nouveaux chouans »

Notre article du 3 novembre intitulé « Les nouveaux chouans » et consacré à « *la bataille de la culture entre la droite et la gauche* », nous a valu différentes lettres de plusieurs des personnalités qui y étaient mentionnées.

M. Dominique Leverd, artiste dramatique, président de l'association Art et Lumière, nous écrit notamment :

« Présenter l'association Art et Lumière comme ayant succédé en 1983 à une « *association purement culturelle plus ancienne* », c'est suggérer que les activités actuelles d'Art et Lumière seraient principalement politiques (...). Art et Lumière est une association regroupant quelques centaines d'artistes divers par leurs options, passionnément attachés à la liberté d'expression et de création, réunis par une conviction commune qui est, j'y insiste, d'ordre artistique et non politique. »

M. Leverd ajoute que, pour son association, « l'art est le langage humain de la révélation, révélation de l'homme à soi-même et aux autres, révélation de la transcendance au cœur de la création et de l'histoire (...), le lieu où l'homme se découvre, sublime ses passions, avoue ses terreurs et ses tendresses, prend conscience des puissances qui l'habitent, entre en communion avec lui-même et avec les autres, avec la nature et avec le cosmos. »

∴

M. Daniel Courant, président de l'association du Festival international de France Art et Lumière, nous écrit, de son côté :

« Vous m'attribuez tout d'abord un « *profil éminemment politique* », ce qui n'est en rien infamant, mais ne correspond nullement à la réalité : si j'ai eu l'occasion de travailler sur le plan culturel avec Romain Marie, que je connais et estime par ailleurs, je n'ai jamais été responsable — ni même membre — des comités Chrétienté-Solidarité. Plus généralement, je n'ai jamais été adhérent de quelque parti que ce soit, et la seule responsabilité que j'ai jamais assumée dans la région Ouest-France est celle de l'UNI, à laquelle j'appartiens en tant qu'universitaire, qui n'a rien d'un parti politique, et dont le seul objet, comme vous le savez, est la qualité de notre système éducatif.

» Vous me présentez, ensuite, comme le président d'une association Art et Lumière, nouvelle version, déviée de ses objectifs initiaux. Tout ceci est inexact (...). En ce qui me concerne, je suis président de l'association du Festival international de France. Cette association n'a d'autre but que d'implanter dans l'abbaye royale de Fontevrand, un festival porteur de valeurs populaires et spirituelles, et ouvert à toutes les formes d'expression artistique. Art et Lumière — de là peut-être la confusion de votre journal — est l'inspiratrice de ce projet. Mais il sortait de sa vocation — attachée à la seule création — de réunir et de mettre en œuvre les moyens humains, administratifs, politiques et financiers qu'implique une telle entreprise. Là est le rôle de l'association du Festival international de France qui s'est, pour cela, assuré le concours de personnes et d'associations aux compétences complémentaires. »

∴

Enfin, M. Romain Marie, directeur des comités Chrétienté-Solidarité, nous indique :

« Si je connais les activités culturelles menées par Daniel Courant, je n'y participe pas, pas plus que celui-ci ne participe ni de près ni de loin à l'action des comités Chrétienté-Solidarité. Nos rencontres n'ont porté que sur les activités culturelles dont je m'occupe moi-même. (...) Par ailleurs, si je ne veux pas de séparation entre ma foi religieuse et mes activités politiques, je tiens à respecter, selon la doctrine intangible de la sainte Eglise catholique, la distinction entre les deux ordres. Le catholicisme n'a rien à voir avec la théocratie. »

[Ce courrier appelle plusieurs remarques. Comme nous l'avons écrit, il existe deux associations Art et Lumière, dont la coexistence ajoute, d'ailleurs, au caractère gigogne du dispositif mis en place dans la région de l'Ouest par l'opposition sur le terrain culturel. La première, déclarée le 12 octobre 1978 sous le numéro 49259 P à la préfecture de Paris, a une vocation exclusivement culturelle. Elle est présidée par M. Dominique Leverd. La seconde, « *constituée* » — comme nous l'avons précisé — « *à partir* » de la première, ce que ce courrier confirme, a été déclarée le 31 août 1983 à la sous-préfecture de Maine-et-Loire sous le numéro 3026. Elle a pour but de « *fonder, animer, administrer* » le Festival international de France Art et Lumière, dont la première édition a eu lieu en septembre dernier dans l'abbaye royale de Fontevraud, près de Saumur. Son président est M. Daniel Courant, assisté de trois vice-présidents : M. Dominique Leverd, président de la première association du même nom, Mme Aude de Kerros, et M. Jean-Paul Hugot, maire (R.P.R.) de Saumur, par ailleurs président de l'association des élus pour la liberté de la culture, qui associe le R.P.R., l'U.D.F. et le CNIP. Il n'y a donc aucune confusion, ni dans notre article ni dans notre esprit.

Enfin, si M. Daniel Courant — qui est, en outre vice-président de l'Alliance pour une nouvelle culture — ne joue aucun rôle dans les activités des comités Chrétienté-Solidarité, c'est assurément par erreur que son nom, son adresse et son numéro de téléphone figurent dans la liste des « délégués régionaux » du centre Henri-et-André-Charlier, organisateur des Journées d'amitié française, créateur et animateur central des comités Chrétienté-Solidarité, telle que cette liste a été publiée dans les bulletins mensuels *Chrétienté-Solidarité* dudit centre, notamment en février (p. 28), en avril (p. 30) et en mai (p. 27). C'est aussi par erreur sans doute que sa photo a été publiée dans le numéro de mai de ce bulletin (p. 20), pour illustrer le compte rendu d'une Journée d'amitié française organisée dans cette ville le 24 avril dernier. — A. R.]

LA JOURNÉE D'AMITIÉ FRANÇAISE ET L'ANTISÉMITISME

Une lettre du rabbin Grunewald

Le rabbin Jacquot Grunewald, directeur de l'hebdomadaire *Tribune juive*, nous écrit à propos de la mise au point de M. Philippe Malaud, président du Centre national des indépendants et paysans (C.N.I.P.), publiée dans nos colonnes le 10 novembre :

M. Malaud assure étrangement que les points de vue antisémites mis dans la bouche d'orateurs de la Journée d'amitié française par votre journal sont des « citations » extraites de Tribune juive *» Ils ne » peuvent donc en aucune façon être » imputés au C.N.I.P. ». Or, jamais notre journal n'a donné la parole, dans ses colonnes, à tel ou tel orateur de cette journée, pas plus qu'à tel militant ou apparenté du C.N.I.P. Nous ne comprenons pas ce que vient faire* Tribune juive *dans cette galère. Curieux démenti en vérité : s'il s'agissait là de citations rapportées par* Tribune juive, *pourquoi auraient-elles de ce fait un caractère antisémite moins ou plus prononcé, ou pourquoi dégageraient-elles le C.N.I.P. d'une éventuelle responsabilité dans cette affaire ?*

[Le rabbin Grunewald a raison. M. Philippe Malaud a tort, qui, dans sa mise au point sur les relations du C.N.I.P. et de l'extrême droite, affirmait que « *les propos antisémites mis par le Monde dans la bouche d'orateurs de la Journée d'amitié française (...) sont des citations de* Tribune juive ».

Orateur de cette journée, dont nous avons rendu compte (*le Monde* du 19 octobre), M. Arnaud de Lassus a certes mentionné un article de *Tribune juive* sur les rapports de la communauté juive avec le nouveau pouvoir socialiste, de même qu'il s'est référé à Bernard Lazare, militant juif libertaire et dreyfusard, décédé en 1904. Mais ce ne sont évidemment ni *Tribune juive* ni Bernard Lazare qui ont publié ou écrit les propos racistes rapportés dans nos colonnes : « *Quatre superpuissances colonisent la France, ce sont : le marxiste, le maçonnique, le juif, le protestant, que symbolisent les ministres Fiterman, Hernu, Badinter et Rocard.* » Ces phrases sont de M. de Lassus, de même que les allusions à « *Robert Badinter, gendre du roi de la publicité, Bleustein-Blanchet* », son affirmation qu'« *à Badinter correspond Fiterman* [comme hier] *Roschild correspondait à Marx* », ou la conclusion de son propos selon laquelle « *l'âme profonde* [de ces quatre super puissances] *n'est ni catholique ni française. Notre Etat est colonisé par des forces hostiles à ce qui constitue notre identité religieuse et nationale* ». — *E. P.*]

Le Monde

société

L'enquête sur l'assassinat de Habib Grimzi

L'autopsie pratiquée le 17 novembre sur le corps de Habib Grimzi, vingt-six ans, jeté du train Bordeaux-Vintimille dans la nuit du 14 au 15 novembre par trois candidats à la Légion étrangère, a révélé que le jeune Algérien était encore vivant au moment où il a été précipité sur la voie. Ce crime raciste continue à susciter de nombreuses réactions en Algérie et en France, notamment dans les milieux de la majorité.

Une cinquantaine de Français vivant en Algérie, dont l'ambassadeur de France à Alger, M. Guy Georgy, ont signé, jeudi, un texte de protestation contre cet assassinat. De son côté, le cardinal Duval, archevêque d'Alger, qui a pris la nationalité algérienne, s'est déclaré « épouvanté » en apprenant « les attentats dont sont victimes en France des travailleurs algériens ».

Le deuil dans le douar

Oran. – Dans le crépuscule bleu se hâtent des hommes en djellaba vers la tente adossée à l'immeuble de la cité Saint-Hubert où habita Habib Grimzi. La veillée funèbre reprend à l'heure des prières du soir, comme hier, comme demain, dans l'attente du corps resté en France. Sous la tente, assis sur des tapis, les voisins, les amis, des enfants entourent le père du jeune homme assassiné. Sourates psalmodiées, condoléances chuchotées au vieil homme venu de son douar il y a bientôt trente ans et aujourd'hui prostré dans son deuil. *« Dans la main de Dieu »* est désormais le sort de Habib, vingt-six ans, l'aîné des douze enfants Grimzi – dix garçons, deux filles.

Les femmes sont restées dans le minuscule deux-pièces de la famille, au septième étage où pleure la mère à demi-paralysée. Dans un coin traînent des chaussures, une pile de revues de football laissées par Habib. De main en main, circulent les dernières photos. Le jeune homme en sweat-shirt bleu vif, à la silhouette fluette, sourit dans sa moustache.

10 mai 1957 : Habib naît à Tafraoui, un douar près d'Oran. Ce jour-là, dans la maison, se cache un soldat blessé de l'armée de libération. C'est la guerre. Soudain, la porte s'ouvre, des gendarmes français font irruption à la recherche du fugitif. Dans la pièce gît une femme en couches, enfouie sous un drap blanc, son nouveau-né dans les bras. Nulle trace d'homme. Les gendarmes repartent. Le fugitif sort de sa cachette – le drap blanc qui couvrait Habib, le nouveau-né. Ainsi débutent les souvenirs de M. Grimzi, le père.

De notre envoyée spéciale

Plus tard à Oran... L'enfant fréquente l'école, puis le lycée. Au fil des années, les frères et sœurs naissent. La paye du père, O.S. à la Naftal, firme de distribution de produits pétroliers, devient insuffisante. Habib abandonne sa scolarité en fin de troisième et part au service militaire. Deux ans plus tard, en 1979, il est embauché comme agent de sécurité dans un dépôt de la Naftal qui jouxte la cité. De sa guérite, il surveille les entrées et sorties de camions, contrôle des factures de livraison. Des horaires en 3 × 8, un salaire mensuel de 2 000 dinars, soit environ 3 000 francs, et une réputation d'ouvrier qualifié, *« sérieux, calme et serviable »*. Cité, boulot, cité : il suffit de passer le pont qui sépare Saint-Hubert de la Naftal. Tout le monde connaît Habib Grimzi. On le voit partout. Il conduit ses jeunes frères à la crèche et les plus grands aux bains, fait le ménage et le marché. Il tient les comptes du foyer, distribue les conseils et se rend souvent à la mosquée installée au rez-de-chaussée de l'immeuble.

Son secret

Ainsi s'écoule la vie du jeune homme, « exemplaire » pour ses voisins rompus aux bagarres d'adolescents. *« Il ne fréquente pas la cité »*, remarque-t-on, mais il aime le cinéma, « Frankenstein » et la science-fiction. Milieu de terrain dans l'équipe de foot – M.P.O. – « la Mouloudia des pétroliers d'Oran, » – il s'entraîne, fait du cross pour être en forme et lit *France Football* et *l'Equipe*. On ne lui connaît *« ni bagarre, ni amie »*. *« Difficile de faire supporter le mariage à quelqu'un quand on vit à quatorze dans deux pièces »*, répond-il à son père inquiet de son célibat.

A l'automne 1982, il part en vacances seul pour l'Italie. Le 9 novembre 1983, il repart en congés, en France cette fois-ci. Destination « Saint-Savin-sur-Blaye » près de Bordeaux, via Marseille. C'est ce qu'il écrit sur son permis de congé.

Mardi 15 novembre à 12 heures, au dépôt de la Naftal, on écoute le flash de France-Inter... *« Meurtre dans le train Paris-Vintimille d'un jeune Algérien, Habib Grimzi, vingt-six ans, originaire d'Oran. » « C'est notre agent de sécurité ! »*, s'écrie un responsable. Stupeur, doute, on ne veut y croire. *« Lui, si doux ! » « Ce crime est impossible depuis que Chadli a fait le voyage. »* Tard dans la soirée, la famille est officiellement informée des faits. Commence alors une longue veillée funèbre où l'on évoque le souvenir du défunt. Mais, de Saint-Savin où il passa ses derniers jours, nul ne parle. On en ignore même l'existence. C'est le secret de Habib.

De fait, à la veille de son départ, le jeune homme s'est confié à un ami. *« La coupe est trop pleine »*, il veut *« vivre, connaître ailleurs »*. Depuis plus d'un an, il correspond avec une Française, mère célibataire d'un petit garçon. Habib *« envisage le mariage »*. Il rêve *« d'une vie de couple autre que celle des parents, vivre à deux, aller ensemble au cinéma, à la plage »*. Les lettres ne suffisent plus. Les jeunes gens décident de se rencontrer et, le 9 novembre, Habib quitte l'Algérie...

DANIELLE ROUARD.

L'EMPIRE DES JEUX VACILLE

Les douanes et la justice sont engagés dans une guerre financière contre le « milieu »

Le ministre de l'intérieur a fait fermer deux des principaux cercles de jeux parisiens en 1981 et en 1982.

Séquelle de cette mise au pas : M. Baptiste Andréani, ancien directeur du Grand Cercle, a été condamné le 16 novembre par le tribunal de Paris (*le Monde* du 18 novembre). Les policiers et les magistrats n'en ont pas qu'après les jeux. Le mandat d'arrêt international lancé en octobre, après une enquête financière, contre Gaëtano Zampa, successeur présumé des Guérini à Marseille, démontre que les autorités entendent lutter de plus en plus contre le « milieu » par le biais d'enquêtes financières, fiscales et douanières.

Dix-huit millions de francs et des poussières d'amende douanière. Dix-huit millions et quelques louis d'or confisqués. Huit mois de prison avec sursis. M. Andréani, soixante-dix-huit ans, le « pape des jeux », et son fils, Jean-Laurent, ont accueilli avec un large sourire leur condamnation par la chambre correctionnelle du tribunal de Paris présidée par M. Jean Leonnet. Et pourtant ! Après plus de cinquante ans passés dans les affaires, M. Andréani père, dernier directeur de l'établissement parisien Le Grand Cercle, rue de Presbourg, connaissait là son premier accroc judiciaire. M. Andréani peut bien sourire, il sait qu'il est aujourd'hui un « pape » déchu. Fortuné certes, mais privé de son domaine : Le Grand Cercle est aujourd'hui fermé.

Cinquante ans de baraka, de coups fumants, de grandes réussites, pour bâtir un empire. Et, au bout, ce « croche-pied » douanier. M. Andréani doit cultiver une légère rancune à l'égard de la gauche. Car tout a basculé, pour lui, le 16 janvier 1982. Ce jour-là, les agents des douanes perquisitionnent dans son établissement, à son domicile parisien, dans sa résidence sur la Côte d'Azur. Ils saisissent alors près de 600 kilos d'or – *« pur fiscalement »* – et d'autres bricoles, moins claires, qui valent à ce septuagénaire souffrant de se retrouver en prison durant près d'un mois. Ses avocats n'en sont pas encore revenus : le « pape des jeux » – *« pas un voyou, un parfait honnête homme »* – était ainsi écarté de la scène parisienne.

La veille, le 15 janvier – coïncidence ? – l'autre seigneur des jeux à Paris, Marcel Francisci, directeur, entre autres, du Cercle Haussmann, avait été tué de quelques balles de gros calibre. Passons sur le règlement de comptes encore obscur. Marcel Francisci, dans les années 60, a été soupçonné d'avoir mené, en même temps que son confrère et son concurrent Andréani, une sanglante guérilla pour le contrôle des tapis verts. Il avait été accusé par les Américains d'être l'organisateur d'une partie du trafic de l'héroïne. Voilà pour le passé.

Mais, depuis mai 1981, les ennuis de Marcel Francisci étaient de nature complètement différente. Le Cercle Haussmann, il le savait, n'était pas en règle sur le plan administratif. Confiant dans ses multiples relations, il avait laissé traîner les choses. Cette fois, pourtant, M. Francisci s'était heurté à un Gaston Defferre bien décidé à ne pas s'en laisser conter par les directeurs de cercle de jeux. Le 3 juillet 1981, le Cercle Haussmann avait été officiellement fermé.

La rigueur administrative pour Marcel Francisci, la rigueur fiscale et douanière pour M. Andréani ont ainsi joué à plein. Paris, en deux ans, a perdu ses deux caïds du jeu.

Un dessein général

C'est en douceur, ou presque, que l'affaire des cercles de jeux a été réglée. S'il n'existe pas de véritable plan de guerre visant à s'attaquer aux revenus qui n'ont pas toute la transparence souhaitée, il existe en revanche un dessein général : restreindre au maximum les ressources financières qui pourraient être celles du « milieu ». La « Blitzkrieg » contre les machines à sous en est une parfaite illustration.

Le 20 avril, le ministre de l'intérieur présente au conseil des ministres un projet de loi visant à interdire définitivement ces machines en France. L'argumentation est simple. La police a établi que ces appareils électroniques, qui dépassent les cinquante mille unités, rapportent des sommes considérables (environ 13 milliards de francs par an). Mais surtout, les policier sont convaincus que les grands truands deviennent progressivement les propriétaires de ces machines. Ce nouveau marché « laverait » une partie de l'argent sale des attaques à main armée et du trafic de drogue. Le 30 juin, une minute avant que la session du Parlement ne s'achève, M. Defferre arrache le vote définitif de son projet de loi. Peut-être n'est-ce pas une très grande victoire. Au ministère de l'intérieur, on estime en tout cas qu'une *« facilité »* a été prestement retirée au « milieu ».

Dans l'opposition, M. Defferre et les députés socialistes s'étaient déjà inquiétés de la multiplication des machines à sous et avaient demandé qu'elles ne puissent être installées à proximité des *« établissements d'enseignement pour protéger efficacement les jeunes »*. L'esprit n'a pas changé. M. Defferre, marqué par ses origines cévenoles et protestantes, estime toujours qu'il existe un *« vice du jeu »*. Mais le propos va aujourd'hui beaucoup plus loin. Les autorités policières et judiciaires sont plus que jamais persuadées qu'une lutte efficace contre le « milieu » passe par les enquêtes financières et douanières.

Policiers et juges d'instruction, lorsqu'ils travaillent sur des dossiers de grande criminalité, arrivent en effet rarement – sinon jamais – à remonter jusqu'au commanditaire. Les enquêtes financières peuvent alors devenir une planche de salut. L'actualité la plus récente montre que des commissaires et des magistrats peuvent délibérément choisir de faire « tomber » un malfaiteur sur un dossier financier à défaut de pouvoir l'arrêter pour des méfaits criminels. Telle est la morale de l'affaire Zampa.

La faille

Zampa, de son prénom Gaëtano. L'un des successeurs des frères Guérini à Marseille. Un homme tout-puissant. Un homme soupçonné depuis des années, à tort ou à raison, d'être à l'origine de nombreuses affaires criminelles. Un nom avancé à propos du contrôle des machines à sous, de la filière franco-sicilienne de la drogue, de la tuerie du Bar du Téléphone et de l'assassinat du juge d'instruction Pierre Michel.

Eh bien, Gaëtano Zampa, dit Tany, l'éternel suspect numéro un, gardera un très mauvais souvenir du mois d'octobre 1983. L'empire de ce malfrat devenu brasseur d'affaires a en effet laissé deviner une faille : les comptabilités de ses nombreuses boîtes de nuit. En quelques perquisitions, tout était joué. Sa femme, Christiane, était inculpée et incarcérée ; Me Philippe Duteil, l'un de ses avocats, aussi. Et M. Yves Granger, juge d'instruction à Marseille, lançait contre Zampa un mandat d'arrêt international. En voyage à l'étranger, ce dernier ne bénéficie plus que d'une liberté bien fragile.

Une autre figure marseillaise est « tombée », il y a peu : Dominique Venturi, dit Nick. Comme Zampa, il a connu (un peu) la prison, puis s'est progressivement transformé en homme d'affaires au point de devenir un notable très courtisé. Condamné pour avoir participé, dans les années 50, au trafic des cigarettes blondes, soupçonné de se livrer au trafic de drogue, il était devenu indéracinable. Du moins le croyait-on. Car l'affaire des fausses factures au détriment de la municipalité de Marseille l'a balayé. Nick Venturi est incarcéré depuis le 7 juillet 1982 pour *« faux, usage de faux, abus de confiance et abus de biens sociaux »*. Le biais financier, encore.

Simples affaires marseillaises ? Non. L'arrestation de Venturi, le mandat d'arrêt contre Zampa, sont la marque d'une volonté politique. Si M. Defferre est ravi de pouvoir dire : *« C'est à Marseille que la justice est la plus active et la plus sévère »*, il est juste d'écrire qu'elles auraient aussi pu survenir à Lyon ou à Paris. La preuve : les mesures visant les plus grands cercles de jeux parisiens.

A sa manière, la France redécouvre ainsi que les Etats-Unis ont eu raison d'Al Capone, « parrain » à Chicago, par la grâce d'une enquête des agents fédéraux du Trésor. Une fraude fiscale caractérisée ne lui valut-elle pas un séjour en prison de 1932 à 1939 ? Il en sortit malade et ruiné.

LAURENT GREILSAMER.

EN BREF

Le procès de Barbie en 1985 « au plus tôt »

Le procès de Klaus Barbie pour *« crimes contre l'humanité »* n'aura pas lieu avant le début de 1985, *« au plus tôt »*, a estimé le 17 novembre M. Robert Badinter, ministre de la justice, en raison de la complexité de l'affaire. Le garde des sceaux souligne néanmoins que c'est aux magistrats de mener cette procédure comme ils l'entendent. Cette déclaration a été faite aux rabbins Cooper et Hier, du centre Simon Wiesenthal de Los Angeles, qui ont été reçus par le ministre pour s'informer du procès au cours duquel le centre aura le statut d'observateur.

Un vigile mis en liberté

Inculpé d'homicide volontaire et écroué au mois de juin pour avoir tué d'une balle dans la tête un jeune Algérien, Claude Brizet, vigile dans un supermarché de Livry-Gargan (Seine-Saint-Denis), vient d'obtenir sa mise en liberté sous contrôle judiciaire par la chambre d'accusation de Paris. Celle-ci a infirmé une odonnance du juge d'instruction de Bobigny qui avait refusé cette liberté.

La victime de Claude Brizet, Moussa Mezzogh, dix-neuf ans, avait été surpris le 17 juin en train de dérober un blouson. Le vigile alerté était alors allé chercher une arme dans sa voiture et avait tiré alors que le jeune homme avait déjà été appréhendé par d'autres surveillants (*le Monde* des 22, 23 et 25 juin).

● *L'affaire de Pessac.* – La police estime avoir identifié l'auteur des appels téléphoniques à la famille d'Aline Aran. Il s'agirait d'un repris de justice né en 1958 à Honfleur (Calvados) et sorti en mai dernier de la prison de Fresnes, après avoir purgé une peine pour tentative de meurtre.

Cinq anciens détenus indemnisés

La commission d'indemnisation, réunie sous la présidence de M. Maurice Bruneau, a décidé récemment d'accorder des sommes allant de 7 500 à 100 000 francs à cinq personnes ayant subi *« un préjudice manifestement anormal et d'une particulière gravité »*, pour avoir été détenues préventivement avant de bénéficier d'un non-lieu, d'une relaxe ou d'un acquittement.

La somme la plus importante, a été allouée à M. Fernand Vogne, trente-huit ans, représentant, qui fut incarcéré sous l'inculpation de vols pendant près de cinq mois en 1980-1981, avant d'être relaxé par le tribunal correctionnel de Lons-le-Saunier. On le soupçonnait d'être l'auteur de trois cambriolages commis dans la région de Morez (Jura) parce que le coffre-fort de l'une des victimes avait été retrouvé dans un bois où des témoins avaient aperçu sa voiture blanche. En fait, M. Vogne y était venu chercher des champignons. Il avait lors d'une émission de « Droit de réponse », sur TF 1, raconté que le juge d'instruction ne l'avait interrogé que trois mois après son arrestation.

● *La rançon pour la libération de M. Heineken aurait été réunie.* – Les ravisseurs de M. Freddy Heineken et de son chauffeur, enlevés mercredi 9 novembre, auraient demandé une rançon de 30 à 35 millions de florins (près de 95 millions de francs). D'après le journal néerlandais *Algemeen Dagblad*, la rançon aurait été réunie dans six valises et serait prête à être livrée. Il y a une semaine, le porte-parole de la brasserie avait annoncé que la firme répondrait positivement à toute demande de rançon.

Contre la violence dans les stades

Les ministres des sports des vingt et un pays membres du Conseil de l'Europe ont adopté, jeudi 17 novembre, à Rotterdam (Pays-Bas), une série de mesures destinées à lutter contre les actes de violence dans les stades. Des forces de police plus importantes seront mises en place à proximité et à l'intérieur même des stades. Les groupes de supporters rivaux seront séparés. Un contrôle strict de la vente des billets sera réalisé. La vente des boissons alcoolisées sera restreinte et l'utilisation de récipients dangereux interdite. Des sanctions plus sévères seront infligées aux fauteurs de troubles.

Ces mesures sont directement liées aux incidents graves, provoqués, mercredi 16 novembre, par les supporters britanniques lors du match Luxembourg-Grande-Bretagne.

Les ennuis techniques du commandant Cousteau

Le mât, dans lequel était situé le système de propulsion éolienne du *Moulin-à-vent*, le catamaran du commandant Cousteau, s'est cassé, le 17 novembre, à 7 h 30 (heure de Paris). Le catamaran, long de 13 mètres, était alors dans une tempête à 250 kilomètres à l'ouest des Bermudes. Déjà, il y a dix jours, le *Moulin-à-vent* avait essuyé une première tempête, alors qu'il était à 1 100 kilomètres à l'est des Bermudes. Les six hommes de l'équipage avaient constaté que des soudures du mât avaient lâché.

Le *Moulin-à-vent*, sur lequel personne n'a été blessé, faisait route vendredi vers Norfolk, un port de la côte de Virginie (Etats-Unis), grâce à son moteur classique.

L'EXPULSION MANQUÉE D'UN NON-CLANDESTIN

Entré en France régulièrement, un jeune Tunisien a failli être expulsé parce que la police l'avait pris pour un clandestin. Interpellé le 11 novembre à Paris, lors d'une ronde dite de *« salubrité publique »*, M. Mohsen Chamari, vingt-deux ans, n'avait pas ses papiers sur lui. Lorsqu'on est étranger, un tel oubli constitue un flagrant délit. Déféré le lendemain devant la vingt-troisième chambre correctionnelle, M. Chamari avait été aussitôt condamné à quitter la France.

Une telle « bavure » ne pouvait laisser indifférents les avocats qui se préoccupent de l'application des nouvelles dispositions sur les clandestins et sur les contrôles d'identité (*le Monde* du 4 novembre). Ayant réussi à retrouver les papiers de M. Chamari et à convaincre les autorités judiciaires de l'injustice dont il était victime, Mes Christine Courrègé et Jean-Augustin Terrin, ont obtenu le 17 novembre la relaxe en appel du jeune Tunisien.

L'heureux dénouement de cette affaire montre que la loi, qui a transféré du ministère de l'intérieur aux tribunaux la responsabilité des expulsions, n'a pas que des inconvénients. Les avocats peuvent tirer parti de la nouvelle procédure pour s'opposer à une injustice. A l'inverse, la rigueur avec laquelle cette nouvelle loi est appliquée fait craindre que d'autres « affaires Chamari » se produisent ou se soient produites sans qu'on en sache rien.

B. L. G.

Ecoles privées et budget municipal

La commune de Saint-Herblain (Loire-Atlantique), dirigée par M. Jean-Marc Ayrault, socialiste, refuse de couvrir les dépenses de fonctionnement des écoles catholiques qui sont sous contrat d'association. Les organismes de gestion de ces écoles ont demandé à la chambre régionale des comptes des pays de Loire que ces dépenses (forfait communal) soient inscrites d'office au budget de la commune. La chambre régionale vient d'estimer qu'une telle demande n'entre pas dans le champ de la loi du 2 mars 1982, sur les droits et libertés des collectivités territoriales.

Depuis quelque neuf mois qu'elles existent, les chambres régionales des comptes ont donné des avis divergents au sujet de cette loi. Le gouvernement et les défenseurs de la laïcité y trouvent confirmation que le dispositif législatif et réglementaire sur les rapports entre l'école privée et l'Etat n'est plus adapté à la situation créée par les nouveaux textes sur la décentralisation. C'est un des points que les responsables de l'enseignement catholique ont accepté de discuter avec M. Savary.

SOCIÉTÉ

POUR L'ÉGALITÉ DES SALAIRES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

La grève amère des clavistes d'« Ouest-France »

Rennes. — Les soixante jeunes femmes, clavistes au siège du journal *Ouest-France*, à Rennes, ont repris le travail, jeudi 17 novembre, après deux semaines de grève.

Ces clavistes, qui tapent 80 % des textes du plus grand quotidien régional, demandaient à être payées au même tarif que leurs collègues hommes, les correcteurs.

La direction d'*Ouest-France* a profité de l'embarras suscité à l'intérieur de la corporation du Livre par cette revendication d'égalité pour la refuser, mais elle a obtenu la reprise du travail en s'engageant *« à donner aux clavistes des possibilités de promotion à tous les niveaux de qualification de la profession du Livre après une formation adéquate et dans les limites des places disponibles »*.

De notre envoyée spéciale

Courageuses ces clavistes ! Tout le monde s'accordait à le reconnaître. Très peu syndiquées, c'est seules qu'elles avaient décidé leur mouvement. Réunions tous les matins, appel et vote à main levée pour reconduire la grève. Les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. étaient présents, bien sûr, et des tracts proclamaient la solidarité avec les grévistes. Une collecte avait même été décidée, mais personne n'était dupe. Il ne fallait pas en demander plus. Certaines ont conservé un goût amer de cette expérience et, comme Sylvie, *« ne portent pas tous ces vieux machos dans leur cœur »*. Tout cela n'échappait pas à la direction, qui aurait été bien maladroite de ne pas en profiter...

Pour mieux comprendre ce qui s'est passé, il faut remonter le temps, retourner à la fin des années 60, à l'époque où *Ouest-France* opérait sa mutation, abandonnait le plomb pour introduire la photocomposition. Conformément aux accords, les linotypistes, les typographes (1) et correcteurs ont suivi une formation pour s'adapter aux machines informatiques. Mais ne se reconvertit pas qui veut. L'adaptation a été plus ou moins bien réussie, comme l'explique M. Bernard Volot, chef du service production : *« Si nous avons pu obtenir que certains deviennent des ouvriers polyvalents capables, à la fois, de saisir le texte (taper un texte sur un clavier), de le codifier (donner des ordres à l'ordinateur) et de s'autocorriger, nous avons dû rapidement proposer à d'autres de se spécialiser dans la correction, tout en maintenant leurs salaires. »*

Il fallait tout de même embaucher du personnel pour saisir les textes : *« A l'époque, nous pensions qu'il suffisait de taper proprement et très rapidement. Nous ne voyions pas l'utilité d'embaucher, pour ce nouveau travail, des linos alors que des dactylos pouvaient faire l'affaire, à moindre coût »*, reconnaît M. Volot.

C'est ainsi que sont apparues, en 1968, les premières clavistes au journal *Ouest-France*. La réaction des ouvriers du Livre fut vive ; ils débrayèrent plusieurs jours.

Il a bien fallu accepter ces clavistes et les discussions ont commencé pour rapprocher leur statut de celui des ouvriers. Depuis 1973, la direction les assimilait aux ouvriers, mais rien n'avait été conclu sur leur position dans la grille des salaires. *« Les clavistes ne font qu'une codification très simple par rapport aux ouvriers de l'atelier saisie et correction*, explique le directeur de la production. *On ne pouvait les payer au même niveau de salaire. »* Résultat : Elles ne perçoivent que 83 % du salaire de leurs collègues des autres ateliers et de celui des correcteurs.

Un faible soutien

Une injustice qu'elles dénoncent avec véhémence : *« Si on nous garde, n'est-ce pas parce que nous sommes de très loin les plus rapides*, s'exclame Nicole. *Nous avons en moyenne huit à dix ans de maison. Nous avons changé au moins trois fois de machine. Nous nous sommes toujours adaptées. Nous connaissons tous les besoins de la maison. N'est-ce pas une qualification ? »*, ajoute Anne.

La nomination de cinq d'entre elles aux postes de correcteurs, — une brève formation, les a confortées dans leur conviction qu'elles étaient toutes capables de faire ce travail et qu'elles étaient arbitrairement maintenues dans leur rôle de clavistes pour des raisons financières.

L'installation des correcteurs à leurs côtés a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. *« Comment ne pas ronger son frein*, raconte Marie-Hélène, *quand vous voyez des gens qui font des mots-croisés, qui lisent leur journal, pendant que vous, vous peinez sur la copie. »*

S'il le faut, elles sont toutes prêtes à acquérir une formation complémentaire pour voir leur revendication satisfaite. La direction reconnaît que *« la discipline est plus facile avec ces filles »* qu'avec les anciens *« qui ont pris de mauvaises habitudes »*, et que leur productivité est bien meilleure, mais elle n'entend pas céder pour autant. Elle accepte de payer une formation mais acquise en dehors du temps de travail. Pas question de changer les salaires, sauf pour celles qui auront, en raison des postes vacants, accès à un emploi de correcteur.

M. Le Grix, responsable de la C.G.T., ne cache pas sa gêne face *« aux copines qui se battent comme des lions »* ; mais, dit-il, pour expliquer l'attitude réservée de ses troupes masculines, il faut se souvenir qu' *« on ne voulait pas de clavistes, on était contre les conditions de travail qu'elles subissent et que, lorsque nous avons fait grève, il y a quelques années, elles n'ont pas voulu nous suivre... »* M. Le Grix comme M. Boguais, de la C.F.D.T., disent les soutenir et réclament, pour elles, une formation complète.

Récemment, le Syndicat des travailleurs de l'information, de l'audiovisuel et de l'action culturelle C.F.D.T. a alerté Mme Roudy sur le sort de ces clavistes. La représentante locale du ministère, Mme Colette Dubernat, a rencontré, mardi 15 novembre, les grévistes et la direction. *« N'y a-t-il pas*, a-t-elle demandé, *une solution à trouver dans la nouvelle loi sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ? »* Celle-ci, a-t-elle rappelé, oblige les entreprises importantes à fournir des tableaux comparatifs entre la situation des salariés hommes et femmes. *« Pourquoi* Ouest-France *ne serait-il pas l'une des premières entreprises à appliquer la loi, d'autant plus que le ministère se propose d'aider financièrement des plans de formation modèles ? »*

A la direction, on l'a écoutée poliment... et les soixante clavistes ont dû reprendre le travail sans avoir obtenu l'égalité de traitement qui leur tenait tant à cœur.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

(1) *Claviste* : personne tapant les textes sur des claviers reliés ou non à un ordinateur ; *linotypiste* : personne tapant des textes sur les machines fabriquant des lettres de plomb ; *typographe* : metteur en page.

LE PRÉTOIRE ET L'HOPITAL

« Mettez-moi tout ça dehors. Ici, ce n'est pas un hôpital. » C'est en ces termes que la présidente du tribunal de police de Limoges, Mme Catherine Dujardin, a demandé, le 17 novembre, l'évacuation de la salle d'audience de quelque cent cinquante handicapés venus soutenir une jeune paralysée. Mlle Marie-Françoise Perrier contestait une contravention de 250 F qu'elle avait reçue pour avoir garé sa voiture à un endroit interdit alors que les places de stationnement réservées aux handicapés étaient occupées par les véhicules d'automobilistes valides.

La salle a vivement réagi aux propos de la présidente, qui n'avait du reste qu'un seul garde à sa disposition. Elle a dû accepter de revenir sur sa décision. Le jugement a ramené l'amende de 250 F à 150 F, Mme Dujardin estimant qu' *« un handicap ne dispense pas de peine »*.

CENT VINGT COFFRES VIDÉS DE LEUR CONTENU

Huit malfaiteurs ont réussi à fracturer, jeudi 17 novembre, dans l'après-midi, cent-vingt coffres individuels de l'agence du Crédit du Nord à Paris, située au 24 de la rue Clément-Marot (8e), dans le quartier des Champs-Elysées.

Vers 16 heures, les membres du commando, entrés séparément, ont neutralisé les systèmes d'alarme de l'agence et tenu en respect les clients et le personnel de la banque. Puis, menaçant et frappant certains employés, ils se sont fait ouvrir les portes des salles du sous-sol. Une heure plus tard, leur opération achevée, ils ont quitté la banque sans être inquiétés. Le montant de ce hold-up n'avait pas été communiqué, vendredi en fin de matinée.

UN RAPPORT DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

Droit de cité pour punks et baba cool

Un rapport audacieux sera prochainement publié par le ministère de la culture. Son auteur, M. Jean Hurstel, demande de revoir de manière radicale les loisirs organisés pour les jeunes, estimant qu'on est *« à côté de la plaque »*. Le ministère retiendrait plusieurs de ces propositions et inviterait les collectivités locales à les appliquer.

La scène se passe à Denain (Nord), l'une des cinq villes-test où M. Hurstel a conduit son enquête. Des jeunes sont assis sur les marches d'un supermarché. Pourquoi en cet endroit ? *« Parce que c'est chauffé et éclairé*, lui répond-on. *Il n'y a rien pour les jeunes dans ce coin pourri. »* L'enquêteur a pourtant dénombré un club de jeunes, un conservatoire, trois piscines, cinq ateliers culturels, des stades... *« Tout ça n'est pas pour nous*, expliquent les intéressés. *Nous, on se réunit au bistrot ou dans des caves. »*

Des exemples de ce genre, M. Hurstel peut en citer à profusion. C'est un homme de terrain : directeur de l'action culturelle du bassin houiller lorrain, il avait déjà exercé les mêmes fonctions à Montbéliard. Son idée centrale : les jeunes ont acquis une culture autonome, bien à eux, qui dépasse les milieux sociaux. Les activités et les équipements culturels qu'on leur propose sont tout à fait inadaptés. Et quand ils saccagent le matériel ou désertent, on ne fait qu'en rajouter : davantage de locaux, davantage de programmes, au lieu d'écouter ces jeunes et de créer avec eux des formes nouvelles.

Dans la cave et au bistrot

Pourquoi toujours penser en termes de bâtiments, demande M. Hurstel, *« pourquoi l'édifice est-il toujours l'acte fondateur d'une politique culturelle ? Pourquoi investir massivement dans la pierre et le béton avant d'explorer les demandes réelles de la population ? »* On crée des centres culturels, des maisons ou des foyers de jeunes dans des quartiers qui n'ont plus de centre ; de grands ensembles où il n'y a pas de maisons et où le « foyer », au sens premier, n'est plus qu'une lointaine réminiscence. *« Tout s'édifie sur des valeurs surannées »*, comme si l'on voulait fixer absolument les jeunes, sédentariser les nomades, domestiquer les barbares.

Ce Lorrain de quarante-cinq ans propose de privilégier les projets culturels plutôt que les équipements. *« C'est l'action*, dit-il, *qui doit donner vie à l'édifice et non l'inverse. »* Il faut multiplier et diversifier les lieux culturels pour les jeunes. Les bistrots, par exemple : *« On a toujours créé des bars dans les centres culturels ; pourquoi ne pourrait-on pas créer des centres culturels dans les bistrots ? Ils ont l'avantage d'être ouverts en permanence, de ne pas exiger de carte de membre, de réunir les générations »*. On y ferait des concerts, de la vidéo, on y réinventerait les flippers — qui ne seraient pas toujours programmés de la même manière, — on y afficherait des poèmes, sans oublier que la cuisine est *« un élément culturel fondamental »*...

M. Hurstel pense aussi aux centres commerciaux, aux supermarchés, aux radios privées, puisque les jeunes s'y rencontrent déjà. Il voudrait qu'on aménage des caves d'immeubles en *« chambres sourdes »* pour permettre aux amateurs de musique de se déchaîner. Il aimerait voir se multiplier les *« appartements de la culture »* dans les grands ensembles, les expositions dans les cages d'escalier, les équipements mobiles (comme sa propre caravane foraine) et des terrains *« éloignés des regards des adultes, clôturés, dans lesquels les jeunes pourraient édifier des lieux sommaires et les détruire, y mettre le feu, les inonder quand ils en auraient envie... »* Bref, leur permettre de produire de l'art au lieu d'en consommer, d'exprimer des conflits au lieu de les étouffer et, accessoirement, de se faire connaître.

M. Hurstel veut leur faire ouvrir largement les portes de la radio et de la télévision. Pour qu'ils racontent *« leurs rites secrets, leur langage codé, leurs fêtes cachées »*. Et qu'apparaisse une autre image que celle de la délinquance, de l'insécurité et de la drogue. *« L'enfer concentrationnaire des grands ensembles*, affirme-t-il, *avec ses barbares chevelus et cloutés, avec ses punks et ses baba cool, mérite d'être analysé avec plus de finesse et de sympathie. A trop agiter sans cesse le même épouvantail, on crée, par un jeu de miroirs, les monstres qu'on prétend dénoncer. »*

Le rapport de M. Hurstel fourmille d'idées. Un peu trop sans doute. On ne manquera pas de lui reprocher une certaine utopie. *« J'ai l'habitude »*, dit-il.

Le ministère de la culture retiendrait, entre autres, la proposition de créer un fonds dans chaque collectivité locale pour encourager les initiatives des jeunes et celle de lancer des appels d'offres pour réaliser des programmes culturels précis.

Un tel rapport devrait surtout permettre de faire connaître les expériences existantes et d'engager un débat. Son auteur l'a rédigé d'une plume vive, à la manière d'un pamphlet. Comme s'il craignait de ne pas être assez subversif pour réveiller des gestionnaires en pantoufles.

ROBERT SOLÉ.

RECTIFICATIF

L'ACCÈS DES MALADES A LEUR DOSSIER

Dans nos premières éditions du 18 novembre, le début de l'article consacré à « l'accès des malades à leur dossier » *a été rendu inintelligible à la suite d'un incident technique. Nous le publions de nouveau :*

« Près de soixante-deux mille signatures, le double de ce que nous attendions ! » On est encore tout surpris, à *l'Impatient*, de l'écho qu'a rencontré chez les lecteurs la campagne récemment lancée, avec la Fédération nationale des groupes d'usagers de la santé (1), *« pour le libre accès au dossier médical »*. Surpris et heureux. Car pour l'équipe de ce *« mensuel de défense et d'information des consommateurs de soins médicaux »* (2) il ne s'agit, somme toute, *« que d'une revendication de bon sens »*.

Vous êtes hospitalisé. Un médecin vous interroge, vous examine. On vous prend du sang, on vous radiographie. On formule un diagnostic, un traitement est institué. Tout est consigné dans un dossier, mais, paradoxe, ce document constitué dans votre intérêt vous est inaccessible : propriété de l'hôpital public, le dossier médical ne peut être librement consulté par celui qu'il concerne. Il lui faut pour cela faire appel à son médecin traitant. Lui seul peut se faire communiquer le bilan de l'hospitalisation et consulter le dossier de l'intéressé.

La loi hospitalière de 1970 et un décret de 1974 ont ainsi fixé les rapports entre les médecins hospitaliers, les malades et les médecins libéraux.

Par la suite, des circulaires ministérielles ont abondé dans le même sens. L'une d'entre elles indiquant néanmoins que des copies photographiques des clichés radiographiques pouvaient être remises aux malades qui en faisaient la demande. En dépit de fréquentes lenteurs administratives et de certaines mauvaises volontés médicales, à l'origine de nombreux et croissants recours devant les tribunaux, tout semble donc simple, cohérent.

(1) 18, rue Victor-Massé, 75009 Paris. Tél. 526-51-96.
(2) *L'Impatient*, 9, rue Saulnier, 75009 Paris. Tél. (1) 246-43-01.

هكذا من الأصل

VENTES

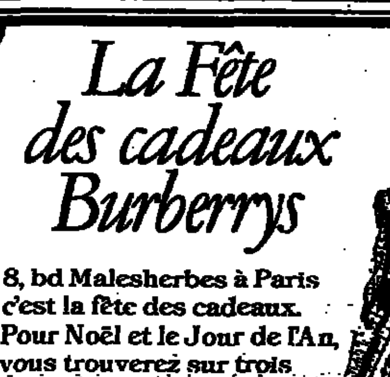
La collection d'un « grand amateur »

(suite)

La vente de la collection « d'un grand amateur », mardi 15 novembre en soirée à l'hôtel George-V (*le Monde* du 16 novembre), a donné un total de 26 millions 699 000 francs, produit jamais atteint pour une vente judiciaire à Paris. Toutefois, plus de la moitié des meubles et objets d'art n'ont pas obtenu les estimations optimistes avancées par les antiquaires parisiens, qui avaient vendu à prix fort leurs plus belles pièces à l'amateur en question, M. Anthony Tannouri.

Les plus fortes enchères, venues d'Amérique, se sont portées sur un bureau plat néo-classique qui, pour 6 millions 500 000 francs (record pour un meuble à Paris), ira au musée Paul-Getty, sur un siège baroque début dix-huitième siècle, vendu 680 000 francs, soit quatre fois son prix d'achat voici tout juste deux ans.

Finalement, le total ne permettra pas à l'ancien associé, devenu adversaire de M. Tannouri, de recouvrer sa créance estimée à 14 millions de dollars par le jugement du 4 mars, qui avait motivé la saisie et la vente. Il faut s'attendre à d'autres règlements de comptes entre MM. Tannouri et Pharaon qui avaient échafaudé une hypothétique fortune sur une vente fictive de matériaux stratégiques.





CARNET

Naissances

— M. et Mme André SÉNÉ
M. et Mme Raymond BREUILLIER,
Les grands-parents, Marc et Marie Breuiller ont la joie d'annoncer la naissance de

Adrien,

le 4 novembre 1983.

Décès

— M. et Mme Haïm Cherki,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Abner Cherki,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jacques Lazarus,
leurs enfants et petits-enfants,
Le docteur et Mme Jacques Nabot
et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Birmman
et leurs enfants,
M. et Mme Jehiel Cherki
et leurs enfants,
Les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Aïzer CHERKI,
née Delphine Cherki,

survenu à Jérusalem, le 16 novembre 1983, dans sa quatre-vingt-unième année.

16, Sderot Eshkol,
97804 Jérusalem, Israël.

— Le personnel,
La déléguée générale,
La présidence,
Les trésoriers et le conseil d'administration du Fonds d'assurance formation Uniformation,

ont la tristesse de faire part du décès de

Claude CORNEBOIS,
leur directeur financier,

dans sa trente-cinquième année.

Les obsèques ont eu lieu le vendredi 18 novembre 1983, à 10 h 45, en l'église Saint-Martin, place du Champ-de-Mars, à Sartrouville (78).

N.B. — Uniformation, 3, rue Rondelet, 75012 Paris, recevra les condoléances pour les transmettre à sa famille.

— Annie et Myriam Goldenberg,
M. et Mme Daniel Goldenberg
et leurs enfants,
M. et Mme Richard Goldenberg,

ont la douleur de faire part de la disparition de

Mme Elie GOLDENBERG,
née Marie Delclaud,

le 15 novembre 1983,

leur mère et grand-mère.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, le 17 novembre 1983, dans le caveau de famille au cimetière du Père-Lachaise.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Jean Lacour,
M. et Mme Daniel Angenieux
et leurs enfants,
font part du décès de

M. Jean LACOUR,
survenu le 13 novembre 1983.

Les obsèques ont eu lieu en Dordogne dans la plus stricte intimité.

14, avenue des Sablons,
75116 Paris.

— Mme Jacques Roberty,
Bernard, Catherine et Vincent Roberty,
M. et Mme Dominico Rognetta
et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques ROBERTY,
survenu à Paris le mercredi 16 novembre 1983.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Sulpice, Paris-6e, le samedi 19 novembre à 10 h 30.

L'inhumation aur lieu le même jour au cimetière du Père-Lachaise.

Ni fleurs ni couronnes.
Le présent avis tient lieu de faire-part.

48, rue Madame,
75006 Paris.

Remerciements

— Dans l'impossibilité de répondre à chacun,
Mme Raymond Aron,
M. et Mme Antoine Schnapper,

profondément touchés par tous les témoignages d'amitié et de fidélité reçus lors de la disparition de

Raymond ARON,

prient de trouver ici l'expression de leurs remerciements émus et reconnaissants.

— M. et Mme Charles Weckstein,
leurs enfants et petits-enfants,
Mme Moscovici
et ses enfants,

profondément touchés par les nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de leur très cher

Mayer BROMBERG,

prient toutes les personnes qui se sont associées à leur douleur de trouver ici leurs sincères remerciements.

Communications diverses

— **Archevêché de Paris**

Malgré l'attentat perpétré le 17 novembre contre la Maison diocésaine de Paris, les journées interdiocésaines de charité sont maintenues les vendredi 18, samedi 19 (10 h 30 - 19 heures) et dimanche 20 novembre (10 h 30 - 18 heures).

Différents comptoirs y sont ouverts au profit du service d'entraide des prêtres, de la Maison Marie-Thérèse et des maisons de repos et de retraite des prêtres.

8, rue de la Ville-l'Evêque, 75008 Paris. Métro : Madeleine.

— L'Association des écrivains croyants d'expression française organise une signature de livres le dimanche 20 novembre 1983 de 15 heures à 19 heures, dans la crypte de l'église Saint-Pierre du Gros Caillou, 92, rue Saint-Dominique, 75007 Paris.

— **Fête de la vie.**

Face au courant de mort qui traverse notre société (avortement, suicide, accidents de voiture, vente d'armes, stratégie nucléaire), l'association Vivre organise une fête, le dimanche 20 novembre, de 10 h 30 à 17 h 30, au Palais de la Mutualité, 24, rue Saint-Victor, 75005 Paris.

— La vente de charité des anciens de la 2e D.B. se déroulera au Parc des expositions, porte de Versailles, bâtiment 2 (entrée porte A), niveau 2, les :

Vendredi 25 novembre 1983, de 10 à 20 h 30 ; samedi 26 novembre 1983, de 10 à 20 h 30 ; dimanche 27 novembre 1983, de 11 à 20 heures.

— Le Prix international de journalisme « Droits de l'homme 1983 », décerné par l'Association pour les droits de l'homme d'Espagne, vient d'être attribué au *Monde diplomatique en espagnol*.

Edité à Mexico, ce périodique mensuel publie, dans leur traduction espagnole, les articles du *Monde diplomatique*, auxquels s'ajoute un cahier spécial consacré à l'Amérique latine. Le jury, dont faisaient partie notamment le compositeur Cristobal Halffter, l'auteur dramatique Antonio Buero Vallejo, le philosophe José Luis Aranguren, l'évêque auxiliaire de Madrid Mgr Alberto Iniesta et l'historien Manuel Tunon de Lara, entendait ainsi souligner les efforts de cette publication *« pour la défense des valeurs démocratiques et des droits de l'homme »*.

Le même jury a décerné le Prix espagnol des droits de l'homme 1983 au général uruguayen Liber Seregni, incarcéré depuis dix ans à Montevideo en raison de son opposition au régime militaire.

Les prix seront remis le 10 décembre prochain à Madrid.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ÉTAT

— Université Paris-V (René-Descartes), lundi 21 novembre, à 14 heures, amphithéâtre E.-Durkheim, M. Laurent Mottron : « Contraintes communes à l'acquisition, la théorisation et la pathologie de la DEIXIS ».

— Université Paris-III (Sorbonne nouvelle), lundi 21 novembre, à 14 heures, salle Greard, M. Frank Alvarez Pereyre : « Fabulation et pouvoir de la parole ; la situation linguistique en province du Maine ».

— Université Paris-I, mardi 22 novembre, à 14 heures, salle appartement décanal (centre Panthéon), M. Jean-Emmanuel Ray : « Les pouvoirs de l'employeur à l'occasion de la grève ».

— Université Paris-II, mardi 22 novembre, à 15 heures, salle des Commissions, Mlle Monique Bandrac : « La nature juridique de la prescription extinctive en matière civile ».

— Université Paris-V (René-Descartes), jeudi 24 novembre, à 8 h 45, amphithéâtre E.-Durkheim, M. François Laplantine : « Anthropologie de la maladie ; étude ethnologique des systèmes de représentations étiologiques et thérapeutiques dans la France contemporaine ».

— Université Paris-VIII, vendredi 25 novembre, à 14 heures, salle G 201, Mme Simone Renaudat Delesalle : « De la grammaire générale à la sémantique : contribution à l'histoire des théories linguistiques ».

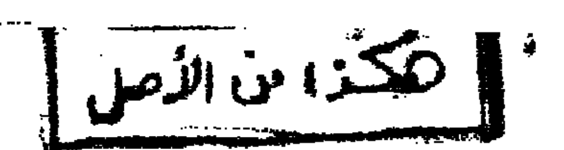
— Université Paris-III (Sorbonne nouvelle), vendredi 25 novembre, à 14 heures, salle Liard, Mme Odette Cayron : « Miguel Torga et la France ».

— Université Paris-I, vendredi 25 novembre, à 17 heures, salle des Commissions (centre Panthéon), M. Gilles Wolkowitsch : « Les collections accessibles au public ; archives, bibliothèques, musées ».

— Université Paris-VIII, samedi 26 novembre, à 14 h 30, salle G 201, M. Jean Sagnes : « Le mouvement ouvrier dans un département viticole, l'Hérault durant l'entre-deux-guerres ».

— Université Paris-III (Sorbonne nouvelle), samedi 26 novembre, à 14 heures, salle Liard, M. Michel Collomb : « Beauté et modernité en 1925 ; recherches sur le style d'époque ».




هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

INDUSTRIE :
Pas de pitié pour les canards boiteux
(Lire page 23.)

AGRICULTURE :
Semailles et gros rendements
(Lire pages 26 et 27.)

SOIRÉE :
La salsa de la rue de Lappe
(Lire page 29.)

Une semaine avec...

Le Monde

L'ILE-DE-FRANCE

LES ARMES POUR LA REPRISE

PAUL VALERY a écrit : *« Rien n'est plus difficile à déterminer que les véritables intérêts d'une nation, qu'il ne faut pas confondre avec ses vœux. »* On peut, sans dénaturer la formule, l'appliquer à la politique d'aménagement du territoire menée à l'égard de la région d'Ile-de-France notamment. L'intérêt du pays tel qu'il est défini depuis vingt ans par les gouvernements successifs consiste à « dégraisser » la région-capitale et à transférer au loin (surtout dans les régions rurales et celles que traumatisent les conversions industrielles) des usines, des emplois, des centres de recherches de haut niveau. Mais le vœu de l'Ile-de-France, c'est, bien sûr, de préserver ses acquis et l'avance qu'elle a prise.

Nantie mais fragile

C'est une affaire entendue, l'argent et l'emploi ne garantissent pas nécessairement le bonheur. Mais tout de même... S'il est vrai que, en Seine-Saint-Denis ou dans les Hauts-de-Seine – sous les coups de boutoir de la décentralisation industrielle et par les effets maléfiques de la crise, – le tissu industriel craque, l'Ile-de-France tire bien son épingle du jeu : les trois quarts des emplois de l'électronique médicale ou professionnelle; les deux tiers des équipements d'automatisation industrielle, 388 sièges sociaux sur les 500 premières entreprises françaises, 1 cadre pour 6 employés en Ile-de-France au lieu de 1 pour 12 dans les usines de province ; 270 médecins pour 100 000 habitants (moyenne nationale 194). Sans parler de l'agriculture qui peut être fière de ses performances.

Microcosme et point de mire de l'économie nationale, l'Ile-de-France a des devoirs envers les autres, que lui impose la solidarité nationale, et elle exprime le droit de défendre ses propres forces vives vis-à-vis d'une concurrence qui s'appelle Bruxelles, Genève, Francfort ou Londres. Si une firme américaine choisit d'installer son quartier général en Belgique plutôt qu'à Paris, ce n'est pas seulement l'Ile-de-France qui manquera l'occasion, mais la nation et ses finances.

Révolu le temps de l'« expansion-Pentecôte » qui permettait d'arroser en emplois (en général de faible qualification) la province demanderesse en prélevant sur la région parisienne les surplus d'une croissance facile. Avec la décentralisation d'aujourd'hui, que devraient tempérer la planification et les politiques de solidarité, c'est un peu le règne du chacun pour soi qui s'installe.

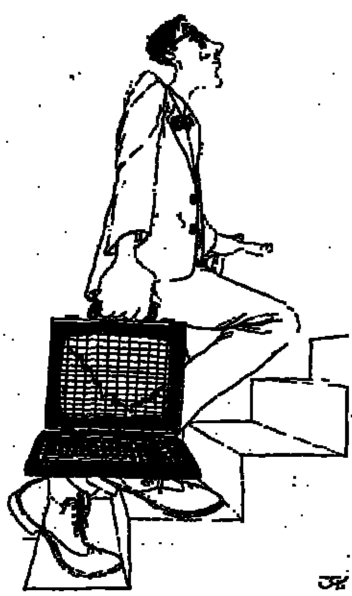
Casse-tête donc pour les dirigeants : laisser aux forts ce qui fait leur force et, en même temps, enrayer l'appauvrissement des pauvres.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

Un moment de répit dans le chômage

TOUJOURS économiquement et socialement favorisée, la région parisienne ? Dans le contexte actuel de dépression économique et de disparitions d'emplois, elle peut encore apparaître comme un îlot relativement préservé, mais le « relativement » prend de plus en plus d'importance.

Selon les dernières statistiques publiées, à la fin septembre, l'Agence nationale pour l'emploi ne dénombrait « que » 349 862 demandeurs d'emploi en Ile-de-France en données brutes, soit 2,5 % de moins que l'an dernier à la même époque, et un taux de chômage de 7,3 % de la population active contre 9,6 % pour l'ensemble de la France. L'Ile-de-France est même une des régions où le nombre de demandeurs d'emploi a « le plus » baissé depuis septembre 1982, puisque, sur le plan national, la diminution enregistrée n'est que de 0,6 %. De même, le marché de l'emploi y reste-t-il relativement actif, puisque fin septembre, l'Ile-de-France détenait, avec 21 997 offres d'emploi, un tiers du total national ; en un an, leur nombre n'avait diminué « que » de 25 %, contre 32 % pour le reste de la France.



(Dessin de JY.)

Mais les nuages s'accumulent, en particulier dans l'industrie. Les perspectives de baisse de l'emploi ont fait l'objet d'un débat plein d'inquiétude au conseil économique et social régional en juillet dernier ; une nouvelle réunion doit avoir lieu le 29 novembre. En 1982, l'Ile-de-France aurait ainsi perdu 16 000 emplois, indiquait M. Bertrandias dans son rapport du 6 juillet au nom de la commission du développement économique et de l'emploi.

Encore ne s'agissait-il que d'un ralentissement dans un déclin entamé depuis plusieurs années et qui a repris en 1983 : la dernière enquête du Groupement des ASSEDIC de la région parisienne (GARP), portant sur le deuxième trimestre 1983 – une période de l'année où traditionnellement l'activité reprend, – constate que la diminution des effectifs dans l'industrie est *« l'une des plus importantes qui aient été observées ces dernières années »*. Et M. Jean-Pierre Revardel, de l'union régionale C.G.T., n'hésite pas à reprendre le terme de *« désindustrialisation »*.

Reprendre le travail

Evolution qui explique un des aspects paradoxaux du chômage en Ile-de-France : les femmes, habituellement défavorisées, y sont moins touchées que les hommes : elles ne représentaient en septembre dernier que 44,5 % des demandeurs d'emploi, contre 46,6 % un an plus tôt et 47,9 % en septembre 1980. Mais cette différence peut être due en partie à une « rétention » des demandes chez les jeunes ou chez celles qui souhaiteraient reprendre un travail après une longue interruption.

La baisse des effectifs au deuxième trimestre 1983 a atteint pratiquement tous les grands secteurs industriels, mais elle a touché principalement la machine-outil (– 2,9 %) traditionnellement importante en région parisienne (en particulier Dufour à Montreuil et Repiquet à Bobigny), l'industrie du caoutchouc (– 6,5 %), qui, note l'enquête du GARP, *« a perdu près de 30 % des effectifs en un an et demi »* (notamment avec la fermeture de l'usine Kleber, à Colombes, qui a fait perdre d'un coup 1 000 emplois), la confection (– 2,7 %), *« pour laquelle une telle baisse n'avait pas été observée depuis plusieurs années »*, le bâtiment où *« en six mois les entreprises auraient perdu 4 % de leurs effectifs, soit deux fois plus que les années passées »*.

GUY HERZLICH.

(Lire la suite page 22.)

INDUSTRIE AUTOMOBILE

Des robots ou des hommes ?

BERCEAU de l'industrie automobile française depuis qu'en 1898 Louis Renault construisit ses premières voitures à Billancourt, l'Ile-de-France est restée le lieu principal d'implantation de cette branche. Production – à l'exception notable de Peugeot, – équipementiers recherchant la proximité des constructeurs, commerce et réparation occupaient en 1982 225 115 personnes.

Après la seconde guerre mondiale, la raréfaction des terrains et leur renchérissement ont certes conduit les constructeurs à la recherche d'espaces vastes. Mais ils sont souvent restés à la périphérie de la région : Renault à Flins, Simca – devenu depuis lors Talbot – à Poissy, Unic à Trappes, et même en 1974-1975 Citroën à Aulnay-sous-Bois lorsqu'il fallut transférer les activités du quai de Javel.

Pourtant, déjà étaient entreprises de véritables opérations de décentralisation : Citroën à Rennes, Renault à Cléon, à Sandouville, à Blainville et à Douai. Il n'est donc pas étonnant que les effectifs de la branche n'aient cessé de décroître en Ile-de-France : la région, qui rassemblait plus de 50 % de la main-d'œuvre totale de l'automobile au début des années 60, en compte désormais de l'ordre de 30 %. Renault, le plus implanté en région parisienne, est symbolique de cette évolution. Entre le siège, Billancourt (où sont construits les moteurs de la R 4 et de la R 5 et où est montée la R 4 berline), Saint-Ouen (mécanique), Rueil (centre technique), Choisy (échanges de moteurs, mécaniques), Flins (1 500 véhicules par jour, R 5 et R 18), Cergy-Pontoise, Suresnes (véhicules industriels) et le réseau local, la Régie y emploie 70 000 de ses 166 000 salariés (43,75 %). La proportion était supérieure à 60 % en 1970 : Billancourt, qui comptait 36 000 emplois, n'en a plus que 18 644 au 30 juin 1983 et sa production est tombée de 1 100 à 700 véhicules par an.

Au moment où l'industrie s'interroge sur son avenir, avec un marché – devenu principalement de renouvellement – qui stagne, l'Ile-de-France paraît menacée, avec, en outre, la question, spécifique à la région, des travailleurs immigrés.

Pour faire face à une concurrence accrue, les constructeurs ont un double impératif : allonger les séries car la construction automobile est une industrie capitalistique qui immobilise de lourds investissements, mais aussi accroître la flexibilité pour faire face aux fluctuations souvent imprévisibles de la demande.

Or les usines de la région sont, dans l'ensemble (si l'on excepte Aulnay), moins modernes que celles de province, et comme telles pénalisées dans cette course à la flexibilité. Il est significatif à cet égard que les nouveaux modèles de Renault, de Peugeot et de Citroën soient construits en province (la R 11 à Douai, la B X à Rennes, la 205 à Mulhouse).

BRUNO DETHOMAS.

(Lire la suite page 20.)

Une semaine avec... **L'ILE-DE-FRANCE**

Des robots ou des hommes ?

(Suite de la page 19.)

Les réductions d'emplois vont donc s'accentuer : sur les quelque 7 400 suppressions déjà annoncées par Automobiles Peugeot (pourtant implantée principalement en province), une petite moitié affecte l'Ile-de-France. De plus, Citroën a fait savoir qu'il envisageait la fermeture de l'usine de Levallois et une diminution de l'activité à Nanterre, à Asnières et à Clichy. Enfin, M. Hanon, le P.-D.G. de Renault, n'a pas caché que le sureffectif était un problème qui se posait à terme pour la Régie.

L'ère de la productique

Dans les cinq années à venir, chez les seuls constructeurs, de 20 à 30 % des effectifs sont menacés, soit entre 22 000 et 33 000 emplois dans la région parisienne.

Cette évolution ne peut qu'être accentuée après les grandes grèves des dix-huit derniers mois : à Flins en avril 1982 puis en janvier 1983, à Poissy en juin 1982, à Aulnay-sous-Bois en septembre 1982 et en février 1983, à Billancourt en janvier 1983, à Levallois et à Nanterre dans le même mois. Les mouvements ont en effet mis en lumière les difficultés d'adaptation dans les grandes unités de production, ce qui laisse penser qu'à l'avenir les usines de province seront systématiquement privilégiées.

D'autant que la nécessité pour les groupes français de disposer d'une main-d'œuvre souple, *« capable de s'adapter à une nouvelle organisation de la production fondée sur l'automatisation »*, se heurte à la moindre qualification des travailleurs immigrés. Or ceux-ci représentent 39 % des effectifs totaux de Flins et de Billancourt, mais plus de 50 % des seuls emplois ouvriers. A Aulnay, la production est même de 66 % des effectifs totaux et de 76 % des ouvriers, tandis qu'à Poissy elle est respectivement de 42,4 % et de 52,7 %. Globalement, 86 % des travailleurs immigrés employés par Renault se trouvent dans la région parisienne.

Sans doute les phénomènes religieux n'ont-ils pas été totalement étrangers aux mouvements sociaux de ces derniers mois – comme l'avait souligné M. Mauroy en janvier, – mais ces grèves ont surtout manifesté le rejet de la parcellisation du travail et de la division des tâches, ce qui se traduit en outre par un fort absentéisme (près de 15 % en région parisienne contre moins de la moitié en province).

Au moment où l'automobile entre dans l'ère de la productique, *« la gestion sociale de cette mutation est bien l'enjeu majeur de la période qui s'ouvre »*, souligne M. Marc Anvers dans la revue *Regards sur l'actualité* (1). La régie Renault a déjà réalisé des opérations de formation destinées à assurer la reconversion sur de nouveaux matériels d'OS immigrés. Le comité économique et social d'Ile-de-France affirme pour sa part que la solution de cette mutation passe par la formation des personnels et un effort de recyclage, mais aussi dans la possibilité offerte aux travailleurs immigrés de rentrer dans leur pays d'origine s'ils le souhaitent et qui peuvent trouver chez eux des situations comparables.

Quelle que soit la solution adoptée, cette adaptation est inéluctable, et tout laisse à penser qu'elle se fera d'abord au détriment de l'Ile-de-France.

BRUNO DETHOMAS.

(1) La Documentation française, juin 1983.

DÉSINDUSTRIALISATION

Les victimes de l'ogre province

AILLEURS, le tissu industriel se déchire. En Ile-de-France, il s'effiloche... Quelques semaines après Kléber-Colombes, Olida abandonne les Hauts-de-Seine. A l'étroit dans le Val-de-Marne, Kodak s'apprête à transférer son unité de Vincennes à Chalon-sur-Saône. Autant d'accrocs dans une pièce déjà bien élimée : depuis 1975, la « désindustrialisation » a coûté à la région près de deux cent mille emplois (1). Indice éloquent, le poids de l'Ile-de-France dans les effectifs nationaux ne cesse de régresser : un salarié sur quatre voilà vingt ans, guère plus d'un sur cinq aujourd'hui.

A qui la faute ? Certains élus locaux dénoncent la DATAR (2), accusée d'accomplir avec un zèle excessif sa mission de rééquilibrage du potentiel économique au profit de la province. Certes, la moitié des cinq cent mille emplois industriels créés hors de la région depuis un quart de siècle ont vu le jour à la suite d'opérations de décentralisation : automobile ou téléphone à l'ouest, électronique et aéronautique dans le Sud-Ouest. Mais ces transferts n'expliquent pas tout. Une enquête menée au plus fort du mouvement ne leur impute que 10 % des suppressions d'emplois survenues à Paris et dans les départements voisins, contre 47 % aux « desserrements » d'entreprises internes à la région et 35 % aux fermetures pures et simples.

« Écrémage »

« La Délégation ne nous aide guère », commente le sénateur, maire communiste de La Courneuve, M. James Marson. *« Mais notre industrie souffre avant tout de la crise. »* Les temps changent : lorsque le gâteau ne cessait de croître, l'aménagement du territoire consistait à distribuer équitablement le surplus. Epoque révolue. *« Solidarité d'abord et priorité aux régions les plus durement touchées*, précise-t-on à la DATAR. *Nous répartissions des flux d'emplois ; il faut désormais gérer des stocks. »* Voire la pénurie.

Déclin industriel ? Nul ne le conteste. Bâtiment, métallurgie, construction mécanique, textile-habillement, cuir, papier-carton... Au gré des restructurations, l'industrie lourde, les branches vulnérables ont déserté l'Ile-de-France. En revanche, la région retient les activités de pointe à haute valeur ajoutée. Témoin de cet « écrémage », la densité des métiers « nobles » : 63 % des chercheurs du secteur secondaire, la moitié des effectifs de l'industrie aéronautique et spatiale, les trois quarts des emplois de l'électronique médicale et professionnelle. Aiguillonné par la crise, le percheron a pris des allures de pur-sang.

Les acteurs changent, le décor aussi. La vétusté ou l'exiguïté des locaux, les difficultés d'accès, le coût de la main-d'œuvre contribuent à chasser une partie de l'industrie de Paris et de la proche banlieue. Plus décisive encore, la flambée des valeurs foncières incite les chefs d'entreprise à changer d'air. *« Pourquoi fabriquer des supports-chaussettes sur du terrain à 1 000 F le mètre carré ? »*, demande M. Jacques Pietri, directeur de la division prévision et implantation à l'IAURIF (3). *« Mieux vaut le vendre et produire à Romorantin, où le terrain ne coûte quasiment rien. »* Enfin, les aides à la création d'emplois en province peuvent balayer les derniers doutes, sans pour autant justifier le transfert à elles seules. A l'opposé, malgré la suppression récente de la redevance (une sorte de taxe) sur les locaux industriels créés en Ile-de-France, la procédure administrative dissuade nombre de candidats à l'implantation. *« En tant qu'élu*, observe le maire (C.N.I.P.) de Montrouge, M. Henri Ginoux, *je m'efforce de préserver l'équilibre de la ville en maintenant l'industrie. En tant que patron de P.M.I., j'admets qu'il y a de quoi reculer. »*

Les atouts de la grande couronne

Loin de se limiter au courant Paris-province, le redéploiement industriel change le visage de la région. Le « desserrement » des entreprises parisiennes a d'abord servi la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne) avant de gagner la grande couronne (Seine-et-Marne, Essonne, Yvelines, Val-d'Oise). En vingt ans, le poids de Paris dans l'emploi industriel régional a chuté de 41 à 25 %, alors que celui de la seconde couronne doublait, au point de dépasser les 30 %. Secteurs secondaire, tertiaire ? La distinction perd son sens : de plus en plus, l'industrie régionale se « bureaucratise ». Ainsi, les sièges sociaux et centres de recherche supplantent les lieux de production. Les Hauts-de-Seine ont, par exemple, bénéficié de l'attraction exercée par le quartier de la Défense, alors que les Yvelines et le nord-ouest de l'Essonne accueillaient laboratoires et industries de pointe. Autres pôles, les villes nouvelles semblent avoir trouvé leur rythme de croisière, même si Marne-la-Vallée et Melun-Sénart, à l'est, ont décollé plus tardivement que Cergy-Pontoise ou Saint-Quentin-en-Yvelines. Reste à concrétiser le « rééquilibrage à l'est » unanimement souhaité. Un enjeu de taille : entre 1961 et 1976, les trois quarts des emplois créés dans la région l'ont été à l'ouest d'une ligne passant au beau milieu de la capitale.

Au cours de la même période, certaines communes à tradition industrielle ont payé un lourd tribut aux transferts et aux fermetures, perdant entre le tiers et la moitié de leurs effectifs : tel est le cas de Saint-Denis, Saint-Ouen ou La Courneuve au nord, Ivry et Bois-Colombes au sud. Fatalité ? Non, répondent en chœur les élus. *« On s'est battu comme des chiens pour maintenir l'activité pneu-avion de Kléber*, s'exclame le maire communiste de Colombes. *Elle survivra, mais à Bourges. Qu'importe, nous avons obtenu les agréments pour implanter des industries nouvelles sur les terrains abandonnés. »*

Une obstination naturelle : dans certaines de ces villes, la taxe professionnelle peut fournir à elle seule jusqu'à 75 % des recettes fiscales. De plus, les maires de la « ceinture rouge » – ou de ce qu'il en reste – voient dans la désindustrialisation l'une des causes de l'effritement de la base électorale du P.C.

A Paris même, on joue la carte de la reconquête des « friches industrielles » : au cœur du dix-huitième, une trentaine de petites entreprises – imprimerie, confection, artisanat, électronique – ont élu domicile sur 2 hectares jadis hérissés de gazomètres. Initiatives louables, mais qui ne suffiront pas à renverser la vapeur. Un exemple : on voit mal ce qui pourrait enrayer le désengagement de l'automobile (trente mille emplois disparus depuis 1975). A la mairie de Levallois (usines Citroën), on s'interroge sur le calendrier, pas sur l'issue.

L'essor du tertiaire

Après les cols bleus, les cols blancs. Faute d'unité de production à décentraliser, tout repose désormais sur les services publics, bureaux, banques, assurances ou services aux entreprises, souverains en région parisienne. Au cours des vingt dernières années, cent vingt mille emplois de cette nature ont « déménagé » en province, alors que plus d'un million voyaient le jour en Ile-de-France, qui héberge encore les sièges sociaux de sept compagnies d'assurances et de neuf banques sur dix. Mieux, l'essor du tertiaire public ou privé – près de trois cent mille postes nouveaux entre 1975 et 1982 – a plus que compensé la chute des effectifs industriels. Pas de quoi crier au pillage...

Les pouvoirs publics s'efforcent d'orienter les nouveaux venus vers la province, déjà dotée de pôles tertiaires d'envergure : Rhône-Alpes (conseils aux entreprises, informatique), régions du Midi (recherche), Bretagne (ingénierie). A l'intérieur de la région, la modulation de la redevance versée pour toute création de bureaux permet de privilégier l'est ou les villes nouvelles. Un arsenal qui ne plaît guère aux élus régionaux. *« La présence d'un tertiaire puissant dans une région-capitale n'a rien d'un mal en soi »*, observe Mme Hélène Missoffe, député de Paris, vice-présidente du conseil régional chargée du développement économique.

Déjà, certains envisagent une pénurie des bureaux disponibles en Ile-de-France. D'autres redoutent que les services boudent Paris et sa banlieue sous l'effet des contraintes réglementaires. Là encore, il faut raison garder. Une étude préparatoire au IXe Plan prévoit un essor de l'emploi dans les activités du tertiaire « supérieur », très présent en Ile-de-France (informatique, bureautique, recherche de haut niveau), au détriment du tertiaire « banal » (archives, fichiers, tâches administratives).

Au-delà de cet exemple, le document souligne les atouts dont dispose la région, qu'il s'agisse d'emploi, de revenu, de formation ou d'équipement sanitaire et social. On pourrait y ajouter la densité des centres de décision et de recherche.

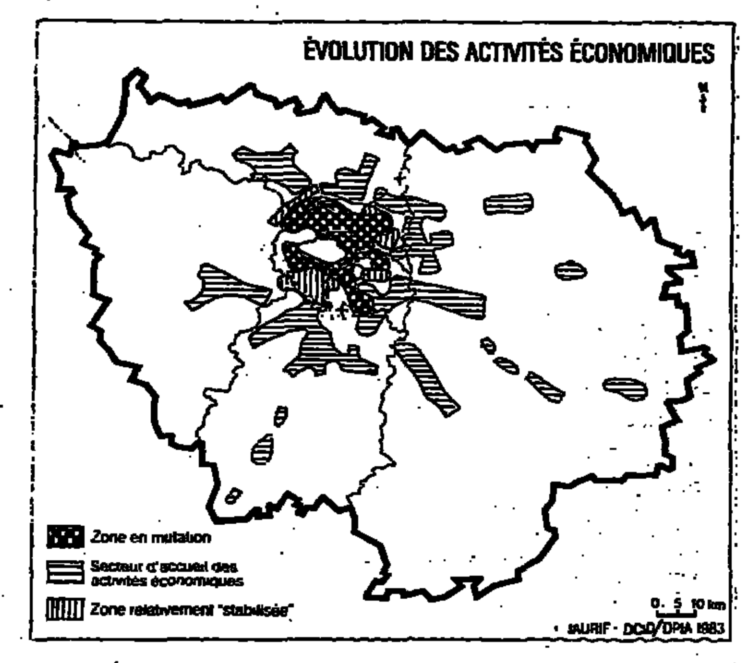
Vu de Paris, le sort de l'Ile-de-France peut paraître moins enviable qu'autrefois. Vu de Lens, de Longwy ou de Decazeville, il en va tout autrement.

VINCENT HUGEUX.

(1) Source : direction régionale de l'Institut national de la statistique et des études économiques pour l'Ile-de-France.

(2) Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.

(3) Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France.



ARGENTEUIL-BEZONS

14 000 transfuges...

LONGTEMPS premier bassin industriel du Val-d'Oise, le secteur d'Argenteuil-Bezons est en perte de vitesse depuis une dizaine d'années. Sa première place, il la dispute aujourd'hui à la ville nouvelle de Cergy-Pontoise et à ses quatre zones d'emplois qui bénéficient d'avantages financiers. Pour le syndicat C.G.T., fortement représenté dans le secteur d'Argenteuil-Bezons, il s'agissait *« ni plus ni moins de casser la banlieue rouge »*. Une « casse » qui a provoqué, jusqu'au début des années 80, la fermeture de cent cinquante entreprises à Argenteuil-Bezons et la disparition de 8 000 emplois dans la première commune et de 6 000 dans la seconde.

Aujourd'hui, les efforts conjugués de la Semarg (Société d'économie mixte d'Argenteuil-Bezons) et des deux municipalités – un comité local pour l'emploi a été créé à Argenteuil – permettent un timide retour des entreprises. Des terrains sont encore disponibles, notamment dans la zone artisanale créée dans le secteur des bords de Seine, tandis qu'on assiste à une politique de « revitalisation » des friches industrielles, estimées à un peu plus de 10 hectares dans les deux communes. La suppression en 1981 de la « taxe sur l'implantation en banlieue parisienne » n'est peut-être pas étrangère à cette petite relance. Un bon point : le nombre des chômeurs est passé de 4 528 en décembre 1982 à 3 506 en juillet 1983.

Mais l'euphorie ne règne pas pour autant à Argenteuil-Bezons, où l'on estime toutefois à mille le nombre des emplois menacés. Les secteurs industriels les plus touchés sont la métallurgie, qui représente plus de 60 % de l'activité, et la mécanique générale. Plus de 30 000 salariés dans le Val-d'Oise travaillent en effet dans les métaux, pour 474 établissements dont 367 de moins de cinquante employés et 2 seulement de plus de mille, tous deux à Argenteuil : l'usine Dassault et la SAGEM (également présente à Osny et à Eragny-sur-Oise, dans la ville nouvelle).

Selon M. Jean-Claude Lourdez, secrétaire de l'union départementale C.G.T., la « désindustrialisation » se traduit par trois phénomènes. D'abord la restructuration des entreprises, avec souvent des suppressions d'emplois : ainsi, actuellement, les Câbles de Lyon annoncent 242 licenciements sur un effectif de 470 salariés, Standard Product, 70 sur 397. La réorganisation de l'entreprise Aman, du groupe Alsthom, concerne 199 personnes, et la CEPE (Thomson) prévoit deux jours de chômage technique.

Deuxième phénomène : le transfert des entreprises. Clarins part à Cergy-Pontoise, Polaroïd à Saint-Quentin-en-Yvelines – deux villes nouvelles, – Renault-Etoile à Paris avec soixante salariés mutés sur une centaine d'employés, ou encore Tréfimétaux du groupe Pechiney-Ugine-Kuhlman (PUK), qui devra en 1984 s'installer dans l'Oise. Sans oublier Dassault, qui a transféré en Espagne ses machines de fabrication de matériel électronique.

Enfin, on note des fermetures et des licenciements de personnel pour raisons économiques : Crometa, la Chaudronnerie industrielle et Andouard, au total, cent soixante licenciements.

Les syndicalistes n'hésitent pas, en outre, à dénoncer *« les dépôts de bilan avec règlement judiciaire frauduleux permettant des licenciements pour aggraver la situation économique de la France »*. Ils en veulent pour preuve l'entreprise Kaumagraph, dans la zone industrielle d'Argenteuil, qui se consacre à l'impression sur tissu et qui, après le licenciement d'une trentaine de ses employés, parmi lesquels un dessinateur, cherchait à embaucher par petite annonce quelques semaines plus tard un nouveau dessinateur. L'affaire doit être prochainement évoquée devant les prud'hommes.

Pour « sauver » le bassin industriel, les municipalités concernées souhaitent renforcer deux « vocations » : l'aéronautique et le matériel médical et hospitalier, grâce à une main-d'œuvre qualifiée. Une qualification qui pourrait être maintenue par la création de centres universitaires technologiques.

Pour M. Jean-Claude Lourdez, *« il ne faut pas hésiter à évoluer, à s'adapter. Nous sommes favorables aux investissements. Des mesures doivent être prises, notamment au niveau des entreprises nationalisées qui ne jouent pas encore totalement leur rôle »*.

Il existe quatorze usines nationalisées dans le Val-d'Oise.

JACQUELINE MEILLON.



Une semaine avec... **L'ILE-DE-FRANCE**

Un moment de répit dans le chômage

(Suite de la page 19.)

A ce recensement, les syndicats ajoutent d'autres constats non moins inquiétants. La C.F.D.T., par exemple, évalue à 6 800, au cours des huit premiers mois en 1983, le nombre de licenciements en Seine-Saint-Denis : dans ce département, elle dénombre vingt-cinq fermetures d'entreprises, petites et moyennes (de 15 à 75 salariés), notamment dans la mécanique, l'outillage, le bâtiment et les travaux publics. « *On constate des licenciements à jet continu dans certaines zones industrielles*, note M. Alain Ramos, de l'union régionale C.F.D.T. *Vers Argenteuil, Bezons, le nord des Hauts-de-Seine, une série d'entreprises moyennes touchées par des restructurations, ou handicapées par un localisation défavorable, ou un équipement obsolète, sont en difficulté et, pour certaines, menacées de disparition. Dans ces zones, on risque de voir disparaître l'emploi industriel, avec toutes les implications que l'on peut attendre sur la vie locale.* »

Pour l'année qui vient, les perspectives paraissent encore plus sombres. L'Ile-de-France va, en effet, être atteinte par les restructurations qui vont toucher plusieurs branches industrielles. Après la machine-outil, la réorganisation des grandes entreprises de la chimie (P.C.U.K. ATO, notamment) va entraîner des transferts ou des fermetures d'usines dans la région parisienne : la C.F.D.T. s'attend en 1983-1984 à une baisse de 4 % à 5 % des effectifs dans les entreprises où elle est représentée. Une baisse qui ne concernera pas seulement le personnel ouvrier, mais aussi les employés des sièges sociaux installés autour de la Défense.

Une perspective qui peut réduire l'emploi féminin. En 1981 et 1982, celui-ci a surtout été maintenu par des créations de postes dans le secteur public et les administrations, qui n'embaucheront plus en 1984. Dans les banques aussi, autres pourvoyeurs d'emplois féminins, les effectifs sont jugés pléthoriques, et l'on s'attend à des réductions d'emploi d'ici à la fin 1984.

Menacés aussi les effectifs des cimenteries dans la vallée de la Seine (1). Mais c'est surtout la situation de l'industrie automobile qui inquiète les syndicats. Au cours de la réunion du conseil économique et social d'Ile-de-France en juillet dernier, on a parlé de 30 000 à 40 000 suppressions d'emplois dans les trois ou quatre années à venir. Si les pouvoirs publics ont refusé le licenciement de 2 861 salariés chez Talbot à Poissy, en l'absence d'un plan social d'accompagnement, ils ont accepté le départ de 4 500 salariés plus âgés dans le cadre de conventions du Fonds national de l'emploi (2). D'autres établissements du groupe P.S.A. risquent aussi d'être touchés à brève échéance : à en croire les syndicalistes, c'est l'ensemble des constructeurs d'automobiles qui envisagent des « dégraissages » importants. « *Mais chacun attend que les autres commencent* », note M. Alain Ramos.

Le sort des immigrés

L'évolution du secteur automobile constitue un enjeu essentiel pour l'industrie en Ile-de -France, dans la mesure où le sort de nombreuses entreprises (équipementiers, sous-traitants de mécanique, machines-outils) lui est lié. « *Si on laisse partir l'automobile, c'est toute l'industrie de la région qui y passerait* », affirme M. Jean-Pierre Revardel. Dans les Yvelines en particulier, l'automobile occupe 40 % des salariés.

Premiers menacés : les travailleurs immigrés, qui forment une grande partie des salariés de l'automobile et des industries connexes en Ile-de-France : Ce sont eux qui constituent l'essentiel de la main-d'œuvre des chaînes qui devraient être transformées par la robotisation.

Depuis plusieurs années, le nombre des chômeurs n'a cessé d'augmenter parmi eux : en septembre, 25 % des demandeurs d'emploi inscrits à l'A.N.P.E. étaient des étrangers venus de pays hors du Marché commun, contre 22,9 % l'an dernier à la même époque, 21,3 % fin septembre 1981 et 19,1 % en 1980.

Ils sont frappés par les suppressions d'emplois au moment même où, après huit ou quinze ans de séjour, ils souhaitent se fixer sur place : « *On veut faire carrière, installer sa famille, et on cherche à affirmer au grand jour son identité culturelle* », note la C.F.D.T., à propos de l'attitude des travailleurs immigrés dans les conflits de l'automobile.

Autres victimes potentielles, les jeunes, qui, jusqu'aux derniers mois, ont largement profité en Ile-de-France, à la fois, des stages d'insertion ou de qualification, des contrats emploi-formation et des contrats de solidarité.

La dimension du problème contraint les syndicats à se battre non seulement pour éviter les licenciements ou réduire les suppressions d'emplois, mais préventivement, pour mettre en œuvre une politique industrielle dans les entreprises, en utilisant les possibilités *ouvertes par les lois* Auroux sur l'expression des salariés ou la négociation obligatoire, mais aussi à l'extérieur, en faisant pression sur les pouvoirs publics et les autorités régionales.

La C.G.T., notamment, souhaite que ces dernières s'engagent avec l'État par des contrats de plan dans trois domaines principaux : l'automobile, la machine-outil (où elle propose la constitution d'un centre régional prenant appui sur l'industrie automobile) et les industries graphiques. Il s'agit à la fois de moderniser l'équipement des entreprises et d'assurer la formation des jeunes. La C.F.D.T. met aussi l'accent sur la formation : à condition de rechercher des formations « efficaces » sur le plan local : celle-ci pourrait aider au reclassement dans une même zone des travailleurs dont l'emploi est menacé, à réduire l'inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi et à utiliser au mieux le potentiel de main-d'œuvre disponible pour un redémarrage industriel.

GUY HERZLICH.

(1) Voir *le Monde* du 3 novembre 1983.

(2) *Le Monde* du 13 octobre 1983.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Les durs métiers de demain

UN des atouts de l'activité économique est la formation professionnelle. Par la meilleure adaptation des actifs à leur tâche, par les gains de productivité qu'elle engendre, elle est un moyen efficace de répondre aux défis à venir. En Ile-de-France, cette année, elle se traduit par l'existence de 800 conventions passées avec des organismes de formation continue, 1 300 cycles d'enseignement, la prise en charge de 30 000 à 35 000 stagiaires et 67 centres de formation d'apprentis.

En 1983, elle représente un engagement financier de l'Etat de plus de 1 milliard de francs pour la seule région parisienne. Aussi comprend-on mieux que le transfert de compétence en matière de formation professionnelle de l'Etat à la région dans le cadre de la décentralisation ait été et est encore au centre d'une polémique entre les élus régionaux et l'Etat.

Depuis le 1er juin, c'est le conseil régional qui a dû prendre en charge cette grosse responsabilité, plus exactement une partie de cette responsabilité. L'Etat a conservé la tutelle de la politique de l'emploi des jeunes de seize à dix-huit ans, de la filière électronique, de la formation des détenus, des handicapés et des réfugiés. Il a aussi gardé le contrôle du 1,1 % à la formation continue et celui des agréments des maîtres d'apprentissage.

« *A la région d'assurer le financement de l'investissement classique destiné à la construction des centres*, explique M. Jean-François de Martel, directeur régional du développement économique et social, *ainsi que les subventions de fonctionnement des associations de formation continue, la rémunération des stagiaires et les subventions de fonctionnement aux centres de formation des apprentis.* »

Au total, pour l'année 1983, l'ensemble de ces actions représentait un engagement financier de 550 millions de francs. C'est là que le bât blesse : l'Etat ne s'est engagé qu'à transférer 521 millions de francs. Le déséquilibre entre les dépenses que doit assurer le conseil régional et les recettes qui lui ont été attribuées l'a obligé à faire une avance exceptionnelle. « *Ce déséquilibre provient de deux choses*, indique M. de Martel : *le transfert trop faible de la subvention du ministère de la formation professionnelle et l'insuffisance du montant de la carte grise qui permet d'alimenter les caisses de la formation professionnelle. Or le conseil régional avait déjà voté son budget et le taux de l'augmentation de la carte grise quand l'Etat lui a demandé de prendre les commandes de ce secteur.* »

L'an prochain, le conseil régional a déjà prévu d'augmenter considérablement le prix de la carte grise, « *de 28 % à 32 %* », explique Mme Hélène Missoffe, vice-présidente (R.P.R.) du conseil général chargé du développement économique, qui s'indigne : « *On nous refile une responsabilité sans l'argent qui lui est nécessaire. Il ne faudrait pas que cela devienne l'habitude de la décentralisation. Le budget régional ne disposait jusqu'alors que de 66 millions de francs pour l'investissement et les autorisations de programme. Cette nouvelle responsabilité est un changement énorme pour nous, à tel point que nous avons créé un budget annexe de la formation professionnelle.* »

« *Malgré tout*, indique M. de Martel, *nous avons dû cette année reprendre les rênes et apprendre à conduire. Il nous a fallu faire le tri entre les actions de l'État, qui sont tellement variées que la lecture en est très difficile. Faire le tri aussi entre les actions qui nous paraissaient bonnes et celles qui nous semblaient inadaptées. Reste que tous les engagements seront tenus et que la concertation avec l'État continuera pour coordonner nos actions sans pour autant les cofinancer. Le redéploiement prendra plusieurs années et s'appuiera sur le séminaire consacré en janvier prochain à la formation professionnelle.* »

Ce séminaire, très cher à l'opposition régionale, socialiste et communiste, qui réclame aussi un débat de fond au conseil régional, réunira tous les partenaires qui interviennent dans la formation professionnelle : les élus de la région, les présidents des conseils généraux, l'État, les syndicats, les chambres consulaires, le patronat, etc. Il devrait permettre de préparer le débat du conseil régional et de signer de nouvelles conventions. Le but étant, commun à tous, de faire une vraie prospection des filières d'avenir en Ile-de-France, de mettre en place un schéma régional de la formation professionnelle et d'assurer un peu mieux ainsi l'avenir de très nombreux actifs.

OLIVIER SCHMITT.

هكذا من الأصل

LES PARTIS PRIS DU CONSEIL RÉGIONAL

Economie : pas de pitié pour les canards boiteux

« L*A carte maîtresse du conseil régional dans le jeu économique, c'est son budget d'investissement. Le conseil régional souhaite aider les entreprises qui marchent. Il ne veut pas être le SAMU de celles qui périclitent.* » Telles sont, à peu près, les idées forces de la politique économique conduite par M. Michel Giraud en Ile-de-France. Une politique plus que jamais lourde – ou riche – de conséquences, tant en raison des responsabilités économiques nouvelles héritées par la région au terme de la loi de décentralisation qu'au vu du contexte de crise qui persiste en Ile-de-France.

Compte tenu du poids économique de l'Ile-de-France et de ses départements, l'intervention des assemblées régionale et départementale dans le domaine économique peut sembler modeste : sur 3 milliards de francs d'autorisations de programmes en 1983, les crédits affectés par le conseil régional au titre du développement économique *stricto sensu* ne représentent que 40 millions de francs. Quant au programme d'action économique lancé en juillet dernier par le département des Hauts-de-Seine par exemple, il prévoit une enveloppe de 4 millions de francs pour un budget 1983 de 3 milliards de francs.

Cette apparente modestie peut être tempérée si l'on considère :

– Que ces sommes n'incluent pas les crédits votés au titre de la formation professionnelle, qui représentent pourtant 66 millions de francs dans le budget de la région et qui constituent un chapitre à part de l'action économique ;

– Que l'influence principale des assemblées territoriales sur le tissu économique se manifeste naturellement au travers de leur budget global d'équipement. Même si les orientations de ce budget tiennent peu compte de critères strictement économiques et traduisent des choix plus larges, le volume des grands travaux et des opérations engagés par la région a une incidence évidente sur la vitalité des entreprises ;

– Qu'une part importante de l'activité économique en Ile-de-France échappe de fait au contrôle de la région : le devenir de nombreux géants industriels d'envergure nationale avec leur kyrielle de sous-traitants relève de choix nationaux et déborde en pratique le cadre national ;

– Que des sommes dérisoires à l'échelle d'un budget régional le sont moins à l'échelle d'une entreprise moyenne : cela va sans dire mais resitue l'effort consenti dans son contexte véritable.

La règle d'or de la politique régionale en matière de développement économique est de s'interdire tout « interventionnisme ». Comme l'indique M. Jean-Paul Clément, chargé de mission auprès de M. Michel Giraud, « *la majorité du conseil régional d'Ile-de-France s'inspire d'un credo libéral qui la conduit davantage à agir sur l'environnement économique des entreprises qu'à leur apporter des aides directes. Le budget de l'action économique est ainsi moins important que dans les régions dirigées par la majorité nationale* ».

Voyons de plus près la décomposition de ce budget. Au chapitre des « infrastructures », 2,5 millions de francs sont destinés à des travaux d'aménagement pour faciliter l'implantation des artisans et des P.M.I. dans les quartiers d'habitat. C'est là la continuation d'un effort engagé dès 1977.

La nouveauté réside davantage dans l'accent mis sur la réhabilitation des friches industrielles : l'action de la région dans ce domaine a pour objectif d'y favoriser l'implantation d'activités mais aussi de répondre aux besoins d'équipement ou de logements. Une aide régionale est apportée aux communes candidates sous la forme de subventions pour études pré-opérationnelles ou de couverture de trésorerie au moyen d'avances à taux préférentiel.

Au chapitre « entreprises et emplois », la plus grosse part des crédits va aux primes à la création d'entreprises (deux cent cinquante entreprises environ en sont chaque année bénéficiaires pour des sommes pouvant aller jusqu'à 100 000 francs) et aux primes à la création d'emploi, qui n'ont pas jusqu'ici fonctionné de façon satisfaisante. On trouve par ailleurs un fonds de garantie pour le cautionnement des prêts aux entreprises (quarante dossiers acceptés pour le premier semestre 1983) et surtout des crédits pour l'organisation de « services communs mis à la disposition des entreprises » aux missions très diverses : aide à l'organisation et au diagnostic, à l'informatisation, conseils et information des chefs d'entreprise, etc.

Ces services sont conçus dans le droit fil de la philosophie du conseil régional : permettre aux P.M.E. d'accéder à des services trop coûteux pour qu'elles puissent y recourir individuellement, mais en se gardant bien de toute « assistance » ou « ingérence ».

Inciter mais ne pas diriger

Selon le rapport de M. Michel Giraud, « *la cible est exclusivement constituée par des entreprises saines, et c'est le chef d'entreprise qui prend l'initiative de recourir à ces services et non la puissance publique qui le lui impose* ».

Pour la plupart, les services communs sont mis en œuvre par les « relais institutionnels qualifiés » (chambres de commerce et organisations professionnelles), parfois ils sont gérés de façon plus directe par les trois agences régionales industrielles scientifiques et techniques (ARIST). A ces différents chapitres, il convient d'ajouter un effort spécifique consenti en faveur de la recherche et de l'innovation : ainsi le conseil régional a-t-il pu doter l'université Paris-Sud d'un spectromètre de particules.

Au total, la panoplie des actions économiques de la région apparaît très large, pour ne pas dire confuse. Il en résulte parfois des interférences malencontreuses entre les initiatives de la région et celles de ses départements. Chacun semble mener sa propre politique et pour son propre compte... en espérant que les agents économiques sauront s'y retrouver. A titre d'exemple, le catalogue d'actions économiques récemment proposé par M. Paul Graziani, président du conseil général des Hauts-de-Seine, ressemble à s'y méprendre à celui du conseil régional : procédant de la même démarche – « *inciter mais ne point diriger* », – il prévoit notamment des crédits pour la réhabilitation des friches industrielles, un complément aux quatre fonds de garantie d'emprunt créés par la région, ou la création d'un fonds d'audit.

Faut-il y voir le renforcement de la politique régionale ou un danger de double emploi ? Le conseil général des Hauts-de-Seine s'était prononcé en faveur de primes à la création d'entreprise. Un peu plus tard, M. Graziani indiquait dans un rapport : « *La région Ile-de-France ayant décidé d'intervenir dans ce domaine pour la totalité du plafond légal, nous devons renoncer à cette forme d'intervention.* »

Comme pour répondre au risque de dispersion de ses efforts, le conseil général des Hauts-de-Seine a ajouté aux mesures susmentionnées un projet d'observatoire économique du département chargé de publier un tableau-de bord de la situation économique départementale et de promouvoir l'action du département.

Cette mission de collecte et de diffusion de l'information économique semble d'ailleurs devoir inspirer de plus en plus l'action des assemblées. Selon M. Jean-Paul Clément, « *l'orientation qui se dessine au-delà des mesures actuelles d'incitation et d'action sur l'environnement économique est celle d'une politique d'information, liée à un effort en direction du développement et de la recherche* ». Un rôle que les ARIST semblent toutes désignées pour jouer.

Grande absente des budgets, tant régionaux que départementaux : l'aide (financière) aux entreprises en difficulté. Ces dernières sont pourtant bien la partie visible de l'iceberg économique. Ce sont elles qui ont le plus fort retentissement dans l'actualité régionale et qui font peser les plus fortes menaces sur l'emploi. Régulièrement, les élus sont sollicités pour secourir ces entreprises en péril. « *Nous sommes le SAMU,* estime M. Denis Blanc, chargé de mission auprès de M. Graziani, *les chefs d'entreprise viennent nous trouver lorsqu'ils sont à quelques jours d'un licenciement.* »

Mais la majorité d'opposition du conseil régional reste à cet égard très ferme sur ce principe, tout comme celle du conseil général des Hauts-de-Seine : « *L'aide aux entreprises en difficulté est de la compétence de l'Etat,* estime M. Blanc. *L'assemblée départementale n'a ni la mission ni la capacité de débloquer des aides, qui seraient la plupart du temps octroyées à fonds perdus. Nous préférons plutôt donner aux entreprises des vitamines pour aider leur croissance que faire des perfusions pour adoucir leur mort.* »

Le même refus est d'ailleurs exprimé par le conseil général de Seine-Saint-Denis à majorité communiste. Son président, M. Jean-Louis Mons, note que « *le département n'aura jamais les moyens d'assurer la relance des entreprises en difficulté et n'entend donc pas leur assurer son concours financier* ». La seule voie retenue par le conseil général de Seine-Saint-Denis consiste donc à « *soutenir les luttes des travailleurs* » et à « *intervenir auprès des pouvoirs publics et des chefs d'entreprise pour empêcher la fermeture d'établissements industriels* ». Il est vrai que ces interventions ne s'inscrivent pas au budget.

FRANÇOIS ROLLIN.

Une semaine avec... **L'ILE-DE-FRANCE**

LES CHAMBRES DE COMMERCE PASSENT A L'ATTAQUE

Des gagneurs vers la Chine

MME DU BARRY aurait été fière si elle avait pu être de la fête le 30 septembre 1983 à Versailles : l'illustre comtesse qui, il y a un peu plus de deux cents ans, était la propriétaire du charmant hôtel devenu, depuis, le siège de la chambre de commerce et d'industrie Val-d'Oise-Yvelines aurait entendu et apprécié les flots de louanges adressés aux responsables de l'établissement consulaire.

Ce jour-là, en effet, M. Didier Simond, président de l'institution, recevait le Prix de l'expansion régionale, décerné tous les ans par le journal économique *la Vie française*, en présence de M. Laurent Fabius. « *Des chambres de commerce et d'industrie comme la vôtre peuvent, souvent, épauler la volonté des pouvoirs publics de mettre en œuvre une modernisation économique. Le choix de cette modernisation n'appartient ni à la droite ni à la gauche* », a déclaré le ministre de l'industrie et de la recherche.

C'est la première fois depuis vingt-cinq ans que le Prix de *la Vie française* était attribué à une institution ou une entreprise située en région parisienne. Comme quoi le développement régional n'est pas l'apanage de la seule province éloignée. L'Ile-de-France est, elle aussi, engagée dans la bataille pour l'emploi, la formation, la technologie performante, l'exportation. Et les efforts de tel ou tel de ses responsables peuvent se révéler aussi méritoires que ceux d'un maire dans le Poitou ou d'un comité d'expansion dans les monts d'Arrée.

La chambre du Val-d'Oise-Yvelines est une puissance. M. Simond affirme qu'elle se situe quasiment *ex aequo* avec celle de Lyon, au deuxième rang en France... après celle de Paris évidemment. Ses initiatives les plus significatives concernent plus particulièrement la formation des jeunes, les services aux chefs d'entreprise et la création d'entreprises nouvelles.

« *Nous essayons d'adapter en permanence, et avec souplesse, nos stages et méthodes de formation aux besoins des entreprises. C'est vrai surtout dans les centres d'apprentissage pour les jeunes. On les initie à l'informatique et à la pratique des machines à commandes numériques*, explique M. Simond ; *nous obtenons un taux de réussite, chez les jeunes de nos centres de formation d'apprentis, de 80 à 85 %, alors que la moyenne nationale oscille entre 60 et 65 %.* »

L'ESSEC, fer de lance

Niveau au-dessus : les formations dites supérieures. En 1981, la chambre de commerce a pris le contrôle de l'ESSEC (Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales) en y injectant 20 millions de francs. Font partie du groupe ESSEC plusieurs instituts comme l'Ecole des praticiens du commerce international (EPSCI, 250 élèves), l'Institut de gestion internationale agro-alimentaire (IGIA, 55 élèves) ou l'Institut de management hôtelier international (IMHI, 80 élèves).

L'ESSEC se veut le fer de lance de l'exportation, et l'on négocie ferme avec la ville de Versailles pour créer ici une maison de commerce extérieur. « *Les missions commerciales à l'étranger, c'est pour nous une habitude*, continue le président de la chambre, *mais attention, nous n'allons pas à l'étranger pour nous promener. Il faut rapporter des affaires. Des entreprises des Yvelines et du Val-d'Oise ont ainsi prospecté, à trois reprises, la Chine pour décrocher des marchés (matériels portuaires, équipements de Thomson, engins anti-pollution), elles fréquentent la Foire de Salonique, partent dans quelques jours à Libreville, projettent un voyage en Guinée.* » M. Simond est un spécialiste de la chose. A la tête d'une entreprise de travaux publics à Mantes (400 salariés), il a beaucoup travaillé en Pologne et en R.D.A. Aujourd'hui, il « attaque » le marché algérien.

Un mot d'ordre : créer des entreprises nouvelles en dépit (ou peut-être en raison) de la crise qui frappe la vallée de la Seine, en aval de Paris. La chambre de commerce a mis en place un club des créateurs d'entreprises, le plus important de France à ce jour, qui, en cinq ans, a permis « *l'éclosion de 1 000 entreprises générant quelque 10 000 emplois* ». « *Sur 350 demandes qui nous sont présentées chaque année, nous retenons 200 à 220 projets fiables. Et le taux d'échec des projets de créations d'entreprises que nous avons « maternés » atteint tout juste 2 %* », conclut M. Simon.

Prochain séminaire pour les candidats créateurs d'entreprise : début janvier 1984. Seules conditions : avoir un projet succinct en tête et disposer de 2 500 francs pour les frais d'inscription. Un préfinancement, en somme...

F. GR.

Fabrique d'hommes d'affaires

ON croirait la chambre de commerce de Paris, essentiellement préoccupée de dénicher des capitaux et des terrains pour ses adhérents, les deux cent mille entreprises de la capitale. Vous n'y êtes pas. Cette institution est plutôt absorbée par la formation des hommes. Le palais de l'avenue de Friedland consacre à cette tâche plus de la moitié de son budget (qui atteint, au total, 1,5 milliard de francs) et les deux tiers de son monde, soit deux mille personnes.

Justification d'une telle priorité : « *L'investissement le plus productif, c'est l'enseignement professionnel* », explique M. André Blondeau, le directeur du service, un agrégé de grammaire qui a mis ses talents d'ancien universitaire au service du commerce et de l'industrie.

Seconde explication, complémentaire de la première : l'éducation nationale n'a pas su épouser son temps. Nos chers professeurs ont tenu longtemps le négoce pour une cuisine pas tellement noble. Aujourd'hui encore l'enseignement technique n'arrive pas à suivre l'évolution des savoir-faire. Bref, la chambre de commerce a dû créer ce qu'elle ne trouvait pas sur la place, pratiquer en somme le « *do it yourself* ». Et cela ne date pas d'hier.

La première école commerciale a été lancée par elle en 1863 : il y a cent vingt ans. Aujourd'hui, l'organisme consulaire dispose d'une gamme d'établissements allant du secondaire au supérieur et capable de « traiter » des gens de seize à trente-six ans.

En gravissant l'échelle des difficultés, on trouve d'abord une foule d'écoles professionnelles qui recrutent à la fin de la scolarité obligatoire et qui conduisent à des C.A.P. ou à des B.E.P. d'une cinquantaine de spécialités. Il en sort aussi bien des horticulteurs, des vendeurs, des conducteurs d'engins que des techniciens du dessin animé. « *Au départ*, explique M. Blondeau, *ce sont des jeunes gens qui soit ne veulent plus entendre parler de l'école, soit redoutent d'entrer chez un patron. Nous leur offrons un enseignement qui mêle étroitement la théorie et la pratique. A l'arrivée, nous avons des jeunes qualifiés qui trouvent immédiatement du travail et qui, pour nombre d'entre eux, deviendront contremaîtres.* »

De nombreuses filières

Pour cette filière l'impératif est de suivre au plus près l'évolution des métiers. Les charpentiers, par exemple, ne trouvaient plus de « job ». On s'aperçut que les patrons ne réclamaient plus que des monteurs de charpentes métalliques sans qualification. En revanche, ils manquaient de spécialistes de l'isolation. La chambre de commerce n'a pas hésité : on a fermé la section charpente pour ouvrir un cours d'« isolation acoustique et thermique ». La « plume », la couture, la coiffure, ne faisaient plus recette. On y a renoncé mais on enseigne à présent les techniques des télécom, de la photo et du cinéma d'animation.

Un peu plus haut dans l'échelle des qualifications, les entreprises demandent des techniciens du commerce, des super-vendeurs, des comptables, des administrateurs. Plusieurs écoles qui sont au niveau des instituts universitaires de technologie y préparent. Là encore, on travaille en prise directe avec les entreprises. Exemple : pour le cours sur le marché des appareils ménagers on expédie un commando d'élèves et de profs chez Moulinex. En retour, les cadres de la société viennent dans la classe. Enfin, jeunes gens et jeunes filles vont faire un stage dans l'usine. Résultat : aucune difficulté pour les placer. Ils et elles sont opérationnels.

Un cran au-dessus et nous voici dans l'enseignement supérieur. Là, il s'agit de fournir des cadres et même de futurs patrons aux entreprises parisiennes. Les filières ne manquent pas : H.E.C. bien sûr, qui est en quelque sorte l'école polytechnique des affaires, mais aussi l'Ecole supérieure de commerce, l'Académie commerciale internationale, qui forme des directeurs de marketing, l'Institut supérieur des affaires, qui, en mélangeant des professionnels confirmés de toutes disciplines produit en dix-huit mois de cours intensifs des gestionnaires de haut vol. Mais l'établissement le plus original est l'Ecole européenne des affaires, l'enfant chéri d'André Blondeau.

L'objectif est de former chaque année une centaine de jeunes spécialistes de l'exportation pouvant exercer dans n'importe lequel des dix pays de la Communauté. On les soumet à un véritable steeple-chase linguistique. Première année : enseignement en français à Paris ; deuxième année : cours en anglais à Oxford ; troisième année : formation en allemand à Düsseldorf. Il faut le faire.

La chambre de commerce a même une école d'ingénieurs électroniciens. Un accident de l'histoire. Pendant les années 60 l'école Bréguet en faillite était à vendre. On s'est laissé tenter. Aujourd'hui, les élèves de cinquième année doivent s'efforcer, à titre de « thèse », de construire un objet digne d'un brevet. Dernier en date : un frigo de brousse fonctionnant à l'énergie solaire. Autant dire que ces lascars n'ont aucune peine à se faufiler ensuite dans une entreprise.

Conçu par une chambre de commerce, l'enseignement ne pouvait manquer d'avoir son « service après-vente ». C'est la formation continue. Elle permet de recycler les anciens élèves, de les reconvertir éventuellement et, en toute hypothèse, de faciliter leur promotion. Du secondaire au supérieur, tous les établissements ont l'obligation de s'adjoindre une filière de formation continue. Le catalogue de la maison offre ainsi cent trente programmes différents, allant du chinois à l'emballage en passant par le contrôle de gestion et la soudure. Le « top niveau » dans ce domaine est le centre de préparation aux affaires, sorte d'« école de guerre du négoce » où, à partir de cadres chevronnés, on mitonne en cinquante week-end de futurs directeurs généraux.

Toute cette énorme machine tourne rond mais sans bruit. « *Il y a trop de demandes pour ce que nous pouvons offrir* », dit-on avenue de Friedland. Avec ses vingt-sept établissements répartis dans Paris et un campus niché dans un vallon de Jouy-en-Josas, la chambre de commerce accueille déjà huit mille élèves, apprentis ou étudiants. Elle reçoit en formation continue vingt-cinq mille stagiaires. Elle est devenue l'équivalent d'une université. Mais ce dont M. François Essig, le directeur de la chambre de commerce, est le plus fier c'est que son académie n'est justement pas académique. La preuve : au cours même de leurs études 10 % des étudiants créent leur propre entreprise...

MARC AMBROISE-RENDU.

ENTREPRISES ÉTRANGÈRES EN FRANCE

Paris tend les bras aux Q.G. américains

PARIS est-elle aussi séduisante que ses rivales européennes sur le marché mondial des quartiers généraux (Q.G.) des grandes firmes multinationales ? Les P.-D.G. américains ou japonais qui ont à créer en Europe un siège social ou un centre nerveux administratif financier technologique ou commercial de très haut niveau préfèrent-ils les bords de Seine à Genève, à Londres ou à Bruxelles ?

A lire les statistiques fournies par la DATAR, Paris — et la France — n'a pas à rougir. De beaux succès ont été emportés ces dix dernières années. Mais, depuis 1981, le flux s'est singulièrement tari *« sans du tout que la politique y soit spécialement pour quelque chose »*, précisent les responsables des investissements étrangers à la DATAR.

« La première chose à remarquer, ajoutent-ils, *c'est le caractère très parcellaire des informations de synthèse disponibles pour l'ensemble des quartiers généraux en Europe. Quand une firme ferme ou transfère son Q.G. dans une capitale européenne, elle ne le clame pas sur les toits. On ne sait pas grand-chose. C'est pourquoi nous souhaitons faire faire une étude économique approfondie en trois points : dresser une carte des Q.G. étrangers installés en Europe, y compris en Suisse ; analyser les créations, les suppressions ou les réaménagements de structure de ces Q.G. depuis cinq ans ; évaluer l'intérêt économique financier et culturel de la présence en France de cadres étrangers de très haut niveau qui font fonctionner ces Q.G. »*

L'impact pour l'économie nationale ou locale n'est pas négligeable. Quand, par exemple, la firme américaine Fleetguard (composants auto) a installé récemment son Q.G. à Quimper, cette décision n'a pas été sans intéresser au plus haut point le maire et les responsables économiques du chef-lieu du Finistère. De même lorsque le groupe japonais Clarion (autoradios) choisit Pompey (Meurthe-et-Moselle) comme site de sa première implantation en France.

Mais, pour rester en région parisienne, on retiendra quelques exemples particulièrement significatifs. A côté d'I.B.M., qui constitue le plus beau fleuron des Q.G. américains à Paris, on peut noter Revlon (cosmétiques) et bientôt, espère-t-on à la DATAR, Victor (micro-ordinateurs). Parfois ce sont des villes de la banlieue parisienne qui bénéficient de la manne américaine et deviennent ainsi une capitale à l'échelon de l'Europe : Nalco (chimie) a quitté l'Italie pour Saint-Cloud, Searle (pharmacie) a quitté Londres pour Cergy-Pontoise, General Instruments (électronique) est à Rungis. Les Etats-Unis apportent l'essentiel du flux, mais on voit aussi des Q.G. saoudiens ou canadiens (banque), libanais (ingénierie), suédois (aciers spéciaux).

Paris reste relativement attractif mais doit aussi lutter contre la concurrence sur le sol français même : Valbonne, dans les Alpes-Maritimes, Lyon, Strasbourg, Ferney-Voltaire (Ain), Grenoble et Coex, une petite ville de Vendée, avec l'américain Hesston (matériel agricole), qui a préféré l'Ouest français à la Belgique.

Un grand trou, donc un point noir : aucun Q.G. japonais pour l'Europe n'est installé à ce jour en France. C'est pour tenter d'amorcer le mouvement que la DATAR va renforcer les moyens de ses bureaux de prospection des investissements à Tokyo et à Osaka.

Parallèlement, les services de la DATAR ont alerté le gouvernement sur les grippages réglementaires qui risquent de rendre Paris moins compétitif que les métropoles étrangères voisines, et ce sur deux points :

● *Fiscalité :* si l'on considère les impôts sur les sociétés, un Q.G. étranger à Paris n'est pas pénalisé. Comme la société, en tant que siège social, est censée ne pas faire de bénéfices, elle sera taxée sur ses seules dépenses. L'impact de cette taxe est forfaitaire et sensiblement uniforme selon les pays européens (5 % à 10 %) ; la France se situe dans la juste moyenne.

En revanche, la fiscalité qui frappe les salariés des sociétés étrangères met Paris en situation défavorable par rapport à Londres, Bruxelles ou Amsterdam et La Haye. Le fisc français demande aux salariés de réintégrer dans leurs revenus les nombreuses indemnités qu'ils reçoivent (primes d'éloignement, de logement, de scolarité, pour les enfants). En revanche, Bruxelles a pris récemment des dispositions législatives très attrayantes à ce propos.

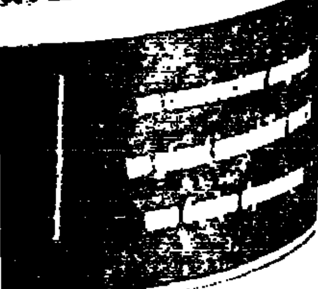
● *Le régime social.* Notons à titre d'exemple que la France et les Etats-Unis ne sont liés par aucune convention de sécurité sociale à l'inverse de ce qui existe entre la Belgique et les Etats-Unis. De ce fait, les Américains en poste en France sont obligés de cotiser ici et aussi dans leur pays d'origine.

On ne tardera pas à apprécier dans les mois qui viennent si les derniers voyages de M. Bernard Attali, délégué à l'aménagement du territoire au Japon, en mai 1983, et tout récemment aux Etats-Unis, notamment à Houston, vont porter leurs fruits en investissements étrangers productifs et en cerveaux.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

SIX ANNÉES DE GRANDES MANŒUVRES

Pays d'origine	Société	Activité	Transfert à partir de	Localisation
I. RÉGION PARISIENNE				
Suède	Sandvik Afrique	Aciers spéciaux		Levallois
Italie	I.B.P. (Buitoni)	Alimentation	Italie	Neuilly
U.S.	A.M. Records	Édition disques		Paris
U.S.	Digital D.V.T. Corp.	Informatique		Rungis
U.S.	Sperry Univac Middle East and Africa	Informatique		Paris
U.S.	El Paso LNG Services	Ingénierie		Paris
U.S.	General Instruments	Électronique		Rungis
U.S.	Lectite	Adhésifs	Pays-Bas	Neuilly
U.S.	Nalco	Chimie	Italie	Saint-Cloud
Liban	Sogex	Ingénierie	Liban	Paris
Italie	Fiat Europe	Automobile		La Défense
U.S.	S.D.R.C.	Services		Paris
U.S.	American Hospital Supply	Fourn. médicales		Cergy
U.S.	Sulphur Institute	Chimie	G.B.	Paris
Liban	Eurocat	Génie Civil	Liban	Paris
U.S.	Abbot	Chimie		Neuilly
U.S.	Augat	Électronique	Belgique	Fresnes
U.S.	Searle	Pharmacie	Londres	Cergy
U.S.	Revlon	Cosmétique		Paris
U.S.	Grace Chemical	Chimie	Suisse	Saint-Cloud
Canada	Banque Royale du Canada	Banque		Paris
Arabie Saoudite	Bank of Credit and Commerce International	Banque		Paris
U.S.	Tax Institute	Consultant		Paris
U.S.	Victor	Électronique		Région Parisienne
II. PROVINCE				
U.S.	Bestfine	Cosmétique		Ferney-Voltaire
Canada	Alcan Afrique	Métallurgie		Aix-en-Provence
U.S.	Advanced Micro Devices	Électronique	Bruxelles	Cannes
U.S.	Fleetguard	Composants Auto	Londres	Quimper
U.S.	Digital Equipment	Informatique	Suisse	Valbonne et Ferney-Voltaire
U.S.	Becton Dickinson	Équipement médical		Grenoble
U.S.	Black And Decker Pays méditerranéen	Outillage		Lyon
U.S.	Clark Equipement	Engins de chantiers	R.F.A.	Strasbourg
U.S.	Hesston	Matériel agricole	Belgique	Coex (Vendée)
U.S.	Dow Chemical	(Phytosanitaire)		Valbonne



L'AGRICULTURE SUR LA MOITIÉ DU

Semailles et gros

PLUS d'un hectare sur deux est consacré à l'agriculture dans la région Ile-de-France. Et près d'un sur quatre est occupé par une forêt ou un bois. Cette proportion impressionnante pour la région la plus urbanisée de France l'est déjà un peu moins si l'on considère le seul poids de la Seine-et-Marne, qui représente plus de la moitié de l'ensemble. En gros, 352 000 hectares sur 618 000. Aussi, le premier problème qui saute aux yeux est bien celui du foncier. Il y a naturellement la concurrence de l'urbanisation pour la destination des terres : 4 000 hectares par an depuis dix années ont été, par exemple, pris à l'agriculture. Mais cette diminution des terres agricoles s'est ralentie, passant de 0,7 % en moyenne annuelle de 1971 à 1976 à 0,3 % entre 1976 et 1981. Pour les agriculteurs qui demeurent, les difficultés sont de trois ordres. En premier lieu, l'incertitude plus fréquente qu'ailleurs sur la pérennité de l'exploitation, et puis ce qu'on pourrait appeler la « promiscuité » urbaine, avec son cortège d'ennuis de voisinage, question d'autant plus d'actualité que se développe le phénomène de la « rurbanisation », c'est-à-dire un début d'exode urbain au profit des zones rurales périphériques. Enfin, et comme une conséquence, on trouve l'aspect financier, avec la hausse du prix des terres due à la pression foncière, mais avec aussi la fiscalité (poids du foncier non bâti dans les communes où les agriculteurs sont minoritaires).

Importante, l'agriculture en Ile-de-France l'est encore par le poids des productions : avec seulement 2 % du territoire cultivé de France, l'Ile-de-France produit 6,5 % des céréales (et 15 % des exportations), 10 % des betteraves sucrières, et puis aussi toute une série de petites productions : poires (4,5 %), salades (10 %), poireaux (13,5 %), roses (19 %).

L'agriculture de la région est axée sur deux pôles, les céréales et les cultures spécialisées. Les premières occupent 72 % des terres agricoles et représentent environ 40 % de la valeur des productions. Les secondes constituent l'originalité de la région. Près du tiers des exploitations sont concernées. A titre d'exemple, 30 % des légumes frais consommés en région parisienne sont produits sur place, près de la moitié de la production française de plantes en pots également. Au total, ces cultures spécialisées atteignent 40 %, à égalité avec les céréales, du chiffre d'affaires de l'agriculture régionale. C'est naturellement la proximité de Paris qui explique cette production, mais les circuits de commercialisation sont très divers : à côté de Rungis, la vente au détail sur les marchés de commercialisation est pratiquée par 43 % des maraîchers, 28 % des arboriculteurs, 41 % des horticulteurs. Si l'énormité du marché représente un atout, elle a aussi son inconvénient, car la région parisienne est alors le lieu de rendez-vous de toutes les productions du monde, voire des surproductions écoulées à des prix de dumping. Lors d'une session de la chambre régionale d'agriculture, le responsable des producteurs de fruits d'Ile-de-France avait parlé de « *Rungis-dépotoir* ». Les orchidées sauvages de Java ou de Bornéo, les haricots verts du Mali, auront-ils raison des productions d'Ile-de-France ? Très consommatrices en énergie, en main-d'œuvre, le plus souvent au pied du front urbain, les cultures spécialisées sont les plus menacées de la région.

Et l'élevage ? C'est le maillon faible. Un agriculteur sur quatre élève des bovins. La production ovine est en diminution, les troupes importantes étant remplacées par des élevages de complément de revenu, ce qui correspond à un abandon de la main-d'œuvre salariée, remplacée par la main-d'œuvre familiale. Le nombre de chèvres augmente, car le fromage se commercialise aisément. Quelques centaines d'élevages porcins, quelques milliers de chevaux de sport, mais aussi une présence très forte des productions le plus souvent fermières de volailles, qui, avec les œufs, représentent 40 % du chiffre d'affaires des productions animales.

Mais ces productions ne correspondent, elles, qu'au dixième de la valeur globale de l'agriculture. Et elles sont en régression. Pourtant, un rééquilibrage entre productions végétales et animales, utile au plan agronomique, économique, voire social, pour les très petites exploitations, serait possible. Une meilleure utilisation des déchets des collectivités permettrait de nourrir trois fois plus de porcs. Et l'on a calculé que, avec les seuls sous-produits des grandes cultures (paille, cannes de maïs, pulpes de betteraves, fanes de pois, drèches de brasserie, etc.), la région pourrait alimenter l'équivalent de 170 000 gros bovins, contre 70 000 dans la réalité.

On imagine bien, au vu des productions et des résultats obtenus par les agriculteurs de l'Ile-de-France, que les structures d'exploitations seront comme partout très diversifiées, mais qu'on a affaire ici à une zone de grandes entreprises : alors que, dans l'ensemble de la France, les exploitations de plus de 100 hectares ne représentent que 2,7 % du total et occupent 18,3 % de la surface, en Ile-de-France elles représentent près de 18 % du nombre des exploitations et couvrent 57 % de la surface. On peut faire une comparaison également pour les exploitations de moins de 10 hectares : pour la France, 41,5 % en nombre et 6,4 % en surface ; pour l'Ile-de-France, 35,3 % en nombre et 1,6 % en surface. Mais dans les petites tailles le parallèle n'est pas significatif, car, du fait des productions spécialisées, nombre de petites exploitations sont en fait des entreprises très intensives.

LAIT FRAIS

Le dernier paysan de Saint-Maur

CHAQUE matin, sur le coup de 5 heures, M. Robert Kolinco ouvre la porte d'une des trois étables qui donnent sur la petite cour pavée de sa ferme. D'un pas lent et assuré de paysan, il passe de l'une à l'autre de ses vingt vaches, de robustes frisonnes françaises. Il flatte l'une, encourage l'autre, et, son tour d'inspection terminé, le travail peut commencer. Nettoyer les étables, changer les litières, nettoyer les bêtes, les traire... La journée ne s'achèvera qu'à 21 h 30, après avoir été entrecoupée d'une sieste de 13 heures à 15 heures.

M. Kolinco est le dernier « fermier urbain » du Val-de-Marne. Le dernier à continuer sa profession et à en vivre, à quelques minutes de Paris. Sa ferme, située au fond d'une impasse enserrée entre les maisons du quartier du vieux Saint-Maur, est l'ultime témoin d'une époque qui nous rappelle que la ville a été construite à la campagne. Elle a été bâtie sous Napoléon Ier. *« Au siècle dernier, il y avait trente-cinq fermes à Saint-Maur, mais déjà elles ne suffisaient plus, et des fermiers de Seine-et-Marne venaient livrer du lait. »*

La ville et les immeubles ont tout submergé, n'épargnant que la ferme du vieux Saint-Maur. Mais, dans l'aventure, elle a perdu tous ses champs, tous ses prés. Il ne lui reste que les bâtiments. Pas question donc de sortir les bêtes, qui doivent rester constamment enfermées, ce qui explique une rotation assez rapide du troupeau puisqu'elles ne restent, au maximum, que cinq ou six ans. Elles vont continuer leur « carrière » à la campagne, en regardant passer les trains. Une telle situation oblige aussi à acheter toute la nourriture qu'il faut aller chercher toujours plus loin. Autrefois, il se fournissait à Créteil, près de l'église, et à Orly. Aujourd'hui, il doit pousser jusqu'à Brie-Comte-Robert et Vigneux.

Plus que ses collègues de la campagne, « Monsieur Robert », comme on l'appelle, a subi de plein fouet le choc du modernisme. La mode écolo-bio-naturelle n'a pas renversé des habitudes héritées d'années de fréquentation des super et hypermarchés et d'utilisation de produits conditionnés. On vient de tous les quartiers de Saint-Maur, des villes environnantes et de Paris pour acheter du lait trait le jour même. Pourtant, maintenant, la clientèle passe de plus en plus le chemin de la ferme. Autrefois, il y avait ici une trentaine de vaches. *« Je vendais 500 à 550 litres par jour. Aujourd'hui, je fais un petit 200 litres à tout casser. »* Des boulangers, des pâtissiers, des charcutiers venaient s'approvisionner chez lui. *« Maintenant, ils font leur lait avec de la poudre et de l'eau. »* Il fournissait le lycée d'Arsonval, *« mais aujourd'hui les enfants boivent du jus de fruits... L'école de sœurs du Sacré-Cœur prenait 60 litres par jour. Actuellement... un seul. »*

La vie est dure. « Monsieur Robert » ne s'en plaint pas. Il constate. Il se résigne. Il y a encore quelques années, il employait des salariés. *« Mais il y a trop de charges. »* Seul un neveu lui donne un coup de main. Il a l'âge de la retraite, « Monsieur Robert », mais il continue à travailler du matin au soir. *« Pour me faire remplacer, c'est pas possible. On ne trouve personne. Les gens, nourris, logés, demandent 7 000 à 8 000 F par mois... Pour les payer, il me faudrait faire un hold-up. »*

Attenant à la ferme, une petite boutique vieillotte à la façade bleu délavé. C'est le domaine de Mme Robert. Chaque jour, de 7 heures à 13 heures et de 16 h 30 à 20 h 30, elle y vend la production de la ferme : du lait « garanti pur » à 4 F le litre — *« Il faudrait le vendre 10 F pour s'en sortir »*, de la crème, du fromage blanc et des œufs. Elle plonge sa mesure d'un demi-litre dans les bidons de lait sous le comptoir de marbre et emplit des bouteilles en plastique ou les rares boîtes à lait en fer blanc rescapées du passé que lui tendent des personnes âgées...

FRANCIS GOUGE.

★ Ferme du vieux Saint-Maur, 2, impasse Malaquais, 94 Saint-Maur. Tél. : 883-67-90.

TERRITOIRE

rendements

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'agriculture d'Ile-de-France est aujourd'hui inquiète. La dominante céréalière, les grandes surfaces, sont l'image d'une prospérité certaine. Etre riche aujourd'hui en agriculture ne va pas sans problème. Ce modèle agricole est fragile devant la crise. Très performante pour les rendements, c'est aussi une agriculture qui dépense beaucoup pour produire beaucoup : *deux fois plus de consommations intermédiaires que la moyenne nationale.* C'est-à-dire des frais de main-d'œuvre, surtout pour les productions spécialisées (fruits, légumes, horticulture), qui sont peu facilement mécanisables, mais aussi les frais d'engrais de produits phytosanitaires et de machines pour les grandes cultures.

Presque l'équivalent de Renault

Or, comme l'écrivaient les responsables de la chambre régionale d'agriculture eux-mêmes, « *on n'est plus très éloigné de l'efficacité optimale de ces consommations intermédiaires* ». Si des progrès, d'ordre génétique surtout, sont encore possibles, on constate qu'« *à une utilisation accrue des moyens de production ne répond plus qu'une amélioration moindre des rendements et que, en revanche, une diminution de ces consommations provoque une chute plus que proportionnelle de la récolte* ».

C'est la contradiction même de l'agriculture intensive qui devient une entreprise dangereuse dès que l'augmentation subie des coûts de production n'est plus compensée par un accroissement de recettes, né de la hausse des prix ou des rendements. Or la place qu'occupe l'agriculture d'Ile-de-France, tant sur le plan national que sur celui de l'approvisionnement de la région parisienne, mériterait qu'on s'interroge sur cette fragilité. Le développement de l'élevage pour une utilisation plus équilibrée des ressources régionales serait un début de réponse, mais il se heurte à un obstacle identique à celui des cultures spécialisées, celui de l'emploi et des charges salariales.

Sur ce terrain des emplois, l'agriculture en Ile-de-France concerne, au titre de la population agricole familiale active, environ 23 500 personnes, dont la moitié environ de chefs d'exploitation, mais aussi près de 11 000 salariés agricoles permanents et près de 31 000 salariés du secteur para-agricole, liés surtout aux organisations professionnelles. Soit près de 75 000 emplois, soit encore, à titre de comparaison, les trois quarts de l'emploi total du groupe Renault.

Même si la grande exploitation domine, l'Ile-de-France agricole recouvre, comme dans toutes les régions, dans tous les départements, tous les « pays », des disparités. On en retiendra ici un indice moins économique que politique. Aux dernières élections aux chambres d'agriculture, la F.N.S.E.A. recevait dans l'Ile-de-France *stricto sensu* (c'est-à-dire la couronne parisienne sans la Seine-et-Marne) 87 % des voix, et la F.F.A., qui se situe plutôt sur sa droite, 13 %. En Seine-et-Marne, la F.N.S.E.A. et ses alliés faisaient 79 % et la liste commune des syndicats de gauche (F.N.S.P.-MODEF), 21 %, soit, dans ce département, un agriculteur sur cinq qui ne peut pas ou ne veut pas se reconnaître dans les « gros ».

JACQUES GRALL.

Dix millions de bottes

Avec presque 50 % de la production nationale, l'Essonne est le premier département français pour la culture du cresson. Une centaine de producteurs y produisent près de dix millions de bottes par an. L'importance prise par les cressiculteurs essonniens s'explique par la proximité des grands marchés, et notamment de celui de Rungis, où sont écoulés 80 % de la production départementale.

AU DOMAINE D'ARMAINVILLIERS

Rothschild en sabots

POUR atteindre la ferme des Trente-Arpents, il faut quitter la route départementale et emprunter une voie privée qui s'engage au cœur du bois de Ferrières. Après deux kilomètres de ligne droite, la forêt s'éclaircit et fait place à de superbes pâturages, bien verts, à l'anglaise, agrémentés d'arbres centenaires. On s'attend presque à voir arriver sur son cheval un gentleman-farmer fin de siècle.

Mais l'illusion s'arrête là. Les grands silos à maïs, l'étable immense aux murs blanchis à la chaux, les bâtiments administratifs fonctionnels et les tracteurs boueux le confirment : ici, on travaille. Sur ses 2 600 hectares, le domaine d'Armainvilliers est la plus grosse propriété agricole de la région. Elle s'étend, d'un seul tenant, de Villeneuve-le-Comte à Gretz-Tournan. Dix kilomètres de long sur 2,6 km de large. Des chiffres impressionnants. Pourtant, l'exploitation n'est pas typique du paysage rural seine-et-marnais. Nous sommes dans la Brie bocagère, la région pauvre du département sur le plan agricole. Ici, pas de ces vastes champs de blé rectangulaires qui ont fait la réputation de la Brie. Les terrains sont plus morcelés et le sol moins fertile. Il reste que le domaine d'Armainvilliers dispose de 800 hectares de terres cultivées, de 1 200 hectares de bois, de 200 hectares à aménager et d'un parc d'agrément de 400 hectares (avec étang et château), où le propriétaire des lieux, le baron Edmond de Rothschild, n'a pas fait d'apparition depuis deux ou trois ans.

Aucune chance d'apercevoir un gentleman-farmer, donc. Et pas non plus de régisseur en guêtres et culottes de velours. Le responsable de l'affaire est un jeune homme d'une trentaine d'années, un ingénieur agronome diplômé de l'école de Beauvais, Jean-Pierre Louvet. Le jean et le blouson sont plus pratiques qu'un costume trois pièces pour se glisser sous une remorque ou examiner une vache. Mais ils sont aussi un moyen de se faire reconnaître du personnel. « *Au départ, je portais une cravate* », raconte M. Louvet. *Le jour où je l'ai enlevée, j'ai gagné définitivement l'estime des employés.* »

Jean-Pierre Louvet n'a pas de cravate, mais il a des idées. Et surtout une idée fixe : faire du domaine d'Armainvilliers une exploitation rentable. Car, jusqu'à présent, la partie agriculture est déficitaire. « *Nos problèmes sont ceux de l'ensemble de l'agriculture française*, explique-t-il. *Et notamment la difficulté de maîtriser une exploitation importante comprenant plusieurs fermes. Le domaine autrefois dispersé est en complète mutation. Depuis que M. Edmond de Rothschild en a hérité, il y a une quinzaine d'années, il a tenté d'en faire une exploitation centralisée.* »

Le « centre de décision » de l'exploitation côtoie aujourd'hui l'étable, la laiterie et la petite unité de séchage de luzerne. L'horticulture et la fabrique d'aliments pour bétail restent encore à Favières, 5 kilomètres plus au sud.

Pour Jean-Pierre Louvet, l'absence de rentabilité du domaine s'explique par une inadaptation des cultures au sol. Une terre pauvre, un manque de rotation dans les cultures, associés à l'utilisation de techniques modernes, ont provoqué une baisse de rendement continuelle. « *Cette année a été particulièrement mauvaise en raison du printemps pourri qui nous a empêchés de travailler correctement. Mais, le reste du temps, ce n'est pas terrible non plus : 52 quintaux à l'hectare l'an dernier, alors que la moyenne du département se situe à 65 quintaux...* »

Pas tendre à l'égard des agriculteurs qui, selon lui, attendent trop des techniques modernes et se contentent d'attaquer les problèmes à coup d'engrais et d'insecticides, M. Louvet se veut réaliste. Si le sol est trop pauvre, il ne faut pas le rendre complètement stérile : « *Nous sommes dans une zone à vocation d'élevage. On n'en fera jamais un secteur de grandes cultures ; alors, adaptons-nous !* » L'adaptation, pour lui, c'est l'aménagement de l'élevage. Avec 350 vaches, le domaine est en mesure de produire de grandes quantités de lait. Une vache de Favières donne aujourd'hui 5 000 kilos de lait par an. Le directeur du domaine d'Armainvilliers se déclare persuadé qu'il est possible d'atteindre le seuil de 7 000 kilos, à partir duquel l'affaire deviendrait parfaitement viable. « *C'est possible techniquement, grâce à la sélection et à la connaissance de nos bêtes. Nous avons mis en place un système de suivi individuel du troupeau. Chaque animal est fiché, et tout ce qui le concerne répertorié. Depuis un an, nous commençons à obtenir des résultats. Nous avons même procédé à des expériences de transplantation à partir d'embryons congelés...* »

L'informatique a déjà fait son entrée dans l'exploitation, au niveau de la comptabilité. Dans quelques années, il sera même possible de connaître en quelques secondes le poids, l'âge, la production de chaque vache. En attendant, l'équipe de Jean-Pierre Louvet s'attache à entretenir un contact avec les animaux. Ses nouveaux vachers, recrutés sur la base du bac et du B.T.S. agricole, sont prêts à passer au stade de l'informatique. Mais ils ne négligent pas les relations « humaines », puisqu'ils sont en train d'installer une sonorisation dans l'étable. Ils ont en effet remarqué que les bêtes partageaient leur goût pour la musique... L'étude de la psychologie animale n'est pas gratuite. Pour Jean-Pierre Louvet, tout ce qui peut améliorer le rendement est bon. Il envisage même une transformation du lait, et, pourquoi pas, de se lancer dans la fabrication du fromage. La Seine-et-Marne est bien la terre du brie...

Si la mutation technique est affaire de connaissance, la mutation humaine demande du doigté et un certain sens de la diplomatie. Autrefois, le personnel de l'exploitation dépendait totalement du domaine et de la famille Rothschild. Les employés habitaient sur place et bénéficiaient d'une forme de sécurité à vie. Logement à disposition, même pendant la retraite, soins médicaux dispensés par la Fondation Rothschild... En l'espace de deux générations, tout a changé. A Favières, on vit désormais au rythmes des trente-neuf heures, du travail posté (« deux huit ») et des délégués syndicaux. « *Ce n'est pas toujours facile*, concède le directeur, *mais j'essaie d'insuffler un esprit d'équipe en évitant d'imposer l'impression d'une hiérarchie apparente.* » Et tout cela, sans cravate...

CHRISTIAN-LUC PARISON.





هكذا من الأصل

SOIRÉE

La salsa de la rue de Lappe

RUE de Lappe, non loin de la Bastille, à deux pas de tango du célèbre Balajo, la Chapelle des Lombards est en quelques années devenue un des centres mondiaux de la musique afro-cubaine, africaine, antillaise et le rendez-vous parisien des *salseros*. La salsa ? C'est un nom de circonstance récent pour une musique qui va chercher loin, celle des « latinos » installés à New-York, qu'ils appellent d'ailleurs Nueva-York (la ville est officiellement bilingue) : Cubains, Portoricains, immigrés de la Caraïbe au goût tenace des percussions, de la danse, des cuivres et des démonstrations éblouissantes. La salsa ne saurait s'écouter – pas plus qu'elle ne se joue – sans bouger. On danse, on remue, et un bon *riff* de trompettes ne se conçoit que si les pavillons éclatants où vient rebondir la lumière balaient le ciel d'un même mouvement. Avec son importante communauté antillaise et africaine, Paris ne manque pas d'amateurs et de vrais connaisseurs. La mode et l'exotisme ne suffisent pas à justifier l'existence de la Chapelle des Lombards et son succès ; elle répond en effet à une sorte de nécessité sociologique du plaisir de vivre, car les modes de vie des minorités dans les grandes villes se ressemblent. Et elle y répond bien : avec les meilleurs groupes du moment et dans une ambiance très adéquate.

Aux murs, quelques photos de musiciens de jazz : fondée rue des Lombards dans une ancienne chapelle (d'où la cocasserie très naturelle de son nom) par une équipe d'Albigeois fous de musiques poivrées, la Chapelle des Lombards rend ainsi hommage à ses débuts de club de jazz qui, au début des années 70, a porté sa réputation au-delà des océans. Depuis, les Albigeois (Jean-Luc et Nicole Fraysse) se sont, en plusieurs voyages aux Etats-Unis, convaincus de l'actualité des rythmes afro-cubains. Un temps plus tard, ils contribuaient au mouvement de découverte des musiques africaines d'aujourd'hui : celles qui mélangent, avec une incomparable énergie, le savoir du jazz, la pratique instrumentale hyper-électrifiée (guitares, synthétiseurs, claviers), les rythmes funky, la saveur des cuivres en sections alignées, et les traditions (mélodies ou percussions) de l'Afrique.

Finis les clubs d'audience respectueuse où l'on fait *« chut »* quand le bassiste prend un chorus. En jazz, ils sont encore de grande nécessité. Il est des musiques qui, telle une cérémonie, supportent mal le tapage. Mais, à la Chapelle des Lombards, lieu nocturne de vie qui s'ouvre à la foule vers 23 heures, on vient s'agiter, danser, bouger, et retrouver dans la pulsation des rythmiques le rythme venu d'ailleurs qui colle à la sueur des « rythmes du dedans ». On y vient se mettre à l'écoute d'une façon de jouer qui est du même coup une façon de danser et une façon de vivre. On y vient s'y tremper en famille, retrouver ses racines, croiser en cadence les autres Antillais de Paris, ou saluer le passage d'une star du Spanish Harlem *qui* là-bas rassemble des foules colorées et ici joue pour vous, dans ce club proche de la Bastille, rue de Lappe, où passent de moins en moins de mauvais garçons et plus du tout d'Apaches.

FRANCIS MARMANDE.

PLEIN AIR

En Vexin français

UNE balade dans le Vexin français, pourquoi pas ? A une trentaine de kilomètres seulement de Paris, le Val-d'Oise a su préserver en milieu naturel une région agricole et rurale : blé, maïs, vallon, colline boisée, plateau, bosquet, campagne aux rivières ondoyantes.

Limité à l'ouest par la vallée de l'Oise et au sud par la Seine, le Vexin français est séparé de son homologue normand par la vallée de l'Epte, qui clôt le département à l'est. C'est en effet dans la petite commune de Saint-Clair-sur-Epte, aux confins du Val-d'Oise, qu'en l'an 911 fut signé le traité qui allait fixer la frontière entre la France et la Normandie.

Aujourd'hui, le Vexin français, avec ses quelque 50 000 hectares classés zone naturelle d'équilibre, est un heureux compromis entre l'urbanisation, qui a repoussé les limites de la banlieue jusqu'à la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, et les risques d'une désertification tout aussi mortelle. Terres cultivées, fermes, résidences secondaires et prairies s'y côtoient harmonieusement.

Traversé par la RN 14 qui file vers Rouen en longeant l'ancienne chaussée Jules-César et la D 915 qui conduit vers Dieppe, le Vexin est parsemé de petites routes et d'étroits chemins qui se faufilent à travers la campagne au gré des charmantes vallées colorées de l'Aubette, du Montcient et de la Viosne.

C'est à la faveur d'une de ces petites routes que vous découvrirez le village de Longuesse, première étape d'une balade de deux jours qui, de Pontoise à Pontoise, vous fera boucler la boucle.

Une balade avec deux temps forts : le musée départemental de Guiry-en-Vexin, le premier jour, et l'abbaye cistercienne de Royaumont, le second.

Car le Vexin n'est pas riche que de nature. Son sous-sol renferme de précieux témoignages de la protohistoire et de l'époque gallo-romaine, avec les sites d'Epiais-Rhus, Genainville et Guiry-en-Vexin.

Longuesse. C'est là qu'en 1979, au lieu-dit le Fond de la Gâtine, une équipe d'archéologues a découvert, au milieu de labours, un ensemble funéraire protohistorique. Au terme d'une fouille méticuleuse, elle devait mettre au jour une fosse à dépôt d'incinération datant d'environ sept cents ans avant Jésus-Christ.

Un peu plus loin : Guiry-en-Vexin. Sur la place centrale, le château, conçu au début du XVII[e] siècle par François Mansart pour le seigneur André de Guiry. Habité, il ne se visite pas. En face, le musée archéologique départemental, construit à partir de l'ancien presbytère qui lui tient lieu, désormais, de salle d'accueil. Ouvert depuis peu au public – il a été inauguré le 30 septembre dernier, – ce musée est constitué par les collections du Centre de recherches archéologiques et par des collections publiques et privées, les fonds du musée de Guiry concernant la période allant de la préhistoire à la fin de l'époque mérovingienne. La vie quotidienne à l'époque gallo-romaine est principalement au centre des expositions, avec l'important site d'Epiais-Rhus et une vingtaine de nécropoles mérovingiennes.

A Vétheuil, c'est l'église, du XIII[e] au XVI[e] siècle, immortalisée par le peintre Claude Monet et les falaises abruptes qui bordent la Seine, qui retiennent l'attention. Non loin de là, Haute-Isle et son admirable église troglodyte. Mais aussi son Lapin savant, un hôtel-restaurant trois-étoiles, avec douze chambres, un parking, une terrasse et un bon air assuré.

Le lendemain, destination Royaumont, de l'autre côté de l'Oise, avec ses maisons anciennes et son église du XV[e] siècle. L'itinéraire va s'engager dans une campagne aux multiples routes sinueuses, aux villages typiques et aux nombreuses églises chargées d'émotion. L'automobiliste n'aura que l'embarras du choix, tandis que, délaissant de temps en temps sa voiture, il pourra s'aventurer au cœur des terres et des pâturages par des chemins pierreux découvrant souvent des points de vue inoubliables. Mais citons Nucourt, Chars et son église des XI[e], XII[e] et XIV[e] siècles dans un paysage vallonné au pied des buttes boisées du Rône, à la frontière du département de l'Oise. Citons également Neuilly-en-Vexin, Le Heaulme et enfin Nesles-la-Vallée, au cœur de la verdoyante vallée du Sausseron, sur la rive droite de l'Oise, qui a tant inspiré les peintres impressionnistes.

De l'autre côté de l'Oise, et après L'Isle-Adam, Beaumont-sur-Oise et Viarmes, on arrive à l'abbaye cistercienne de Royaumont, fondée en 1228 par Saint Louis, aujourd'hui centre culturel. On apprendra tout sur l'ordre des cisterciens, présent au XIII[e] siècle dans plusieurs sites du Val-d'Oise, le cloître, l'ancien réfectoire, les anciennes cuisines. La visite dure environ une heure, mais le parc et les alentours valent également le coup d'œil.

Le retour vers Paris se fera le long de l'Oise, côté rive droite. Pissarro, Cézanne, ont peint ces paysages aujourd'hui marqués par des cheminées d'usines. Mais à Auvers-sur-Oise, le souvenir de Vincent Van Gogh demeure. C'est là, dans un de ces champs de la vallée du Sausseron, que le peintre hollandais se donna la mort le 27 juillet 1890. Il habitait depuis quelques semaines dans une chambre laissée intacte au premier étage d'une auberge qui existe toujours et que tout le monde dans le village sait indiquer. Ne serait-ce que parce que ses propriétaires ont conservé au lieu sa vocation artistique en y organisant des expositions de peinture. L'église du village, peinte par Van Gogh en juin 1890, est elle aussi une halte émouvante.

Mais Pontoise est déjà là et la boucle est bouclée.

JACQUELINE MEILLON.

★ Musée archéologique départemental de Guiry-en-Vexin, tél. (3) 467-45-07, ouvert tous les jours sauf le mardi. En semaine de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, le week-end de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h (été, du 15 mars au 14 octobre) ; de 12 h à 17 h (hiver du 15 octobre au 14 mars).

Droit d'entrée : 5 F. Demi-tarif pour groupes, jeunes et troisième âge. Gratuit pour les moins de sept ans.

★ Hôtel restaurant le Lapin savant, à Haute-Isle, tél. (3) 478-13-43. Fermeture annuelle en novembre et pendant les vacances scolaires de février.

★ Fondation Royaumont, 95270 Asnières-sur-Oise, tél. (3) 035-40-13.

Visite de l'abbaye le matin de 10 h à 12 h 30 et l'après-midi de 14 h à 18 h.

BON BEC...

Chez Bacchus

DÉBARQUANT à Paris, en 1922, Simenon découvrit ces bistrots de quartier dont le patron, venu de sa province, faisait venir les vins de son village, les mettait en bouteilles avec un soin de vigneron. Enthousiasmé, il y conduisit son commissaire et Maigret devint un familier de ces bouchons.

L'après-guerre en vit disparaître beaucoup et il fallut l'arrivée à Paris de la coupe du Meilleur Pot (créée par Marcel Grancher, à Lyon) pour redonner quelque lustre aux meilleures maisons, aux sûrs comptoirs où le vin primait l'apéro auprès de connaisseurs appliquant l'axiome des traboules : *« Si peu qu'on prend, ça soutient ! »* Avec ces vins de pays s'annonçaient cochonnailles et fromageons de même provenance, pour de sympathiques mâchons.

Aujourd'hui encore les amateurs savent le chemin du *Sauvignon* de la rue des Saints-Pères (dont le patron, solide Arverne, a été chanté par Maurice Fombeure), de la *Taverne Henri-IV*, sur le Pont-Neuf, du *Rubis* au marché Saint-Honoré, de la *Cloche des Halles* au jambon à l'os incomparable, de *Ma Bourgogne* au boulevard Haussmann, du célèbre *Père tranquille* de l'avenue du Maine et son patron de choc Jean Nouyrigat, *« tonitruant autant que tendre »*. Entre autres...

Mais voilà ! Leur succès, modeste mais certain, leur donna des imitateurs. Tablant sur le snobisme, ceux-ci entendirent proposer, au verre, de grands crus sur lesquels il y a plus à gagner. On inventa un appareil à azote permettant au vin de la bouteille débouchée de ne pas s'altérer (pourquoi pas un bec verseur ?). Et substituant à l'humble saucisson le foie gras et le saumon fumé se créèrent des bar à vin jouant à l'élite.

Bientôt le bouchon de quartier devra faire place au « wine-bar » à succursales multiples ! Car il faut désormais dire « wine-bar » si l'on veut être pris au sérieux !

Je ne conteste pas les connaissances certaines en œnologie de jeunes Anglais et Américains installés à Paris, loin de là. Mais avouez qu'au pays de Rabelais la glorification du « wine-bar » peut faire sourire !

***

Wine-bar donc, puisque le mot est à la mode. Ils se multiplient. Je préfère, dans le cadre du « Petit Café » de Tristan Bernard, une maison comme *Pétrissans*, avenue Niel !

Wine-bar ! Je préfère aussi le nom de caveau qu'à choisi le *Mövenpick* pour son bistrot à vin de la rue Vignon. Jacques Boudin y est, selon le mot de son patron, *« un sommelier, un maître de chais et un échanson tout à la fois »*. Nous sommes loin du bouchon cher à Maigret mais du moins, tout en se régalant à prix honnêtes de viande des Grisons, de malakoff de Vinzel et de la succulente tarte au vin de Zurich, peut-on avec Jacques s'initier aux vins suisses et bavarder des meilleurs vins français.

***

Les marchands de vins s'y sont mis. Sans parler de Nicolas qui a ouvert un *« Jéroboam »* à côté des Bouffes-Parisiens, mais où les Parisiens ne peuvent bouffer que bien mal. Dernière en date, dans le passage Puteaux (31-33, rue de l'Arcade), la *Boutique des vins* de Françoise Dupuy. La première femme à la tête d'un wine-bar proclame son service de presse. Sans faire chorus, je dirai que Françoise Dupuy est femme de talent et d'allant, qu'elle vend d'honorables bouteilles, qu'elle sert aux amateurs des plats du jour (50 F environ), et que je lui souhaite de réussir.

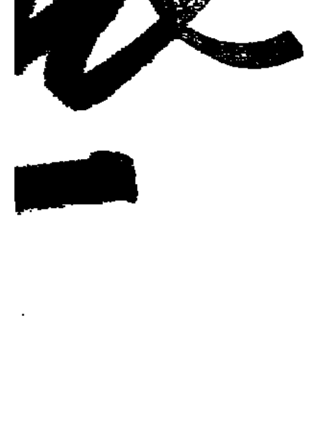
Mais cette multiplicité rend-elle service aux vins ? C'est ce que je suis allé demander à mon ami Bacchus. Pardon ! A Jean-Marie Picard !

Jean-Marie Picard, installé depuis bientôt 10 ans, ne mâche pas ses mots : *« Si les classiques bistrots à vin n'offrent trop souvent que quelques crus, toujours les mêmes, manquant de variété, donc d'originalité, les wine-bar, veulent trop en faire, au contraire. D'abord on ne verse pas le vin « à l'appareil », comme un vulgaire apéritif, ensuite leur recherche d'originalité s'attache à des crus trop riches, pas faits pour charcuteries et fromages (qui sont l'accompagnement idéal de dégustation) et encore moins faits pour le porte-monnaie. Enfin ils vendent trop cher (multipliant souvent par quatre !) »*. Ce n'est pas son cas. A emporter, on trouve chez lui une dizaine de bouteilles, rouges et blancs, à moins de 20 F (dans une gamme de 12 à 35 F). Y compris le Domaine de Santès-le-Bas, ce vin de pays de la cité de Carcassonne dont la vigneronne est une œnologue (M[me] de Beaulieu) et que j'ai retrouvé à la carte de J.-P. Coffe, « Chez Modeste ».

« En dégustation quelques assiettes (de charcuteries, de jambon, de fromages) à 30 F, une tourte au miel et aux noix qui enchante les clients, qui se pressent notamment chaque samedi, où l'on peut, verre en main », dialoguer avec un vigneron venu tout exprès « bavarder son vin ». Le beaujolais 1983 est arrivé pour le 19 novembre. Suivront un champagne, un châteauneuf-du-pape, un sauternes (Château Rieussec), puis au début 1984 un vin de Savoie, un bellet niçois, etc.

En vérité ce *Petit Bacchus* (13, rue du Cherche-Midi, en face de chez *Poilâne* – tél. 544-01-07), avec sa cave dégustation, me paraît être l'anti-wine-bar idéal !

ROBERT J. COURTINE.





INFORMATIONS « SERVICES »

AU SOMMAIRE DES REVUES

Femmes

Dans nos derniers « Sommaires », nous avions signalé l'article d'André Guérin réveillant, dans *la Revue des Deux Mondes* de septembre, les fables (hypothèses, si l'on préfère) un peu éculées qui corrigent l'histoire de Jeanne d'Arc pour lui donner une *happy end*, c'est-à-dire médiocre, bourgeoise, à ras de terre. Le Père Michel Riquet s'élève aussitôt contre cette manie et rappelle que nous ignorons peu de chose de la vie de Jeanne, et rien de sa mort. Les preuves abondent et sont irréfutables. Précédent l'un et l'autre article, Maurice Schumann évoquait, en juillet, le message de paix de la guerrière, et la « présence » universelle de Jeanne. Au ministre des affaires étrangères français, son homologue Zhou-Enlai contait naguère l'épopée de deux sœurs qui, dans la Chine d'il y a deux mille ans, vainquirent l'envahisseur. Et il lui demanda : *« Connaissez-vous ces Jeanne d'Arc ? »* Il ne les connaissait sans doute pas, mais il avait entendu parler d'une fille de seize ans qui, elle, connaissait Jeanne mieux sans doute que Zhou-Enlai : elle la prit pour exemple, agit comme elle, fut suppliciée comme elle. C'était dans la Corée de 1919, et les Coréens l'ont surnommée « Jeanne d'Arc ». (Numéros d'octobre, septembre, juillet. Le numéro : 21 F. 15, rue de l'Université, 7e.)

Pénélope, revue pour l'histoire des femmes, traite cette fois de « Questions sur la folie ». La femme n'est-elle pas une *« folle en puissance »* ? A l'asile ! *« Au nom du père, du fils et du Saint-Mari »*. Enfermement, enchaînement : « Du bûcher au divan » — sommes-nous si loin de Jeanne ? — puis à la tarte-à-la-crème hystérie, jusqu'aux « folles » de la place de Mai. *« Elle est folle ! Tu es folle ! »*, prononce l'homme. Et tout est dit.

Reste que la souffrance mentale existe pour les femmes aussi. Il y a de quoi. (Nº 8. 30 F. Centre de recherches historiques, 54, bd Raspail, 75270 Cedex 06.)

La Revue d'en face : « En face », ce sont les femmes. Tout ce qui les concerne, et donc le reste aussi, même les hommes à l'occasion. *« Ce qu'un homme fait, une femme peut le faire. »* Et même beaucoup mieux au besoin, quand les hommes en sont incapables : encore et toujours Jeanne. Tandis que l'inverse n'est pas vrai.

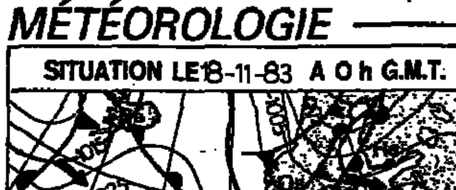
Mais, ici, il s'agit seulement d'emploi. Ce numéro témoigne à lui seul de l'extrême diversité des centres d'intérêt « en face » : du bébé éprouvette à la femme dans ses rapports avec la philosophie. (Nº 13. 35 F. Plaisamment illustré. Ed. Tierce, 1, rue des Fossés-Saint-Jacques, 5e.)

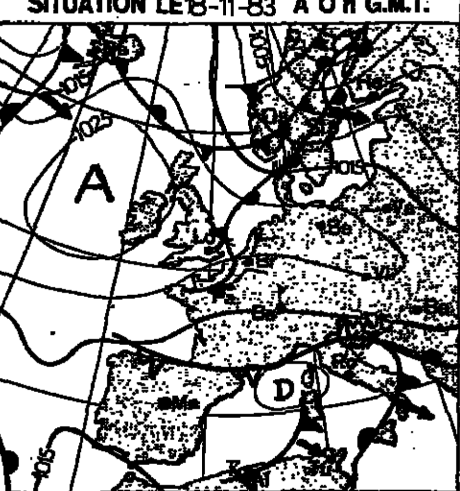
Les Cahiers du GRIF s'installent dans leur nouvelle forme qui encourage notre fidélité : non plus magazine, revue proprement dite, mais illustrée. Le titre-thème de ce cahier tient dans un seul mot, sans fard : « Jouir ». — Où ? Comment ? Pourquoi ? Contre qui ? — Posées déjà il y a une quinzaine d'années, des questions semblables avaient reçu, dans la forme plus habillée de l'avant-68, des réponses qui répondaient à l'euphorie des commencements. Aujourd'hui, l'euphorie s'est envolée. Le manichéisme aussi. Lucidité, défiance, réalisme, mais appétits intacts et joyeusement carnivores. Témoignages, autobiographies : ces femmes parlent d'elles-mêmes avec une liberté crue qui nous surprend encore un peu. Théorie aussi, et même philosophie : Françoise Collin, A.-M. Dardigna. Fiction : A.-M. de Vilaine, où l'homme n'est qu'une oreille sourde ; et la belle lettre inventée de Luce Irigaray : tout un poème. (Nº 26, II de la nouvelle série. 45 FF, 300 FB. 48, rue E.-Bouillot, 1060 Bruxelles.)

Le dernier numéro de *Migrants-Formation* est consacré aux femmes immigrées. Un sujet peu traité jusqu'ici : les jeunes filles de la seconde génération, leurs conflits familiaux, leurs aspirations, revendications et choix de tous ordres. *« Pourquoi réussissent-elles souvent mieux que leurs frères ? »* Et pourquoi *« se montrent-elles plus modernistes qu'eux en ce qui concerne le statut de la femme ? »* Ici, la réponse va de soi. (Nº 54. 15 F. Centre national de documentation pédagogique, 29, rue d'Ulm, 75230 Cedex 05.)

YVES FLORENNE.

MÉTÉOROLOGIE







PRÉVISIONS POUR LE 19 NOVEMBRE A 0 HEURE (G.M.T.)

Évolution probable du temps en France entre le vendredi 18 novembre à 0 heure et le samedi 19 novembre à minuit.

Après l'évacuation de la perturbation de Méditerranée, des conditions anticycloniques se développeront sur le pays. Toutefois, dans ce champ élevé passera un thalweg atténué associé à un front froid qui atteindra les côtes de la Manche samedi sous forme nuageuse.

Samedi, près de la Manche et de la mer du Nord, le temps sera le plus souvent nuageux avec le matin un ciel bas et des brouillards côtiers, des éclaircies passagères en milieu de journée, une couverture nuageuse plus importante l'après-midi à l'approche du front froid. Les températures passeront de 3 à 5° le matin à 10° l'après-midi.

Sur le pourtour méditerranéen, le temps sera variable, puis beau. Quelques averses se produiront en Corse. Elles deviendront rares l'après-midi. Les températures minimales seront de 9° à 12° sur la Corse et les littoraux varois et niçois, de 0° à + 3° plus à l'ouest. Les maxima seront de l'ordre de 14°.

Ailleurs, on observera des gelées nocturnes et matinales de – 3° à – 6° à l'exception des régions proches des côtes atlantiques, où les minimales seront de 3° à 5°. Les brouillards seront locaux et parfois givrants. Ils se dissiperont rapidement, faisant place à un temps ensoleillé. La couverture nuageuse arrivant de l'ouest atteindra en soirée les Ardennes et l'ouest du Bassin parisien. Les températures maximales seront de 7° dans le Nord-Est à 12° dans le Sud-Ouest.

Prévisions pour dimanche : Près de la Méditerranée, un temps ensoleillé bien que frais le matin prédominera. Près de la Manche et dans le Nord, les nuages seront abondants, en particulier le matin, où ils pourront donner de faibles pluies. Ces nuages gagneront progressivement le Bassin parisien, le Nord-Est et enfin le Jura et donneront quelques précipitations près des frontières. Sur le reste du pays, la matinée sera fraîche avec des gelées comprises entre – 2° et – 5° et avec localement quelques brouillards givrants ; dans la journée, nuages et éclaircies se partageront le ciel.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 17 novembre; le second, le minimum de la nuit du 17 au 18 novembre) : Ajaccio, 17 et 12; Biarritz, 12 et 6; Bordeaux, 11 et – 1; Bourges, 8 et 0; Brest, 12 et 10; Caen, 10 et 5; Cherbourg, 10 et 8; Clermont-Ferrand, 1 et – 7; Dijon, 7 et – 1; Grenoble, 6 et 2; Lille, 9 et 2; Lyon, – 1 et – 2; Marseille-Marignane, 13 et minimum non indiqué; Nancy, 8 et – 2; Nantes, 11 et 7; Nice-Côte d'Azur, 11 et 8; Paris-Le Bourget, 8 et 3; Pau, 12 et 5; Perpignan, 9 et 9; Rennes, 11 et 4; Strasbourg, 7 et – 2; Tours, 9 et 1; Toulouse, 12 et 4; Pointe-à-Pitre, 32 et 25.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 24 et 15; Amsterdam, 5 et – 3; Athènes, 19 et 16; Berlin, 5 et – 4; Bonn, 7 et – 3; Bruxelles, 8 et – 1; Le Caire, 29 et 23; îles Canaries, 25 et 18; Copenhague, 3 et – 3; Dakar, 28 et 24; Djerba, 23 et 19; Genève, 5 et 2; Jérusalem, 22 et 9; Lisbonne, 18 et 12; Londres, 9 et 7; Luxembourg, 6 et 0; Madrid, 15 et 7; Moscou, – 6 et – 10; Nairobi, 29 et 15; New-York, 7 et 5; Palma-de-Majorque, 21 et 12; Rome, 11 et 10; Stockholm, – 2 et – 4; Tozeur, 22 et 15; Tunis, 22 et 14.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

EN BREF

FORMATION

INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN. – L'École polytechnique féminine donne une formation d'ingénieur électronicien aux titulaires d'une maîtrise scientifique et aux ingénieurs en reconversion. L'enseignement est assuré par des industriels et des universitaires. La formation, qui commence dans les jours qui viennent, dure dix-huit mois, jusqu'en juillet 1985. Elle comporte treize semaines de mise à niveau, un an de formation spécifique et trois mois de stages en industrie. L'accent est mis sur l'instrumentation, la micro-électronique et la robotique.

★ **E.P.F., 3 bis, rue Lakanal, 92330 Sceaux. Tél. : 660-95-18.**

JEUNES

EN VOYAGE. – Vivre sans frontière A.F.S. (American Field Service) organise, pour les jeunes de 4e, 3e et 2e, des séjours trimestriels à l'étranger. Après examen de leur candidature par des comités locaux, les jeunes suivent un travail de préparation avant leur départ à destination du Canada ou d'un pays d'Europe (Angleterre, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal). Ils suivent le programme scolaire qui correspond à leur niveau et partagent la vie de la famille d'accueil. Une certaine connaissance de la langue est donc nécessaire. De retour en France, ils reçoivent leur correspondant. Les frais sont proportionnels au quotient familial. Clôture des inscriptions le 25 novembre pour le prochain départ en août 1984.

★ **A.F.S. Vivre sans frontière, 69, rue Rochechouart, 75009 Paris. tél. : 285-04-64 et 36, cours de Verdun, 69002 Lyon. Tél. : (7) 838-85-99.**

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 18 novembre :

UN DÉCRET

- Portant nominations, affectations, réintégrations et admissions dans les cadres d'officiers généraux (active et réserve).

UNE LISTE

- D'admissibilité au concours externe d'entrée à l'Ecole nationale d'administration (année 1983.)

Les mots croisés se trouvent page 36.

LOTO — TIRAGE Nº 46 DU 16 NOVEMBRE 1983

17 27 37 41 42 49

NUMÉRO COMPLÉMENTAIRE 38

6 bons numéros	6	2 201 859,00 F
5 bons numéros et complémentaire	29	227 778,50 F
5 bons numéros	1 222	16 216,60 F
4 bons numéros	[illegible]	214,20 F
3 bons numéros	[illegible]	13,40 F

PROCHAIN TIRAGE LE 23 NOVEMBRE 1983

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 20 NOVEMBRE

« Coulisses de la Comédie-Française », 10 h 15, 10 h 30, entrée place Colette, Mlle Lemarchand, Mlle Oswald.

« Hôtel de Rochechouart », 15 heures, 110, rue de Grenelle, Mme Zujovic (Caisse nationale des monuments historiques).

« Le Sénat », 15 heures, angle des rues de Tournon et Vaugirard (Arcus).

« Vieux Montmartre », 14 h 30, métro Abbesses (Les Flâneries).

« Hôtel de Villeroy », 14 h 45, métro Varenne, Mme Hauller.

« Hôtel de Rothelin », 15 heures, 101, rue de Grenelle, M. Boulo.

« Hôtels de Mortemart et de Meilleraye », 15 heures, 27, rue Saint-Guillaume (Paris et son histoire).

CONFÉRENCES

15 heures, 163, rue Saint-Honoré, A. Motte : « La vie après la mort dans l'ancienne Egypte » ; Natya : « Les nombres sacrés dans la tradition chrétienne ».

15 h 30, 15, rue de la Bûcherie, A. Maumené : « Proche-Orient, Palestine, Samarie, Judée, Galilée » (projections) (Artisans de l'esprit).

16 h 45, 62, rue Saint-Antoine, S. Saint-Girons : « Titien, son prestige à la cour de Charles Quint » (projections) (Monuments historiques).

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	341 F	554 F	767 F	980 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	661 F	1 194 F	1 727 F	2 260 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	381 F	634 F	887 F	1 140 F
II. – SUISSE, TUNISIE	454 F	779 F	1 105 F	1 430 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

هكذا من الأصل

Le Monde

LOISIRS ET TOURISME

L'ACTUALITÉ DU TOURISME SOCIAL

La Réunion en famille

FASCINANTE diversité ! Une île volcanique au milieu de l'océan Indien, en partie ceinturée d'une barrière de corail et dominée par une montagne jeune et abrupte. Entre ces deux pôles, tous les éléments d'un gigantesque kaléidoscope aux contrastes saisissants. Le mythe du cocotier est à détruire. Il ne représente qu'une très faible partie du charme de cette île où les plages de sable blanc (corail) ou noir (lave) sont peu nombreuses.

Les éléments de cette combinaison tiennent au relief. Le sommet du piton des Neiges, à 3 069 mètres, est entouré de trois grands bassins d'effondrement ; les cirques de Cilaos, de Malfate et de Salazie, bordés par deux grandes plaines au pied de l'actuel volcan. L'orientation de l'île, face aux vents dominants, conduit d'autre part à des écarts de pluviosité importants : 1 mètre par an sur la côte ouest à plus de 10 mètres sur la côte est. Les températures maximales sur l'année s'échelonnent de 30 °C sur le rivage à 0 °C en montagne. Une variété impressionnante de paysages en découle. Des ravines escarpées, sillonnées par d'imposantes cascades, des plaines verdoyantes et des montagnes rocailleuses jusqu'aux falaises surplombant la mer.

A cette juxtaposition de paysages très différents répond un brassage de population peu commun, que l'histoire de l'île a jalonné de trois grands repères : l'installation de la Compagnie des Indes en 1663, sur un territoire seulement peuplé de quelques pirates, puis, un siècle plus tard, la prise de possession, par la Couronne, qui en fait l'une de ses colonies.

Pendant cette période, l'exploitation de la canne à sucre – elle maintient le sol et résiste aux cyclones – provoque l'arrivée d'esclaves des côtes africaines, et de Tamouls (originaires des côtes indiennes), après l'abolition de l'esclavage. En 1863, la fin de la grande époque du sucre conduit à de grosses difficultés et à la stabilisation de la population. A ces trois grands courants de population (Blancs, Noirs et Indiens) s'ajouteront des Chinois et des Indiens musulmans. Ce *melting pot* a engendré un large métissage d'où les querelles raciales sont relativement absentes.

Cette étonnante diversité géographique et ethnique offre des images pittoresques : le maire d'une commune du Sud (d'origine asiatique et grand voyageur) compare ses pâturages à... l'Auvergne. L'installation d'un hôtel en bord de mer nécessite la climatisation et des radiateurs doivent être installés à quelques kilomètres. Un champ d'artichauts suit de quelques virages les immenses plantations de cannes à sucre ; les fougères arborescentes jouxtent les acacias...

Dans ce contexte, le tourisme ne peut se résumer à un simple séjour de « farniente », comme les îles proches de Maurice ou des Seychelles peuvent en proposer. Ce relatif handicap peut être, aujourd'hui, un atout dans un département où l'économie de transfert représente 75 % du produit intérieur brut. Le retard de développement du tourisme dans l'île, dix ans après ses proches voisins de l'océan Indien, a permis d'éviter la création de « parcs à touristes » et entraîne une réelle diversification des structures d'accueil : deux hôtels de chaîne (Méridien et Novotel), une vingtaine d'hôtels classés et un important réseau de gîtes et de V.V.F. (Villages vacances familles).

Cette caractéristique du jeune tourisme réunionnais est à rapprocher de son large aspect familial (à 70 %). Deux origines à cet état de fait : l'existence d'une importante population réunnionaise émigrée en métropole qui bénéficie de tarifs préférentiels, voire de la gratuité, dans ces déplacements ; et l'essor (encore balbutiant) d'un tourisme local, la clientèle purement métropolitaine ne représentant que 20 % du flux général. L'effort a donc davantage porté sur un tourisme de type « social » : aménagement de sentiers, de sites de loisirs et de villages de vacances. A cet égard, le développement de V.V.F. est significatif : dix ans après sa création, l'association V.V.F. Réunion envisage la possibilité d'un quatrième centre.

Géographiquement et structurellement, le tourisme de l'île ne repose ni sur du sable ni sur du rêve. Il se heurte, cependant, à un obstacle majeur : le coût du transport aérien. La liaison quotidienne d'Air France avec la métropole bénéficie d'un des plus bas tarifs au kilomètre, mais le prix du billet (6 180 F A.R. en « Voyage pour tous ») s'accommode assez mal avec la découverte de randonnée elle-même peu coûteuse. La recherche d'une possibilité de charter n'existe pour l'instant qu'à l'état embryonnaire (deux liaisons par mois au départ de Bâle par Point Air à 4 500 F, avec deux nuits dans un établissement trois étoiles).

Les perspectives de développement du tourisme réunionnais passent par plusieurs objectifs : la formation d'un personnel (hôtellerie, artisanat, animation) dans un département qui connaît un taux de chômage de près de 30 % et l'afflux de jeunes (13 000 par an) sur le marché du travail.

DENIS HAUTIN-GUIRAUT.

(*Lire la suite page 32.*)

Formules souples chez V.V.F.

A une capacité hôtelière – toutes catégories confondues – de plus de 800 chambres, y compris le Club Méditerranée, les Villages vacances familles (V.V.F.) de la Réunion ajoutent un ensemble de 548 lits, ce qui représente plus du tiers de l'hébergement touristique de l'île.

La commercialisation de ces villages est réalisée par V.V.T. (l'agence de voyage des V.V.F.). Elle n'inclut pas obligatoirement le transport et offre un séjour « Réunion » qui laisse une totale liberté dans le choix des trois villages proposés. Saint-Gilles (296 lits), situé dans un parc de 5 hectares, sur le littoral, en bordure du lagon ; Saint-Leu (132 lits), rénovation d'une ancienne maison coloniale, dans le centre du village, à proximité de la mer, et Fleurs-Jaunes (120 lits) dans le cirque de Cilaos, implanté au pied de la forêt.

Ces trois villages ont en commun une grande souplesse d'utilisation. A Cilaos, seulement, la pension complète est obligatoire ; dans les deux autres villages toutes les solutions sont possibles. Les bungalows (prévus pour six à huit personnes) présentent tous la particularité d'être divisibles et permettent ainsi d'accueillir deux ou quatre personnes, avec une cuisine équipée. Ils sont regroupés autour d'un bâtiment abritant les services communs (réception, restaurant, salles de jeux). A Saint-Leu, la volonté d'accueillir des personnes âgées – le centre a été financé en partie par la caisse de retraite réunionnaise – a conduit au regroupement de l'ensemble du village dans un espace restreint pouvant entraîner une certaine promiscuité.

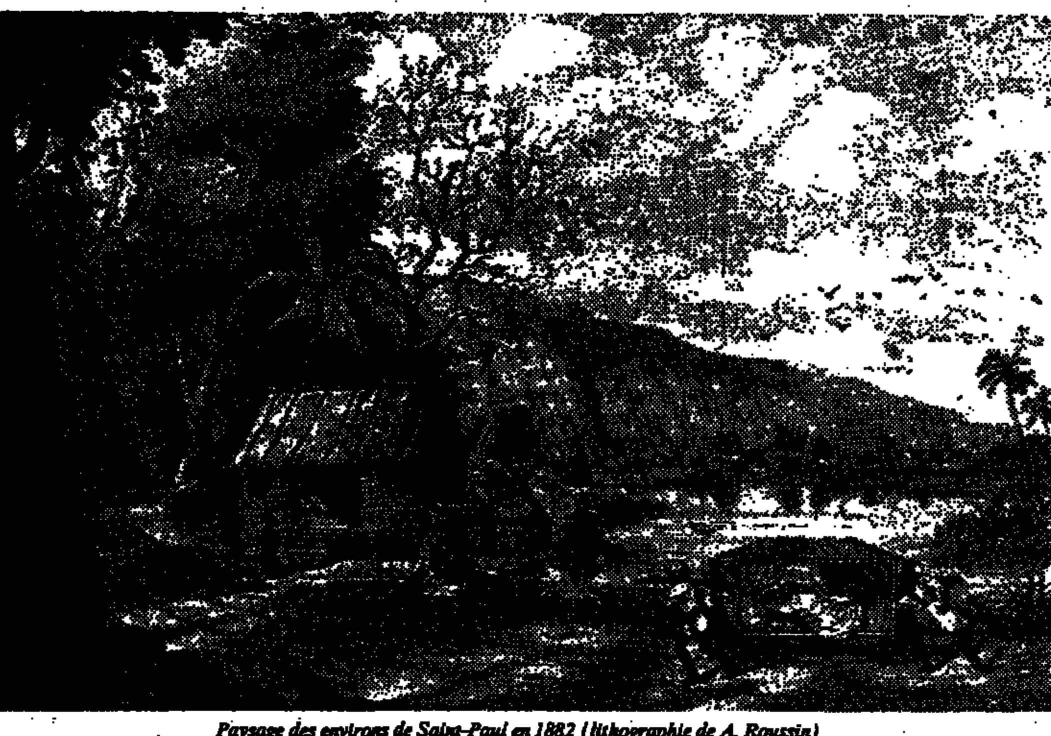
Dans les V.V.F. de la Réunion, treize semaines sont réservées aux habitants de l'île bénéficiant de bons de vacances de la Caisse d'allocation familiale (du 19 décembre au 19 février) et, en juillet-août, à des familles réunionnaises habitant la métropole. Les prix s'échelonnent de 675 francs à 1 000 francs la semaine pour un studio de deux ou quatre personnes suivant le régime de pension. Le prix d'un repas à emporter s'élève à 22 francs et celui d'un repas au restaurant à 38 francs, ou 70 francs s'il est accompagné d'une animation. Des séjours de groupes peuvent être organisés.

Le projet d'installation d'un quatrième V.V.F. est en cours d'études et pourrait être réalisé à l'horizon 1984-1985.

D. H.-G.

★ *V.V.F Réunion* . B.P. 20, 97434 Saint-Gilles-les-Bains. Tél. (262) 24-47-47

★ *V.V.T.* : Paris, 38, bd Edgar-Quinet, 75014. Tél. 320-12-88 ; Lyon, 11, quai des Célestins, 69002 ; Lille, 52, avenue du Président-Kennedy, 59800.



Paysage des environs de Saint-Paul en 1882 (lithographie de A. Roussin)

Le Touring est mort, vive le Touring ?

LE vendredi 28 octobre disparaissait, de manière plutôt indigne, une vieille dame très digne : le Touring Club de France, quatre-vingt-treize ans, la plus ancienne association de tourisme de notre pays. Ce jour-là, le tribunal de Paris rendait un jugement transformant le régime du règlement judiciaire, sous lequel subsistait le Touring depuis 1981, en liquidation de biens. Une décision qui impliquait, à terme, la mise en vente des actifs et, dans l'immédiat, le licenciement des salariés de l'entreprise (1)

Directeur général du Touring (il avait été désigné par les mandataires de justice), M. Pierre Guédon exprimait son « *écœurement* » de voir le T.C.F. mourir « *de l'incompréhension et de la mauvaise volonté de ses anciens banquiers* » et être la victime des « *technocrates incompétents du cabinet du secrétariat d'État au tourisme, qui, pour des raisons difficiles à comprendre, avaient réussi à saboter le dossier, malgré la volonté évidente manifestée au plus haut niveau de l'État* »

De la banale liquidation on passait à la polémique, une polémique qu'allaient contribuer à alimenter ceux qui laissaient entendre que M. Guédon avait été, en fait, le fossoyeur du T.C.F. Spécialiste des entreprises en difficulté (c'est ainsi qu'il se présente), M. Guédon ne pouvait laisser passer pareille insinuation. Il se cabrait donc et contre-attaquait.

L'homme, de toute évidence, sait plaider un dossier. Et une cause. La sienne, certes, mais aussi celle du T.C.F. « *Le Touring*, avouera-t-il, *c'est mon premier échec. Mais mon bilan doit être apprécié sur deux ans. La première année, c'est une restructuration réussie. La seconde aurait dû être celle du redéploiement. Là, ce fut l'échec.* » « *D'abord*, explique-t-il, *parce que, faute d'une indispensable politique de communication (nous n'en avions pas les moyens), nous avons perdu 20 000 sociétaires en 1982. Ensuite, en raison des difficultés économiques générales et de la baisse de fréquentation de nos campings et villages. Résultat : nous ne pouvions franchir le cap.* »

Ce qui n'empêchera pas M. Guédon d'affirmer qu'une solution permettant de sauver le Touring était encore possible et qu'elle passait par l'adoption du plan de trois ans qu'il proposait et qui prévoyait, notamment, 10 millions d'investissements dans le domaine de la communication, dont cinq dès la première année. Un plan mort-né faute d'avoir obtenu l'indispensable concours des banques sollicitées : la B.N.P. et la Société générale. Un plan dont il reconnaît d'ailleurs que, dans un contexte économique défavorable, « *il n'était pas joué d'avance* ». Mais un plan qui, selon lui, permettait, seul, de maintenir un Touring « global », de préserver cette « spécificité » sur laquelle il ne cessera d'insister, c'est-à-dire cette vie associative, toutes ces activités à base de bénévolat qui faisaient l'originalité du T.C.F.

PATRICK FRANCÈS.

(*Lire la suite page 33.*)

(1) *Ce qui a été annoncé le 9 novembre.* Le T.C.F. employait encore trois cent trente personnes, auxquelles il faut ajouter les quatre-vingt-dix employés de Touring Secours et neuf personnes travaillant à la section assurances.

Déshérités en vacances

PERMETTRE à un nombre croissant de Français de partir en vacances et réhabiliter le patrimoine d'hébergement : tels sont les axes principaux de la politique sociale du tourisme (pour la durée du *IXe Plan*) que vient de présenter M. Roland Carraz, secrétaire d'Etat au tourisme.

Cette politique de « démocratisation » des congés s'appuiera notamment sur les grandes associations œuvrant dans ce secteur. C'est ainsi que M. Carraz a annoncé que plusieurs conventions devraient être signées prochainement avec la Fédération des gîtes ruraux, Tourisme et travail, la Fédération unie des auberges de jeunesse et l'Union nationale des associations de tourisme. Le programme « Vacances de qualité pour tous » et « Accueil vacances jeunes » que vient de proposer M. Robert Lion, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, se situe dans le droit fil de la politique définie par le secrétaire d'Etat.

« Vacances de qualité pour tous » vise à soutenir financièrement des propositions d'actions originales dans le domaine du tourisme au profit des populations les plus défavorisées et exclues des vacances pour des raisons financières et culturelles. Vingt-trois projets répartis dans toute la France ont été retenus pour 1984. Ces projets, souvent en relation avec des opérations d'amélioration de l'habitat, émanent d'associations et d'organismes sociaux. Chômeurs de longue durée, mères célibataires aux revenus modestes, handicapés, jeunes en difficulté, travailleurs immigrés et personnes âgées à faibles revenus sont concernés par cette initiative. Bref, séjours en gîte, en maisons familiales, programmes d'insertion sociale ou chantiers pour deux mille personnes

Sans tapage publicitaire, « Accueil vacances jeunes » a favorisé le départ en vacances, au cours de l'été 1983, de 930 jeunes habitant des quartiers dégradés et situés, notamment, en régions Ile-de-France, lyonnaise et marseillaise. Ils ont été accueillis sur leur lieu de villégiature comme des jeunes et non comme des cas sociaux. Aucune mention de leur situation, de l'origine des financements, n'a été faite aux vacanciers qu'ils ont côtoyés. La cohabitation a été sans faille. L'expérience, selon ses responsables, a été positive et mériterait d'être renouvelée.

Le coût de ces deux projets – « Vacances de qualité pour tous » et « Accueil vacances jeunes » – s'élève à plus de 4,6 millions de francs.

De bonnes initiatives qui intègrent, comme l'a déclaré M. Robert Lion, « *l'aide sociale aux vacances dans l'ensemble de la politique sociale* » : amélioration des quartiers dégradés, insertion professionnelle des jeunes et prévention de la délinquance.

Mais, comme l'a affirmé le directeur général de la Caisse des dépôts, « *l'intervention sociale n'a de sens que si elle s'inscrit dans la durée* ». Aux pouvoirs publics de jouer et d'amplifier ces « actions vacances » encore trop limitées.

JEAN PERRIN.

LA RÉUNION

Sentiers et gîtes

LA Réunion dispose d'un sentier de grande randonnée, le G.R.1, long de 80 kilomètres, qui relie les trois cirques, et de plus de 400 kilomètres de sentiers balisés. Un deuxième G.R. (en projet) permettra de raccorder Saint-Denis à Saint-Philippe (62 kilomètres).

L'importance de ce réseau, bien entretenu par l'Office national des forêts, offre aux randonneurs de tout niveau un large éventail de possibilités. Une quinzaine de gîtes de montagne, gérés par l'office du tourisme et le syndicat d'initiative de Saint-Denis, ont été implantés sur les tracés de ces sentiers balisés (il est prudent de réserver). Les plus importants et les mieux aménagés sont les gîtes dits : du Volcan (Pas-de-Bellecombe), avec son annexe et ses bungalows (46 places au total), de la Roche-Écrite et de Belouve (cirque de Salazie), avec 16 et 14 places, du Piton-des-Neiges et des Affouches (aux abords du cirque de Cilaos), avec 15 et 10 places, ainsi que – dans la zone du cirque de Mafate – les gîtes La Nouvelle (38 places), Marla (13 places), Aurère (sur les pentes escarpées du Grand-Bénare, 2 896 m) avec 20 places, Roche-Plate (24 places) et Grand-Place (la Ravine-Fontaine) avec 18 lits. Leur capacité actuelle atteint 200 lits environ, assurant un confort relativement rustique.

Ils sont généralement dotés d'eau courante et d'une literie sommaire (y compris couvertures), mais ne possèdent pas l'électricité (à l'exception du gîte du Volcan). La plupart de ces gîtes offrent aussi des possibilités de repas, mais ce n'est pas la règle : se renseigner à la réservation. Quant aux tarifs (à la nuit uniquement), ils varient de 25 F à 35 F en week-end et de 12 F à 17 F en semaine, avec des réductions pour les moins de 18 ans : 20 F en week-end et 10 F en semaine ; en plus, une caution, remboursable, de 15 F par personne est réclamée à la réservation.

Les hauts de l'île

Pour des séjours prolongés (une semaine et plus), une vingtaine de gîtes ruraux sont aménagés et mis à la disposition des amateurs de vacances en milieu rural. Situés pour la plupart dans les hauts de l'île – c'est-à-dire à une altitude de 600 à 1 200 mètres, – ils totalisent une centaine de lits et sont regroupés au sein d'un relais départemental des gîtes ruraux. La location d'un gîte (maison indépendante, entièrement aménagée et équipée : salle de bains ou douche, cuisine, réfrigérateur, eau chaude, souvent téléphone, draps fournis sur demande) se fait à la semaine – auprès du comité régional au tourisme – à des prix variant de 450 F pour trois personnes à 1 400 F pour neuf personnes. Les endroits où ces maisons de vacances en milieu rural sont le mieux implantées se trouvent aux environs des localités suivantes : Plaine-des-Cafres (5 gîtes), Saint-Leu (9 gîtes), Salazie (2 gîtes), Plaine-des-Palmistes (3 gîtes), (3 gîtes), Saint-Gilles (2 gîtes), Les Avirons, Saint-Joseph. Ceux de la zone Saint-Leu et Saint-Gilles, situés sur les hauts de ces communes, se trouvent à quelques kilomètres seulement de la mer. Toujours placés à proximité de la maison du propriétaire, les gîtes présentent l'avantage d'un possible approvisionnement en produits fermiers et souvent d'une table d'hôte. – M. M.

★ Office du tourisme de la Réunion et syndicat d'initiative de Saint-Denis, rue Rontaunay, 97400 Saint-Denis. Tél. : (262) 21-24-53 et 21-65-23.

RANDONNÉE

Un train pour marcher

L'EXOTISME de la lenteur orchestré par la S.N.C.F. à bord du Cévenol s'évade désormais, tout au long de l'année, de la voie ferrée entre Clermont-Ferrand et les Cévennes. Un plaisir peut en cacher un autre si l'on suit Chamina, association pour le développement de la randonnée pédestre dans le Massif Central.

Depuis peu, elle fait du train une rampe de lancement pour quinze itinéraires, de deux à quatre jours, dont les points de départ et d'arrivée se situent invariablement dans une gare.

Celle de Prades-Saint-Julien reçoit chaque matin à 7 h 56 le convoi parti de Paris à 23 h 24. Désaffectée, elle attend un acquéreur. L'arrêt du Cévenol la rend un court instant à la vie, bloquée le reste du temps derrière les vitres cassées. L'unique quai de Prades marque le départ d'une errance en Haute-Loire, autour des gorges de l'Allier.

En deux jours, nous allons rejoindre Chapeauroux, village frontière avec la Lozère, avant de reprendre un nouveau train de nuit pour une arrivée au petit matin dans la capitale.

Cette autre façon de gagner du temps sur le temps permet ainsi de se libérer totalement de la voiture, fréquente écharde au pied du randonneur.

« Un déconditionnement intéressant », estime Bernard Quinsat, le président de Chamina, arpenteur invétéré des pays d'Auvergne, la moustache gauloise, qui conduit cette équipée sur les hauteurs du département.

Si ce gain d'indépendance s'inscrit dans une durée déterminée, c'est parce qu'il se trouve des marcheurs à conquérir entre les « forçats » de la grande randonnée et les « pères peinards » de la balade du dimanche ; ces derniers constituant d'ailleurs la majorité des acheteurs des guides édités par l'association.

Des poussières de sociologie collent aux souliers de ses animateurs, dans la rude montée vers le village de Montbonnet, après qu'on a quitté l'Allier à Monistrol : *« Les loisirs de courte durée sont de plus en plus appréciés. Les week-ends, les « ponts », sont autant d'occasions de se livrer à des occupations inhabituelles. Pourquoi la randonnée ne s'inscrirait-elle pas dans cette évolution des mœurs ? »*

Au bout du train qui a roulé dans le noir, l'automne lumineux éclaire de tons fauves les plateaux de la bordure du Velay où Montbonnet et son gîte d'étape, d'une coquetterie sans prétention, à l'image de Pierre Benoît, son gardien, constituent une halte idéale pour s'imprégner d'un apaisant silence et de... la saveur particulière des saucisses du cru.

Lorsque Christian Tijou et Michel Tessonnier conçurent le réseau de quinze itinéraires et le guide, élégamment composé, qui les décrit minutieusement, leur démarche consista à démontrer que l'Auvergne ne se réduit pas au puy de Dôme ou au Sancy, ni les Cévennes au mont Aigoual, mais que des « pays » aux caractéristiques marquées, comme justement le plateau du Devès qui entoure Montbonnet, méritent une exploration déambulatoire.

S'il y avait à définir un dénominateur commun, qu'il s'agisse du Cézallier, du Vivarais cévenol ou bien encore de la Margeride, on pourrait parler de sérénité rurale.

Elle nous a entouré pendant deux jours. Elle enveloppe les heures de marche tant sur les drailles que sur le chemin de Saint-Jacques, ou celui de Regordane qui reliait Clermont à Nîmes jusqu'au quatorzième siècle.

Au deuxième jour de cette cure active, sa trace incertaine, tout en pointillé, nous fut décriptée jusqu'à un promontoire, au-dessus du cours, à cet endroit sinueux, de l'Allier. A nos pieds, la petite vallée de Chapeauroux, où le village est amarré par un pont à celui du Nouveau Monde. Tendu comme un arc contre le rocher basaltique, un viaduc montre la voie à suivre jusqu'à la gare, avec son horloge peu au fait des heures et son avancée métallique sur le quai gavée de nids d'oiseaux.

Le sac à dos rempli de doux paysages et de rares rencontres, il ne restait qu'à attendre le Cévenol de 22 heures, en provenance de Marseille, pour s'installer dans un wagon-couchettes en rêvant à d'autres voyages aussi peu exotiques.

LLIBERT TARRAGO.

★ Chamina : 5, rue Pierre-le-Vénérable, 63000 Clermont-Ferrand. Tél. : (73) 92-82-60. Le guide *Cévenol + randonnée* est vendu au prix de 42 F.

En famille

(Suite de la page 31.)

La recherche d'investissements locaux dans l'hôtellerie ; de grands projets d'aménagement des sites (au nord de Saint-Denis, au sud de Saint-Pierre et dans les trois cirques), qui font l'objet d'une programmation dans le cadre du IXe Plan, et, avant tout, l'accueil d'un tourisme métropolitain qui devra éviter le phénomène de rejet d'autochtones qui, pour plus du tiers, n'ont jamais quitté leur lieu de résidence.

Une récente campagne publicitaire vantait les mérites de « l'Ile à grand spectacle ». La diversité de ce volcan s'accommode mal du mode singulier, c'est bien plutôt de l'île des grands spectacles qu'il s'agit.

DENIS HAUTIN-GUIRAUT.

★ Comité régional au tourisme de la Réunion, 2, avenue de la Victoire, 97400 Saint-Denis.

★ Maison de l'Ile de la Réunion, 1, rue Vignon, 75008 Paris. Tél. : 268-07-88.



Partir

Sénégal : on change de fleuve

La région du fleuve Sénégal a traversé cette année une saison des pluies... sans une goutte d'eau. Les autorités ont donc décidé d'ériger en toute hâte un barrage en amont de Saint-Louis afin que l'eau actuellement douce du fleuve ne se perde dans la mer. Conséquence immédiate : empêcher le *Bou-El-Mogdad* de remonter le cours d'eau, donc de reprendre les croisières qu'il effectuait depuis huit ans de Saint-Louis à Podor (*Le Monde* du 17 septembre). Qu'à cela ne tienne : le commandant Console a déjà navigué sur son yatch dans les îles du Saloum, et il connaît bien cette région entre la Petite Côte et la Casamance. Ainsi, dès le 29 novembre 1983, le *Bou-El-Mogdad* partira pour une nouvelle aventure : de Djifere à Kaolack, le plus grand marché du pays, avec des arrêts possibles à Niodor ou Dionwar, au parc national de Sangomar. Avec en prime de nombreuses possibilités sportives sur les eaux claires et salées du Saloum : la pêche (carpes, barracudas, tiofs ou tarpons), ski nautique, planche à voile.

Neuf jours au départ de Paris : de 5 880 F (pour les cabines « jeunes bourses ») à 7 950 F (en pension complète).

★ La croisière *Bou-El-Mogdad* est un « Eldorador » Jet Tours en vente dans toutes les agences de voyages et agences Air France.

Trois « offres spéciales »

Tenant compte de la baisse du pouvoir d'achat des Français, Kuoni a encore développé pour 1983-1984 ses « maxi-mini » en lançant une nouvelle gamme : « les offres spéciales Kuoni International » : transport de qualité, choix d'hôtels de différentes catégories, nombreuses possibilités d'extension à partir d'un voyage de base, assistance locale.

Ces « offres spéciales » sont proposées en association avec la compagnie aérienne K.L.M. sur trois destinations : Inde, Thaïlande et Japon.

– en Inde : séjour à Delhi (5 990 francs les 9 jours), un circuit « Inde Moghole » (6 980 francs les 9 jours) et extensions possibles au Népal, en Thaïlande ou à Singapour ;

– en Thaïlande : séjour de 10 jours à Bangkok (5 980 francs) à prolonger par un mini-circuit de 6 jours (1 650 francs) ou des extensions à Hongkong ou à Pattaya ;

– au Japon : séjour à Tokyo (9 800 francs les 9 jours) et circuit Japon avec escale à Bangkok (11 950 francs les 14 jours).

Une formule qui, insiste-t-on, assurera à la clientèle deux avantages appréciables : des départs garantis et un rapport qualité-prix exceptionnel.

★ Offres spéciales Kuoni International dans la brochure « Continents lointains » diffusée par les agences de voyages.

Huit jours à Pékin

Planète Voyages propose, en collaboration avec Luxingshe, Air France et la compagnie CAAC, un séjour à Pékin pour 8750 francs tout compris, au départ de Paris. Huit jours de découverte (9500 francs pour dix jours) au cours desquels on visite notamment la Cité interdite, le Temple du ciel, le Palais d'été, la Grande Muraille, les tombeaux Ming et une commune populaire. Possibilités d'excursions sur Xian (trois jours, 1250 francs) et Shanghai (trois jours, 1350 francs). Départs tous les mercredis à partir du 30 novembre 1983 jusqu'au 21 mars 1984.

★ Renseignements et inscriptions auprès des agences de voyages.

Premier Salon aquitain du tourisme

Figurant désormais parmi les premières cités d'Europe en matière de foires et expositions, troisième ville de France en matière de congrès, Bordeaux accueille, du 18 au 21 novembre, le premier Salon aquitain du tourisme. Organisé à l'initiative des instances régionales du tourisme et du Syndicat national des agents de voyages, Tourismexpo 83 réunira au Palais des congrès les exposants de quatre-vingts sociétés du monde entier, regroupant des offices de tourisme, des transporteurs, des chaînes hôtelières, des voyagistes et des agences. Cette manifestation sera ouverte au public les 19 et 20 novembre, de 10 heures à 19 heures, et le 21 novembre, de 10 heures à 17 heures.



Le Touring est mort, vive le Touring ?

(Suite de la page 31.)

Ainsi, dans une lettre personnelle adressée, début septembre, au président de la République (haut protecteur, par tradition, du Touring), devait-il évoquer *« la perte considérable pour le patrimoine culturel de la France »* qui résulterait, selon lui, de la disparition du T.C.F., et parler d'une *« faillite lourde de conséquences pour le développement d'une vie associative dont on mesure l'importance aujourd'hui »*.

Sincère, M. Guédon ? Pourquoi ne le serait-il pas ? Sachant en tout cas faire vibrer la corde sensible. *« Quand on entre au Touring, on est pris par un virus »*, constate-t-il en insistant sur sa *« dimension humaine »*. *« Si on oublie cette dernière, si on y voit une entreprise comme les autres, alors, il n'y avait qu'une seule solution : la casse ! Mais alors pourquoi avoir laissé les gens espérer ? En fait, le Touring méritait mieux. Ce qui est dramatique, c'est d'avoir cassé quelque chose qui était très beau. Malheureusement, nous n'avons trouvé personne à qui parler, personne pour nous entendre. »*

Pourtant, relèvera-t-il, la démarche effectuée auprès du chef de l'Etat avait, semble-t-il, porté ses fruits. De quoi parler d'une « volonté politique ». Le fait est que le CIRI (Comité interministériel de restructuration industrielle) était invité à se saisir du dossier et que Matignon demandait à la Caisse des dépôts de se pencher sur les comptes du Touring. Une mission qui se poursuit toujours, note M. Guédon, qui estime, par conséquent, malhonnête d'en invoquer les *« conclusions »* pour justifier le refus des banques (2).

En fait, relève M. Guédon, le secrétaire d'Etat au tourisme était favorable à l'introduction de nouveaux partenaires. Une solution qui, explique-t-il, ne pouvait justement intervenir dans le cadre du règlement judiciaire et impliquait la liquidation de biens, préalable à tout « éclatement ». Ainsi en a d'ailleurs décidé le tribunal, malgré la volonté du gouvernement, car, observe-t-il, l'entrée de nouveaux partenaires, *« c'était une autre logique et un autre Touring.*

Reste, aujourd'hui, à réaliser *« le meilleur démantèlement possible »*. Une expression qui lui reste en travers de la gorge. *« C'est une constatation »* précise M. Guédon, qui note que Mᵉ Pavec, le syndic, est harcelé de coups de téléphone de personnes qui se déclarent prêtes à reprendre tel ou tel pan du défunt empire. *« Aujourd'hui, constate la C.F.D.T., une bande de requins voudraient dépecer cet outil du mouvement associatif. »* *« Pour leur unique profit »*, note son communiqué.

Pour M. Guédon, on n'échappera pas plus à la désertion des sociétaires et à l'abandon des activités non rentables qu'aux licenciements. Telle est la logique du démantèlement. Une logique capitaliste, remarquent certains, qui s'étonnent qu'elle puisse être acceptée par un gouvernement socialiste.

L'hémorragie s'accélère

Du côté du secrétariat d'Etat, on garde la tête froide et on fait le gros dos. Pas question d'entrer dans la polémique. On la déplore mais on prône le sang-froid. On se veut lucide et réaliste. Et, d'abord, on se souvient, comme un médecin qui ressortirait le dossier d'un malade décédé. Pour expliquer. En 1958, rappelle-t-on, le Touring comptait environ sept cent mille adhérents. Progressivement, son champ d'activité s'est réduit. Ses membres aussi. Lente dégradation. En fait, le T.C.F., qui avait accumulé un patrimoine considérable, ne subsistait, depuis plusieurs années, qu'en vendant ses actifs. Au coup par coup, pour faire face aux échéances.

En 1980, la réalité s'impose : c'est l'impasse. Plusieurs propositions de restructuration sont alors avancées, mais, note le pouvoir socialiste, le gouvernement d'alors ne donne pas suite. Plus grave, on procède à la vente du siège social, avenue de la Grande-Armée, *« pour une bouchée de pain »*. De quoi, seulement, rembourser les banques, boucher le déficit d'une année. Il faudra attendre mai 1981 (l'arrivée de la gauche au pouvoir) pour que l'on s'attaque véritablement au problème. La justice se met en branle : mise en règlement judiciaire, désignation de mandataires, entrée en scène de M. Guédon. Le nombre de sociétaires n'en continue pas moins de décroître (de 250 000 à 150 000), et l'hémorragie s'accélère. On ne parvient pas à redresser la barre.

Pourtant, en juillet 1981, sous l'égide des pouvoirs publics, des engagements sont pris pour relancer le Touring. Sont concernés un pool de trois banques (B.N.P., Société générale et Crédit agricole), ainsi que Peugeot et Havas-Tourisme, associés du Touring. Le premier avancera 11 millions de francs, le second s'esquivera et le troisième concédera une simple avance de caisse avant d'acquérir la marque « Touring-Vacances ».

Finalement, observe le secrétariat, nous ne serons saisis du dossier qu'au début du mois d'août. Un véritable appel au secours : *« Nous ne passerons pas l'hiver, il nous faut de l'argent. »* On demande 8 millions de francs qui deviendront rapidement 20 millions. Des pouvoirs publics, on attend qu'ils fassent pression sur les banques sollicitées (B.N.P. et Société générale), à qui le Touring tient à peu près le langage suivant : vous payez ou nous demandons l'annulation de la vente du siège social (3). *« De quoi braquer ses interlocuteurs*, observe-t-on au secrétariat d'Etat. *De plus, on n'avance aucune proposition concrète, réaliste. Au contraire, on rêve, on croit au miracle. »* Ainsi, pour le pouvoir, le recours à de nouveaux partenaires apparaissait-il indispensable afin d'assurer un élargissement de la base financière du Touring. Des partenaires dont, insistait-on, le profil serait compatible avec le caractère associatif du T.C.F., avec son appartenance à l'« économie sociale ».

Encore fallait-il pouvoir présenter aux éventuels candidats un état exact de la situation financière du « malade ». D'où la décision de demander une expertise qui, à en croire le pouvoir, se serait heurtée à la mauvaise volonté des dirigeants du Touring. Elle n'en aurait pas moins déjà mis en lumière un déficit d'exploitation annuel de l'ordre de 20 millions, des déficits cumulés, depuis trois ans, de 60 millions et un passif net de quelque 60 millions également.

« Si nous sommes accrochés jusqu'au bout à la solution concordataire (fin du règlement judiciaire et retour à la normale), *c'est*, explique-t-on rue Octave-Gréard, *parce qu'elle aurait permis, à partir d'un plan de relance accepté par le tribunal, de sauver l'image actuelle du Touring, de rembourser progressivement les dettes et de sauvegarder l'essentiel des emplois. »* Mais pour cela il fallait « sécuriser » les partenaires éventuels et donner des garanties aux banques pour obtenir leur concours. L'audit se faisant attendre, la voie était bloquée. Le tribunal devait en tirer les conséquences juridiques.

« Un beau gâchis ! »

Aujourd'hui, des fonctionnaires un peu tristes et visiblement déçus évoquent le schéma imaginé à l'époque, schéma cautionné par le CIRI. Il s'agissait d'obtenir de l'argent frais (pour relancer les opérations commerciales) tout en tenant compte de la « spécificité » du Touring. Ainsi un « holding associatif » aurait-il coiffé différentes filiales chargées de secteurs précis : hébergement, activités liées à la route, édition, etc. Ce schéma, insiste-t-on, nous paraissait viable et susceptible de préserver le passé tout en assurant l'avenir.

On allait même plus loin. On parlait d'un « retour aux sources » qui aurait vu renforcer cette fameuse vie associative, augmenter le nombre des adhérents, encourager le bénévolat (plus de 5 000 personnes), une des grandes richesses du Touring, régionaliser un appareil administratif *« très lourd et très centralisé »*. Sans oublier, pour cette association reconnue d'utilité publique, des missions d'intérêt général, notamment dans les domaines de la sécurité routière ou de la défense des consommateurs. En somme, il s'agissait de refaire du Touring un partenaire privilégié des pouvoirs publics, de lui permettre de retrouver son rayonnement.

Le rêve dissipé, qu'en est-il à présent ? Du côté du secrétariat, on souhaite, de toute évidence, tirer un trait sur le passé et surtout ne pas contribuer à alimenter une polémique dont on s'estime néanmoins injustement victime. Charitable, on placerait volontiers M. Guédon entre parenthèses, non sans avoir glissé au préalable que s'il avait réussi sa mission, *« on n'en serait pas là »*...

Reste, pour les pouvoirs publics, un double objectif. D'abord essayer d'avancer vers *« une recherche de solution »* (on note la prudence de la formulation) qui garantirait la reconstitution d'un ensemble cohérent se situant dans la tradition et la vocation des touring clubs. Ensuite, essayer de préserver le maximum d'emplois, tout en reconnaissant qu'*« ils ne peuvent l'être tous, loin de là »*.

En cas d'échec, on en reviendrait à une liquidation classique, dans laquelle les pouvoirs publics n'auraient pas la parole. Ces derniers ne craignent-ils pas que, la justice suivant son cours, ils ne soient pris de vitesse et obligés d'assister impuissants au démantèlement du Touring ?

Déjà, à en croire la rumeur, le syndic serait assiégé par ceux qui convoitent qui le précieux fichier, qui les terrains de camping, qui la revue.

La justice, vous rassure-t-on (se rassure-t-on ?), est soucieuse d'accorder la priorité à une solution globale, solution dont elle sait qu'elle aurait l'appui des pouvoirs publics. Que ces derniers donnent aujourd'hui l'impression de se presser lentement est compréhensible. D'abord, on attend l'audit, c'est-à-dire le diagnostic à partir duquel on pourra travailler sérieusement, définir une stratégie et trouver de nouveaux partenaires. Les noms de la Caisse des dépôts, de l'U.A.P. et d'Havas ont été avancés. Mais on estime généralement qu'une solution ne pourrait intervenir que deux mois, au moins, après que l'affaire aura été estimée « jouable ».

Rien à attendre, donc, avant l'an prochain. A condition, ajoute-t-on aussitôt, qu'on ne découvre pas un trou encore plus béant que l'immense crevasse déjà mise au jour. Aussi vous invite-t-on à la plus grande prudence quand aux chances du redémarrage. Tout en soulignant que *« les potentialités sont telles que cela mérite qu'on y consacre toute son énergie »*.

« Nous y croyons », affirme-t-on du côté du pouvoir tout en cachant mal une sourde colère. *« Malgré une superbe image de marque nationale et internationale, malgré un contexte porteur* (voilà un secteur où l'on continue à créer des entreprises et à embaucher), *le Touring, lui, a continué de sombrer. Pourtant*, estime-t-on, *il fallait un minimum d'imagination et de rigueur. Au bout du compte, un beau gâchis. C'est rageant de voir bousiller un tel potentiel. Presque du massacre ! »*

« Massacre » d'un côté, *« sabotage »* de l'autre. Faites votre choix. Mais dans la balance : quatre cent vingt-neuf salariés, ceux qu'on démantèle, restructure ou licencie. D'un côté ceux qui y croient encore, de l'autre celui qui y a cru. Au milieu, ou sur la touche, ceux qui n'osent plus espérer, ceux qui ne savent plus très bien à quel saint se vouer.

PATRICK FRANCÈS.

(2) Selon le secrétariat d'Etat, le *« diagnostic rapide »* de la Caisse des dépôts avait mis en évidence *« le caractère profond de l'endettement et l'importance structurelle des pertes d'exploitation »*. Des éléments qui, avait-il précisé lors de la liquidation, avaient amené les banques sollicitées à ne pas prolonger l'aide accordée en 1981.

(3) Cette dernière était intervenue en novembre 1980, c'est-à-dire après la date de cessation de paiement, fixée par le tribunal au 12 janvier 1980. Elle pouvait donc, selon la direction du Touring, faire l'objet d'un recours en justice en vue de son annulation.

Plus de maître à bord...

« MAMAN, les gros bateaux qui vont sur l'eau... » sont-ils en danger ? Enfants, parents, touristes, amoureux des quais et de Paris, tous ces marcheurs du bord de Seine vont-ils voir disparaître ces bateaux — logements amarrés, rive droite, entre la passerelle de Solferino et le pont des Invalides ? Ce sont, pour la plupart, d'anciennes péniches de commerce, transformées, selon le goût de chaque acquéreur, en habitat flottant, mais gardant surtout leur spécificité de bateau, c'est-à-dire la mobilité.

Cette micro-société d'une cinquantaine de familles est peut-être le village des derniers « nautes », et son installation au cœur de Paris a créé un véritable port fluvial dont le charme est incomparable. Il y a surtout là un grand amour de la navigation fluviale. Beaucoup de ces bateaux, qui sont la réalisation de vieux rêves, exigent également du travail, de la vigilance, de la disponibilité, de l'habileté et du courage — qualités nécessaires lorsque ce petit paradis est complètement inondé au moment des crues.

Cette portion de quai était jusqu'à présent concédée par l'Etat et gérée par le Touring-Club de France sous le regard du port autonome de Paris. Avec son quai d'accueil, à la hauteur du pont de la Concorde, ce lieu était aussi le port de plaisance de Paris où venaient s'amarrer, pour une ou plusieurs nuits, les bateaux de passage, très nombreux dès les premiers beaux jours.

Cette activité du T.C.F. fonctionnait depuis 1933. L'organisation et la gestion du port étaient l'une et l'autre tout à fait rodées. Mais le T.C.F. vient d'être mis en liquidation. Au port, on s'interroge, non sur les raisons de cette chute, mais sur l'avenir du port de plaisance de la Concorde. Que va-t-il se passer ? Le T.C.F. n'a pas émis les factures du loyer de novembre 1983 ; les membres du personnel chargés de la surveillance, de la sécurité du port et de ses installations ont déjà reçu leur lettre de licenciement. L'inquiétude est grande. D'autant que les mesures prises au camping T.C.F. du bois de Boulogne (coupure de l'eau, du gaz et de l'électricité, par les services concernés) ne sont guère encourageantes.

Va-t-on en arriver là au port de plaisance, ce qui affecterait plus de cent trente personnes dont vingt-sept enfants ? Va-t-on remettre en question toute l'habitation fluviale, dont l'équilibre est déjà précaire ? Les adhérents du T.C.F., au statut particulier puisqu'ils sont aussi locataires de l'association, espèrent encore que leur sécurité et leur avenir seront pris en considération, et que, dans son testament, le T.C.F. ne les aura pas totalement oubliés.

A.D.N.I.

★ Association Développement de la navigation intérieure, 12, rue du Helder, 75009 PARIS.

Hippisme

Après les triomphes français aux États-Unis

LES chevaux français – ou ex-français – continuent de triompher aux États-Unis. Voilà deux semaines, en Californie, *Sangue* et *l'Attrayante* avaient pris les deux premières places des Yellow Ribbon Stakes, important « groupe I » pour juments de tous âges. Samedi passé, nouveau doublé tricolore, cette fois sur la côte Est : *All Along* et *Welsh Term*, séparés par trois longueurs, se sont classés premier et deuxième du Washington D.C., longtemps paré par les Américains du titre de « course la plus importante du monde ».

Dimanche enfin *Zalataia*, gagnante de notre Grand Prix de Deauville, a battu d'une demi-longueur, à l'arrivée de l'Oak Tree International, à Santa-Anita, le célèbre *John Henry* (le troisième étant l'ex-français *Load the Cannons*). Au plan strictement hippique, c'est probablement cette victoire la plus marquante des trois. C'est, en tout cas, celle acquise sur la plus forte opposition : *John Henry* est le meilleur cheval d'âge américain. Il a gagné, dans sa carrière, près de 4 millions de dollars, en plus d'un titre – l'an passé – de « cheval de l'année ».

Cependant, pour diverses raisons annexes, les trompettes de la renommée sonnent d'abord la gloire de *All Along*.

Première raison : la jument a parachevé à Laurel Park une série de victoires sans précédent. Gagnante de l'Arc de Triomphe début octobre, elle avait, quinze jours plus tard, remporté le Rothmans, à Toronto, puis, après un nouvel intervalle de quinze jours, le Turf Classic, à New-York. Elle a donc gagné, en six semaines, quatre courses de « groupe I » dans trois pays différents. Et ce n'est peut-être pas fini : son propriétaire, Daniel Wildenstein, qui a le goût des défis retentissants, est décidé, tant elle manifeste en cette fin d'automne (la saison des pouliches) une forme brillante et assurée, de l'aligner, le 26 novembre, dans la Japan Cup, à Tokyo. Si elle gagne encore, elle aura conquis cinq « groupe I » en moins de deux mois, dans quatre pays et trois continents... D'ores et déjà, elle a toutes chances d'être le premier pur-sang non américain à être élu, dans quelques jours, par les journalistes américains « cheval de l'année ».

Ses succès ne font pas la joie de tous. Les gentlemen des Lloyd's avaient le parapluie en berne et le melon triste en rejoignant leurs bureaux de la City, lundi matin, après ce (trop) mémorable week-end. Pour donner du retentissement à leurs courses et inciter la chaîne de télévision C.B.S. à transmettre celles-ci, les dirigeants des trois hippodromes de Toronto, d'Aqueduct (Turf Classic), de Laurel Park avaient mis en jeu, en plus des allocations normales, une prime de 1 million de dollars, payable si c'était le même cheval qui gagnait les trois courses. En bons businessmen, ils avaient cherché à assurer le risque supplémentaire ainsi ouvert. Les Lloyd's avaient accepté, contre paiement d'une prime de 16 500 dollars. En termes turfistes, ils avaient, en quelque sorte, parié à 65 contre 1 (le rapport de 16 500 dollars à 1 million) qu'un même cheval ne pourrait pas gagner les trois courses.

Encore une circonstance mémorable : c'était la première fois qu'un tel pari était engagé, concomitamment par des organisateurs et une compagnie d'assurances. Il est perdu. Mais quitte à revoir le tarif de la prime d'assurance, il va, à coup sûr, donner des idées pour l'avenir. La création d'un super-événement par enchaînement de plusieurs, déjà retentissants isolément, est, à son tour, surmobilisatrice, surtout quand on arrive à l'ultime étape. On l'avait déjà constaté : en France, côté tribunes, avec la Coupe d'or de l'obstacle, qui institue un championnat de steeple-chase en une dizaine d'épreuves ; en Angleterre, côté bookmakers, avec le jackpot, qui ajoute, aux paris sur chaque course, un super-pari sur l'ensemble des épreuves du jour.

Lundis noirs

Le phénomène s'est manifesté aux États-Unis. Jamais les médias américains n'avaient autant traité des courses qu'à l'occasion du feuilleton en trois épisodes et 1 million de dollars Toronto-Laurel Park. Pour le million de dollars perdu par les gentlemen tristes de la City, les dirigeants des trois hippodromes américains ont gagné, à coup sûr, des dizaines de milliers de nouveaux spectateurs.

Avec le chèque des Lloyd's, Daniel Wildenstein, pour sa part, a gagné, en six semaines, entre les sabots de *All Allong*, quelque 2 millions et demi de dollars. Il s'agit des gains directs et immédiats. Si l'on tient compte du fait qu'après la série de performances réalisées les poulains à naître de *All Along* et de ses futures filles vaudront chacun, sur le marché américain, de 1 à 10 millions de dollars, la recette potentielle des six semaines écoulées est probablement de l'ordre de 50 millions de dollars (400 millions de francs).

On comprend mieux, en présence de tels chiffres, certaines nouvelles mœurs hippico-commerciales américaines. Ainsi le propriétaire-éleveur Firestone (pas de rapport direct avec les pneus), dont les couleurs furent notamment portées, chez nous, par *April Run*, vient de charger deux firmes de courtage de Wall Street de vendre des participations, plafonnées, au total, à 49,9 % (juste en dessous de la majorité), dans le capital des cinquante-deux chevaux de deux ans qu'il possède.

La participation unitaire dans la Catoctin Thoroughbred Partners Number One (c'est le nom de la société ainsi créée) est de 100000 dollars. Les chevaux de la société seront vendus au bout de deux ans et demi. Le produit de la vente et les sommes gagnées en course (après déduction des frais d'entraînement) seront alors partagés entre les actionnaires, au prorata de leur participation. Bertram Firestone est décidé à renouveler l'opération en offrant chaque année sur le marché des valeurs 49,9 % de son effectif de « deux ans » (poulains à l'aube de leur carrière).

Il explique que les courses de haut niveau nécessitent maintenant la mise en œuvre de tels capitaux qu'elles ne peuvent plus être que le fait de sociétés, comme les activités industrielles. Il s'est livré à des calculs séduisants : au cours des huit années écoulées, des souscriptions comme celle qu'il propose auraient rapporté de 400 % à 800 % par exercice. C'est probablement exact mais pas pour autant rassurant : Wall Street – puisque les courses annexent Wall Street – devrait se souvenir que les spéculations débridées, ne reposant plus sur aucune base économique, débouchent sur de soudains et brutaux « lundis noirs ». Plus génératrices d'optimisme et plus proches de la saine « glorieuse incertitude » de type traditionnel sont deux retombées des succès de *All Along*. D'abord, on peut souligner aujourd'hui que celle-ci avait commencé sa carrière, à deux ans, par une victoire dead-heat à... Amiens. Ensuite, on peut se souvenir que sa mère – qui, quoique n'étant plus de première jeunesse, vaut bien, depuis samedi, 2 millions de dollars – ne fut vendue (à un courtier français) que 3 000 guinées (environ 40 000 F) lorsque, après les élections de 1981, Daniel Wildenstein eut décidé de liquider, à Newmarket, la quasi-totalité de ses effectifs français d'élevage. Les petits propriétaires, dont un « deux ans » a gagné cette année, à Amiens, ou au Croisé-Laroche, à Argentan, etc., et les éleveurs qui viennent d'acheter une poulinière 40 000 francs peuvent toujours rêver. Les sabots d'*All Along* font sortir du sol des fleurs bleues à côté des dollars...

Reste à expliquer, au plan technique, la formidable supériorité actuelle des chevaux fançais en Amérique.

Entendons-nous bien : elle se limite aux courses pour « vieux » chevaux (quatre ans et plus).

Équilibre

Selon un phénomène que nous avons déjà évoqué à propos de la supériorité des juments dans l'Arc (*le Monde*, 8 octobre), les prix du marché américain sont tels que tous les sujets de haut niveau sont (outre-Atlantique plus encore que chez nous) appelés au haras dès le milieu de leur année de trois ans. Ce n'est pas un hasard si le meilleur « vieux » cheval américain, *John Henry* est un hongre. A la désertion pour raisons commerciales s'ajoutent les effets déserteurs d'un programme de courses spartiate.

On peut dire qu'à quatre ans l'élite des chevaux américains est au haras (sauf – et pour cause – les hongres) et que les dauphins, ceux qui du moins se sont livrés généreusement, sont éclopés et hors de service. En Europe aussi, les meilleurs (du moins, ici, les meilleurs mâles) sont au haras. Mais leurs suivants, épargnés, et même améliorés par un programme plus progressif et mieux dosé, sont alors plus que jamais en état de galoper, de même que les juments.

Voilà comment les États-Unis, avec 40 000 naissances de pur-sang par an (le double du total des naissances européennes) et des millions de dollars s'investissant dans les courses jusqu'à Wall Street, se font damer le pion, sur leurs pistes, par les chevaux européens (répétons-le : dans les seules épreuves pour quatre ans et au-dessus).

Restons modestes : nos chevaux ne sont pas réellement meilleurs ; mais notre programme, hérité du dix-neuvième siècle, qui fut un siècle de cheval, est infiniment mieux équilibré, et notre marché du pur-sang est un peu moins fou.

LOUIS DÉNIEL.

Plaisirs de la table

Trio

Du côté de chez Flammarion. Je venais d'aller chercher, chez Flammarion, un bien intéressant bouquin de Jeanne Bourin : *les Recettes de Mathilde Brunel* (cuisine médiévale pour tables d'aujourd'hui), un livre à avoir dans sa bibliothèque comme dans sa cuisine. Il était l'heure de l'appétit. Et j'étais tout près de *Chez Maître Paul* (12, rue Monsieur-le-Prince; tél. : 354-74-59). C'est ici une cuisine aussi sage et aussi éblouissante que celle, discréditée à tort, du Moyen Age. Mais vouée à la Franche-Comté et à ses vins : les arbois au parfum de tuf, les pupillin fringants, le château-chalon mélodieux, les vins de l'Étoile, enfin.

Ah! la bonne maison, toute de sagesse, et la bonne cuisine que celle de M. Gaugain. On n'en parle pas assez! Jambon et saucisses de Montbéliard, matelote d'anguilles au vin d'Arbois, filets de sole au château-chalon, foie de veau au vin de paille, poulet sauté, rognon à la comtoise, que sais-je? Les sauces ici sont sublimes parce que sincères, la simple tarte aux pommes est un retour à l'enfance. Et pas de kiwis à la carte!

Les prix, enfin, d'une sagesse rare (plats du jour entre 43 et 55 F).

Du côté de la place Clichy. Mais du bon côté, je veux dire loin du grégarisme touristique et des enseignes raccrocheuses. Du bon côté, c'est-à-dire non du côté du boulevard de Clichy, mais, en remontant celui des Batignolles jusqu'à la rue de Turin. Là, tout près, *le Clos Saint-André* (21, rue de Turin; tél. : 522-65-34).

Une petite maison, une petite salle (ornée de tableaux dont le thème change mensuellement – en ce moment d'admirables chats) et une carte de plats « bourgeois », au bon sens du terme, mitonnés par André Montalant. J'y ai rencontré Charpini et Jacques Meyran se régalant des œufs brouillés au saumon fumé et d'un sauté provençal aux pâtes fraîches. Pour moi, j'ai choisi une simple sole, bien fraîche et bien poêlée, après la salade de haricots verts aux crevettes et avant un fromage blanc à la ciboulette. Prix raisonnables là aussi.

Du côté de Neuilly Il y avait à l'enseigne *Carpe Diem* un restaurant à faire mentir Horace, car si sa vie fut courte sous la direction d'une jeune personne charmante autant qu'incapable, nul n'eût envie de se hâter d'en jouir. *Carpe Diem* continue (pourquoi pas ?) au 10, rue de l'Église (tél. 624-95-01, fermé samedi midi). En cuisine, Serge Coquoin. En salle, son frère Patrick. Ils nous arrivent de *la Poste*, à Biot, encore ensoleillés jusqu'en leurs plats : assiette de gambas à la chair de pamplemousse, filet de rascasse à la graine de moutarde, fricassée de sole et langoustines aux noisettes, magret aux gousses d'ail confites... On sert, le soir, jusqu'à 11 heures dans cette petite bonbonnière où, cette fois-là, les plats « du jour » étaient un feuilleté d'escargots de mer au basilic (30 F), une mousse de poissons aux moules (40 F), un rouget soufflé aux langoustines (65 F).

LA REYNIÈRE.

LES BOUTEILLES DU MOIS

A.O.C. de l'île de Beauté

On ne les connaît pas bien, ces vins corses. Certains les rencontrent en vacances, mais les vins « vacanciers », on le sait, sont mercantiles, c'est-à-dire médiocres. Et, à Paris, on les ignore jusqu'à croire qu'il n'y a, là-bas, que ce vin doux apéritif, le cap corse, encore plus souvent falsifié.

C'est Jean-Marie Picard (le *Petit Bacchus*, 13, rue du Cherche-Midi, tél. 544-01-07), un des meilleurs bistrots à vins de Paris, un découvreur aussi, qui m'a fait rencontrer l'autre semaine des représentants de l'Uvacorse ou, si vous préférez, de l'Union des propriétaires vignerons produisant des vins d'A.O.C.

Ces vignerons propriétaires de caves représentaient en 1980 quelque 35 000 hectolitres de vins d'appellation et, soulignons-le, de *vins non chaptalisés*. Ce refus de la chaptalisation est déjà un bon point, n'est-ce pas ?

Nous déjeunâmes dans un petit restaurant corse (*le Vivario*, 6, rue Cochin, tél. 325-08-19), ce qui me donna l'occasion de goûter sur la tarte au broccio le patrimonio de M. Dominique Gentile, un blanc sec et parfumé mais titrant ses 13°8 (belle occasion de faire la différence entre un vin de ce même degré obtenu par chaptalisation et vous donnant mal à la tête alors que ce patrimonio 82 se laissait boire souverainement !). Cette région de Patrimonio, proche de Bastia, est d'un encépagement particulièrement bien adapté au sol comme au climat (malvoisie et ugni blanc).

Sur la fressure de cabri, j'ai apprécié un domaine de Torracia 1982 de M. Claude Imbert, à Lecci de Porto-Vecchio, et enfin, sur les fromages (les fromages corses sont d'un goûteux admirable et vous en trouverez à la *Ferme Saint-Hubert* (21, rue Vignon, tél. 742-79-20) : broccio, ricotta, caghiatu, venaco, etc.), le clos capitoro 79 de M. Bianchetti, à Pisciabella (Ajaccio) au caractère marqué et, ici, en situation.

J'ai compris que Jean-Marie Picard se passionne pour ces vins et ceux qui les produisent, les vignerons de l'Uvacorse.

L. R.

Bière irlandaise, whisky écossais

Une excellente bière irlandaise arrive à Paris. Une vraie c'est-à-dire brassée *« là-bas, au Connemara »*, comme chante Sardou. La bière *Smithwick's*, elle est, authentique. Vous la découvrirez notamment à *La Ferme irlandaise* (30, pl. du Marché Saint-Honoré – tél. : 296-02-98) où elle accompagne fort bien le saumon fumé tranché épais et l' *irish stew*.

Un nouveau *pure malt* se rencontre dans les bars, le *Glengoyne*. Les barmen parisiens ont pu le découvrir à l'ambassade d'Angleterre l'autre après-midi (*« Béni soit qui malt y pense »*, disait Jacques Bodoin en un impromptu applaudi !). A quand une recette au Glengoyne aux *Célébrités*, l'excellent restaurant français du Nikko (61, quai de Grenelle – tél. : 576-62-62) ?

Foie gras : horizon 85

Il n'est pas trop tard pour penser au foie gras qui agrémentera vos réveillons de... 1985. Le bon foie gras, comme le vin, doit se reposer avant d'être consommé. Au lieu de l'acheter bêtement chez son commerçant habituel, on peut aller le fabriquer soi-même au fin fond du Quercy, où des fermières du pays sont prêtes à vous montrer leur tour de main ancestral.

Au cours d'un week-end studieux, mais détendu, vous confectionnez non seulement le foie gras d'oie, mais aussi les confits qui agrémenteront agréablement quelques soirées amicales. Vous partagerez les repas familiaux de votre hôtesse, ce qui vous permettra de goûter ainsi tous les produits de la ferme (*le Monde* du 19 décembre 1981).

Le stage dure du samedi 9 heures au dimanche 16 heures ; le prix de 500 francs par personne comprend aussi le dîner et la nuit dans un hôtel deux étoiles. A cela, il faut ajouter 150 francs pour une oie grasse de 7 kilogrammes et 360 francs pour un kilogramme de foie pur d'oie.

★ *Agence de voyages Midi-Pyrénées*, André Pochat, Les vignes de Brassac, 82190 Bourg-de-Visa. Tél. : (63) 94-24-30.

Sa majesté le saumon

Le signe du saumon ? Je ne croyais pas si bien dire ! Dans les salons de Carline Arnaud vient d'avoir lieu une dégustation du saumon fumé de Norvège Cresca (arrosé de Laurent-Perrier) jumelé avec une présentation de fourrures (dame ! en Norvège, il ne fait pas chaud !).

Et le *Villars Palace* (8, rue Descartes, tél. 326-39-08) ouvre, le jouxtant, une *Saumoneraie*, gentil bistrot où le saumon cru, mariné, fumé (« maison »), cuit et cuisiné, est le principal d'une carte plaisante.

A la carte du *Villars Palace* déjà le saumon roi figure en bonne place : « gravad lax » à la manière viking, fumé, mariné, et l'on n'a jamais fini de décider ce qui lui convient le mieux de la bière, du vin blanc ou de l'aquavit.

Jardinage

Un pépiniériste hors normes

« *Avez-vous vu mon* Rubus lasiostylus *? Là, juste au coin de l'allée. Une splendeur, avec son bois cireux, décoratif même l'été. Regardez ces longs entre-nœuds, le feuillage ne pourra les masquer. Et je possède sans doute l'un des derniers pieds en Europe.* » Pas besoin de rester plus de quelques minutes avec Jean-Louis Cousin pour se laisser emporter par son enthousiasme. Visiblement, la passion des arbres et des arbustes l'habite, pas celle du collectionneur replié sur son petit monde secret, mais une passion communicative et généreuse.

Depuis deux ans, ce pépiniériste pas comme les autres entretient une collection de trois mille espèces et variétés, soigneusement étiquetées et présentées pour le public sur un hectare et demi. Et ce n'est qu'un début, car Jean-Louis Cousin espère rapidement doubler ce chiffre par l'introduction de végétaux nouveaux en provenance de la Chine du Nord. Il n'y a pas dans cette démarche que curiosité intellectuelle et recherche de la rareté, mais bien la volonté de pouvoir offrir à une clientèle de plus en plus large, une gamme étendue de végétaux robustes, décoratifs et parfaitement adaptés à l'ensemble des régions de France.

Installé dans le Pas-de-Calais, à quelques kilomètres d'Hesdin, au sortir de cette vallée de la Canche aux villages si fleuris pendant les mois d'été, cet amoureux de la nature et de son terroir a le désir d'essayer tout ce qui peut se plaire dans les terres ingrates et le climat souvent rude du Nord. Longtemps producteur traditionnel, il a connu le « ras-le-bol » du troëne à haute dose vendu pour la plantation des grands ensembles. Son plaisir actuel, il ne le cache pas, est de découvrir et multiplier pour des amateurs arbres et arbustes sortant un peu de l'ordinaire et qu'il est prêt à courir chercher à travers les pépinières ou jardins botaniques du monde. Pas étonnant que ce mordu d'archéologie et d'histoire locale ait eu l'envie de constituer une collection de roses anciennes et botaniques. Elle est déjà fort complète et dépasse largement tout ce qui pouvait être proposé jusqu'ici à une clientèle attirée par le charme et le parfum de ces fleurs.

Bien sûr, Jean-Louis Cousin a quelques favorites, et il faut l'entendre vanter les mérites de l'*Hydrangea paniculata* « Tardiva » garni de fleurs d'août aux gelées, ou du *Malus toringoïdes*, ce pommier à la riche floraison blanc rosé et qui sait rester décoratif toute l'année par son feuillage et ses minuscules fruits, ou encore de cet *Albizzia julibrissin* « Harter Klon » aussi somptueux que ses frères méditerranéens et parfaitement rustique dans le Nord.

Refusant les réclames tapageuses, les plantes gadgets et les catalogues aux chromos plus séduisants que réels, il n'a jamais cherché à se faire connaître autrement que par le bouche à oreille dans le petit monde des collectionneurs de plantes. Le choix exceptionnel qu'il est en mesure de proposer aujourd'hui comme la qualité de ses produits méritent d'être soulignés.

Une visite au présentoir des plantes, qui peut durer plusieurs heures pour les passionnés, est une fabuleuse découverte. Jean-Louis Cousin ou son épouse, brillante élève du Conservatoire de musique de Lille reconvertie dans les partitions botaniques, sauront être à votre disposition pour vous guider et vous parler de tous ces arbres et arbustes qu'ils connaissent sur le bout des ongles.

Création jeune et qui semble bien unique en Europe, cette pépinière renoue avec les riches traditions de notre pays en ce domaine au siècle dernier.

MICHÈLE LAMONTAGNE.

★ Jean-Louis Cousin, Pépinières de Saint-Georges, 62770 Le Parcq. Tél. : (21) 04-84-76. Catalogue sur demande.

Philatélie

N° 1818

FRANCE : Série « Croix-Rouge ».

Rappelons que le tout premier timbre avec une Croix-Rouge a paru en 1914 (10 c. + 5 c., Semeuse), depuis quelque soixante-douze figurines postales sont parues. Les deux timbres de cette année s'ajouteront à ce chiffre. Ils ont pour sujets sculpturaux la Vierge à l'Enfant de la chapelle de Baillon, quatorzième siècle, et la Vierge à l'Enfant de l'église de Genainville, seizième siècle. – Vente générale le 28 novembre (55-56/83).

1,60 F + 0,40 F, brun clair, rouge ;



2,00 F + 0,40 F, bleu-gris, rouge.

Formats 22 × 36 mm. Maquettes de Cécile Guillame, gravées par Albert Decaris. Tirages 3 500 000 séries. Taille-douce, Périgueux.

Mise en vente anticipée :

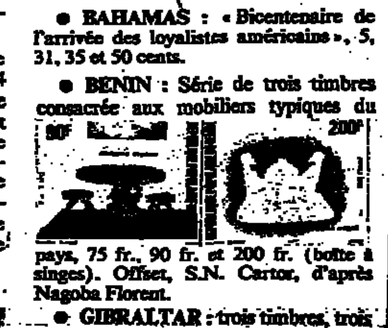
– Les 26 et 27 novembre, de 9 h à 18 h au bureau de poste temporaire ouvert à la salle des Fêtes à Enghien-les-Bains (Val-d'Oise). – Oblitération « P.J. », (en rouge).

– Le 26 novembre, de 8 h à 12 h, au bureau de poste d'Enghien-les-Bains. – Boîte aux lettres spéciale pour « P.J. ».

● La vente anticipée des Carnets « Croix-Rouge » – les 2 × 4 valeurs, au prix de 17,60 F – sera également assurée. Tirage : 450 000 carnets.

● BAHAMAS : « Bicentenaire de l'arrivée des loyalistes américains », 5, 31, 35 et 50 cents.

● BENIN : Série de trois timbres consacrée aux mobiliers typiques du



pays, 75 fr., 90 fr. et 200 fr. (boîte à singes). Offset, S.N. Cartor, d'après Nagoba Florent.

● GIBRALTAR : trois timbres, trois époques de Gibraltar, 4 p. (1729) ; 17 p. (1782) ; 77 p. (1779).

● JERSEY : 50e anniversaire de la mort de Walter William Ouless, artiste peintre de l'île, les quatre valeurs représentent ses œuvres, 8, 11, 20 1/2 et 31 pence.

● PITCAIRN (îles) : émission de quatre timbres, se tenant par deux, soit 2 × 35 cents et 2 × 70 cents. Sujets : Bouhimia variegate et Pandanus odoratissimus.

● SALOMON (îles) : série « Noël 1983 » de neuf timbres représentant les coutumes du pays, 12, 15, 18, 20, 25, 35, 40, 45 et 50 cents. Ces mêmes valeurs sont également regroupées dans un feuillet.

● RECTIFICATIF de l'ordre chronologique du timbre de la Météorologie nationale – (49/83) au lieu de (46/83). – Chronique 1813 du 15/10/83.

● L'Association DEL & Sa. a renouvelé son bureau : président : M. Georges Bétemps (réélu) ; secrétaire : M. Claude Durrens ; trésorière : Mlle Pierrette Lambert, chez qui le courrier concernant l'association doit parvenir au 9, rue Coëtlogon, 75006 Paris.

ADALBERT VITALYOS.

Jeux

échecs N° 1047

UNE COMBINAISON ORIGINALE

(Tournoi international de Sotchi, 1983)

Blancs : E. SVESHNIKOV
Noirs : A. SOKOLOV
Défense sicilienne

1. é4	ç5	22. Cd4! (v)	Rg8! (w)
2. ç3 (a)	d5 (b)	23. Cd8-é6	Fxé6
3. éxd5	Dxd5	24. D×é6+	Rh8
4. d4	é6 (c)	25. Cb3	h6
5. Cf3	Cf6	26. Té5	Fxf2+ (x)
6. Ca3 (d)	Fé7 (é)	27. Rxf2	Té8
7. Cb5	Ca6	28. Df5	Cg4+
8. ç4	Dé4+ (f)	29. Dxg4! (y)	D×g4
9. Fé2	çxd4	30. T×é8+	Rh7
10. 0-0	0-0	31. Rg1	Cb4
11. Fd3	Dg4 (g)	32. Ta-é1	Cd3
12. Té1! (h)	Cd7	33. Té8-é4	Dg6
13. Fé2! (i)	Dg6	34. Té1-é2	Cxb2
14. Cf×d4	Td8 (j)	35. h3	Cd1
15. Fh5!! (k)	Df6 (l)	36. Té4!	Cç3
16. Fg5!! (m)	Dxg5	37. Té7	Df5
17. Fxf7+!! (n)	Rxf7	38. Tg4 (z)	Df6
18. Cxé6 (o)	Dg6! (p)	39. T×b7	Cé2+
19. Dd5! (q)	Cf6 (r)	40. Rh2	Dé5+
20. Cxd8++	Rf8 (s)	41. g3	h5 (aa)
21. Dé5 (t)	Fç5! (u)	42. Tb×g7+ ab. (ab)	

NOTES

a) La variante préférée de Sveshnikov.

b) Les Noirs ont le choix entre 2..., d5 et 2..., Cf6.

c) Cela est meilleur que 4..., Cç6. A déconseiller sont les suites 4..., çxd4 et 4..., é5.

d) Une idée personnelle de Sveshnikov mais 6. Fé2 et 6. Fé3 sont également jouables.

e) Ou 6..., Dd8.

f) Une case sur laquelle la D noire ne pourra rester longtemps. 8..., Dd8 était meilleur.

g) Pour la troisième fois, la D noire se déplace dans ce début de partie.

h) Menaçant de gagner la D par 13. h3, Dh5 ; 14. Té5.

i) Gagnant encore un temps après 14. Cf×d4.

j) 14..., Cé5 semble préférable.

k) Début d'une combinaison surprenante à tous égards, inattendue certes mais brillante par son absence de thématisme, remarquable d'originalité. A noter qu'elle est rendue possible par la déambulation de la D noire après 8..., Dé4+ dont elle est ainsi la réfutation, si son mécanisme est entièrement correct.

l) Seule case de fuite.

m) Deuxième temps : la D est obligée d'avaler l'appât.

n) Troisième temps : le R ne peut lui non plus refuser le don du F blanc. Si 17..., Rh8 (17..., Rf8 ? ; 18. C×é6+ avec gain de la D) ; 18. C×é6, Df6 ; 19. Cxd8, Fxd8 ; 20. Té8+, Cf8 ; 21. Txf8 mat.

o) Quatrième temps : le sacrifice des deux F aboutit à une situation dans laquelle le R, la D et la T noires sont en situation de déséquilibre.

p) Encore un coup obligatoire. Si 18..., Df5 ? 19. Cxd8+, Fxd8 ; 20. Cd6+ avec gain de la D. En g6, la D surveille la case é8 : si 19. Cxd8+, Fxd8 ; 20. Cd6+, Rf8 ; 21. Té8+, D×é8.

q) Et voici la pointe finale de la combinaison, illustrant la force de la menace d'échec double.

r) Échapper à l'échec double par 19..., Ré8 est impossible : 20. Cf4!, Df6 (si 20..., Df7 ; 21. Cd6+) ; 21. Cd6+, Rf8 ; 22. Cé6+ à nouveau, Rg8 ; 23. Cxd8++, Rh8 ; 24. Cd-f7+, Rg8 ; 25. Ch6++, suivi du mat.

s) Et non 20..., Ré8 ? ; 21. T×é7+, R×é7 ; 22. Dd6+, Ré8 ; 23. Té1+.

t) Une autre partie commence (les Blancs ont T et deux pions sur les deux F).

u) Et non 21..., Fxd8 ? ; 22. Dd6+!

v) Menaçant de renforcer l'attaque par 23. Té3.

w) Préparant le dégagement 23..., Fh3.

x) Une contre-combinaison.

y) Restant avec deux T et un P contre la D noire, ce qui est bien suffisant pour gagner.

z) Et non 38. Td-d7 ?, Cé2+!

aa) Si 41..., Dé3 ; 42. Tb×g7+, Rg8 ; 43. Tg8+, Rh7 ; 44. Tg4-g7 mat.

ab) La finale, après 42..., D×g7 ; 43. T×g7+, R×g7 est sans espoir pour les Noirs et si 42..., Rh8 ; 43. Tg7-g5, Dé8 ; 44. T×h5+ (si 44. Th4 ?, C×g3), D×h5 ; 45. Th4.

ÉTUDE
(1896)

A. TROITZKY

BLANCS (6) : Rh2, Fa7, Cb5 et g7, Pd3 et h3.

NOIRS (5) : Rh4, Dh8, Pd5, f7, f4.

Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

Solution de l'étude n° 1046
(A. Gurvitch, 1960)

(Blancs : Rh8, Tg8, Fg6, Cd8, Pç2 et b7. Noirs : Rb8, Dd5, Ta1, Pç5.)

1. Cf7+, R×b7 ; 2. Fé4, Th1+ ; 3. Rg7, Tg1+ ; 4. Rf8, T×g8 ; 5. R×g8, Rç6 ; 6. Ff3!!, D×f3 ; 7. Cé5+, Rd5 ; 8. Cxf3 et les Blancs gagnent.

bridge N° 1045

UN PIÈGE INDÉCELABLE

La ruse est encore un domaine mal connu comme le prouve ce coup réussi par l'Américain Roger Bates.

Nord : ♠ D V 10 9 ; ♡ A D 6 5 ; ♢ 9 7 5 ; ♣ 7 6
Ouest : ♠ A R 8 2 ; ♡ 7 4 ; ♢ D 10 3 ; ♣ A 10 9 3
Est : ♠ 6 5 4 3 ; ♡ 10 2 ; ♢ 6 2 ; ♣ R D V 8 4
Sud : ♠ 7 ; ♡ R V 9 8 3 ; ♢ A R V 8 4 ; ♣ 5 2

Ann. : S. don. E.-O. vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
Bates	Kasle	Mohan	Levin
1 ♡	contre	3 ♡	passe
4 ♡	passe	passe	passe

Après avoir entamé le Roi de Pique pour le 4 d'Est, Ouest a contre-attaqué le 7 de Cœur. *Grâce à quel stratagème* Bates, en Sud, a-t-il gagné le contrat infaisable de QUATRE CŒURS ?

Réponse

Manifestement Ouest n'avait pas une séquence à Trèfle car il aurait attaqué ou contre-attaqué cette couleur. On pouvait donc en déduire qu'il avait la Dame de Carreau (pour son contre d'appel vulnérable) et que celle-ci était sans doute troisième ou quatrième. S'il en était ainsi, le contrat était condamné, à moins de recourir à un piège qui inciterait Ouest à jouer Carreau lui-même.

Après avoir pris le retour à Cœur avec la Dame de Cœur du mort, Bates a joué *la Dame de Pique sur laquelle il a jeté un Carreau* comme s'il avait dans cette couleur des perdantes dont il voulait se débarrasser.

Ouest prit avec l'As de Pique et, voyant que Valet et 10 de Pique étaient affranchis, *il s'empressa de contre-attaquer Carreau* « avant qu'il ne soit trop tard ».

Bates prit avec le Valet de Carreau, battit atout et défaussa ses deux Trèfles perdants sur les Piques du mort pour faire... une de mieux, au grand dam de Gaylor Kasle qui ne put qu'applaudir ce piège impossible à déceler.

Indispensable prévision

On a coutume de dire : gouverner c'est prévoir, mais bien jouer au bridge c'est également prévoir le pire et imaginer un moyen de se protéger contre lui, comme le fit un des deux déclarants de ce match raconté par le Suédois Wohlin.

Nord : ♠ V ; ♡ 6 3 ; ♢ A 5 4 2 ; ♣ R V 10 7 4 3
Ouest : ♠ A 10 9 3 ; ♡ 4 ; ♢ V 9 8 6 3 ; ♣ 8 5 2
Est : ♠ 8 7 6 5 ; ♡ V 8 7 5 ; ♢ R D 10 ; ♣ 9 6
Sud : ♠ R D 4 2 ; ♡ A R D 10 9 2 ; ♢ 7 ; ♣ A D

Ann. : S. don. Tous vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
2 ♡	passe	3 ♣	passe
3 ♡	passe	4 ♡	passe
4SA	passe	5 ♢	contre
6 ♡	passe	passe	passe

Ouest ayant entamé le 6 de Carreau, *comment Sud doit-il jouer* pour gagner le PETIT CHELEM A CŒUR contre toute défense ?

Note sur les enchères

Ces enchères ne sont guère convaincantes. Pourquoi Sud n'a-t-il pas annoncé sa seconde couleur (en disant « 3 Piques ») au lieu de répéter ses Cœurs ? Nord aurait pu avoir un Valet de Pique quatrième avec un singleton à Cœur, et le contrat à Pique n'aurait pu être trouvé.

Des enchères plus logiques auraient été :

Sud	*Nord*
2 ♡	3 ♣
3 ♠	3SA
4 ♣	4 ♢
5 ♡	6 ♡

Sur « 5 Cœurs » Nord a le choix entre « 6 Trèfles » et « 6 Cœurs ».

COURRIER DES LECTEURS

Les Françaises championnes d'Europe (1038)

Plusieurs lecteurs (André, Bismut, Despax, Hayat, Petrow, Rozoy, Vissot...) ont signalé que le contrat de 5 Carreaux n'était pas gagnable « sans la coopération de l'adversaire ». C'est exact et c'est pour cette raison que l'énoncé ne comportait pas le terme « contre toute défense ». Précisons toutefois que, si le flanc, qui consistait à fournir le 9 de Cœur (avec R 9 5 3), était trop difficile pour Ouest, en revanche *la continuation à Pique par Est* était normale et, avec cette défense, que nous n'avions pas signalée, le déclarant ne pouvait plus, s'il jouait atout, revenir chez lui pour refaire l'impasse à Cœur...

PHILIPPE BRUGNON.

dames N° 211

INTOUCHABLE

Championnat de Suisse, 1983
Blancs : CARRON
Noirs : CAZEMIER
Ouverture : Raphaël

1. 32-28	16-21	14. 28×17	12×21
2. 37-32 (a)	21-26	15. 29×20	15×24! (l)
3. 34-29 (b)	26×37	16. 46-41 (m)	10-14
4. 42×31	17-21! (c)	17. 31-27 (n)	21×32
5. 41-37	21-26! (d)	18. 37×28	7-12
6. 47-42	18-22! (e)	19. 41-37	12-17! (o)
7. 28×17	11×22	20. 37-31 (p)	26×37
8. 40-34 (f)	12-18! (g)	21. 42×31	17-22
9. 45-40	19-24! (h)	22. 28×17	24-29 (q)
10. 50-45	7-12	23. 34×12	25×34
11. 34-30 (i)	14-19!! (j)	24. 39×30	13-18
12. 40-34	1-7	25. 12×33	19×50!
13. 32-28	20-25! (k)	26. 38-32	50×11
		Abandon.	

NOTES

a) 2. 31-26 (18-22) ; 3. 37-32 (11-16) ; 4. 41-37 (7-11) ; 5. 28-23 (19×28) ; 6. 32×23 (1-7) ; 7. 46-41 (21-27) ; 8. 37-31 (20-24) ; 9. 41-37 (15-20) et les Blancs forcent le + 1 d'une manière très originale ; 10. 23-18 !! (12×23) ; 11. 33-29 (24×33) ; 12. 38×18 et si (13-19) ou sur tout autre coup [sauf (8-12) qui livre le + par 37-32] ; 13. 37-32 ! (27×38*) ; 14. 18×27 puis 43×32, + 1 [MELINON-RABATEL, championnat de Lyon, 1967].

b) Moins usuel que 3. 32-27 (26×37) ; 4. 41×32 apporte toute latitude pour le développement de l'aile gauche.

c) Exploitant promptement la petite faute positionnelle du troisième temps afin de s'opposer aux tentatives de développement de l'aile gauche adverse.

d) Maître international, CAZEMIER entreprend, avec la minutie et la profondeur de vision d'un virtuose du damier, un travail de harcèlement sur cette aile gauche.

e) L'objectif des Blancs se dessine avec davantage de clarté sur ce coup de boutoir que renforce la pression.

f) Si 8. 32-28 (7-11) [pour maintenir la pression] ; 9. 28×17 (11×22) ; 10. 31-27 [dans le souci de développer l'aile gauche] (22×31) ; 11. 36×27 sans craindre 11. ... (12-18) ; 12. 27-22 (18×27) ; 13. 29-23 (19×28) ; 14. 33×31, les Blancs sont mieux et peuvent, après ce deux pour deux, construire une structure équilibrée, dynamique [les colonnes d'attaque] et sans point faible.

g) Le coup juste dans le cadre de cette stratégie de tentative de neutralisation de l'aile gauche, 9. 31-27 perdant le pion 9. ... (22×31) ; 10. 36×27 (18-23) ; 11. 29×18 (13×31), N + 1 et + à terme, sous la baguette de CAZEMIER, intouchable dans le championnat de Suisse qu'il vient de remporter pour la onzième fois en treize ans.

h) Deuxième facette de la stratégie des Noirs dans cet enchaînement de l'aile droite.

i) Les Blancs se débattent déjà pour échapper à la toile d'araignée qui se tisse sur toute la ligne du front.

j) Merveilleusement joué à l'instant où 12. 30-25 serait inopérant.

k) Coup très fort encore, qui aura pour résultat de prendre l'aile droite des Blancs dans une tenaille : autre illustration de « l'esprit du jeu ».

l) La constitution de cette tenaille (pions à 24 et à 25).

m) 16. 33-29 ne résoudrait rien (24×33) ; 17. 38×29 (19-23) donne une nouvelle efficacité au pion de clouage à 25.

n) Dégagement bien tardif de l'aile gauche au moment où le problème créé par la paralysie de l'aile droite demeure entier.

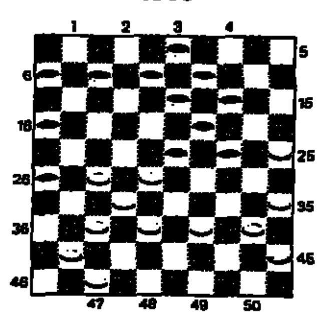
o) Menaçant de concrétiser l'avantage positionnel pour le coup de dame en 5 temps : (17-22) ; 28×17 (24-29) ; 34×12 (25×34) ; [la brèche est ouverte pour damer à 50] ; 39×30 (13-18) ; 12×23 (19×50), N+.

p) L'affolement s'est emparé des Blancs.

q) Les Noirs concluent au petit trot par ce coup de dame assez simple.

PROBLEME

M. FAUGIER (Paris)
1968



Les Noirs jouent et gagnent.

Coup exécuté en partie libre, au Jardin des Plantes, contre le maître problémiste G. Avid.

● SOLUTION : (24-30 !!) 25×34, a (23-29) 34×23 (16-21) 27×26 (7-11) 16×7 (26-31) 37×26 (8-12) 7×18 (13×42 !) 47×38 (19×46 !), dame et +.

a) 35×24 (19×30) 28×10 (30-34 !) 39×30 ou 40×29 (9-14) 10×19 (13×44), etc., N +.

JEAN CHAZE.

* Pour franchir rapidement le premier cap de l'initiation (connaissance des règles internationales, de la signification des chiffres, des signes et des lettres conventionnels) et suivre le déroulement des parties et la solution des problèmes, les lecteurs peuvent obtenir deux opuscules de la F.F.J.D. en s'adressant directement à Jean Chaze, « La Pastourelle », bâtiment D, boulevard de Paste, 07000 Privas.

les grilles du week-end

MOTS CROISÉS
N° 276

Horizontalement

I. Au service des voyeurs. – II. Elles protègent, mais elles isolent. Près d'Alésia. – III. Il est un d'un beau noir. Pour de vieilles B.D. – IV. Pour opérer. Il était aussi aéronaute. Dans une armée. – V. Pronom. Illustrent Scipion. – VI. Chez lui, il aura fallu une grande lessive. On les met au lit. – VII. Lancent dans l'engrenage. Fait un malheur. – VIII. Article. Ou belle ou noire. En panne. – IX. Défie le temps. Donne la direction. – X. D'un seul mouvement, il peut donner un indice. Bidon. – XI. Portes ouvertes.

Verticalement

1. Fidèle au I. – 2. Il la ramène toujours. Se déguste de bas en haut. – 3. En bordure. Forme de soin. – 4. En Corée. Très chers. – 5. On lui doit beaucoup. – 6. C'est une façon de voir. Mal rasé. Doublé en Afrique. – 7. Un peu de médisance. S'inclina. – 8. Toujours au point de chute. Il est bon pour un amendement. – 9. Un vrai pruneau. Participe. – 10. Conteste, en un sens. Vient des Grisons. Unité. – 11. N'est plus dans le mouvement. Dans la machine. – 12. Demandent un costume de circonstance.

SOLUTION DU N° 275

Horizontalement

I. Physionomiste. – II. Roue. Canadien. – III. Oracles. Géant. – IV. Jante. San. Mur. – V. Ei. Assénera. – VI. Croise. Etendu. – VII. Terrine. Ingev. – VIII. Sévices. Snpe. – IX. Lie. Elites. Or. – X. Encasernèrent.

Verticalement

1. Projectile. – 2. Horaire. In. – 3. Yuan. Orsec. – 4. Sectaire. – 5. Lessivés. – 6. Oce. Sénile. – 7. Nasse. Ecir. – 8. On. Ane. Etn. – 9. Magnétisée. – 10. Ide. Ren. Sr. – 11. Siamangs. – 12. Ténu. Démon. – 13. Entrouvert.

FRANÇOIS DORLET.

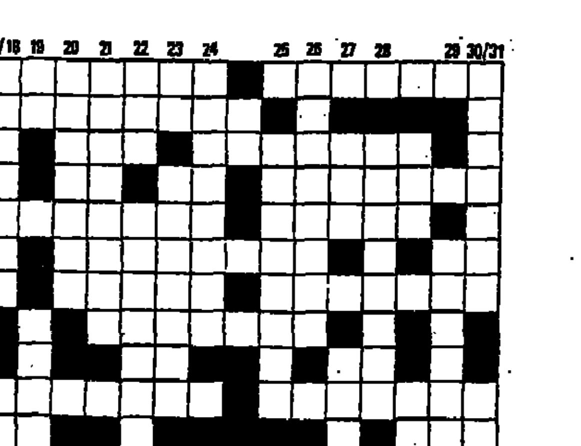
ANACROISÉS ®
N° 276

Horizontalement

1. BDEINOR. – 2. EEGINOR. – 3. EEHIIMTU. – 4. BEHIOPS. – 5. ABDEMRU. – 6. EIINORS (+ 2). – 7. EEEIRSTU. – 8. AEIILNT (+ 2). – 9. EEEIMNS. – 10. ABENOSS. – 11. AALNSST (+ 2). – 12. EILMMOSS. – 13. ACENSUU. – 14. CCEIMO. – 15. CDEEIINT. – 16. CEEEPS (+ 1).

Verticalement

17. DEHINOR. – 18. ABINST. – 19. EGILOORU. – 20. BBEIINS. – 21. EHILOOTT. – 22. EIIMNOSS (+ 3). – 23. EILRRST. – 24. EEIMPRTU. – 25. BEIORSSU (+ 2). – 26. BEEGILST. – 27. AEINNSS. – 28. AEELMMNT (+ 1). – 29. EEGLLSU. – 30. ADENOPS. – 31. ACDENS (+ 1)



SOLUTION DU N° 275

Horizontalement

1. ENTREVU (VENTRUE). – 2. CABARET. – 3. BEAUFORT, fromage de Savoie. – 4. DEFIEES. – 5. LITURGIE. – 6. IRRIGUE. – 7. IRRITEE. – 8. ERRONES (REERONS). – 9. LACTASE (ACETALS CALATES ECLATAS LACATES). – 10. NYMPHE. – 11. SUPPLICE. – 12. ALESAI (ALAISE). – 13. CALAMBAC, bois d'Insulinde et d'Océanie. – 14. TONLIEU, impôt de marchand (IOULENT). – 15. ABUSEES.

Verticalement

16. ÉBENIER. – 17. INGRATS (GRANITS GRATINS GRISANT RATINGS). – 18. TADORNE, canard (ADORENT DETRONA ERODANT TORNADE). – 19. PULPEUSE. – 20. EFFIGIE. – 21. VOILURE (VIOLEUR). – 22. TAMPICOS, agaves (COMPATIS COMPTAIS). – 23. SINTERS, mâchefers de minerai (INSERTS). – 24. TUERIES (TIREUSE TRIEUSE). – 25. BLOUSER (ROUBLES). – 26. ONIRISME. – 27. RENGAINE (ARGIENNE ENGAINER ENGRENAI). – 28. IRREELLE. – . – 29. TAGETES, œillet d'Inde. – 30. AUTOCAR.

MICHEL CHARLEMAGNE
et MICHEL DUGUET.

Le Monde

culture

DANSE

TRISHA BROWN AU THEATRE DE PARIS

Equations éphémères

Trisha Brown n'a pas en France l'audience d'une Lucinda Childs ou d'une Karole Armitage. Son travail est moins brillant, moins spectaculaire, mais sans elle nous ne serions pas à même de goûter les efflorescences «post modern».

Cette longue fille brune qui bouge sans affectation est une déstabilisatrice. Associée en 1962 à l'équipe de la Judson Church avec Yvonne Rainer et Ann Halprin, elle a commencé par désorienter l'espace classique en déployant ses danseurs sur les toits de New-York ou en les disposant à l'horizontale sur les murs. Elle a meublé l'espace vierge et illimité de combinaisons de gestes simples qui procèdent des mathématiques plutôt que d'une esthétique. Addition, soustraction, répétition, accumulation..., chacune de ces pièces pose une équation que les danseurs vont résoudre.

Dans ses premiers essais, le langage était «minimal», le climat austère mais non dépourvu d'humour. Peu à peu, les données se sont compliquées. *Locus*, où les danseurs se déplaçaient à l'intérieur de cubes imaginaires, débouchait sur une géométrie de l'espace. Puis la chorégraphe a enrichi son vocabulaire de mouvements, se transmettant au corps tout entier, ce qui ajoutait un certain lyrisme. Dans *Glacial Decoy*, présenté à Beaubourg en 1979, on a eu la surprise de découvrir une nouvelle Trisha, théâtrale, les danseuses, gracieuses et déliées comme des Tanagra dans de longues robes transparentes, laissaient deviner la souplesse des pas et le côté charnel des corps. Derrière elles, sur triple écran, des photos géantes de Rauschenberg apportaient un contrepoint mouvant.

Trisha Brown est revenue, invitée par le Festival d'automne. Même si la scène du Théâtre de Paris n'est guère dans l'esprit de ses investigations spatiales, c'est l'occasion d'apprécier une danse gaie, fluide, avec des rebondissements désinvoltes, des gestes que les danseurs recomposent selon des variations abstraites. La danse coule de manière continue – on a pu parler de mouvement brownien – et son tissu chorégraphique est si changeant qu'on éprouve parfois le besoin d'isoler un danseur du groupe et de le suivre pour garder un fil conducteur.

Opal Loop est présenté dans le silence. Un rythme intérieur très fort détermine les rencontres entre quatre danseurs. *Son of Gone Fishin' (Parti à la pêche)*, ballet changeant comme une moirure de bleu et de vert, utilise un décor sonore. Les pas, très enlevés, sont souvent déphasés par rapport à la musique râpeuse et goguenarde de Robert Ashley. *Set and Reset*, créé en octobre à la Brooklyn Academy of Music, entremêle des images d'actualité projetées à mi-hauteur sur une structure à facettes de Rauschenberg, une musique et des chants de Laury Anderson, et une chorégraphie émiettée, acrobatique, qui semble s'abolir au fur et à mesure qu'elle se forme. Images, mouvements, sons, sans oublier les lumières pâles de Beverly Emmons, l'ensemble donne une impression de mouvance, de raffinement et d'éphémère.

MARCELLE MICHEL.

★ Théâtre de Paris, 20 h 30, jusqu'au 20 novembre; Nouveau Théâtre de Nice, le 21; Châteauvallon, le 22; Avignon, salle Benoît-XII, le 24.

NOTES

Théâtre

Une comédie selon de Filippo

Dans une province italienne vivote une petite troupe d'acteurs, entreprise purement familiale comme certains cirques. Ils disposent d'un local miteux, les places sont très bon marché, et ils ont un public fidèle de gens du coin, fauchés, de jeunes...

Un soir, juste après la représentation, un incendie détruit le théâtre, tout, sauf les malles des costumes. Par une chance fabuleuse, le théâtre n'est pas assuré (il n'y avait plus d'argent pour renouveler le contrat).

Nous disons «par chance», car avant même que les pompiers aient réduit les dernières flammes, les carabiniers sont là, les policiers persuadés que les acteurs ont mis exprès le feu pour toucher la prime. Non, il ne peut y avoir de prime, alors nos comédiens se retrouvent sur le trottoir, sans un rond, mais libres.

C'est là le départ d'une bonne petite comédie d'Edouardo de Filippo, auteur de nombreuses pièces pas mal bâties, drôles, abordant des choses de société sous un jour sympathique, et qui sont, beaucoup jouées en Europe, jusqu'en Russie, mais peu en France.

Jean Mercure met en scène et interprète *L'Art de la comédie* (titre un peu sec pour une pièce amusante) avec finesse, avec soin sans lourdeur. C'est joué avec bonheur notamment par Anna Kupfer, Jean Rougerie, Pierre Lafont, Roger Van Hool, Angelo Bardi.

Le décor de Radu et Miruna Boruzescu, très beau, concourt au plaisir que donne cette soirée sans prétention.

MICHEL COURNOT.

★ Théâtre de la Ville, 20 h 30.

Musique

Atlantico au Phil'One

Pajaro, nom d'oiseau, mais d'oiseau dur. Epervier-rocker, qui aurait traversé, après le fleuve Uruguay et la forêt tropicale, des autoroutes, des usines qui ferment, des sous-sols de garage. Pajaro Canzani, belle tête nerveuse, voix aboyeuse, ne joue ni de la salsa, ni du samba, ni du candombe mais *« de la musique latino-américaine des années 80 »* (dit-il).

Jazz-funk avec des odeurs de carnaval, du rock, plutôt, mais cuivré, où claquent saxo et trompette. Une musique nourrie au biberon des rythmes tropicaux (Pajaro Canzani vient d'une famille de musiciens), repassée au moulinet d'un tempérament de fer. Pajaro Canzani, auteur, compositeur, guitariste, chanteur, Uruguayen, est un oiseau qui s'intéresse à tout. Au foot et à la danse, à l'électro-acoustique et au théâtre. Il a fondé le groupe Atlantico en 1980 avec Negrito Trasante et Jean-Jacques Cinelu (frère du batteur de Miles Davis). Le groupe s'est enrichi depuis, ce n'est pas totalement abouti, mais ça « roule » impeccable, et c'est intéressant.

CATHERINE HUMBLOT.

★ Phil'One, à la Défense, (tél. : 776-44-26) vendredi 18 et samedi 19 novembre, vers 22 h 30.

La « Société adoucie » d'Aperghis

Le dernier spectacle de Georges Aperghis, *Société adoucie*, coproduit par l'Atelier Théâtre et Musique de Bagnolet et l'Action lyrique Ile-de-France, est au théâtre musical ce que l'opérette était à l'opéra lorsque *Hervé* parodiait *tout* ensemble le mélodrame, la tragédie grecque et le grand opéra, transposant les classiques en vers de mirliton, ne reculant devant aucun calembour et faisant du coq-à-l'âne un élément de la cohérence stylistique.

Ici, les emprunts à Platon, Wedekind, Jules Renard, Léonard de Vinci se mêlent curieusement aux extraits du bulletin municipal de Bagnolet et, surtout, sont mis en situation de telle manière qu'il n'existe aucun lien évident entre le sens des mots et les actions qui les accompagnent ou les soulignent à rebours. Quant à la musique, où l'on a parfois l'impression que Georges Aperghis se cite lui-même, avec une ironie qui n'exclut pas le sérieux de la réalisation (car c'est seulement l'élévation du style qui distingue la partition d'une bonne opérette de celle d'un opéra), *elle* confère au spectacle un supplément d'irréalité.

Immigré, prestidigitateur, pianiste-barman, percussionnistes, élus municipaux, chanteuse de charme, homme-serpent..., chacun joue, chante, se transforme, exécute des cabrioles derrière le grillage d'un zoo qui tient lieu de rideau de tulle ; jonchée de paille, la scène sent l'écurie ou le cirque, l'illusion est parfaite : c'est bien là l'image, adoucie, de notre société.

GÉRARD CONDÉ.

★ Jusqu'au 20 novembre à Bagnolet, au Théâtre des Malassis (21 heures), puis en région parisienne jusqu'au 16 décembre.

Flamenco

La démonstration de Mario Maya

Mario Maya, c'est le flamenco pur. Gitan andalou, il a vécu son enfance et son adolescence dans le sacromonte à Grenade. Puis séjours d'apprentissage à Madrid et à New-York. Comme toute une génération d'artistes qui ont compris la leçon de Paco de Lucia, le Paganini gitan de la guitare, Mario Maya réinvente une technique du *baile*, retrouve le *duende*, cet équivalent flamenco du *blues*.

Son premier spectacle, *Camelamos naquerar* (Nous voulons parler) a été présenté à Paris en 1977. Le danseur, de toute petite taille, à qui on ne donnerait jamais son âge, arrive aujourd'hui avec une troupe de douze personnes mais reste la vedette de la soirée. Sa démonstration composite est époustouflante : où l'on passe de numéros classiques à un nouveau poème dramatique *Ay jondo*, contant l'histoire des Gitans, celle des persécutions lancées par les rois catholiques au seizième siècle.

Appels des guitares, variations rauques de voix. Bientôt dans leurs robes pareilles à des peintures simples, les femmes sont là, trois danseuses plus une, Juana Amaya, la nouvelle partenaire de Mario Maya. Avec son visage de tragédie, ses mains dignes des danseuses indiennes de *barata natiam*, cet arrondi du coude qui ne trompe pas, elle éclipse les autres. Elle offre en cadeau son énergie, et soudain disparait puis revient. Les guitares reprennent en solos alternés – une conversation qui ne voudrait pas finir – la lumière n'éclaire plus que trois paires de pieds, six jambes d'hommes assis sur des chaises, emportées dans un tango obsédant. On ne compare pas avec le flamenco d'Antonio Gadès : Gadès est un «payo», un non-gitan. S'il a tout assimilé de la tradition, c'est à l'espagnole, via les écoles de ballet classique. Gadès propose des références avec clins d'œil à l'image stéréotypée : filets rouges et castagnettes. Maya, lui, de tout son corps en tension dépouillée, est au fond du profond, du *jondo*.

MATHILDE LA BARDONNIE.

Ay Jondo : 20 h 30, Carré Sylvia Montfort, jusqu'au 20 novembre.

MUSIQUE

AU FESTIVAL DE WEXFORD

Lucia Aliberti sur la lagune irlandaise

Le Festival de Wexford s'est terminé au lendemain de la Toussaint après une liesse lyrique qui aura duré douze jours. Selon une tradition qu remonte à 1951, le Théâtre Royal (430 places) a présenté trois opéras du second rang avec une distribution internationale de premier ordre : *Hans Helling*, du compositeur bavarrois Heinrich Marschner (1833), *Linda di Chamounix* de Gaetano Donizetti (1842) et *La Vedova scaltra* d'après Goldoni, du Vénitien Ermanno Volf-Ferrari (1931). Entre ces trois ouvrages, tous admirablement présentés et dirigés, c'est la Linda chamoniarde descendue au niveau de la mer d'Irlande qui nous intriguait fort. D'autant plus qu'était affichée dans le rôle de l'héroïne la jeune cantatrice italienne Lucia Aliberti, que l'on compare déjà inconsidérément à Maria Callas.

De taille menue, une riche chevelure de jais, la prunelle de braise, un profil sicilien accusé, Lucia Aliberti a empoigné les festivaliers de Wexford dès son apparition en scène. Et l'on s'aperçut vite que son péché mignon consistait à reproduire, comme de fâcheuse mémoire la soprano grecque super-douée Elena Suliotis il y a une dizaine d'années, les traits exacts de la grande Maria dans le registre *colorature* : même timbre, même vibrato, même façon de filer les aigus – une copie saisissante – à notre sens absolument inutiles : la petite soprano italienne possède, en effet, une voix d'une telle vaillance qu'elle transfuse à l'auditeur l'extase de tranquillité ressentie par Stendhal dans son fauteuil de la Scala.

Linda di Chamounix, l'un des derniers opéras de Donizetti avant qu'il ne sombre dans la folie, est loin de montrer l'inspiration de *Lucia di Lammermoor*. L'œuvre en réalité n'a gardé sa réputation que par une cavatine (« O luce di quest' anima ») que toutes les divas du monde, depuis la Patti jusqu'à Montserrat Caballé, ont inscrit au programme de leurs récitals. Lucia Aliberti attaquant cette aria périlleuse après tant de célébrités nous a égrené trilles ou vocalises avec une agilité confondante qui lui permit de monter sans effort jusqu'à un contre-mi cristallin qui n'appartenait qu'à elle et qu'elle tint à plein gosier, interminablement, pour le régal des spectateurs.

Le premier privilège de Wexford pour les Français est de pouvoir, comme les Normands jadis, y débarquer directement par mer (Le Havre – Rosslare égale vingt-trois heures de croisière agréable). Le second attrait du Festival est son ambiance. Chaque soir, après l'opéra, le médianoche répand ses charmes. De par les rues, sous les arcs illuminés du vieux port, les robes longues et les smokings regagnent leurs quartiers au White's. C'est là bientôt que, de table à table, les pintes s'ajoutant aux pintes, les commentaires sur le spectacle vont dépasser largement en décibels la teneur acoustique du Théâtre Royal. A Wexford, durant deux semaines, ces conteurs étiques que sont les Irlandais ne se couchent qu'à l'aube.

OLIVIER MERLIN.

EXPOSITIONS

DESSINS TCHÈQUES DU XXe SIÈCLE

Rêver, peut-être...

On ne s'y presse pas... c'est une de ces petites expositions au charme discret, de celles qui se font avaler par la machine Beaubourg sans qu'on ait eu le temps de s'apercevoir qu'elles ont existé. le dessin n'est jamais très spectaculaire, et ceux-là peut-être encore moins que d'autres, qui tiennent à un fil parfois, celui d'une rêverie élaborée en traits fragiles, mais solidement ancrés dans le siècle et l'histoire de la modernité. On y voit bien notamment comment les artistes de Prague ont su assimiler le cubisme, puis le surréalisme, avec cette intelligence sensible et cette aptitude à glisser de la recherche formelle, du construit et du réfléchi au jeu libre d'associations d'idées et d'images.

La capitale tchèque a été, avant la première guerre mondiale et dans l'entre-deux-guerres, le théâtre d'une belle activité culturelle, de débats, de querelles de groupes très stimulantes, un centre d'échanges avec la France et l'Allemagne, et très tôt un haut lieu du cubisme. Ce, avec des artistes comme Kubista, Filla, Prochazka ou Gutfreund, grand sculpteur (même après, lorsqu'il est passé à la figuration) et remarquable dessinateur, ceci allant souvent avec cela. Et grâce à une personnalité hors pair : le critique Vincenc Kramar à qui la Galerie nationale de Prague, dont il a été le directeur de 1919 à 1939, doit un excellent fonds d'œuvres d'avant-garde, de Picasso et de Braque notamment.

Une vingtaine de dessins provenant de ces collections devait d'ailleurs venir compléter la centaine de feuilles que regroupe l'exposition du Centre Georges-Pompidou, pour la plupart acquis depuis un couple d'années pour le cabinet d'art graphique du Musée national d'art moderne. Mais pour une raison ou pour une autre, sans doute à cause d'une phrase comme celle qui dans le catalogue évoque *« l'émouvante vitalité d'une communauté artistique tragiquement isolée depuis de nombreuses années »*, Prague a annulé ses prêts. C'est un peu dommage.

Même amputée, l'exposition permet de vérifier la qualité de la création artistique tchèque, autrement qu'à travers les trois ou quatre figures d'émigrés connus à Paris : Kupka, Toyen et Sima qui ont quitté le pays après 1949, quand fut imposée la doctrine du réalisme socialiste, ou Jiri Kolar (1). Elle permet aussi de découvrir la génération qui dans les années 60 a connu le printemps, a pu s'exprimer plus librement, mais reste marginale. Une génération souvent tentée par la finesse des tracées et la dérive des images dans le papier dont le blanc engloutit les sons, le corps du dessin et le corps de l'homme, qui n'est ni de marbre ni de fer : Adriena Simotova (née en 1926), Eva Kmentova (1928-1980), Stanislas Kolibal (né en 1925), Jiri John (1923-1972) en sont. Où l'on est tenté de reconnaître un peu des rêveries de Sima et leur double versant abstrait et figuratif, mais réactualisées. Où la trame du mental est comme raidie par de nouvelles agressions extérieures.

GENEVIÈVE BREERETTE.

★ Dessins tchèques du vingtième siècle. Centre Georges-Pompidou, salle d'art graphique, jusqu'au 12 décembre.

(1) Dont la Galerie Maeght S.A., vient de présenter les œuvres récentes.

Ernest Ansermet et le mystère musical

(Suite de la première page.)

Et de fait, il reste présent, grâce aux quelque quatre cents œuvres qu'il a gravées sur microsillon, dont Decca entreprend la réédition (1), et aux livres encore trop peu connu qu'il a laissés ; l'interprète y parle de son métier avec une grande pénétration et surtout nous entraîne dans une extraordinaire « phénoménologie » de la musique (2). Si le hardi pionnier des années 1910 à 1940 a pu apparaître irrémédiablement dépassé au temps du sérialisme triomphant par sa condamnation catégorique du dodécaphonisme, de l'aléatoire et de l'électro-acoustique, il n'en a pas moins mené à bien l'une des plus grandioses explorations du mystère musical à notre époque, nourrie par son expérience de mathématicien, de philosophe et de chef d'orchestre.

Précision et distraction

C'est un être passionné et passionnant, visage de faune et d'anachorète, tendre et coléreux, calviniste et sensuel, d'une précision rigoureuse et d'une distraction incurable, un Jurassien attaché à la « saucisse aux choux » et un citoyen du monde passant de longs mois à la tête de ses orchestres de Buenos-Aires et de Mexico, qui se révèle à travers des livres récents : l'excellente biographie de François Hudry (Editions de l'Aire musicale) et surtout les merveilleux souvenirs de sa fille Anne (Editions Payot/Van de Velde), dont les apparitions crevaient l'écran dans les deux films précités : aussi implacable et sensible que lui. Joignons-y un curieux document, la *Correspondance* d'Ansermet avec le terrible critique Aloys Mooser, amis-ennemis qui s'opposent parfois avec une incroyable brutalité (Editions Georg).

Et l'on reviendra ensuite à ses enregistrements, de Debussy, Stravinski, Honegger, Frank Martin, mais aussi Beethoven et Brahms, où les œuvres rayonnent de cette intelligence puisée dans l'analyse formelle la plus exigeante, qui s'alliait, surtout les dernières années, à l'irrésistible irruption de ce mystère musical que toute sa vie avait scruté.

L'anniversaire d'Ansermet survient opportunément à un moment où l'O.S.R. entre dans une passe difficile avec la réduction probable de ses engagements à la radio et à la télévision romandes. Mais l'on peut compter sur le directeur de celles-ci, M. René Schenker, président des Amis d'Ernest Ansermet, pour ne pas mettre vraiment en danger un héritage aussi précieux. Notons enfin qu'après plusieurs directeurs allemands, c'est un chef suisse de grand talent, Armin Jordan, qui prendra la tête de l'Orchestre en 1985.

JACQUES LONCHAMPT.

(1) Viennent de sortir les *Symphonies* de Chausson, Franck, Saint-Saëns (avec orgue) et l'admirable *Troisième* de Magnard (dernière œuvre enregistrée avec l'O.S.R.), *les Eolides* et *le Chasseur maudit* de Franck, le *Scherzo* de Lalo (quatre disques Decca, 592-164/167).

(2) *Les Fondements de la musique dans la conscience humaine* (deux vol. 1961), *Ecrits sur la musique* et *Entretiens sur la musique* (nouvelles éd., 1983), tous aux Editions de la Baconnière (Neuchâtel). Voir aussi *la Pensée d'Ernest Ansermet* par Jean-Claude Piguet et *Ernest Ansermet interprète* (tous deux aux Editions Payot/Van de Velde, 1983).

● *PRÉCISION.* – Si le film de Maurice Pialat, *A nos amours*, n'a pas bénéficié d'une « avance sur recettes » après présentation du scénario (*le Monde* du 17 novembre), il a, en revanche, reçu une « avance sur film terminé ».

● *Grand Prix du cinéma.* – L'Académie française a décerné son Grand Prix du cinéma (Fondation Leduc) au scénariste Jean-Loup Dabadie pour l'ensemble de son œuvre cinématographique à l'occasion de ses films de l'année : *Garçon !* réalisé par Claude Sautet, et *Attention, une femme peut en cacher une autre*, réalisé par Georges Lautner.

● *Handicaps et culture.* – Seul cinéma à Paris à être définitivement équipé d'une « boucle magnétique » à destination des mals-entendants, le studio Saint-Séverin accueille, jusqu'au 22 novembre, un festival de films, dans le cadre de manifestations « Sens interdits, handicaps et culture ». Proposées jusqu'en décembre à l'initiative du ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale, du ministère de la culture, et coordonnées par le FIC (Fonds d'intervention culturelle).



SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

SEMAINE DE LA MARIONNETTE. — A. Dejazet (887-97-34), 19 h 30 et 20 h 30.
VAGUE A L'AME OU LE BLUES DE LA SCÈNE. — Cartoucherie, Atelier du Chaudron (328-97-04), 20 h 30.
LES SERPENTS DE PLUIE. — Madeleine (262-07-09), 20 h 45.
BARBE-BLEUE/GOLIATH. — Cergy-Pontoise, Th. des Arts/Th. de l'Usine (032-79-00), 21 h.
LA CÉLESTINE. — Créteil, Maison des Arts (899-94-50), 20 h 30.
TONIO KROGER. — Nanterre, Th. des Amandiers (721-18-81), 20 h 30.
BOUVARD ET PÉCUCHET. — Orly, Théâtre (884-82-70), 21 h.
TU ÉCRASERAS LE SERPENT. — Cité internationale (589-38-69), 20 h 30.
L'IGNORANT ET LE FOU. — Th. Gérard-Philipe, (243-00-59), 20 h 30.

Les salles subventionnées et municipales

OPÉRA (742-57-50), 20 h : Madame Butterfly.
SALLE FAVART (296-06-11), 19 h 30 : Vive Offenbach.
COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), 20 h 30 : la Seconde Surprise de l'amour/la Colonie.
CHAILLOT (727-81-15), Grand Foyer 20 h 30 : Tombeaux de poupées ou pauvres petites mortes.
ODÉON (Théâtre de l'Europe) (325-70-32) : relâche.
PETIT ODÉON (Théâtre de l'Europe) (325-70-32). Relâche.
TEP (797-96-06). Théâtre : la Mort de Danton.
PETIT TEP (797-96-06), 20 h 30 : Clair d'usine.

Débats, rencontres-musée :

BEAUBOURG (277-12-33), Débats, rencontres-musée : 18 h 30 : L'art corporel aujourd'hui. — Concerts/animations : Opération « Zig-Zag », 19 h : Reverdy et Ph. Manoury ; 20 h 30 : Ensemble intercontemporain (H. Long-Pan, J.-B. Devillers, etc.); — Cinéma-vidéo : nouveaux films Bpi. 16 h : la Bête lumineuse ; 19 h : Jouer sa vie ; 15 h : Balthus ; 18 h : Walter Ruttmann.
THÉATRE DE LA VILLE (274-22-77), 18 h 30 : I Nuovi Virtuosi ; 20 h 30 : L'art de la comédie
CARRÉ SILVIA-MONFORT (531-28-34), 20 h 30 : Mario Maya Ay Jondo.

Les autres salles

ANTOINE (208-77-71), 20 h 30 : Coup de soleil.
ARTS-HEBERTOT (387-23-23), 18 h 30 : les Arbres de l'homme ; 21 h : la Fenêtre.
ASTELLE-THÉATRE (238-35-53), 20 h 30 : le Malentendu.
ATELIER (606-49-24), 21 h : Cocteau-Marais.
ATHÉNÉE (742-67-27), Salle Ch. Bérard, 20 h 30 : Batailles.
BASTILLE (357-42-14), 21 h : voir Festival d'automne.
BATACLAN (721-18-81), 20 h 30 : Lulu.
BOUFFES - PARISIENS (296-60-24), 21 h : les Trois Jeanne.
CALYPSO (227-25-95), 20 h 30 : les Deux Fils de Pedro Nerf de Bœuf ; 22 h : la Maison jaune.
CARREFOUR DE L'ESPRIT (633-48-65), 20 h 30 : Zod zod zod...iaque.
CARTOUCHERIE, Épée de Bois (808-39-74), 20 h 30 : la Maison de Bernarda Alba : Tempête (328-36-36), 20 h 30 : Vater Land.
CITÉ INTERNATIONALE (589-38-69). Galerie 20 h 30 : les Troyennes.

Vendredi 18 novembre

COMÉDIE-CAUMARTIN (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (720-08-24), 20 h 45 : Chacun sa vérité.
COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22), 20 h 30 : la Manie de la villégiature.
COMÉDIE DE PARIS (281-00-11), 21 h : l'Ormaie.
CONSTANCE (258-97-62), 20 h 45 : l'Histoire merveilleuse d'un gagnant du Loto dont la fiancée se tua accidentellement le lendemain du tirage.
DAUNOU (261-69-14), 21 h : la Chienlit.
DÉCHARGEURS (236-00-02), 20 h 30 : Oscar et Wilde ; 22 h : les Eaux et forêts.
ELDORADO (208-23-50), 20 h 45 : le Don Juan de la Creuse.
ESCALIER D'OR (523-15-10), 21 h : Tanzi.
ESPACE-GAITÉ (327-13-54), 20 h 15 : la Bonn' Femme aux camélias ;
ESPACE GIRAUD-PHARES (233-55-77), 20 h 30 : Fantaisie mineur.
ESSAION (278-46-42), I. 21 h : le Rite du premier soir ; II. 21 h : Finistère.
FONDATION DEUTSCH-DE-LA-MEURTHE (340-36-35), 21 h : Récit d'une passion envahissante.
FONTAINE (874-74-40), 20 h 15 : Vive les femmes ; 22 h : Don Diegue contre Super 8.
GALERIE-55 (326-63-51), 21 h : Public Eyes - A Private Ear.
HUCHETTE (326-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Pinok et Matho ; 22 h 45 : Cabaret Dada.
LA BRUYÈRE (874-76-99), 21 h : Mort accidentelle d'un anarchiste.
LIERRE-THÉATRE (586-55-83), 20 h 30 : La Colonie pénitentiaire.
LUCERNAIRE (544-57-34), I. 18 h 30 : Cajamarca ou le Supplice de Pizarre ; 20 h 30 : l'Entonnoir ; 22 h 15 : Journal intime de Sally Mara ; II. 18 h 30 : Recatonpilu ; 20 h 15 : Six heures au plus tard ; Petite salle, 18 h 30 : Comme la pierre ; 19 h 45 : Mozartement vôtre ; 22 h 15 : Baudelaire du mal.
LYCÉE FÉNELON (307-85-89), 20 h 30 : Poi venne l'intelletuo.
LYS-MONTPARNASSE (327-88-61), 20 h 30 : Vendredi, jour de liberté.
MARAIS (278-03-53), 20 h 30 : Le roi se meurt.
MARIE-STUART (508-17-80), 20 h 30 : la Mansarde bleue.
MARIGNY, Salle Gabriel (225-20-74), 21 h : les Sales Mômes.
MATHURINS (265-90-00), 20 h 45 : le Bonheur à Romorantin.
MICHEL (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.
MICHODIÈRE (742-95-22), 20 h 30 : le Vison voyageur.
MOGADOR (285-45-30), 20 h 30 : Cyrano de Bergerac.
MONTPARNASSE (320-89-90), 21 h : Comment devenir une mère juive en dix leçons ; Petite salle 21 h : Hérode le Grand.
NOUVEAUTÉS (770-52-76), 20 h 30 : l'Entourloupe.
ŒUVRE (874-42-52), 20 h 30 : Sarah.
PALAIS-ROYAL (297-59-81), 20 h 45 : la Fille sur la banquette arrière.
PALAIS DES SPORTS (828-40-90), 20 h 30 : Un homme nommé Jésus.
PLAISANCE (320-00-06), 20 h 30 : la Seconde Surprise de l'amour.
POCHE-MONTPARNASSE (548-92-97), 20 h 15 : la Dernière Bande ; 21 h 15 : Restaurant de nuit.
PORTE-SAINT-MARTIN (607-37-53), 21 h : K2.
POTINIÈRE (261-44-16), 20 h 45 : Il Signor Fagotto.
QUAI DE LA GARE (585-88-88), 20 h 30 : Ariakos.
RANELAGH (288-64-44). Les marionnettes de Salzbourg : 20 h 30 : la Flûte enchantée.
RENAISSANCE (208-18-50), 21 h : Théâtre de Bouvard.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10), 21 h : l'Astronome.
STUDIO FORTUNE, 21 h : des Hippizes partout.
TAI TH. D'ESSAI (278-10-79), I. : 20 h 30 : Tartuffe.
THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h, sam. 22 h et 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.
TEMPLIERS (278-91-15), 18 h 30 : de Sévigné à Grignan ; Semaines de la Marionnette, 22 h 30 : Amoros et Augustin.
THÉATRE A.-BOURVIL (373-47-84), 21 h : les Dames de fer.
THÉATRE DE DIX-HEURES (606-07-48), 18 h 30 : le Grand Ecart ; 20 h 30 : l'Orchestre ; 21 h 30 : Au secours papa, maman veut me tuer.
THÉATRE NOIR (346-91-93), 20 h 30 : Carmen la matadore.
THÉATRE DE PARIS (280-09-30), 20 h 30 : Sortilèges.
THÉATRE PRÉSENT (203-02-55), 20 h : Titus Andronicus.
THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80), I. 20 h 30 : Les affaires sont les affaires ; II. 20 h 30 : les Exilés.
THÉATRE DU TEMPS (355-10-88), 21 h : Médée.
THÉATRE 13 (588-16-30), 21 h : l'Emoi d'amour.
THÉATRE 18 (226-47-47), 22 h : Bruits de peau.
TOURTOUR (887-82-48), 20 h 30 : Le soleil n'est plus aussi chaud qu'avant ; 22 h : le Bel Indifférent, l'Amour toujours.
TRISTAN-BERNARD (522-08-40), 18 h 30 : Sacha, Tristan, Jules et les autres.
UNION (246-20-83) (D.), 20 h 30 : le Chant général.
VARIÉTÉS (233-09-92), 20 h 30 : l'Etiquette.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35), 20 h 30 : Tohu-Bahut ; 22 h : le Président ; 23 h 30 : Mod'Mod'Show.
BLANCS-MANTEAUX (887-15-84), I : 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : les Sacrés Monstres ; II : 20 h 15 : les Caïds ; 21 h 30 : Last Lunch, Dernier Service ; 22 h 30 : Fouillis.
BEAUBOURGEOIS (272-08-51), 19 h 30 : la Spécialité.
CAFÉ DE LA GARE (278-52-51), 18 h 15 : Welcome Pingouin (B. Fontaine et Areski) ; 20 h : Chant d'épandage ; 22 h 15 : l'Auvent du pavillon 4.
CAFÉ D'EDGAR (322-11-02) I : 20 h 15 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; II : 20 h 15 : Dieu m'tripote ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Fais voir ton Cupidon.
DIX HEURES (606-07-48), 22 h : The Debile Show.
L'ÉCUME (542-71-16), 20 h 30 : Poésie de journalisme : 22 h : A. Rivage.
LE PETIT CASINO (278-36-50), 21 h : Je veux être pingouin ; 22 h 15 : Attention belles-mères méchantes.
POINT-VIRGULE (278-67-03), 21 h 30 : le Ticket ; 22 h 30 : Moi je craque, mes parents raquent.
RESTOSHOW (508-00-81), 20 h 30 : Gribouille ; 21 h 45 : J. Canal : Y'a du Trenet dans l'air.
SENTIER DES HALLES (236-37-27), 20 h 15 : On est pas des pigeons ; 22 h : Vous descendez à la prochaine ?
SPLENDID SAINT-MARTIN (208-21-93), 20 h 30 : Un pneu, c'est un pneu ; 22 h : les Burlingueurs.
TANIÈRE (337-74-39), 22 h 30 : Marie-Claude Vallez.
LE TINTAMARRE (887-33-82), 20 h 15 : Phèdre ; 21 h 30 : Apocalypse Na ; l'Équipe du Tintamarre.
VIEILLE GRILLE (707-60-93). I, 20 h 30 : P. Miserez; 22 h 30 : Chez Panique ; II, 22 h 15 : Films muets de G. Méliès, accompagnés au piano.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h : On perd les pétales.
DEUX-ANES (606-10-26), 21 h : l'Impôt et les os.

La danse

C.C. DE L'ABBAYE (354-30-75), 21 h : Seules et sans âge.
CENTRE MANDAPA (589-01-60), 20 h 30 : Danses derviches de Perse.
THÉATRE 18 (226-47-47), 20 h : Salut.
THÉATRE DE PARIS (280-09-30), voir Festival d'automne.

Les opérettes

ÉLYSÉE-MONTMARTRE (252-25-15), 20 h 30 : l'Amour à Tahiti.
TOURTOUR (887-82-48), 18 h 30 : Un mari à la porte.

Opéra

BOUFFES-DU-NORD (239-34-50) 20 h 30 : le Cadeau de l'empereur.

Le music-hall

ALLIANCE (544-41-42), 20 h 30 : chants, *musiques et danses des Comores.*
BOBINO (322-74-84) 20 h 45 : H. Tachan.
CENTRE CULTUREL CANADIEN (551-35-73), 20 h 30 : J.-P. Berube.
CRYPTE STE-AGNES (296-88-32), 20 h 30 : R. Sadman.
ESPACE-CARDIN (266-17-81), 20 h 30 : Junon et Avos.
FORUM (297-53-47), Nazare Pereira.
GYMNASE (246-79-79), 21 h : G. Bedos.
MARIGNY (256-04-41), 21 h : Thierry Le Luron.
OLYMPIA (742-25-49), 20 h 30 : J. Guidoni.
PALAIS DES CONGRÈS (758-13-33), 20 h 30 : Sylvie Vartan.
PALAIS DES GLACES (607-49-93), 21 h : Herman Van Veen.
TANIÈRE (337-74-39), 20 h 45 : G. Elbaz.
THÉATRE DE LA PLAINE (250-15-65), 20 h 30 : Armason.

Les concerts

Radio - France, Grand Auditorium, 20 h 30 : J. Starker, A. Planes (Prokofiev).
Eglise allemande, 20 h 30 : C. Claude, G. et Ch. Andranian (Brahms, Schubert, Beethoven).
Salle Gaveau, 20 h 30 : G. Friedmann, Ph. Bianconi (Fauré, Debussy, Ravel).
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30 : Orchestre national de France, dir. : W. Sawallisch (Mozart, Blacher, Schumann).
Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre de Paris dir. W. Weller (Mahler).
FIAP, 20 h 30 : les Honnestes Curieux.
C.C. de la Rose-Croix, 20 h 30 : V. Ghuesquière, J. Libouhan.
Temple de Pentemont, 20 h 45 : L. Boulay, P. Sechet, J.-L. Charbonnier, J.-P. Burgos (Rameau).
Église des Billettes, 20 h 45 : M. Leclerc (Böhm, Bach, Boëly...).
Eglise N.-D. de Ménilmontant, J. Littleton.

Les festivals

FESTIVAL D'AUTOMNE (296-12-27)

Théâtre

Bagnolet, Théâtre des Malassis (364-77-18), 21 h : Société adoucie.
Théâtre de Paris (280-09-30). — Petite salle, 20 h 30 : Sortilèges.
Théâtre de la Bastille (357-42-14), 21 h : Les Blouses.

Danse

Théâtre de Paris (280-09-30), 20 h 30 : Trisha Brown, Karole Armitage.

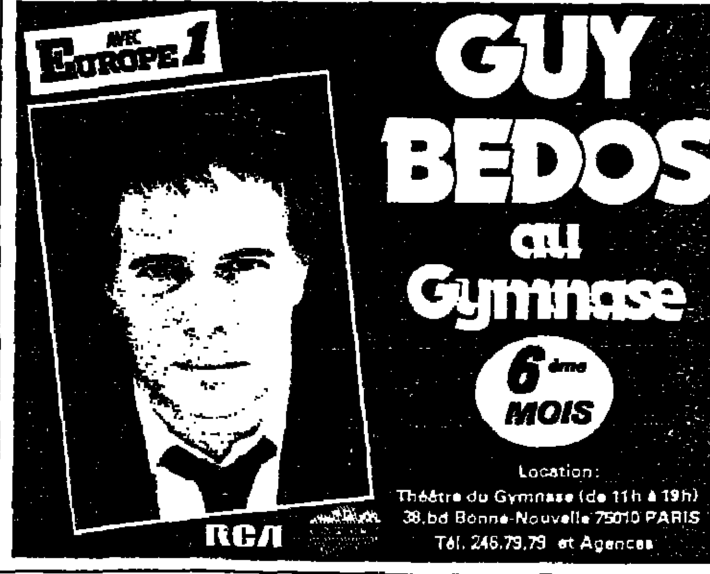
FESTIVAL DE L'ILE-DE-FRANCE (723-40-84)

Montreuil, Salle des fêtes (857-17-59), 21 h : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. : J. Mercier (Elgar, Walton).
Cergy, Eglise St-Christophe (030-09-25), 21 h : Ensemble vocal M. Piquemal, dir. : M. Piquemal (Mendelssohn).









SPECTACLES

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

Hommage à M. Bluwal : 15 h, l'Affaire Lourdes ; J. Bodanzky, cinéaste brésilien : 19 h, Troisième millénaire, de J. Bodanzky et W. Gauer ; Hommage à S. Connery : 21 h, la Colline des hommes perdus, de S. Lumet.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h, la Foule, de K. Vidor ; 17 h 15, Blockade, de W. Dieterle ; la comédie grecque et le cinéma : 19 h, la Fausse livre d'or de G. Tzavellas.

Les exclusivités

L'AMIE (All., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52).

L'ANNEE DE TOUS LES DANGERS (Aus., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

ATTENTION, UNE FEMME PEUT EN CACHER UNE AUTRE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

AU NOM DE TOUS LES MIENS (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount Opéra 9e (742-56-31) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).

LA BALLADE DE NARAYAMA (Jap., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; (v.f.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnos, 14e (325-52-37).

LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Denfert (H. sp.), 14e (321-41-01).

LE BOURREAU DES CŒURS (Fr.) : Rex (mer. seulement), 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

BRULER LES PLANCHES (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

CARMEN (Esp., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

CHALEUR ET POUSSIÈRE (Ang., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34) ; Escurial, 13e (707-28-04).

CHRONOPOLIS Logos III (H. sp.), 5e (354-42-34).

CLASS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-63-65) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City (v.o./v.f.), 8e (562-45-76) ; v.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Max Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31), Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

LES CŒURS CAPTIFS (Brit., v.o.) : Logos, 5e (354-42-34) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LA CRIME (Fr.) : Gaîté Boulevard, 9e (233-67-06) ; Marbeuf, 8e (225-18-45).

DANS LA VILLE BLANCHE (Suis.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) (H. sp.).

LE DESTIN DE JULIETTE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60).

DIEU ME SAVONNE (Bost., v.o.) : Parnassiens, 14e (329-83-11).

LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bost.-A., v.o.) : Épée de Bois, 5e (337-57-47) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; (v.f.) : Français, 9e (770-33-88) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04) ; Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).

L'ÉTÉ MEURTRIER (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08).

LE FAUCON (Fr.) : Gaîté Rochechouart, 9e (878-81-77) ; Paris Ciné I, 10e (770-21-71).

FAUX FUYANTS (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86) ; Olympic, 14e (545-35-38).

FLASHDANCE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; (v.f.) : Arcades, 2e (233-54-58) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

FRANCES (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08).

FRÈRE DE SANG (A., v.o.) (*) : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15) (H. sp.).

FURYO (Jap., v.o.) : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15) ; Ciné 13, 18e (254-12-15).

GANDHI (Brit., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76).

GARÇON (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 12e (233-56-70) ; Capri, 12e (508-11-69) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Gaumont Colisée, 8e (359-29-46) ; George V, 8e (562-41-46) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

LE GÉNÉRAL DE L'ARMÉE MORTE (Fr.-It.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).

LE GRAIN DE SABLE (Fr.) : Logos III, 15e (354-42-34) ; Olympic Entrepôt, 14e (545-35-38).

L'HOMME DE LA RIVIÈRE D'ARGENT (Aust., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

JOY (Fr.) (**) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Maxéville, 9e (770-72-86).

LES JOUEURS D'ECHECS (Ind., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

KOYAANISQATSI (A.) : Escurial, 13e (707-28-04).

LA LUNE DANS LE CANIVEAU (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85) (H. sp.).

LUDWIG-VISCONTI (It., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

LE MARGINAL (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Victor Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler Pathé, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

LE MONDE SELON GARP (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) (h. sp.).

MONTY PYTHON, LE SENS DE LA VIE (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38).

LES MOTS POUR LE DIRE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44).

OCTOPUSSY (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Normandie, 8e (359-41-18). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; Images, 18e (522-47-94).

OUTSIDERS (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

PAPY FAIT DE LA RÉSISTANCE (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; George V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

PATRICIA (Aut., v.f.) (**) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

POUSSIÈRE D'EMPIRE (Franco-Vietnamien) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12).

LES PRINCES (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Danton, 6e (329-42-62) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Boulevards, 9e (246-66-44) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

LE RETOUR DU JEDI (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; George V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount Mercury, 8e (562-45-76) ; v.f. : Grand Rex, 2e (236-83-93) ; Français, 9e (770-33-88) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

LE ROI DES SINGES (Chinois, v.f.) : Marais, 4e (278-47-86) ; Espace Gaîté (H.sp.), 14e (278-47-86).

ROSI ET LA GRANDE VILLE (All., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).

RUE CASES-NÈGRES (Fr.) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Tourelles, 20e (354-51-98).

SIGNES EXTÉRIEURS DE RICHESSE (Fr.) : Forum, 1er (233-42-26) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; Murats, 16e (651-99-75) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

STAYING ALIVE (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

TOOTSIE (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LA TRAGÉDIE DE CARMEN (Fr.) version Delavault : 14 Juillet Racine, 6e (326-19-68) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; version Gal : 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; version Saurova : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

LA TRAVIATA (It., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52).

LES TROIS COURONNES DU MATELOT (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

LA ULTIMA CENA (Cub., v.o.) (H sp.) : Denfert, 14e (321-41-01).

UN AMOUR EN ALLEMAGNE (Franco-All., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Colisée, 8e (359-29-46) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Miramar, 14e (320-89-52).

UN BRUIT QUI COURT (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

VICTOR, VICTORIA (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).

VIVEMENT DIMANCHE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Marignan, 8e (359-92-82).

ZELIG (A.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

LES FILMS NOUVEAUX

A NOS AMOURS, film français de Maurice Pialat. – Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Pathé-Clichy, 18e (522-46-01).

ERENDIRA, film franco-mexicain-allemand de Ruy Guerra. – VO : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; UGC Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; Olympic, 14e (545-35-38) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; VF : UGC Boulevard, 9e (246-66-44).

XIIIe FESTIVAL INTERNATIONAL DE PARIS DU FILM FANTASTIQUE ET DE SCIENCE-FICTION. – Grand Rex, 2e (236-83-93). *Voir Festivals.*

PREMIERS DÉSIRS, film français de David Hamilton. – Forum, 1er (297-53-74) ; Rex, 2e (236-83-93) ; UGC-Opéra, 2e (261-50-32) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Maxeville, 9e (770-72-86) ; UGC Boulevard, 9e (246-66-44) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Images, 18e (522-47-94).

UN FAUTEUIL POUR DEUX, film américain de John Landis. – VO : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; PLM Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; VF : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

UN HOMME A MA TAILLE, film français d'Annette Carducci. – Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; UGC Rotonde, 6e (633-08-22) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxeville, 9e (770-72-86) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Montparnasse, 18e (606-34-25) ; Images, 18e (522-47-94).

VASSA, film soviétique de Gleb Panfilov. – VO : Forum-Arc-en-Ciel, 1er (233-42-26) ; Cosmos, 6e (544-28-80) ; Olympic-Entrepôt, 14e (545-35-38) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-42-05).

Les grandes reprises

L'AGE D'OR (Fr.) : Templiers (H. sp.), 3e (272-94-56).

ALIEN (A., v.o.) (*) : Espace-Gaîté, 14e (327-95-94) ; Rivoli Beaubourg, 4e (h. sp.) (272-63-32).

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (**) : Champo, 5e (354-51-60).

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

AUSTERLITZ (vers. int. inéd.) : Acacias, 17e (764-97-83).

BANANAS (A., v.o.) : Rialto, 19e (607-87-61).

BARRY LINDON (A., v.o.) : Logos I, 5e (354-26-42).

BLADE RUNNER (A., v.o.) : Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32) ; (v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

CE PLAISIR QU'ON DIT CHARNEL (A., v.o.) (*) : Action Écoles, 5e (325-72-07).

LES CHIENS DE PAILLE (A., v.o) (**) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; St-Lambert (h.sp.), 15e (532-91-68).

LES CINQ MILLE DOIGTS DU DOCTEUR T. (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (325-47-46).

CONTES DE LA FOLIE ORDINAIRE (It., v.o.) : Templiers (h. sp.), 3e (272-94-56).

CRIA CUERVOS (Esp., v.o.) : Châtelet Victoria (h. sp.), 1er (508-94-14) ; Denfert, (h. sp.), 14e (321-41-01).

DÉLIVRANCE (A., v.f.) (*) : Boîte à films (h. sp.), 17e (622-44-21).

DODES CADEN (Jap., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

LE DOULOS (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

EMMANUELLE (Fr.) (**) : Paramount-City, 8e (562-45-76).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Templiers (h. sp.), 3e (272-94-56) ; Denfert, 14e (321-41-01) ; Grand Pavois (h. sp.), 15e (554-46-85).

ERASERHEAD (A., v.o.) : Escurial 13e (707-28-04).

EVE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

LA FABULEUSE HISTOIRE DE DONALD ET DES CASTORS JUNIORS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (755-63-42).

FLESH (A., v.o.) (**) : Movies (h. sp.), 1er (260-43-99).

GERTRUD (Dan., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).

GIMME SHELTER (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

GLISSEMENTS PROGRESSIFS DU PLAISIR (Fr.) (**) : Denfert (h. sp.), 14e (321-41-01).

L'HOMME BLESSÉ (Fr.) : Boîte à films (h. sp.), 17e (622-44-21).

L'HOMME QUI RÉTRÉCIT (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60).

L'IMPOSSIBLE MR. BÉBÉ (A., v.o.) : Acacias, 17e (764-97-83).

HAUTE PÈGRE (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-80-25).

L'INCONNU DU NORD-EXPRESS (A., v.o.) : Action Écoles, 5e (325-72-07).

INDISCRETION (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

JEREMIAH JOHNSON (A. v.f.) : Boîte à films (h. sp.), 17e (622-44-21).

JÉSUS DE NAZARETH (It. v.f.) (première et deuxième parties) (v.f.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

LE JEU DE LA POMME (Tch., v.o.) : Movies, 14e (260-43-99).

JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

LE JUSTICIER DANS LA VILLE N° 2 (A., v.f.) (**) : Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).

LAURA (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46) ; Mac Mahon, 17e (380-24-81).

MÊME A L'OMBRE LE SOLEIL LEUR A TAPÉ SUR LA TÊTE (It., v.f.) : Arcades, 2e (233-54-58).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

MONTY PYTHON SACRE GRAAL (A., v.o.) : Cluny Ecoles, 5e (334-20-12).

LA MORT AUX TROUSSES (A., v.o.) : André Bazin, 13e (337-74-39).

NEW-YORK, NEW-YORK (vers. intégr.) : Calypso, 17e (380-30-11).

NOUS AVONS GAGNÉ CE SOIR (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.f.) (**) : Studio Galante (h. s.p.) 5e (354-72-71).

LA PASSANTE DU SANS-SOUCI (Fr.) : Grand Pavois, (h., sp.) 15e (554-46-85).

LA PASSION DE JEANNE D'ARC (Dan.) : Templiers, 3e (272-94-56).

PECHE MORTEL (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic, 14e (545-35-38).

PORTIER DE NUIT (It., v.o.) (**) : Champo, 5e (354-51-60).

PSYCHOSE (A., v.o.) (**) Rialto, 19e (607-87-61).

RAMBO (A., v.f.) : Arcades, 2e (233-54-58).

QUATRE GARÇONS DANS LE VENT (Brit.) (v.o.) : Rialto 19e (607-87-61).

TEX AVERY FOLIES (A., v.o.) : Action Écoles, 5e (325-72-07).

THE SERVANT (A., v.o.) : Logos III, 5e (354-42-34).

LE NOUVEL AMOUR DE COCCINELLE (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Royale, 8e (265-82-66) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (359-52-43) ; UGC Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (755.63-42).

VAMPYR (Dan.) : Marais, 4e (278-47-86).

LA VENGEANCE EST A MOI (Jap., v.o.) Rialto, 19e (607-87-61).

LE VOLEUR DE BICYCLETTE (It., v.o.) : Olympic St-Germain, 6e (222-87-23) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic Entrepôt, 14e (545-35-38).

WOODSTOCK (A., v.o.) : Péniche des Arts, 16e (527-77-55).

Les festivals

AMERICAN MEMORIES (v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50) : la Mouche noire.

FESTIVAL BRESILIEN (v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66). Tous les soirs à 21 h au même programme : Chiquinho Timoteo et ses musiciens + un film différent, 16 h : Mar de Fosas ; O Casamento (le Mariage).

CINEMA CHINOIS (v.o.) : République-Cinéma, 11e (805-51-33), 18 h : la Famille ; 16 h, 22 h : la Rose de Wou Ke ; 20 h : la Basketteuse n° 5.

GUY DEBORD (v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) : la Société du spectacle

CARL THEODOR DREYER : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19) t.l.j. 16 h 15, 18 h 30, 21 h : Gertrud (v.o.)

13e FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM FANTASTIQUE ET DE SCIENCE-FICTION : Rex, 2e (236-83-93) : 19 h 30 : Killing Touch ; 15 h 30, 21 h : l'Oiseau au plumage de cristal ; 22 h 30 : l'Enterré vivant.

FESTIVAL HITCHCOCK (v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50) ; Le faux coupable.

FESTIVAL MIZOGUCHI (v.o.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), l'Impératrice Wang Kwei Fei.

PROMOTION DU CINEMA (v.o.) : Studio 28, 18e (606-36-07) ; Gertrud.

COMMUNICATION

UN RAPPORT SUR LE MÉCÉNAT D'ENTREPRISE A LA TÉLÉVISION

A la recherche de la transparence

M. Jacques Rigaud, président de l'Admical (Association pour le développement du mécénat industriel et commercial) (1) a présenté lundi 14 novembre un rapport sur le mécénat d'entreprise à la télévision. Il propose aux pouvoirs publics et à la Haute Autorité de la communication audiovisuelle l'organisation d'une table ronde chargée de définir des règles claires sur l'accès de l'entreprise aux médias audiovisuels.

En deux ans, M. Jacques Rigaud a réussi à convaincre les responsables d'entreprises comme l'opinion publique que le mécénat *« ne relevait pas de l'aumône ou de la parafiscalité mais constituait un rapprochement original entre créateurs culturels et acteurs économiques »*. De la reconstitution des grottes de Lascaux financée par Kodak à l'intervention de l'agence Lintas dans des manifestations d'arts plastiques, la liste de ces initiatives est déjà longue.

Aujourd'hui, M. Rigaud s'attaque à la télévision. Non seulement parce qu'elle constitue un relais de diffusion indispensable pour la plupart des initiatives culturelles des entreprises, mais aussi parce que ces dernières s'intéressent de plus en plus au secteur audiovisuel promis à une brutale expansion.

Le dossier est plus que délicat. Officiellement, les cahiers des charges des chaînes de télévision interdisent toute forme de mécénat, et Mme Michèle Cotta, présidente de la Haute Autorité, rappelait en juin dernier lors du Festival de Biarritz qu'il *« n'était pas question que les entreprises fassent de la publicité directe à la télévision »*. Cependant, cette position « historique » du service public, érigeant en principe la séparation entre la publicité et les programmes, évolue rapidement. On ne peut pas libéraliser l'audiovisuel, faire appel à de nouveaux partenaires pour construire la communication de demain et se priver du mécénat et du film commandité dans une période où le financement des nouveaux médias se fait de plus en plus problématique. De fait, on parle de mécénat pour la quatrième chaîne, de « publi-reportages » pour les sociétés de télévision régionales, et on crée la Régie française des espaces pour accueillir les programmes de communication d'entreprise.

Mais cet assouplissement de la doctrine vient un peu tard. Comme le souligne le rapport élaboré par Admical, les trois chaînes de télévision sont déjà devenues au fil des ans de formidables instruments promotionnels. On a beaucoup parlé de publicité clandestine au sujet des retransmissions sportives, mais on s'aperçoit moins qu'elle a envahi sous des formes plus subtiles le reste des programmes : marques complaisamment filmées au détour d'un téléfilm, livres cités à l'antenne, et, plus récemment, vidéo-clips, ces bandes produites par des maisons de disques pour promouvoir leurs produits. Le drame n'est pas que la télévision participe largement à la promotion de certaines industries de loisirs, mais qu'elle le fasse sans règles précises, sans en informer le téléspectateur et sans en tirer éventuellement des bénéfices.

L'absence de législation favorise à l'évidence les groupes de pression et les marchandages occultes. Dès qu'elles deviennent officielles, les choses se compliquent. Pourquoi ne pas diffuser une retransmission d'opéra — sous prétexte qu'I.B.M. figure au générique — et tolérer la mention de la société Richfield sur la série « Cosmos » et celle de Mobil sur « Chefs-d'œuvre en péril » ? Pourquoi, en retransmettant la « Fête de la musique » à la Défense, TF 1 a-t-il fait disparaître les noms d'Elf-Aquitaine et de la SARI et laissé celui de l'établissement public d'aménagement de la Défense, alors qu'un même effort financier unissait les trois sociétés ?

Pour en finir avec ces absurdités légales et financières, M. Rigaud propose aux pouvoirs publics de « globaliser » le problème : *« Il ne s'agit pas de faire du mécénat la roue de secours de telle ou telle chaîne en difficulté, mais de définir tous les types de relations possibles entre des entreprises productrices de messages et la télévision. »* Cette nouvelle législation devrait imposer une exigence absolue de transparence.

Le rapport d'Admical suggère donc qu'une « table ronde » entre tous les partenaires fixe une déontologie claire et qu'une expérience soit tentée sur l'un des réseaux nationaux. La Haute Autorité et le secrétariat d'Etat chargé des techniques de la communication ont accueilli avec intérêt les propositions de M. Rigaud. A un moment où les pouvoirs publics appellent à la mobilisation industrielle et s'efforcent de faire prendre conscience des problèmes économiques à l'opinion, l'entreprise n'est trop souvent présentée à la télévision que comme un lieu de conflit.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

(1) Admical, 116, rue La Boétie, 75008 Paris. Tél. : 225-65-93.

Les réactions au projet de loi sur la presse

Le Conseil d'État a débattu jeudi 17 novembre, en assemblée générale, du projet de loi sur la transparence et le pluralisme de la presse écrite proposé par le gouvernement. M. Georges Fillioud, secrétaire d'État chargé des techniques de la communication, recevra les organisations professionnelles patronales le mardi 22 novembre, veille du conseil des ministres, pour les informer des mesures envisagées. Le projet continue de provoquer de nombreuses réactions.

● *Le comité directeur de l'Union nationale des syndicats de journalistes* (S.N.J., C.F.D.T., C.G.T.), dans un communiqué publié jeudi 17 novembre, note avec *« inquiétude la campagne d'intimidation et d'intoxication qui se déchaîne contre le projet tendant à protéger le pluralisme et la liberté de la presse.*

« Par sa violence, par son ampleur, par la notoriété des personnalités qu'elle mobilise, poursuit l'U.N.S.J., *cette campagne est véritablement sans précédent. Faut-il que les intérêts en jeu soient à la fois énormes et inavouables pour qu'un tel matraquage de l'opinion s'exerce contre un simple rétablissement des règles normales de la concurrence dans le domaine de l'information écrite. »*

« Faut-il, ajoute l'U.N.S.J., *que la violation de l'ordonnance de 1944 soit une source de puissance et de profits pour que Hersant et ses affidés osent travestir, avec tant de cynisme, les projets gouvernementaux. (...) Est-il scandaleux de chercher à connaître l'origine des fonds investis dans les journaux et les noms des vrais dirigeants ? »*

● *Le bureau exécutif de la Fédération nationale de la presse française* (F.N.P.F.), *« tient à réaffirmer son attachement indéfectible aux principes et à l'expression du pluralisme et de la transparence de la liberté de la presse et de son indépendance vis-à-vis de tous les pouvoirs. Conformément aux engagements du président de la République, la F.N.P.F. exprime son opposition fondamentale à tout statut de la presse et à toute législation qui mettraient en cause l'exercice de la liberté d'information. »*

● *Le Syndicat de la presse hebdomadaire parisienne* (S.P.H.P.), exprime son *« émotion de voir le gouvernement refuser la concertation »* avec les organisations professionnelles avant de modifier les structures juridiques de la presse. Le S.P.H.P. rappelle qu'il a demandé depuis longtemps, et plus précisément par un projet publié en 1979, que l'ordonnance de 1944 soit *« actualisée afin qu'elle soit enfin applicable et appliquée, cette actualisation ne devant en rien toucher à l'esprit de ladite ordonnance »*.

● *La Fédération française des travailleurs du Livre C.G.T.*, déclare avoir enregistré avec satisfaction la décision du gouvernement. (...) *Les conversations engagées en vue de la réforme de la fiscalité de la presse, et notamment la modification de l'article 39* bis, *retiennent également toute notre attention »*, ajoute un communiqué. *« Toutefois il y a nécessité d'un plus grand approfondissement de ces mesures pour aller vers la mise en place d'un statut ouvrant la voie au pluralisme et à la liberté de l'information. A partir de cet objectif, nous demandons une fois de plus d'être entendus sur nos propositions »*, conclut le Livre C.G.T. De notre côté, la confédération C.G.T. estime que les mesures préparées *« ne semblent pas suffisantes pour remettre en cause le monopole des groupes régionaux existants »*, et demandent aussi *« l'élargissement de la portée de la loi »*.

● *M. Ivan Ginioux est prêt à céder Héliogravure de France.* — En conflit depuis la fin octobre avec le personnel d'Héliogravure de France, à Noyon (Oise), M. Ivan Ginioux, son P.-D.G., qui dirige également l'imprimerie Avenir graphique à Torcy (Seine-et-Marne), est désormais décidé à *« passer la main »*. Des pourparlers sont engagés avec l'imprimerie François, un autre héliograveur de la région. M. Ginioux, qui avait repris Héliogravure de France en janvier 1982 au groupe Georges Lang avec l'aide des pouvoirs publics, s'apprêterait à déposer le bilan de cette entreprise pour en faciliter le transfert. Le chiffre d'affaires d'Héliogravure de France, qui compte quelque deux cent trente salariés, a été en 1982, selon son actuel P.-D.G., de 40 millions de francs et s'établirait à 58 millions en 1983.

—A VOIR—

Portrait d'un homme assis

Le 20 septembre 1979, un hélicoptère s'écrase à Cosnes, dans l'Allier. A son bord, un homme d'affaires — jeune, beau, fortuné — qui allait rejoindre au château familial ses deux fils et sa jeune femme, enceinte. Un fait divers banal.

Ainsi commence le portrait de Michel Gilibert, présenté, samedi 19 novembre, par Patrice Dutertre sur Antenne 2 midi à 12 h 45 : « Une vie après une autre ».

A trente-quatre ans, Michel Gilibert se croyait invulnérable. C'était un spécialiste du *« show-biz »*, détesté par les uns, admiré par les autres. Et puis, bêtement, cet Icare est tombé. Rupture de la colonne vertébrale, compression de la moelle épinière, paralysie des jambes et des mains.

D'abord, le trou noir. Un diagnostic mal interprété conduit le blessé dans un hôpital psychiatrique. Il n'en sortira, comme il le déclare lui-même, que grâce à son argent, à ses relation. Des sommités médicales se penchent sur le cas de ce mort-vivant. Trois semaines après l'accident, un professeur de chirurgie tente l'opération de la dernière chance. Elle réussit, et c'est déjà un miracle. Mais le verdict est implacable : handicapé à vie.

Aujourd'hui, Michel Gilibert refuse ce destin. Du jour au lendemain, sa vie, justement, a bousculé dans un univers d'immobilité, de douleur, de solitude, et cet homme fracturé a fait la découverte de l'injustice — celle de la souffrance, celle de la ségrégation — et de la révolte. Une impatience, aussi, qu'il exprime à l'égard des lois et des procédures d'un autre temps : trois ans d'enquête pour déterminer les responsabilités, dans un accident tel que le sien, c'est trop bête, et c'est scandaleux.

Et en fin de compte, la révolte contre le fatalisme : *« J'ai remis en question mon ancienne vie d'homme debout, dans ce monde où l'on confondait le pouvoir et l'argent. Car si j'ai pu être opéré, c'est parce que j'avais du fric. »*

Et dès lors, il fonce. Avec l'aide de Jane Birkin, de José Artur et de quelques amis influents du milieu des affaires et du spectacle, il a décidé de créer le Mouvement de défense des grands accidentés de la vie. L'objectif ? *« D'abord réveiller les pouvoirs publics en faveur des trois millions de handicapés de France. »*

Mais avec quel moyens ? Michel Gilibert sourit, comme seul un homme assis par force peut sourire : *« En deux ans, le prix de quelques appartements dans le seizième arrondissement suffirait à faire avancer d'un siècle les progrès de la chirurgie. »*

JEAN BENOIT.

● *Canal-Plus et le cinéma.* — Entendu par la délégation parlementaire pour la communication audiovisuelle, M. André Rousselet, président du groupe Havas, a indiqué que les négociations entre la quatrième chaîne et l'industrie du cinéma pourraient être rouvertes si, au bout de quelques mois, l'exploitation de Canal-Plus avait des conséquences fâcheuses sur le cinéma.

Paléo-politique

Toujours inspiré, M. Michel Poniatowski estime que les trois chaînes de télévision sont respectivement *« Algéro-christiano-rouge »*, *« socialiste »* et *« communiste »*. Pourquoi s'est-il arrêté en si bon chemin ? N'a-t-il pas remarqué que Radio-France était aux mains des néo-titistes, Canal-Plus infiltrée par les crypto-situationnistes et R.F.O. manipulée par les castro-bourguibistes ? La classe politique a toujours considéré le débat sur la radiotélévision comme un exercice de tir aux pigeons. A cet égard, l'actuelle opposition ne se démarque pas beaucoup de la précédente.

Il y a malheureusement un point commun entre M. Michel Poniatowski et la télévision : leur résistance commune au changement. Pas à celui de la majorité politique bien entendu, mais au changement profond des Français qui ne se reconnaissent plus dans cette langue de bois que, par une curieuse perversion du sens, on appelle encore politique.

J.-F. L.

● *« L'information en France »* fournit le thème du numéro spécial de *Presse actualité*, daté novembre 1983. Où en sont les quotidiens de Paris ? Que pensent les dirigeants de la presse régionale de la télématique ? Quelle est la diffusion de *Paris-Match* ? R.T.L. est-il toujours leader ? En cent douze pages, une documentation de base sur ce qu'il faut savoir des médias en France. (Le numéro : 30 francs.)

★ Bayard-Presse, 3, rue Bayard, 75008 Paris. Tél. : 562-51-51.

RADIO-TÉLÉVISION

Vendredi 18 novembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Variétés : Porte-bonheur.
De P. Sabatier et R. Grumbach.
Avec Julien Clerc, Eddy Mitchell, Michel Sardou, Charles Aznavour, Ginette Renaud, Pierre Perret.

21 h 40 Série : La vie de Berlioz.
De F. Boyer, réal. J. Trebouta. Avec D. Mesguich.
Deuxième épisode de la vie du compositeur : Berlioz, en cours au Conservatoire, est aux prises avec l'humeur de Chérubini, qu'il déteste. Classique.

22 h 40 Bravos.
Magazine de J. Artur et C. Garbisu.

23 h 25 Journal et cinq jours en Bourse.

DEUXIÈME CHAINE : A 2



20 h 35 Feuilleton : Thérèse Humbert.
De J.-C. Grumbert, réal. M. Bluwal.
Avec S. Signoret, R. Rimbaud, B. Fresson, F. Périer.
Ne pas manquer le début ! L'affaire « rocambolesque » dont Marcel Bluwal a tiré ce vrai feuilleton a bien eu lieu. Thérèse Humbert sut faire croire qu'elle était légataire d'un millionnaire. Simone Signoret plus rouée que son modèle !

21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
Sur le thème : « Quelles familles ! », sont invités : Bette Bao Lord (Lune de printemps), *Christian Combaz* (Oncle Octave), *Marek Halter* (la Mémoire d'Abraham), *Catherine Hermary-Vielle* (la Brinvilliers), *Catherine Rihoit* (Triomphe de l'amour).

22 h 50 Journal.

23 h Ciné-club (cycle Charlie Chaplin) : l'Opinion publique.
Film américain de C. Chaplin (1923), avec E. Purviance, A. Menjou, C. Miller, L. Knott, C. French, C. Geldert. (N. Muet. Rediffusion.)
Une jeune provinciale se croit, à la suite d'un malentendu, délaissée par son fiancé. Elle part seule pour Paris et devient la maîtresse, richement entretenue, d'un homme d'affaires. Chaplin fait juste de la figuration dans ce film qu'il avait retiré de la circulation, comme pour le cacher. Mi-comédie mondaine, mi-drame réaliste, c'est une étude de mœurs en rupture avec ses autres œuvres, et le portrait d'une femme constamment victime de l'univers masculin.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Vendredi : Macho et bello...
Magazine d'information de A. Campana.
Quatre reportages de la télévision italienne, la RAI : la construction d'un mur dans la ville de Carpi, en Émilie, et le début d'un jeu collectif et d'une gigantesque blague ; le plus grand hôtel de Milan, quartier général de la Mafia ; les hommes et les produits de beauté ; une révolution dans le conditionnement d'un produit : le vin en boîte.

21 h 30 Journal.

21 h 50 Flash 3.
Magazine de la photo : J. Bardin, P. Dhostel et J. Eguer.

23 h 10 Journal.



22 h 35 Prélude à la nuit.
« Quintette pour piano et cordes », de Schumann.

FR 3 PARIS-ILE-DE-FRANCE

17 h 06 Série : A skis redoublés.
17 h 30 Des maillons de la chaîne.
17 h 50 L'art du vitrail.
18 h Ecoutez votre siècle.
18 h 30 Le magazine du jazz.
18 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.
19 h Informations.
19 h 15 Info régionales.
19 h 35 Feuilleton : Rouletabille.

FRANCE-CULTURE

20 h, Émission médicale (en liaison avec l'émission de TF 1 diffusée le 14 novembre) : vieillir, avec le professeur F. Forette.
21 h 30, Black and blue : jazz musette.
22 h 30, Nuits magnétiques : arrêts fréquents.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 20, Concert (émis de Stuttgart) : « Symphonie nº 5 », de Schubert, « Symphonie nº 9 », de Bruckner, par l'Orchestre symphonique de la radio de Stuttgart ; dir. S. Celibidache.
22 h 15, Fréquence de nuit : Feuilleton ; vers 23 h 10, « Iberica » : œuvres de Carreira, de Cristo, Rodrigues Coelho, Paiva, Seixas, Lopes-Graça, Jarrett, Gilberto.

Samedi 19 novembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

13 h Journal.
13 h 35 Amuse-gueule.
14 h 5 Série : Starsky et Hutch.
14 h 55 Le grand ring dingue.
15 h 35 C'est super.
16 h Dessin animé : Capitaine Flam.
16 h 30 Histoires naturelles.
17 h Série : Pause-café.
17 h 55 Pépin câlin.
18 h Trente millions d'amis.
18 h 30 Magazine Auto-moto.
19 h 5 D'accord, pas d'accord.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Jeu : Les petits drôles.
20 h Journal.
20 h 35 Série : Dallas.
Sue Ellen accepte enfin l'offre de mariage de J.-R, laissant Clayton et Clift plus désemparés que jamais.
21 h 25 Droit de réponse : La revue de presse.
Emission de M. Polac.
Avec Thomas Ferenczi, directeur de la rédaction du « Monde », Dominique Jamet, éditorialiste du « Quotidien de Paris », Noël Copin, rédacteur en chef de la « Croix », et René Andrieu, rédacteur en chef de « l'Humanité »...
22 h 45 Etoiles et toiles : Le cinéma italien.
Magazine du cinéma de F. Mitterrand.
Autour de Vittorio de Sica et du Voleur de bicyclettes.
23 h 40 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : Ah ! quelle famille.
14 h La course autour du monde.
14 h 55 Les jeux du stade.
17 h Récré A 2.
17 h 50 Les carnets de l'aventure.
18 h 45 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord pas d'accord.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Champs-Elysées, de M. Drucker.
22 h 5 Magazine : les enfants du rock.
23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

12 h 30 Les pieds sur terre.
Magazine proposé par la Mutualité sociale agricole
13 h 30 Horizon. Le magazine des armées.
14 h Entrée libre. C.N.D.P.
16 h 15 Liberté 3. Magazine de J.-C. Coury.
Le logement.
17 h 30 Télévision régionale.
Programmes autonomes des douze régions.
19 h 50 Dessin animé : L'inspecteur Gadget.
20 h Les jeux.
20 h 35 Série Agatha Christie : Un emploi princier. Réal. C. Hodson.
21 h 25 Série : Merci Bernard. Réal. J.-M. Ribes.
Avec Topor, Gebé, Cavanna, Marshall...
21 h 55 Journal (et à 23 h 5).
22 h 15 Magazine : Confrontations.
Réal. H. Chapier et M. Naudy.
Avec M. Jean-Baptiste Doumeng, président de la société Interagra.
22 h 30 Musiclub.
Concerto nº 2 de Chopin.
23 h 5 Journal et spécial foot.

FR 3 PARIS-ILE-DE-FRANCE

17 h 35 Troisième rang de face, l'actualité des spectacles.
18 h Dessin animé.
18 h 8 Feuilleton : Dynasty.
18 h 56 Dessin animé : Ulysse 31.
19 h Info nationales et internationales.
19 h 15 Info régionales.
19 h 35 Feuilleton : Rouletabille.

FRANCE-CULTURE

14 h 5, Les samedis de France-Culture : « Journal intime », drame musical en un acte de Luc Ferrari, avec E. Caron, chant, L. Février, récitante, et P. Dubuisson, piano.
16 h 20, Recherches et pensée contemporaine : sciences et tradition, le yoga, l'homme et le cosmos.
18 h, Chronique de la langue parlée : dialogue avec un dialoguiste, Berroyer.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Communauté des radios publiques de langue française. « Les capitales du jazz » (Radio Canada).
20 h, L'Enéide, d'après Virgile (3e partie). Avec N. Ramond, L. Davy, P. Lhiabastres, S. Thomas...
21 h 55, Ad lib.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

16 h 30, Concert : œuvres de Dusapin ; Berio, Brown, de Pablo par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. G. Amy, sol. J.-C. Gayot, hautbois, N. Oxombre, mezzo, J. Gottlieb, piano.
18 h, Les cinglés du music-hall.
19 h 5, Les pêcheurs de perles.
20 h 30, Concert (en direct du Théâtre des Champs-Elysées à Paris) : Symphonie *Prague* nº 38, de Mozart. *Variations sur un thème de Paganini*, de Blacher, *Symphonie rhénane*, de R. Schumann par l'Orchestre national de France, dir. W. Sawallisch
22 h 30, Fréquence de nuit (en duplex avec la Radio Suisse romande) : le club des archives (spécial E. Ansermet) : œuvres de Debussy, Ravel, R. Strauss, R. Schumann.



هكذا من الأصل



	La ligne*	La ligne T.T.C
OFFRES D'EMPLOI	83,00	98,44
DEMANDES D'EMPLOI	25,00	29,65
IMMOBILIER	56,00	66,42
AUTOMOBILES	56,00	66,42
AGENDA	56,00	66,42
PROP. COMM. CAPITAUX	164,00	194,50

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	La Le mm/col.*	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	47,00	55,74
DEMANDES D'EMPLOI	14,00	16,60
IMMOBILIER	36,00	42,70
AUTOMOBILES	36,00	42,70
AGENDA	36,00	42,70

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.

L'immobilier

appartements ventes

1er arrdt

LOUVRE. Prestation de qualité, caractère, 2 pièces. 497.000 F COGÉFIM 347-57-07.

3e arrdt

TEMPLE - RÉPUBLIQUE Gd 2 p., cuis. équipée. 420 000 F. Tél. 532-61-93.

MARAIS 2 PCES
tt cft, sur pl. samedi 14 à 17 h : 62, rue Saintonge. TREVAL : 277-62-23.

5e arrdt

NEUF JARDIN, PLANTES
1 et 3, RUE POLIVEAU. CONSTRUCTION GD LUXE Livraison immédiate 3-4-5 P. et DUPLEX. Vis. témoin ts les jours 14/19 h, sauf mercredi et dimanche.

6e arrdt

ST-GERMAIN-DES-PRÉS Séduisant duplex 4 p. 105 m². Urgent. LITTRE 544-44-45.

15, RUE GUENEGAUD dans magnif. hôtel partic. 3e ét. asc., ravissant living + 1 chbre 83 m², PARFAIT ÉTAT. Visite sur place vendredi 14 h à 18 h.

38, RUE JACOB
Mº ST-GERMAIN-DES-PRÉS Séj., 1 chbre, cuis., bns, w.-c., bien décoré, 2e ét., calme. Sam., dim., lundi 14 h-17 h.

7e arrdt

RAPP-BOSQUET 6 p. 210 m², 3e ét. Plan et état remarq., bel imm. pierres. LITTRE 544-44-45.

8e arrdt

RECH. POUR INVESTISSEUR Hôtel part. ttes surfaces même en partie occupé ou petit immeuble de qualité – Tél. : 325-64-11.

6, RUE D'ARTOIS. 5 p. de charme 120 m² refait nf soleil. Vis. sam. 14-17 h ou 354-02-80.

9e arrdt

RUE DE DOUAI. 3 p. refait neuf, chauf. centr. 340.000 F. COGEFIM 347-57-07.

10e arrdt

FAUBOURG ST-DENIS
du studio au 3 pièces REFAITS NEUF à partir de 182.000 F GARBI – 567-22-88.

11e arrdt

Mº VOLTAIRE
2 pces, tt cft, sur rue, bon immeuble. 266 000 F.
LERMS 355-58-88.

Av. de la RÉPUBLIQUE gd 2 p., balc., récent, stand. 445.000. COGÉFIM 347-57-07.

Mº SAINT-AMBROISE
Imm. Pierre de Taille. 2e ét., 2 pces, entr., cuis., dche, w.-c. PRIX EXCEPTIONNEL 8, RUE PASTEUR Samedi, dimanche 14 h à 17 h.

12e arrdt

EXCEPTIONNEL
MÉTRO MICHEL-BIZOT
imm. gd stand. 3 p. 71 m², tt cft, dble exposit., balc. niv., 3e ét. 695.000 F. 367-74-81.

BOIS VINCENNES
Près R.E.R., beau 3 p. 75 m² dans résidence standing, terrasse, box. A SAISIR 800.000 F. SIMRA 355-08-40.

DAUMESNIL 3 P. entrée, cuis., bains. REFAIT NEUF. Imm. bourgeois, ravalé. Px 330.000 F. 24, r. Wattignies. SAMEDI de 14 h à 17 h.

14e arrdt

Mº PLAISANCE NEUF
Livré janvier 84, vue dégagée, plein sud du 3 au 6 p., dont un duplex terrasse. A partir 835.000 F. Tél. 225-32-25.

STUDIO TT CFT.
130.000. T. 354-95-10.

ALÉSIA 3 P. CFT
600.000 F. Tél. 589-49-34.

ALÉSIA, imm. 76, séj. + 3 ch., balc., terr., cuis. éq., impecc. Px 990.000 F - 327-28-60.

ALÉSIA 3 pièces conf. sur jardin et rue. Px 530.000 F - 327-28-60.

MONTPARNASSE
Neuf, 2 P., 47 m², s/jardin. 640.000 F. T. 225-32-25.

15e arrdt

RUE LABROUSTE
Propr. vend dans petit imm. rénové BEAUX 2 PIÈCES refaits neuf, faibles charges. 395 000 F. RIVAL 504-32-00.

Mº VAUGIRARD
Bel immeuble, ascenseur.
LIBRES
4 p. 77 m², 730.000 F;
3 p. 63 m² + 4 m², 530.000 F.
LOUÉS A LOYER LIBRE
4 p., 27.000 F/an, 590.000 F;
3 p., 24.000 F/an, 400.000 F.
OCCUPÉS LOI 48
3 p. 53 m², 350.000 F;
4 p. 77 m², 500.000 F.
6, r. d'Alleray, 14 h à 17 h.

2, RUE BOUCICAUT
Bel imm. pierre de taille, asc., ch. cent., parfait état.
LIBRE
4 p. 6e ét., balc., 830.000 F.
LOUÉ A LOYER LIBRE
4 p. 5e ét., 88 m², 650.000 F.
OCCUPÉ LOI 48
4 p., femme seule, 570.000 F.
S/place samedi 14 h à 17 h.

Mº CONVENTION
Imm. récent, tt cft, 7e ét., balc., 3 P., entrée, cuis., bains, PRIX INTÉRESSANT. Soleil 353, rue de Vaugirard. Samedi, dimanche 13 h à 17 h.

16e arrdt

FOCH SUD
300 M2 SERVICE, GARAGE MICHEL BERNARD 502-13-43.

17e arrdt

Mº PTE CHAMPERRET
à Levallois. Rénovation qualité. STUDIOS ET 2 PIÈCES. Jardin privatif, cuis. équipée. Digiclé - Depuis 195 000 F. RIVAL 504-32-00.

45 BIS, AV. DE VILLIERS
Mº MALESHERBES DUPLEX AVEC MEZZANINE de 2-4-5 P. et STUDIOS LUXUEUSE RÉHABILITATION Vis. lundi, mardi, 13 h 30-17 h.

MÉTRO PLACE-CLICHY Dans bel imm. rénové, propr. vd 3 p. 76 m² et 2 p. 46 m² à aménager. S/pl. samedi 19 de 14 h 30 à 18 heures. 15, rue Lemercier.

20e arrdt

SAINT-FARGEAU
Imm. récent 4 p. gd standing 120 m², tt cft, 3e étage sud, LOGGIA, CAVE, PARKING Prix 1.050.000 F. 367-74-81.

NATION
à prox., 3 p. standing, dble expo, balc., asc. 510 000 F.
LERMS 355-58-88.

URGENT
PYRÉNÉES-MÉNILMONTANT
très beau 3-4 p. 80 m², tt cft, 2e ét. asc., possibilité parking. Prix : 605.000 F. 367-74-81.

78-Yvelines

VERSAILLES, BD DU ROI
Côté jardin, cause retraite vend 3 pièces, cuisine, s. de bs neuve, w.-c., chauffage central, ascenseur, parking. 750 000 F - I.N. 045-29-09.

Particulier vend PARLY-2, APPARTEMENT TYPE 2. Deuxième et dernier étage. 2-3 pièces, 72 m² loggia vitrée, 12 m² porte blindée, cave, park. extér. Prix 490.000 F. Parfait état. Tél. 951-34-13.

91 - Essonne

BURES-SUR-YVETTE
5 p. stand., 1er ét. sud 114 m² + loggias, cheminée, cave, parking extérieur, 750.000 F dont C.F. Tél. : 928-69-00.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY
Part. vend à part. coquet appt 2 pièces 45 m², imm. très bon standing. – Prix : 480.000 F. Tél. le soir au : 354-44-48.

BOURG-LA-REINE
Dans petit immeuble, séj. dble + 1 chambre, cuisine, bains. Appt à repeindre. Prix except. 319 000 F - 547-62-62.

NEUILLY RÉCENT
STANDING SUPERBE
Liv. + 3 chbres, balcon, park. LE 19 DE 11 H A 17 HEURES 60, rue de LONGCHAMPS.

Mº BOURG-LA-REINE
Dans imm. 80 pierre de t., beau séj., loggia, cuis. équipée + 1 chbre, s. de bains, placards, park. S/sol. 510 000 F. Frais de notaire réduits. Tél. : 547-62-62.

94 Val-de-Marne

ST-MANDÉ, PRÈS BOIS 4e ét. calme, soleil, très beau 4 pièces tout confort 95 m². Samedi de 14 h 30 à 17 h : 30, AVENUE SAINTE-MARIE.

Province

ALPES D'HUEZ
prop. vend 2 p. plein sud gd balcon. Tél. : 205-72-41.

SAINT-TROPEZ AFFAIRE RARE
Part. vds appt 2 p., 45 m², en rez-de-jard., ds imm. résidentiel récent, centre ville. 300000F. T. : (93) 50-23-42 H.B.

appartements achats

Part. à part. – rech. ds imm. pierre de taill. standing. 3 P. cuis., w.-c., s.-d-bns, gar. Quartier résidentiel. LE PERREUX, ST-MAURICE, VINCENNES, ST-MANDÉ. Ecrire E.V.I. Boîte postale 94300 VINCENNES.

SOCIÉTÉ PAIE COMPTANT APPARTEMENTS PARIS, 12e et VAL-DE-MARNE – 345-88-53.

VIC IMMOBILIER
5, bd Victor – 75015 PARIS 532-61-93 recherche appts ttes surfaces. PARIS EXCLUSIVEMENT.

EMBASSY-SERVICE
8, av. de Messine, 75008 PARIS rech. URGENT APPART
180 A 220 m².
ACHAT ou LOCATION 16e, 8e ou 7e. T. 562-16-40.

Jean FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet, 15e. 566-00-75. Paie compt. 15e, 7e arrts. APPARTEMENTS grandes surfaces et IMMEUBLES.

SOCIÉTÉ PAIE COMPTANT APPARTEMENTS PARIS 12e et VAL-DE-MARNE. 345-88-53.

locations non meublées offres

Paris

LES PARTICULIERS ont des LOGEMENTS A LOUER. Nombreuses LOCATIONS garanties disponibles. OFFICE DES LOCATAIRES. Téléphone : 296-58-46.

locations non meublées demandes

Paris

Rech. auprès Pptaires pour Cadres et Employés mutés. IMPORTANTE ADMINISTRATION Appts toutes catégories et Villas Tél. : 504-01-34, poste 12.

OFFICE INTERNATIONAL rech. pour sa direction beaux appts de standing 4 Pces et plus. 285-11-06.

EMBASSY-SERVICE
8, av. Messine, 75008 PARIS rech. pour clientèle étrangère et Diplomates. APPARTS HOTELS PARTIC. et BUREAUX LOCATION ou ACHAT **562-78-99**

Région parisienne

Pour Stés européennes, cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée : 3 et 6 ans – 283-57-02.

Etude cherche pour CADRES villas, pav. toutes banl. Loyer garanti. 10.000 F. 283-57-02.

JEUNE CADRE DE BANQUE HOLLANDAIS
Recherche logement Paris. Prix démentiel à s'abstenir. Téléphone : 887-00-80.

locations ventes

EVRY
Quartier résidentiel. Maisons individuelles bon standing. LOCATION VENTE Bail de 3 ans assorti d'une promesse de vente. Maison décorée, sur place Villa Gripet – rue Gripet à Evry : Samedi et dimanche de 11 h à 13 h et de 14 h à 18 h. Lundi de 14 h à 18 h. Téléphone : 077-74-99 En semaine – boutique OCIL. Téléphone : 522-22-22.

A MAISONS-ALFORT « LES JARDINS DES JUILLOTES »
Du studio au 5 pièces + box habitables immédiatement en LOCATION-VENTE Bail 3 ans avec promesse vente. Renseign., visites sur place, 10, rue du 18-Juin 40, 94700 MAISONS-ALFORT Téléphone : 376-16-67 (métro : Les Juillotes) le lundi de 14 h à 18 heures samedi, dimanche, jours fériés 11 h-13 h et 14 h-18 h. BOUTIQUES OCIL 522-22-22.

hôtels particuliers

RECH. POUR INVESTISSEUR Hôtel part. ttes surfaces même en partie occupé ou petit immeuble de qualité – Tél. : 325-64-11.

immeubles

SPÉCIALISTE 16e.
ACHETE COMPTANT 1 A 5 PIÈCES
PROMOTIC 553-14-14.
25, av. Paul-Doumer, Paris-16e.

forêts

Élagage, abattage tout arbre dangereux dans toute la France Tél. : (16-23) 20-74-79 ou (16-26) 04-02-32.

pavillons

ORSAY
398 m² terrain, 6 p., 160 m², séjour 35 m², 4 chbres, s/sol complet 950.000 F. 928-69-00.

BALAINVILLIERS
Pavillon plain-pied tout confort, 7 p., ter. 400 m². 635.000 F
ETI
448-96-23. Ouvert le dimanche.

ILE SAINTE-CATHERINE 30, allée des Peupliers maison récente s/800 m², liv. 60 m², 4 chbres, 2 bains, 2 terrasses, balcon, salle billard, gar. 1.500.000 F. Vis. sam. et dimanche de 10 h à 18 heures.

villas

TOURAINE, 210 km Paris, entrée localité, plaisante VILLA plain-pied 5 Pièces confort, gar., 2 000 m² ombragé clos Cab. CHATET 37150 Francueil.

CHILLY-MAZARIN
Belle villa, avec sous-sol. Gar. cellier, atelier, chaufferie, chauf. mazout 1 chbre, r-d-ch. surélevé, hall d'entrée cuis., Dble living avec cheminée, 2 chbres salle de bains, WC, combles aménageables. Terrain 1000 m² Px 630.000 F.
ETI
448-96-23 ouvert le dimanche

maisons de campagne

160 km Paris, Normandie Maison 3 pces 1500 m² 108 000 F. (16-33) 24-34-10.

propriétés

A vendre Thurins (environ de Lyon)
SPLENDIDE PPTE 6.000 m²
Parc arboré, tennis, site except. Très belle villa, finitions luxueuses, 280 m² habitables, 7 chbres, 4 salles de bns, séj. 90 m². – Pour tous renseignement, contacter Valse Immobilier Monsieur Torchmann 14, quai Jayr 69000 LYON Téléphone : (7) 883-89-10

56 KM PARIS EST magnifique ppté briarde 216 m² au sol × 2 niveaux, très gds séjours s/parc de 8.000 m² tt cft. Px : 1.100.000 F. A saisir. Lecomte Immobilier Téléphone : 025-03-00.

terrains

MALAUCÈNE - VAUCLUSE 500 m du village, rég. touristique, TERRAIN 1.000 m², bien situé, viabilisé, 200 F le m², à déb. Pr ts rens. M. MARINAKIS (90) 25-59-93 H. B.

viagers

F. CRUZ 266-19-00 8, R. LA BOÉTIE, 8e Px rentes indexées garanties. Etude gratuite discrète.

Etude LODEL, 35, bd Voltaire, PARIS 11e - Tél. : 355-61-58. Spécialiste viagers. Expér., discrétion, conseils.

F. CRUZ 266-19-00
8, RUE LA BOÉTIE, 8e Px rentes indexées garanties. Etude gratuite discrète.

Dans un bel imm. récent, Levallois limite Neuilly, beau studio 32 m² tt cft. Occupé femme 79 ans. 118.000 + 1.250 F. CRUZ 266-19-00.

RECH. APPT OU PAVILLON PARIS - VAL-DE-MARNE Discrétion assurée. 345-88-53.

VIAGER LIBRE
ARCADE, BIARRITZ - PARME
Beau 2 p. tt cft, loggia sur parc, refait à neuf, idéal placement vue retraite, bouquet 50.000 F, rente 4.400 F sur 2 têtes de 89 ans. Nous assurons la location 2.200 F mensuels + charges. Téléphone : (59) 25-41-35.

bureaux

Locations

VOTRE SIÈGE SOCIAL Constitution de sociétés et tous services - Tél. : 355-17-50.

8e COLISÉE-ELYSÉES
SIÈGES DE SOCIÉTÉS
DOMICILIATIONS
250 FRS/350 FRS par mois
A.F.C. – 359-20-20

EMBASSY-SERVICE
562-62-14.
RECH. 150 A 200 m².
Bureaux quartier affaires.

BUREAUX MEUBLÉS
à Paris-8e, 9e ou 15e
SIÈGES SOCIAUX ET DOMICILIATIONS
télex, secrétariat, tous services.
CONSTITUTIONS STÉS
prix compétitifs, délais rapides.
ASPAC 293.60.50+

VOTRE SIÈGE SOCIAL R. C. 180 F ; S.A.R.L. 180 F. Constitut. rapide de Sté. G.S.M.F., 4, rue 2 Avenues, 13e. 586-85-11, 807-62-00 TÉLEX.

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
SARL - R. C. - R. M. Constitution de sociétés. Démarches et tous services. Permanences téléphoniques.
355-17-50.

OFFRES D'EMPLOIS

Le groupe Egor rappelle aux lecteurs du Monde les postes qu'il leur a récemment proposés.

Expertise comptable Commissariat aux comptes

- **CHEF DE MISSION** +200 000 F — Réf. VM 2968 A
- **REVISEUR** 130/160 000 F — Réf. VM 2968 B

Secteur tourisme
- **RESPONSABLE ADMINISTRATIF FINANCIER** — Réf. VM 11964 A
- **JEUNES INGENIEURS PRODUCTION** — Réf. VM 6030 CF

Lorient
- **JEUNE CONTROLEUR DE GESTION** — Réf. VM 7916 A

Si vous êtes intéressé par l'un de ces postes, nous vous remercions de nous adresser un dossier de candidature, en précisant la référence choisie à

GROUPE EGOR
8, rue de Berri 75008 Paris.

egor — média-system

PARIS LYON NANTES TOULOUSE MILANO PERUGIA ROMA DÜSSELDORF LONDON MADRID MONTREAL

COMPTABLE
SUR MICRO-INFORMATIQUE EXPÉRIMENTÉ(E) Téléphone : 893-28-67.

ERIN
recherche pour réalisation de logiciel en informatique industrielle :
- Logiciel de base (mini-micro).

DES INGÉNIEURS GRANDES ÉCOLES UNIVERSITAIRES
- Option : informatique, automatique, électronique.

DES DUT INFORMATIQUE
- Débutants à 3 ans d'expérience.

Les candidats retenus seront convoqués dans les 15 jours.

Ecrire avec c.v. à AXIAL Pub s/réf. 5584, 27, r. Taitbout, 75009 Paris, qui transmettra.

Import. société Sud de Paris recherche
CONDUCTEURS DE TRAVAUX
en électricité industrielle ayant au moins 5 ans d'expérience en préparation, suivi et mise en route de chantier d'électricité industrielle B.T.
Pour ce poste :
– sens du commandement nécessaire ;
– déplacements France et étranger.
Adresser C.V., photo et prét. à SIETAM (service montage, réf. 1247), 42-48, av. du Prés.-Kennedy, 91170 VIRY-CHATILLON.

emplois internationaux

Echange FRANCO-ALLEMAND
Prof. allemande (franç./angl.), gr. exp. de l'ens. du franç. (CES), domic. et école à Duesseldorf, cherche à échanger son poste pour 84/85 à Paris ou en Charente-Mar., gd appt dispon. Offres à Ingrid EICHMANN, Marschall-str. 24, D-4000 DUESSELDORF 30.

capitaux propositions commerciales

Entr. suisse de transports, disp. de son propre entrepôt, se charge de représentations pr la Suisse ds les secteurs équip. de bureau, de install. de stock. du mobilier et de articles de ménage. Dem. se nº LA 2.509 à Orell Füssli Werbe AG. CH-8022 ZURICH.

emplois régionaux

LE Nº 1 FRANCAIS DU BUNGALOW ET DE LA CONSTRUCTION MODULAIRE
en pleine expansion
RECHERCHE :
1 chef du service achats

Connaissant parfaitement les achats de produits métallurgiques plats semi-ouvrés, des matériels de second œuvre, des équipements intérieurs de bungalow.

Ce poste exige d'être :
- un excellent négociateur (prix et délais) rompu aux techniques modernes d'approvisionnements
- un gestionnaire rigoureux
- un homme de goût (choix des équipements intérieurs)
- un esprit curieux et éclectique.

Des déplacements chez les fournisseurs et dans les salons spécialisés sont à prévoir.

Une expérience réussie dans un service achats d'un fabricant de caravannes ou dans une chaine de quincaillerie ou de magasins de bricolage serait un +.

Lieu de travail : Périgord.
Rémunération ouverte.

Adresser C.V., photo et prétentions à N. 3470 - PUBLICITES REUNIES 112, Bd Voltaire - 75011 PARIS qui transmettra.

l'agenda du Monde

Animaux

Partic. vend magnifique chiots bergers allemands, pure race, parents visibles. Six semaines : 1.300 F – Tél. : 019-12-55 ou 941-35-11.

Antiquités

ACHATS ANTIQUITÉS aux meilleurs cours. Même dimanche. 373-38-63 – 262-90-20

Achat Livres

ACHAT MATHÉMATIQUES Sciences et Philosophie LIBRAIRIE GABAY 354-64-64. 151 bis, r. St Jacques Paris 5e

Bijoux

ACHAT OR
PIÈCES OR ET ARGENT OR DENTAIRE, DÉBRIS BIJOUX MÊME ABIMÉS
DE 60 A 200 F LE GR.
L'EMERAUDE
2 bis, rue Maier, Paris-7e face au 186, r. de l'Université, Mº INVALIDES.
Tél. 705-99-95 +
2, bd Bessières, Paris-17e Mº PORTE-DE-SAINT-OUEN
Tél. 627-56-39 +
Prévoir pièce d'identité et justificatif de domicile. Ouvert du mardi au samedi.

ACHATS BRILLANTS
Toutes pierres précieuses bijoux, or, argenterie, etc. PERRONO JOAILLIERS ORFÈVRES à l'Opéra, 4, Chaussée-d'Antin, à l'Etoile, 37, av. Victor-Hugo.

Si vous vendez : bijoux, or, débris, pièces, etc. ne faites rien sans téléph. au 589-74-36.

Cadeaux

PAPYRUS D'EGYPTE peint à la main 25 à 350 F. 85, r. Michel-Ange 75016. Téléphone : 651-61-67.

Canapés

COURT CIRCUIT SUR CANAPÉS
CAP, spécialiste réputé de canapés haut de gamme, vous fait profiter du circuit court et bénéficier de ses prix sur sa vaste collection.
- EN TISSU : 100 qualités et coloris différents
- EN CUIR : 9 qualités et 44 coloris différents

Toutes les possibilités existent : 3 places, 2 places, fauteuil, déhoussables, reversibles, convertibles (sommiers à lattes).
Par exemple :
Un ravissant canapé 2 places tissu à partir de 3.250 F. Un cossu 3 places en cuir véritable à 5.890 F, en veau pleine fleur à 7.900 F.

Alors, mettez le cap sur CAP : vous verrez, c'est direct.
CAP, 37, rue de Citeaux, 75012. T. 307-24-01.

Cours

EXPRESSION ORALE
TRAC, TIMIDE à tout âge. Préparation contacts publics, tous niveaux. Travail VIDEOSCOPE. Cours WEELER – T. : 307-71-21 Mº Picpus - Nation - R.E.R.

Cuisine

PROMOTION KITCHENETTE (évier + caisson + meuble + frigo + robinetterie) en 1 mètre, 2 500 F. PARIS. SANITOR, 21, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris-6e, ouvert le samedi. Tél. : 222-44-44.

Hi-Fi

A vendre chaîne HI-FI 2 × 90 w. bon perf. – 12 000 F à débat. Possib. achat par éléments. Tél. : 494-60-17 ap. 18 h.

Instruments de musique

A VENDRE PIANOS GRANDES MARQUES refaits et garantis A partir de 5.000 F DEVIS GRATUITS POUR RESTAURATION
PIANOS TORRENTE
Téléphone : 840-89-52.

Droit RIPPEN, mod Belcanto (1,14 m) noyer mat. RENNER, sourdine (1981) ... 19.000 F.

GROTRIAN - STEINWEG 2,20 m noir (1925) .... 78.000 F.
STEINWAY « B » (2,11 m) acajou, 3 pédales (1918) .. 133.000 F.
BÖSENDORFER, 2,25 m, noir, 3 pédales (1975) . 140.000 F.
Pianos droits et à queue.

Neufs et occasions garantis. Financement 6 mois et 5 ans, avec ou sans apport, crédits grat. 6 mois et personnalisés. Livraisons et service après-vente dans toute la France.

Agence BOSENDORFER, IBACH, GROTRIAN-STEINWAY, EUTERPE, FEURICH, PFEIFFER, PLEYEL, SCHIMMEL, DIETMANN.
ESPACE PIANOS
Daniel MAGNE 17, av. Raymond-Poincaré, 75116 PARIS. T. 553-20-60. Métro Trocadéro.

Décoration

TISSUS MURAUX DÉGRIFFÉS
- Toile lin, t. coton, largeur 2,60 m et 2,90 m : 29,80 F. 39 F. 49 H/ml.
- Papiers japonais 14 F à 18 F/m². Imit. daim largeur 1,40 m ; 29,60 F/ml.
- Imprimé, chintz, soie, doupion, piqué de coton, moquettes coordonnées.

(PRIX SURPRENANTS... CHUUT !)
BINEAU MURAL'S
Tél. 757-16-00.

Livres

NOTRE VIE APRÈS LA MORT
Brochure : Frédéric Lienhard 21, rue Wimpheling 67000 Strasbourg. Tél. : 88/60-55-83.

Minéraux

18-19-20 NOVEMBRE
8e Exposition Internationale
VENTE - ECHANGE
MINERAUX
FOSSILES
Vendredi 18 : 14 h-23 h
Samedi 19, dim. 20 : 9 h-19 h 30
PALAIS DES CONGRÈS
(3e étage)
QUAI ACHILLE-LIGNON
LYON (6e)

Moquettes

MOQUETTES DÉGRIFFÉES
Spécialiste « PURE LAINE » 60.000 m² EN STOCK POSE ASSURÉE. Téléphone : 757-19-19.

Perdu Trouvé

Perdu passeport et portefeuilles au nom de Rased Babak Nirakhorli. Téléphone : 587-34-58.

Psychanalyse

Pour une prise de conscience totale en peu d'entretiens quel que soit votre trouble, téléphonez au 766-46-90.

Sécurité

BLINDEZ VOS VITRES SÉCURY-FILM est un film polyester qui s'applique sur vos vitrages existants et leur confère une résistance min. de 2 T 6 au cm². Invisible, peu onéreux et très efficace : POLYPROTEX, 8, pl. de la Madeleine. 75008. 261-58-59.

Teinturiers

HOMMES D'AFFAIRES ! Votre situation exige une tenue élégante et impeccable ! Faites nettoyer vos vêtements de valeur : ville, soirée, week-end, par un spécialiste qualifié. GERMAINE LESECHE, 11 bis rue de Suresne – 75008 PARIS Téléphone : 265-12-28.

Yoga

YOGA A DOMICILE
Cours particuliers et petits groupes – Tél. : 526-77-66.

Vacances Tourisme Loisirs

A LOUER, CENTRE NICE 3 P. Confort, Parking. Novembre-décembre-janvier, mois ou quinz. T. 824-71-92 ou 770-82-92.

VAL D'ISÈRE
12 jours Noël, séj. promotionnels T. : 562-13-46 – 562-60-54.

Driscoll House Hôtel, 200 chambres à un lit. Demi-pension, £ 45 par semaine, adultes entre 21-60 ans. S'adresser à 172 New Kent Road, London SE 1. Tél. : 01-703 4175.

A Menton aux portes de Monaco L'HOTEL MÉDITERRANÉE*** Offre des prix très étudiés pr longs séjours du 15 oct. au 31 mars 84 (sf Noël et Fête des citrons). Ex. : par pers. en ch. dble av. petit déj., 3 sem. : 1.995 F 90 chbres av. télé coul., solarium, en pl. cœur de la ville, 5, rue de la République, 06500 Menton. (93) 28-25-25.

L'ALPE-D'HUEZ Le Ménandière plein sud. Gd stand. 3P. 98 m² 6 pers. 727-49-40.

TIGNES VAL-CLARET, loue Studio 4 pces à la semaine ou à la quinzaine du 19 février ou 4 mars. Linge fourni, garderie enfants (7). 805-17-07 soir.

SKI 6-17 ans Noël - Février encadr. par profs. 322-85-14.

automobiles ventes

de 5 à 7 C.V.

305 GR Peug. 7 CV ann. 83, brun macao, 3.700 km. 47.500 F. Tél. : 261-51-15, p. 2304. Après 19 h : 372-02-27.





Le Monde

économie

SOCIAL

LA RÉPARTITION DES PRÉSIDENCES DES CAISSES DE SÉCURITÉ SOCIALE

Des « ententes » encore incertaines

Qui va gouverner les caisses de Sécurité sociale ? La question est posée depuis les élections du 19 octobre, en particulier pour les trois caisses nationales (maladie, allocations familiales et vieillesse), qui peuvent avoir un rôle politique, même si les règles du jeu restent fixées par l'Etat (*le Monde* du 4 octobre). La réponse, un mois après le scrutin, est encore incertaine.

Auparavant, la situation était relativement simple : depuis 1967, la plupart des conseils d'administration étaient dirigés par une alliance de fait des trois syndicats « réformistes » (F.O., C.F.T.C., C.G.C.) et du C.N.P.F., les présidences étant réparties entre les quatre organisations, le C.N.P.F. en détenant pour sa part plus de la moitié (192) de l'ensemble des organisations de sécurité sociale. La C.G.T. et la C.F.D.T. étaient restées à l'écart, refusant de collaborer avec le patronat.

La réforme des conseils d'administration — nouvelle répartition des sièges et retour à l'élection des représentants des salariés — visait entre autres à redistribuer les cartes. On envisageait ainsi que chacune des trois grandes confédérations (C.G.T., C.F.D.T., F.O.) puisse présider une caisse nationale, la part du patronat étant réduite. Mais il fallait que la C.G.T. et la C.F.D.T. aient un nombre d'élus assez important pour constituer l'axe de nouvelles majorités dans un certain nombre de caisses ou, au minimum, devenir des partenaires nécessaires.

Les résultats des élections ont bouleversé les prévisions. Les trois centrales dites réformistes ont obtenu plus de la moitié des 4 076 sièges destinés aux représentants des salariés (et assimilés) dans l'ensemble des caisses de sécurité sociale. En fait, l'alliance de 1967 pourrait être reconduite sans changement dans la quasi-totalité des caisses primaires et caisses régionales d'assurance-maladie, les caisses nationales maladie et vieillesse et quinze des caisses d'allocations familiales dans les cent deux autres, l'appoint d'une voix (venant par exemple des représentants des travailleurs indépendants ou de l'Union nationale des associations familiales) suffirait.

Pourtant, aucun des partenaires n'est encore prêt à renouveler l' « alliance », et les syndicats « réformistes » se montrent même réticents à l'idée d'un accord global pour des raisons diverses, et parfois contradictoires. Chacun des « vainqueurs » souhaite tirer le bénéfice de ses succès en acquérant de nouvelles présidences. A la C.G.C., qui en détenait trente-trois (toujours pour l'ensemble des organismes de sécurité sociale), certains rêvent d'en obtenir une par département. *A fortiori*, Force ouvrière, qui en avait soixante-cinq, s'estime-t-elle fondée, avec ses 1 031 sièges (contre 1 197 à la C.G.T.), à accroître sa représentation. Mais, en sens inverse, les dirigeants de F.O. souhaitent aussi, dans une période que l'on prévoit difficile, partager les responsabilités de la Sécurité sociale avec d'autres partenaires : par exemple la Fédération nationale de la mutualité française, disposée à accepter la présidence d'un certain nombre de caisses. Mais, pour cela, F.O. ne doit pas paraître trop conquérante ni s'enfermer dans une alliance, en particulier avec la C.G.C., qui adopte de plus en plus une attitude de syndicat d'opposition. Quant à la C.F.T.C., elle tient à garder sa liberté d'action pour tirer le meilleur parti de la situation.

Le patronat aussi est partagé : certains préféreraient ne pas prendre de responsabilité, sinon peut-être dans les URSSAF, organismes chargés du recouvrement des cotisations. D'autres, au contraire, souhaitent conserver les postes qu'ils détiennent.

Des majorités différentes sont donc théoriquement possibles sur le plan local. Les conversations ont commencé. M. André Bergeron a indiqué, jeudi 17 novembre, à l'issue de la réunion de la commission exécutive confédérale, que Force ouvrière *« laissera les unions départementales faire ce qu'elles jugent bon de faire »*. Jusqu'où celles-ci peuvent-elles aller ? Les militants de F.O. sont hostiles à tout accord avec la C.G.T. et ne nourrissent pas une sympathie exagérée pour la C.F.D.T. La C.G.C. campe sur la même ligne : pas de collaboration avec la C.G.T., et le moins possible avec la C.F.D.T.

Mais peut-on refuser toute responsabilité à l'une et à l'autre ? Ce serait notamment pousser la C.G.T. à se replier sur le terrain des entreprises et à y accentuer encore son attitude offensive. Les états-majors vont, dans le mois qui vient, peser les avantages et les risques des différentes combinaisons et tâter le terrain en fonction des évolutions locales. Les enjeux ultimes seront sans doute la présidence de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (1), de L'UCANSS (chargée de la gestion du personnel des caisses) et de quelques grandes commissions nationales : F.O. tient à conserver celle de la Caisse nationale d'assurance-maladie, M. Bergeron l'a souligné, et la C.F.T.C. n'a nulle envie d'abandonner celle de la Caisse d'allocations familiales.

GUY HERZLICH.

(1) Plusieurs candidatures sont en présence : la C.G.C., la C.F.D.T., voire le C.N.P.F., qui détient actuellement le poste.

L'activité en 1982 des médecins généralistes

LE NOMBRE DE CONSULTATIONS S'EST ACCRU, CELUI DES VISITES EST RESTÉ STABLE

Dans l'activité des médecins généralistes libéraux, la part des consultations tend à s'accroître au détriment des visites au domicile des malades : c'est ce qu'indique le rapport sur l'activité des médecins que vient de publier la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (C.N.A.M.T.S.). En 1982, le nombre de consultations effectuées par les généralistes s'est accru de 8,6 % tandis que celui des visites restait pratiquement stable (représentant cependant près de 34 % des actes médicaux). Cette évolution, entamée depuis plusieurs années, s'est accélérée l'an dernier.

Le rapport indique aussi que les généralistes, dont le nombre continue à croître, représentaient en 1982 58 % des médecins libéraux, mais qu'ils prescrivent 86 % des médicaments remboursés par la Sécurité sociale, 71 % des analyses biologiques, 74 % des actes des auxiliaires médicaux (kinésithérapeutes, infirmières, orthophonistes, etc.) et 84 % des indemnités journalières dues aux arrêts de travail. Il confirme enfin que ce sont les jeunes médecins qui ont les revenus les plus faibles : c'est au bout de quatre ou cinq ans que les généralistes atteignent leur niveau moyen d'activité.

CONJONCTURE

LA HAUSSE DES PRIX EN OCTOBRE

« Il n'y a pas lieu de désespérer » affirme M. Jacques Delors

« *Il n'y a pas lieu de désespérer quand un pays peut diminuer son inflation de cinq points en deux ans, sans accroître le chômage, en maintenant sa production et en préparant l'avenir* », a déclaré M. Jacques Delors jeudi 17 novembre à Venise. Le ministre de l'économie et des finances, qui commentait le chiffre provisoire de 0,7% de hausse des prix en France pour le mois d'octobre, a mis en cause *la hausse du dollar qui se répercute sur les prix des matières premières* ». Le ministre s'est appliqué enfin à démontrer qu'en rythme annuel l'inflation peut être ramenée à 6,5% au cours du dernier trimestre, *« et que nous sommes alors dans le couloir qui nous amène vers les 5% »*.

M. André Bergeron n'est pas un *« gréviculteur »* mais il ne veut pas *« rester sourd aux revendications »*. C'est la raison pour laquelle la commission exécutive de F.O., réunie le 17 septembre a *« invité les organisations confédérées à prendre toutes les intitiatives qu'elles jugeront opportunes en vue de défendre le niveau de vie et l'emploi »*. Si l'augmentation de 0,7 % des prix en octobre sonne le glas des espérances de M. Delors quant à son objectif de 8 % en 1983 elle rapproche l'heure de vérité pour les négociations salariales qui s'annoncent de plus en plus ardues. Quelques jours après le durcissement de la C.G.T., M. Bergeron a répété que *« la lettre et l'esprit des accords »* devaient être respectés de façon à maintenir le pouvoir d'achat, car *« l'addition des tensions pourrait abvoutir à une mise en cause de l'équilibree social »*.

En introduisant des *« clauses sauvegarde »*, formelles dans la fonction publique à la R.A.T.P. et à E.G.F. et en pointillés à la S.N.C.F., le gouvernement avait pris le risque sérieux de se trouver confronté à une difficile partie de bras de fer avec les syndicas s'il ne parvenait pas à maîtriser l'inflation autant qu'il le souhaitait. Le problème va se trouver posé avec acuité. Tant le président de la République, le 15 septembre sur *TF 1* que M. Anicet Le Pors, secrétaire d'État chargé de la fonction publique, récemment, ont confirmé que ces clauses de savegarde devraient être respectées. Pour la fonction publique ce n'est qu'en février prochain lorsque sera connu l'indice de décembre 1983, que *« les parties se réuniront pour examiner selon quelles modalités et quel calendrier, en fonction de la situation et des perspectives économiques, sera réalisé l'ajustement des rémunérations en vue du maintien du pouvoir d'achat moyen en masse »*.

Dans quelle mesure le gouvernemnt pourra-t-il, comme le souhaitait M. Delors, faire jouer la référence à la situation économique pour limiter l'effet de l'ajustement ? Tant les syndicats signataires — F.O., la FEN, la C.F.D.T. et les autonomes — que la C.G.T. vont s'employer à ce que l'ajustement soit total. Une autre ambiguité peut alors apparaître. Aux termes de l'accord la clause de sauvegarde doit jouer en masse, c'est-à-dire par rapport à l'évolution moyenne des prix. M. Le Pors avait obtenu une marge en prévoyant une évolution de la masse salariale, en 1983 par rapport à 1982, de 9,04 % mais l'évolution moyenne des prix sera sans doute supérieure. Par ailleurs, les syndicats ne se priveront sans doute pas de demander que l'ajustement se fasse également en niveaux par rapport au glissement des prix : or sur 1982 et 1983 les traitements des fonctionnaires auront augmenté en niveaux de 18,1 %. Si le glissement des prix en 1983 est supérieur à 9 % l'écart avec les niveaux des salaires sera d'un point...

Si cette question ne se pose qu'en février 1984 dans la fonction publique elle risque d'être mise sur la table à E.G.F. et à la S.N.C.F. dès décembre puisque les réunions paritaires sont prévues. A E.G.F. il est établi, alors qu'il n'y a pas eu d'accord, que si entre décembre 1981 et décembre 1983 l'augmentation des prix est supérieure à 18 % l'augmentation des salaires sera portée à 18 % et le calendrier *« d'un ajustement complémentaire des prix et des salaires »* sera mis au point. Les échéances se rapprochent... et si la fonction publique n'entend pas négocier pour 1984 avant que le secteur privé n'ait donné le coup d'envoi, le « dérapage » des prix en 1983 rend d'ores et déjà peu crédible l'objectif de M. Delors de 5 % en 1984, ce qui compliquera encore les négociations. M. Bergeron n'a-t-il pas indiqué que cet objectif *« ne sera pas atteint »* ?

M. N.

LES SYNDICATS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES FORMENT UN FRONT COMMUN CONTRE LE PROJET DE « DÉMÉNAGEMENT » A VANVES

Pour la première fois, les syndicats C.G.T., C.F.D.T., C.F.T.C. et F.O. du ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale devaient présenter à leur « patron », M. Pierre Bérégovoy, ce vendredi 18 novembre, une plate-forme revendicative commune à propos du projet de transfert de deux directions de ce ministère dans un immeuble de la porte de Vanves. Il s'agit des directions de la santé et des affaires sociales, l'administration souhaitant « décongestionner » le complexe des avenues de Ségur, Duquesne et Fontenoy à Paris (7e). Les quatre syndicats — en l'absence d'une section C.G.C. — n'accepteraient pas un « déménagement » qui ne leur apporterait pas toutes les garanties quant à l'amélioration des conditions de travail, notamment sur le plan des liaisons internes des services et du temps de transport sur le lieu de travail, et dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité.

Depuis des semaines, le hall du ministère est tapissé d'affiches rédigées en ce sens par un « collectif » comprenant surtout des militants C.F.D.T. et C.F.T.C. et des non-syndiqués. Dans l'entourage du ministre, on souligne qu'il est fait uniquement appel à des volontaires pour peupler le nouvel immeuble de Vanves.

● **Les conflits du travail sont en nette augmentation** en septembre 1983 par rapport au même mois de 1982, selon les statistiques mensuelles du ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale, qui ne concernent que le secteur privé.

Ainsi, les journées individuelles non travaillées dans le mois accusent une hausse de 60 % (108 473 en septembre 1983 contre 67 568 en septembre 1982), la croissance étant plus légère (10 %) pour les effectifs ayant cessé le travail (32 231 contre 29 197).

Deux cent trente-sept établissements ont été concernés par des conflits en septembre dernier (contre 176 en septembre 1982). En septembre 1981, on avait observé 242 conflits ayant affecté 265 établissements, mobilisé 34 775 salariés et occasionné la perte de 103 497 journées de travail.

AÉRONAUTIQUE

UNE COMPAGNIE AMÉRICAINE ACHÈTE VINGT AVIONS CIVILS A LA GRANDE-BRETAGNE

(De notre correspondant.)

Londres. — L'industrie aéronautique britannique vient d'enregistrer la plus importante commande d'avions civils depuis vingt ans. Indirectement, ce contrat pourrait avoir une incidence favorable pour le projet de l'Airbus A-320, la Grande-Bretagne ayant jusqu'à présent réservé sa décision d'y participer.

La compagnie aérienne californienne Pacific South West Airlines a passé commande à British Aerospace de vingt exemplaires de l'avion BAe-146, un quadriréacteur court-courrier de cent places d'intérêt régional, dont le programme connaissait jusqu'à présent un lancement difficile. Le contrat conclu par la compagnie américaine porte sur 300 millions de dollars (2 400 millions de francs) avec une option pour vingt-cinq autres appareils. Il devrait assurer pendant plusieurs années l'emploi de huit mille travailleurs britanniques. British Aerospace espère que cette commande lui permettra de pénétrer davantage sur le marché américain, et surtout qu'elle incitera le gouvernement de Mme Thatcher à encourager la société aujourd'hui redevenue privée.

Les dirigeants de British Aerospace ont, en effet, annoncé mercredi 16 novembre la bonne nouvelle aussitôt après une rencontre avec le premier ministre, auquel ils ont demandé un prêt d'environ 400 millions de livres (4 800 millions de francs) pour leur permettre de s'engager dans le projet de l'A-320, cet Airbus de cent cinquante places que les Français, les Britanniques et les Allemands envisagent de construire. Ils ont réaffirmé que sans cette aide, British Aerospace serait obligée de renoncer au projet, et que dix mille à vingt mille emplois dans l'ensemble de l'industrie britannique, en comptant les sous-traitants, seraient compromis.

F.C.

● **Le prix Trente jours d'Europe** (ainsi dénommé d'après le titre du magazine mensuel qu'édite le bureau de presse et d'information de la Communauté européenne à Paris) vient d'être attribué à l'unanimité à M. Michel Albert pour son livre *Un pari pour l'Europe* (Le Seuil).

Selon la Banque de France

L'ACTIVITÉ DU COMMERCE A CONTINUÉ DE BAISSER EN OCTOBRE

« Déjà médiocre en septembre, l'activité du commerce de détail a fortement diminué en octobre (– 5,8 %) », indique la Banque de France dans sa note mensuelle de conjoncture publiée jeudi 17 novembre : *« Pour les dix premiers mois de 1983, précise la note, l'activité commerciale est en retrait de 3,2 % (en volume) sur la période correspondante de 1982. »*

D'une manière générale, on observe en octobre une poursuite du fléchissement de la demande globale, fléchissement atténué par le développement des commandes étrangères. Celles-ci bénéficient, à des degrés divers, à l'ensemble des branches, et spécialement aux industries de biens d'équipement.

« La demande inter-industrielle demeure déprimée, indique encore la Banque de France, *du fait de la détérioration continue de la conjoncture dans le bâtiment et le génie civil, et la régression des commandes de l'industrie automobile. »*

N'imaginant pas une reprise de la demande intérieure, les chefs d'entreprise prévoient *« un fléchissement modéré de leur activité au cours des prochains mois »*.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou	dép. –	Rep. + ou	dép. –	Rep. + ou	dép. –
$ E.-U.	8,1980	8,2020	+ 165	+ 200	+ 320	+ 380	+ 900	+ 1030
$ can.	6,6250	6,6300	+ 145	+ 190	+ 305	+ 370	+ 860	+ 985
Yen (100)	3,4745	3,4765	+ 160	+ 185	+ 330	+ 365	+ 1000	+ 1070
DM	3,0405	3,0415	+ 155	+ 170	+ 305	+ 330	+ 915	+ 975
Florin	2,7150	2,7160	+ 130	+ 150	+ 265	+ 295	+ 775	+ 830
F.B. (100)	14,9700	14,9760	+ 380	+ 460	+ 690	+ 840	+ 1670	+ 2005
F.S.	3,7575	3,7595	+ 265	+ 290	+ 510	+ 550	+ 1490	+ 1565
L (1 000)	5,0205	5,0215	– 195	– 155	– 410	– 345	– 1310	– 1190
£	12,1195	12,1240	+ 295	+ 350	+ 685	+ 715	+ 1785	+ 2000

TAUX DES EURO-MONNAIES

$ E.-U.	9 1/4	9 5/8	9 7/16	9 13/16	9 5/8	10	9 3/4	10 1/4
DM	5 5/8	6	5 5/8	6	6	6 3/8	6	6 3/8
Florin	5 3/4	6 1/4	5 3/4	6 3/8	6 1/16	6 7/16	6 1/4	6 5/8
F.B. (100)	9	9 1/2	8 1/2	9 1/4	8 3/4	9 1/2	9 1/2	10 1/4
F.S.	3/4	1 1/4	3 1/16	3 9/16	3 3/4	4 3/8	4	4 5/8
L (1 000)	16	17	16 1/4	17 1/4	16 1/2	17 1/2	17 1/2	18 1/2
£	8 15/16	9 5/16	9	9 3/8	9 1/16	9 7/16	9 3/16	9 9/16
F. franç.	12 1/8	12 3/8	12 1/4	12 1/2	12 3/8	12 5/8	13 7/8	14 1/8

ÉTRANGER

FISSURE AU SEIN DE LA GAUCHE ESPAGNOLE

La politique de reconvèrsion industrielle est de plus en plus contestée par les syndicats

De notre correspondant

Madrid. — L'« état de grâce » entre le gouvernement socialiste et les centrales syndicales n'aura guère duré en Espagne. Grèves dans les secteurs touchés par la reconversion industrielle, manifestations de rue, escalade verbale entre le ministre de l'industrie et la centrale des Commissions ouvrières proche du P.C.E. (parti communiste espagnol) : le pays connaît un automne chaud, et le climat social apparaît paradoxalement plus lourd qu'il ne l'était à l'époque où les centristes exerçaient le pouvoir à Madrid.

Qui aurait pu croire il y a quelques mois encore que le président du gouvernement, M. Felipe Gonzalez, et les dirigeants des Commissions ouvrières se traiteraient mutuellement d' *« irresponsables »* et d'*« arrogants »* comme ils viennent de le faire ces derniers jours ? Le ton de l'invective en dit long sur la fissure qui s'est produite au sein de la gauche espagnole. La polémique, qui porte sur la philosophie même de la politique économique du gouvernement, se concentre actuellement sur deux thèmes : la reconversion industrielle et l'aménagement de la législation du travail.

Persuadé qu'une opération « au bistouri » est indispensable pour rendre à l'Espagne sa compétitivité, le ministre de l'industrie, M. Carlos Solchaga, va de l'avant dans sa politique de reconversion au milieu du tohu-bohu déclenché par les intéressés. L'annonce de la fermeture d'un des trois grands complexes sidérurgiques du pays, celui de Sagonte, près de Valence, avait déjà mis la région sur le pied de guerre (*le Monde* du 13 juillet). Le gouvernement s'apprête maintenant à mettre de l'ordre dans un autre secteur névralgique : celui des chantiers navals.

Le responsable de ce département au sein de l'INI (Institut national de l'industrie), M. Pedro Sancho, l'a déclaré sans ambages : l'État ne peut *éternellement financer* les pertes accumulées par l'industrie navale, qui devraient atteindre, du fait de l'excès de capacité de production, 30 milliards de pesetas (1,6 milliard de francs) en 1984. Il faudra donc supprimer dans ce secteur quelque 20 000 emplois — sur un total de 40 000 — et fermer plusieurs chantiers, dont ceux d'El Ferrol en Galice et d'Olaveaga, près de Bilbao.

Les prévisions de M. Sancho ont provoqué un tollé en Galice et à Bilbao, où manifestations et grèves partielles se succèdent presque quotidiennement depuis deux semaines. A tel point que M. Solchaga s'est empressé de qualifier de *« prématurés »* les propos de son collaborateur, en affirmant que rien n'était encore décidé. Mais nul ne doute que la politique d'austérité sera menée à terme dans tout le secteur public : des coupes sévères incluant de sensibles restrictions salariales ont déjà été décidées à la société des chemins de fer Renfe et à la compagnie aérienne Iberia. Pilotes et personnel de terre, pour une fois d'accord, ont aussitôt annoncé plusieurs arrêts de travail en demandant que la lutte contre le gaspillage et l'inefficacité commence *« au niveau de la direction »*.

« L'Etat a abdiqué »

« C'est en cessant de financer les pertes des entreprises sans futur du secteur public que nous pouvons investir dans d'autres activités davantage susceptibles de créer des emplois, affirme-t-on du côté du gouvernement. *Il est vrai qu'il peut y avoir entre ces deux phénomènes un décalage dans le temps qui gonflera provisoirement le nombre de sans-emploi, mais l'augmentation du chômage aurait été plus grave et plus permanente sans reconversion. »*

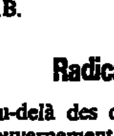
Ces arguments ne convainquent qu'à moitié les dirigeants des Commissions ouvrières. *« Plutôt qu'un plan de réindustrialisation*, affirme l'un d'entre eux, M. Julian Ariza, *le ministre de l'industrie nous a présenté une simple réduction de main-d'œuvre. Il est paradoxal qu'un gouvernement socialiste s'en remette aux seules lois du marché lorsqu'il s'agit de créer des emplois de remplacement. L'Etat a abdiqué son rôle dans ce domaine et se contente d'inviter le patronat à investir, en lui permettant de réduire ses coûts salariaux. »*

Comment compenser les emplois perdus, tel est le point faible d'un plan de reconversion dont personne ne conteste; au demeurant, l'urgente nécessité. Quels secteurs nouveaux seront à même d'absorber les excédents de main-d'œuvre que dégageront la sidérurgie et les chantiers navals dans les prochains mois, le textile et l'électro-ménager ensuite ? Le secteur tertiaire tant invoqué par le ministre de l'économie, M. Miguel Boyer, est-il élastique au point de pouvoir résorber à lui seul une telle saignée d'emplois ? L'enjeu est de taille et lié à un problème plus vaste : celui du « créneau » auquel peut aspirer demain l'industrie espagnole dans le cadre de son intégration future à la Communauté économique européenne.

Sceptiques sur la politique de réindustrialisation, les milieux syndicaux sont d'autant plus réticents à accepter de bon gré le projet du gouvernement de « flexibiliser » le marché de l'emploi. Le ministre du travail, M. Joachim Almunia, a remis aux interlocuteurs sociaux un document précisant ses intentions sur la question : il s'agit de généraliser les contrats de travail temporaire jusqu'ici limités à certains secteurs.

« C'est une mesure qui s'appliquera aux nouveaux contrats et non à ceux déjà en cours, explique-t-on au ministère du travail pour rassurer les syndicats. *Pour les deux millions de chômeurs actuellement enregistrés, il est préférable de travailler quelques mois que pas du tout. La plupart des petites et moyennes entreprises ont déjà ajusté leur main-d'œuvre dans le sens de la baisse. Il s'agit maintenant de les inviter à réembaucher aux premiers signes de reprise, en sachant qu'elles pourront licencier si la conjoncture change à nouveau. »*

Les centrales syndicales craignent d'assister à une substitution massive de travailleurs fixes par d'autres, temporaires. *« On veut généraliser l'insécurité de l'emploi »*, affirme-t-on aux Commissions ouvrières. Pour l'éviter, le projet prévoit toutefois qu'une entreprise ne peut pas avoir recours à la formule du travail temporaire si elle a procédé à des licenciements dans les douze mois antérieurs.



Afin d'inviter les syndicats à plus de compréhension, M. Almuria leur a offert par ailleurs une compensation de taille : accroître le nombre des bénéficiaires des allocations de chômage, auxquelles n'ont aujourd'hui accès que 25 % des travailleurs sans emploi, un pourcentage plus faible que partout ailleurs en Europe occidentale. En augmentant le temps maximum de perception, en élargissant le système à de nouvelles catégories de travailleurs (dans l'agriculture notamment), le gouvernement espère parvenir en 1986 à un taux de couverture de 45 %. Sans doute faudra-t-il pour cela restructurer le mode de distribution de ces allocations, qui représentent déjà à elles seules 3 % du P.N.B.

Radicalisation

Au-delà des dossiers techniques, le gouvernement et les Commissions ouvrières se prêtent mutuellement de sombres intentions politiques. *« Nous sommes la mauvaise conscience des socialistes parce que nous leur rappelons leurs promesses électorales non tenues »*, déclare M. Ariza. La centrale syndicale communiste semble persuadée que l'administration veut la laisser en marge des négociations sociales en cours, afin de favoriser l'autre syndicat, l'Union générale des travailleurs — U.G.T., — de tendance socialiste. Celle-ci a affirmé son intention de défendre le gouvernement face aux critiques de la centrale rivale *« avec les dents s'il le faut »*, a même précisé son secrétaire général, M. Redondo. Confrontée aux mesures d'austérité, l'U.G.T. maintient une difficile position d'équilibre, cherchant à édulcorer sans les rejeter de front les propositions de l'administration

Les socialistes, de leur côté, sont convaincus que les Commissions ouvrières se sont lancées dans une offensive de harcèlement destinée à permettre au P.C.E. de récupérer l'espace politique perdu au sein de la gauche. L'argument n'est pas sans fondement, même si cette centrale syndicale a montré ces dernières années, sous l'impulsion de son secrétaire général, M. Marcelino Camacho, qu'elle pouvait prendre ses distances à l'égard du parti communiste. Il n'en reste pas moins que la conjoncture de crise favorise la radicalisation : nombre de travailleurs qui avaient voté *« pour le changement »* en octobre 1982 ont maintenant peine à discerner la différence entre la philosophie économique du gouvernement socialiste et celle de son prédécesseur centriste.

THIERRY MALINIAK.

هكذا من الأصل

ÉTRANGER

Aux Etats-Unis

LE SÉNAT A VOTÉ LE RELÈVEMENT DU PLAFOND DE LA DETTE PUBLIQUE AMÉRICAINE...

Le Sénat s'est prononcé, jeudi matin, pour un relèvement de la dette américaine en autorisant le gouvernement à emprunter 61 milliards de dollars supplémentaires.

Par 58 voix contre 40, les sénateurs ont porté le plafond de la dette publique de 1 389 à 1 450 milliards de dollars. Ce relèvement devrait permettre au gouvernement américain, menacé d'être à court de liquidités à partir du 1er décembre prochain, de faire face à ses obligations jusqu'à la mi-février seulement.

La Chambre des représentants avait précédemment accepté de porter le plafond de la dette publique à 1 610 milliards de dollars comme le souhaitait le gouvernement.

Une conférence de conciliation devra tenter de résoudre cette divergence entre le Sénat et la Chambre, alors que le Congrès doit normalement ajourner ses travaux vendredi prochain jusqu'au 21 janvier.

...et un concours supplémentaire de 8,4 milliards de dollars au F.M.I.

Le même jour, le Sénat a approuvé l'octroi d'un concours supplémentaire de 8,4 milliards de dollars au Fonds monétaire international (F.M.I.), très attendu, on le sait. Ce concours doit, maintenant, être approuvé par la Chambre des représentants, qui risque de marchander son vote, car elle avait subordonné son approbation au projet d'aide au logement, examiné en même temps que l'aide au F.M.I.

En Bolivie

LE PESO EST DÉVALUÉ DE 150 %

La Paz (*A.F.P.*). — Le gouvernement bolivien a, le 17 novembre, dévalué de 150 % le peso bolivien par rapport au dollar américain. Un dollar vaut désormais 500 pesos, contre 200 pesos auparavant. Il a également annoncé une augmentation de 150 % du prix de l'essence et de 50 % de celui du pain. Les tarifs des transports doivent également augmenter. En contrepartie, les salaires seront revalorisés, après des négociations tripartites gouvernement-syndicats, et les impôts sur le revenu ont été abaissés de 40 %.

Les banques seront fermées, ce vendredi 18 novembre, en raison de la réorganisation du système financier du pays. L'achat et la vente de dollars sur la voie publique demeurent interdits et passibles de peines de prison.

Le dollar, au change parallèle, valait, jeudi, 1 250 pesos, soit 150 % de plus qu'au nouveau taux officiel.

COMMERCE EXTÉRIEUR

LA VISITE DE Mme CRESSON A MOSCOU

A la recherche d'un équilibre durable des échanges franco-soviétiques

La grande commission mixte franco-soviétique doit tenir sa dix-huitième session à Moscou les 21 et 22 novembre, en présence de Mme Edith Cresson, ministre du commerce extérieur et du tourisme. Ce séjour fait suite à une visite en U.R.S.S. d'une délégation du Conseil national du patronat français (C.N.P.F.), qui s'est déroulée du 15 au 19 novembre, et qui a donné lieu, le 17 novembre, à un entretien avec M. Nikolaï Tikhonov, président du conseil des ministres soviétiques. Dirigée par le président du C.N.P.F., M. Yvon Gattaz, la délégation patronale comprenait notamment les représentants d'une trentaine de sociétés françaises (ingénierie, travaux publics, télécommunications, sidérurgie, chimie, automobile...). Comme Mme Cresson, M. Gattaz doit aussi, mais dans le cadre de ses contacts périodiques, se rendre, du 17 au 23 décembre, aux Etats-Unis.

Abstraction faite du climat politique — les affaires restant les affaires, — le gouvernement comme le patronat ont le souci d'accroître de façon substantielle les ventes de la France à l'U.R.S.S. et d'obtenir ainsi, un équilibre durable des échanges avec ce pays (1). Le redressement qui serait obtenu en 1983, soit sans doute une réduction de moitié du déficit commercial (environ 4 milliards de francs contre 8,6 milliards de francs en 1982), apparaît, en effet, fragile.

Au cours des neuf premiers mois de l'année, les échanges franco-soviétiques ont enregistré une nette reprise, ayant augmenté de 36 % par rapport à la même période de 1982. Ils n'avaient progressé que de 2 % pour l'ensemble de l'an dernier par rapport à 1981. Ce sont surtout les exportations, notamment de produits agricoles et de biens d'équipement (grâce aux contrats « gazoduc » signés en 1980 et 1981), qui se sont accrues (+ 76 %), alors que les importations augmentaient de façon plus modérée (+ 15 %) du fait de la hausse de la valeur des produits énergétiques (85 % des achats à l'U.R.S.S.).

Toutefois l'amélioration du solde commercial — de janvier à septembre, les exportations ont atteint 12,5 milliards et les importations 16 milliards, soit un déficit de 3,5 milliards de francs — *« pourrait n'être que provisoire »*, reconnaît le ministère du commerce extérieur, compte tenu de la structure des échanges français.

Le montant des grands contrats de biens d'équipement conclus en 1983 *« se situe pour le moment à un niveau préoccupant »* : avec 950 millions de francs, la France se situe au cinquième rang des partenaires occidentaux derrière la Finlande, le Japon, l'Allemagne fédérale et l'Italie, alors qu'avec 5,35 milliards de francs en 1982, elle arrivait en deuxième position. Cette forte baisse des prises de contrats hypothèque l'avenir. Et Mme Cresson va rappeler à ses interlocuteurs soviétiques l'intérêt des firmes françaises pour un certain nombre de projets dans le domaine de la désulfuration du gaz, de la fourniture de tubes, de la modernisation d'usines automobiles.

Toutefois Moscou n'a pas les mêmes raisons qu'en décembre 1981 d'accélérer les signatures : voulant alors « compenser » le coup de force polonais, les responsables soviétiques n'avaient-ils pas piégé M. Michel Jobert, alors ministre du commerce extérieur, en lui faisant cautionner la conclusion d'un contrat important ? Les commandes de l'U.R.S.S. avaient atteint 8,3 milliards de francs il y a deux ans.

Cependant, les nouvelles livraisons de gaz soviétique, qui vont commencer dans quelques mois, alourdiront les importations françaises de 1 milliard de francs en 1984. *« Il est donc indispensable*, souligne le ministère, *d'accroître les ventes dans le secteur du commerce courant »* : produits agro-alimentaires, produits sidérurgiques et chimiques, lubrifiants, machines-outils, matériels agricoles, biens de consommation.

Déjà le groupe Interagra, que dirige M. Jean-Baptiste Doumeng, vient de vendre à l'U.R.S.S. environ 1,5 milliard de francs de céréales : mais le cas est particulier et ailleurs la France se heurte à une dure concurrence étrangère sur les plans technique et financier. La R.F.A. demeure le premier partenaire occidental de l'U.R.S.S., (avec 3,4 milliards de roubles (2) d'échanges pour les six premiers mois de 1983) devant la Finlande (2,5 milliards), l'Italie (2,2) la France (2,1) et le Japon (1,6) (3).

Globalement, l'U.R.S.S. a, de janvier à juin, enregistré un excédent commercial de 1,1 milliard de roubles contre un déficit de 0,5 milliard durant le premier semestre de 1982. Les exportations ont atteint 32,8 milliards (+ 9,7%) et les importations 31,7 milliards (+ 4,3 %). Les échanges avec les pays socialistes ont été excédentaires de 1,3 milliard et ceux avec les pays en développement de 1,3 milliard également. Ils ont été déficitaires de 1,5 milliard comme en 1982 avec les pays occidentaux.

La réorientation géographique entamée en 1982 paraît s'être confirmée, puisque la part des pays socialistes est passée de 54% à 56% du total des échanges et que celle des pays occidentaux est revenue de 32 % à 30 %. Le refroidissement actuel ne peut semble-t-il que renforcer cette ligne ; à l'issue des travaux de la grande commission mixte soviéto-ouest allemande, le 16 novembre, à Moscou, M. Leonid Kostandov, vice-président du conseil des ministres d'U.R.S.S., a déclaré que les perspectives d'une *« coopération constructive et mutuellement avantageuse »* étaient assombries par le projet de déploiement des missiles en R.F.A. Le politique et l'économique ont quelques liens.

M. B.

(1) En 1982 l'U.R.S.S. a été le onzième client et fournisseur de la France (2,4 % des importations, 1,6 % des exportations).

(2) Un rouble = 10,41 F.

(3) La R.F.A. est le premier fournisseur de l'U.R.S.S. (1,8 milliard de roubles en six mois) devant la Finlande (1,5 milliard), le Japon (1,2) et la France (1 milliard), l'Italie (0,8 milliard) s'étant située derrière les États-Unis. Elle en est aussi le premier client (1,6 milliard) devant l'Italie (1,4), la France (1,1), la Finlande (1), le Japon (0,4) étant arrivé après les Pays-Bas et la Grande-Bretagne.

COMMERCE

Deux millions d'artisans renouvellent des administrateurs des chambres de métiers

Deux millions d'artisans doivent voter le lundi 21 novembre pour désigner des administrateurs des chambres de métiers. Environ deux mille six cents postes sont à pourvoir, soit près de 60 % du total dans les cent trois chambres de la métropole et des départements et territoires d'outre-mer. Les administrateurs sont élus pour six ans et les conseils sont renouvelables pour moitié tous les trois ans. Habituellement le taux de participation des électeurs est de 25 et 30 % des inscrits (16 % à Paris en 1980).

Cette fois les organisations artisanales espèrent que le taux de participation sera plus élevé. Contrairement à celle des élections précédentes où des rivalités, d'hommes le plus souvent, opposaient parfois vivement les organisations d'artisans, la campagne a été beaucoup plus calme, assure-t-on. Le thème de l'union est dans l'air.

L'évolution de la conjoncture économique générale, il est vrai, est mauvaise, plus particulièrement dans le bâtiment, activité au service de laquelle travaillent quatre entreprises artisanales sur dix environ. Plus généralement, à la fin de juin le solde des créations et des radiations d'entreprises artisanales était négatif (— 385), et ce pour la première fois depuis longtemps.

Une autre raison semble contraindre ces « petits » de l'industrie à resserrer leurs rangs : l'application de nouvelles lois sociales inquiète les professionnels et leurs conséquences financières sont parfois lourdes (*le Monde* du 27 août).

Quatre organisations principales sont en lice. Tout d'abord la toute-puissante Union professionnelle artisanale (UPA) qui contrôle actuellement quatre-vingt-cinq chambres de métiers (1). Puis le CID-UNATI (2) de M. Gérard Nicoud, le CID, une organisation dissidente de la précédente : cette dernière a fait alliance pour les prochaines élections avec le Conseil général de l'artisanat français (C.G.A.F.), la plus ancienne des organisations mais qui a eu peu d'activités pendant plusieurs années.

Plus de huit cent cinquante mille entreprises (de moins de dix salariés) relèvent de l'artisanat. Elles emploient près de deux millions trente mille personnes (environ 10 % de la population active) et cent quarante-deux mille apprentis. Le chiffre d'affaires de la profession est de l'ordre de 450 milliards de francs.

(1) L'UPA regroupe quatre organisations artisanales : la CAPEB (bâtiment), la CNAM (métiers divers), la C.G.A.D. (alimentation), et, plus récemment, la C.F.A.R. (artisans ruraux).

(2) Comité interprofessionnel de défense des travailleurs indépendants.

AGRICULTURE

Souci économique et économie sociale

Il était une fois un gouvernement de gauche soucieux de développer l'économie sociale. Le même était aussi à l'affût de ressources fiscales nouvelles. Il proposa donc, dans un projet de loi de finances, de supprimer un avantage dont bénéficiait une mutuelle d'assurances agricoles. Les députés de la majorité, soucieux eux aussi de favoriser l'économie sociale comme leur gouvernement, n'en acceptèrent pas moins de remettre en cause cet avantage. Mais le ministre de l'agriculture, qui avait été, il y a peu, aussi le tuteur gouvernemental de l'économie sociale, intervint et promit qu'un compromis serait trouvé pour une seconde lecture à l'Assemblée nationale. Résultat, ce n'est pas 1 milliard de francs qui sera prélevé sur le compte des agriculteurs mutualistes, mais seulement 500 millions...

En clair, le projet de loi de finances qui vise à supprimer l'exonération de la taxe sur les contrats d'assurances (article 20) dont bénéficient, depuis 1900, les vingt huit mille caisses mutuelles d'assurance agricole a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale. L'Union des caisses centrales de la mutualité agricole avait initialement proposé un compromis : on maintenait l'exonération de la taxe sur les contrats concernant l'outil de travail et le professionnel agricole qui l'utilise. Par contre, les contrats portant sur des biens non directement liés à l'exploitation, — les voitures par exemple ou, comme l'a dit M. Rocard, le bateau de plaisance pour celui qui a la chance d'en avoir, — ne seront plus exonérés. Cela coûtera quand même globalement 500 millions aux assurés, et non aux mutuelles, qui sont, en l'espèce, les percepteurs. Mercredi, 16 novembre, devant une salle bondée des représentants des mutuelles, M. Rocard s'est engagé à défendre, en seconde lecture, le compromis initialement accepté par les mutualistes. Il eût peut-être été plus sage, eu égard à l'image pas très positive de l'action du gouvernement au sein de la profession agricole, de n'avoir pas eu à faire machine arrière. Cela aurait évité que M. de Bretteville, président de l'Union des caisses mutuelles d'assurances agricoles, ne parle d'un gouvernement « qui s'était naguère fixé pour tâche de conforter le secteur de l'économie sociale ».

J. G.

● **M. Georges Valbon regrette l'« attentisme » des mineurs.** — *« Le changement de la politique gouvernementale a sans doute pu être facilité par une trop grande confiance des mineurs dans l'application des premières orientations »*, déclare, dans une interview à l'hebdomadaire *Révolution* du 18-24 novembre, M. Georges Valbon, président démissionnaire de Charbonnages de France. *« Or cet attentisme*, poursuit-il, *a empêché que de bonnes décisions prises en haut ne se concrétisent, face à la pression des vieux schémas économiques. »*

RÉGIONS

L'ÉPINEUX DOSSIER DE L'ÉLARGISSEMENT DE L'EUROPE

Fil direct entre la C.E.E. et le Languedoc-Roussillon

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — Fini l'ostracisme. On sait bien que l'élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal pose des problèmes considérables aux agriculteurs du Languedoc-Roussillon. Mais les élus régionaux, au lieu d'un refus systématique qui a été jusqu'ici leur attitude, plaident maintenant pour un examen constructif du dossier. Tels sont le sens et le résultat de la visite qu'a faite une importante délégation du conseil régional du Languedoc-Roussillon — vingt et un élus, tous partis confondus, plus une douzaine de fonctionnaires — les 14 et 15 novembre à Bruxelles. Intéressante évolution au moment où la F.N.S.E.A. croit opportun de mobiliser ses troupes contre l'élargissement.

Pas question assurément de se laisser faire. M. Robert Capdeville, président (P.S.) du conseil régional et président du conseil général de l'Aude, rappelle que les méridionaux ne sont pas des gens commodes. Son discours exprime plus une ouverture qu'une conversion : *« Si l'Europe est bonne pour nous, nous serons pour l'Europe, élargie ou pas. Si l'Europe n'est pas bonne — et à l'heure actuelle elle ne l'est pas, — nous serons contre cette Europe. Face à notre avenir, nous serons vigilants sur le présent, exigeants sur le possible, intransigeants sur l'essentiel. »* La Communauté ? Les élus de la région la connaissent mal, voire pas du tout. *« Nous avons pris Bruxelles en termes d'agressivité, nous avons un gros handicap, une distance de 1 300 kilomètres. Nous voulons des contacts plus denses. »*

Ce qui vient de se passer augure bien de l'avenir. La délégation a rencontré quatre commissaires (MM. Natali, Pisani, Giolitti et Dalsager) et des hauts fonctionnaires chargés des dossiers de l'élargissement. Ses membres ont mieux compris les mécanismes d'une négociation dont ils ne savaient pas exactement, de leur propre aveu, si elle avait effectivement commencé. *« Nous avons été enchantés de découvrir ces mécanismes »*, observe M. Capdeville, à qui il n'a pas échappé que sa région *« peut-être par notre faute* [reconnaît-il], *n'a reçu au cours des cinq années passées que 6,67 % des crédits du Fonds européen de développement régional. »*

Le conseil régional se promet de ne plus être négligeant. *« Je vais créer une cellule administrative légère pour suivre les problèmes européens »*, dit M. Capdeville.

Qu'en est-il des tout récents aménagements apportés à la réglementation des fruits et légumes ? *« C'est un pas en avant. Il faut aller plus loin. »* M. Capdeville n'aime pas trop s'aventurer sur le terrain technique. Mais il a une certitude : le rééquilibrage de la politique agricole commune au profit du sud de la France est loin d'être achevé.

PHILIPPE LEMAITRE.

AFFAIRES

EN 1984

Le Japon pourra vendre plus de magnétoscopes à la C.E.E.

Le Japon et la Communauté européenne ont conclu vendredi 18 novembre, un nouvel accord de limitation pour les ventes de magnétoscopes japonais aux dix pays de la Communauté.

En février 1983, les deux partenaires avaient signé un accord triennal aux termes duquel le Japon s'engageaient à réduire l'exportation d'une large variété de produits et à respecter certains prix minimaux.

Pour 1983, le quota de magnétoscopes avait été fixé à 4,55 millions d'unités dont 3,95 millions pour les produits finis et 600 000 pour les matériels semi-finis assemblés ensuite en Europe.

Après trois jours d'entretiens à Tokyo, M. Davignon, vice-président de la Commission des Communautés et le ministre japonais du commerce international et de l'industrie, M. Sosuke Uno, sont tombés d'accord pour limiter le montant global des importations par la C.E.E. de magnétoscopes japonais 5,05 millions d'unités, dont 3,95 millions pour les produits finis soit le même chiffre que pour 1983. En revanche, le plafond pour les matériels semi-finis (incorporant ensuite environ 25 % de valeur ajoutée européenne) est porté de 600 000 à 1,1 million d'unités. Les deux parties ont estimé la demande totale du marché européen des magnétoscopes à 6,35 millions d'unités pour 1984.

Les accords sur les prix planchers ont été reconduits, de même que le Japon continuera à « modérer » ses exportations d'automobiles, de téléviseurs et de tubes de télévision couleur à destination de l'Europe.

Sidérurgie

KLOECKNER ET ARBED FUSIONNENT DEUX DE LEURS FILIALES

La société Eschweiler Bergwerks-Verein (E.B.V.), filiale du groupe luxembourgeois Arbed, et Maxhuette, filiale de l'Allemand Kloeckner vont fusionner. Cette opération devrait se dérouler par l'entrée d'E.B.V. à hauteur de 15 % dans le capital de Maxhuette, qui sera porté de 163 à 193 millions de deutschemarks (590 millions de francs). La fusion doit être soumise aux autorisations de l'Office allemand des cartels et de la Commission européenne.

Kloeckner devrait récupérer les quotas de production d'E.B.V. (environ 4 000 tonnes d'acier par mois) pour son usine de Brême. Franc-tireur de la profession, le groupe allemand a toujours contesté les quotas que lui ont attribués les autorités européennes et s'est vu infliger de lourdes amendes pour les avoir dépassés (d'environ 70 000 tonnes par mois). Selon Kloeckner, Bruxelles lui aurait récemment donné 30 000 à 35 000 tonnes de bonus pour le ramener dans le rang et mettre un terme à une querelle qui trouble tous les sidérurgistes européens, en particulier les Allemands. Il lui resterait 35 000 autres tonnes à trouver. D'autres coopérations sont envisagées avec Arbed.

LA FIRME AMÉRICAINE A.T.T. CONSTRUIRA LE PREMIER CABLE TRANSATLANTIQUE EN FIBRE OPTIQUE

Le prochain cable de télécommunications transatlantiques utilisera la fibre optique. Les sept précédents étaient en cuivre. Baptisé TAT-8, il entrera en service en 1988 et « touchera terre » aux Etats-Unis à Tuckerton (New-Jersey) et en Europe à Widemouth-Bay (Angleterre) et à Penmarch (France).

Sa fabrication sera assurée en majeure partie par la firme américaine A.T.T.. Aux côtés d'A.T.T. qui hérite de 250 millions de dollars du contrat global de 335 millions de dollars (2,7 milliards de francs), la firme britannique Standard Telephone and Cables reçoit 52 millions de dollars et Submarcom, filiale du groupe français C.G.E., 33 millions de dollars.

Nominations

● **M. JEAN MOULEYRE**, directeur commercial de Data General-France, a été nommé à la direction générale de l'entreprise, un poste qui vient d'être créé. Agé de quarante-trois ans, M. Mouleyre a exercé ses activités pendant une quinzaine d'années chez Burroughs-France avant de rejoindre la société Data General-France en 1978, où il occupait le poste de directeur commercial.

● **M. HUBERT MARTIN**, directeur-général de Prétabail-Sicomi et d'Unifolem, a été porté à la présidence de l'Office de coordination bancaire et financière, où il succède à M. François Mialaret, l'ancien président de la Banque industrielle et mobilière privée (BIMP), qui a été nommé à la présidence d'honneur de cet organisme, lequel a remplacé en juin 1982, l'Office de coordination des banques privées, animé à l'époque par l'ancien président de la banque Hervet, M. Georges Hervet.

● **M. YVES LAULAN**, directeur des études à la Société générale, quitte cet établissement pour prendre la direction du Crédit municipal de Paris.

Agé de quarante-neuf ans, docteur ès sciences économiques, M. Laulan a exercé diverses fonctions au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale de 1961 à 1964, puis à la Caisse centrale de coopération économique avant d'être chargé de mission auprès de M. Michel Debré de 1966 à 1968. Conseiller technique au cabinet du secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, il prenait en 1969 la présidence du comité économique de l'OTAN avant d'entrer à la Société générale en 1974.

● **M. PHILIPPE DELOFFRE** (soixante-trois ans), président-directeur général des fromageries Bel, a été appelé à la présidence de la commission « industrie- services-commerce- consommation » du Conseil national du patronat français (C.N.P.F.). Il remplace M. Jean Levy (cinquante et un ans) du groupe L'Oréal, qui vient de prendre de nouvelles responsabilités professionnelles aux États-Unis.

● **M. MARC PASTURE** a été nommé président de Pirelli-France. Il remplacera à ce poste M. Fabio Vezzi.

● **M. PIERRE DAUZIER** vient d'être nommé président du directoire de Havas-Tourisme, filiale du groupe Havas. M. Pierre Dauzier est aussi directeur général de l'agence

● **Boycottage iranien contre des produits étrangers.** — Les travailleurs immigrés iraniens du Golfe ne pourront désormais importer que certains produits en Iran, mais à la condition qu'il ne soient pas d'origine française, israélienne, américaine ou sud-africaine, a fait savoir le ministère iranien du commerce, cité le 17 novembre par le quotidien du soir *Kayhan*. Ces travailleurs ne pourront importer que les biens suivants : machines de travaux publics notamment de marque Komatsu (Japon) et Volvo (Suède) ; machines agricoles neuves ; tracteurs neufs notamment Volvo et Fiat ; moteurs Diesel neufs pour barques ; camions notamment Mercedes-Benz et Volvo. En outre, *« sur l'emballage des marchandises, sur les marchandises elles-mêmes et sur les papiers et documents les accompagnant, il ne devra pas être mentionné de mots ou signes contre l'ordre public, l'honneur national, la vertu publique et la religion officielle du pays »*, a ajouté le ministère. — (*A.F.P.*)

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

SAINT-GOBAIN

PREMIER SEMESTRE 1983
AUGMENTATION DES RÉSULTATS GLOBAUX
Résultat net industriel : 230 millions de francs

Le cercle de consolidation du groupe a été peu modifié depuis le premier semestre 1982 : deux sociétés, Entreprises Saunier Duval et Établissements Dodin, ont été consolidées par intégration dans la branche « entreprises ».

Les ventes du groupe ont atteint 27 805 millions de francs, en progression de 14 % et, à structure comparable, de 10 %. Elles se répartissent à raison de 53 % pour la France, 16 % pour la R.F.A., 14 % pour les U.S.A., 17 % pour les autres pays.

Les exportations à partir de la France sont de 4 487 millions de francs, en progression de 11 %. Elles représentent 31 % des ventes françaises. Le résultat brut d'exploitation est de 3 138 millions de francs (+ 13 %). *Le résultat d'exploitation*, 671 millions de francs, *a doublé par rapport à celui du premier semestre 1982.*

Le mode de calcul du résultat net industriel, c'est-à-dire avant éléments exceptionnels, a été modifié, avec le concours des auditeurs français et internationaux du groupe, pour tenir compte de l'évolution des pratiques comptables internationales qui tendent à éliminer du compte de résultats l'effet des variations monétaires ne correspondant pas à la réalité économique.

De ce fait, pour 1983 et pour les années à venir, les différences de conversion se produisant dans les pays à forte inflation (Brésil, Argentine, Mexique), sont incluses dans les réserves, les immobilisations ayant été préalablement réévaluées. Les porteurs de titres participatifs seront naturellement appelés à approuver la prise en compte de cette modification pour la rémunération de leurs titres.

Le résultat net industriel s'élève en définitive, pour le premier semestre 1983, à *230 millions de francs.* Au premier semestre 1982, il était de 112 millions de francs avec l'ancien mode de calcul, et de 138 millions de francs avec le nouveau.

Le groupe a aussi, comme il l'avait déjà annoncé, enregistré au premier semestre 1983 le solde (– 155 MF) des opérations liées à sa sortie de l'informatique, dont l'essentiel avait été comptabilisé en 1982. En conséquence, le résultat net, après éléments exceptionnels, est de 74 millions de francs, contre une perte de 673 millions de francs à fin juin 1982.

L'autofinancement du groupe (cash-flow) est de 1 489 millions de francs contre 1 141 millions de francs au premier semestre 1982 (+ 30 %).

Les investissements industriels du groupe ont été de 1 230 millions de francs contre 1 562 millions de francs au premier semestre 1982, où ils étaient exceptionnellement élevés du fait de l'achèvement d'un float au Brésil. En 1983, au contraire, les investissements seront plus importants au second semestre qu'au premier.

Les investissements en titres ont été de 232 millions de francs contre 91 millions de francs au premier semestre 1982. Ils seront fortement accrus au second semestre par la suite de participation dans la Compagnie Générale des Eaux.

Les frais financiers nets du groupe ont été de 961 millions de francs contre 838 millions de francs.

Les dépenses de recherche, de l'ordre de 457 millions de francs, continuent à progresser. La balance des brevets est largement positive.

⁂

L'examen de l'activité du groupe par zone géographique montre la détérioration de la situation du groupe en France, des améliorations en R.F.A. et aux U.S.A., enfin le maintien de situations difficiles en Italie et en Belgique, satisfaisantes en Espagne et au Brésil.

En France, si les ventes progressent encore à structure comparable, la dégradation des résultats est sensible. L'autofinancement, 270 millions de francs, diminue de 15 % et n'assure plus que la moitié des investissements industriels : 536 millions de francs (+ 6 %).

Au total, l'activité du groupe en France au premier semestre se solde par une perte d'exploitation de 54 millions de francs et une perte nette, avant éléments exceptionnels, de 110 millions de francs.

L'examen *par métier* montre, lui aussi, des situations fortement contrastées :

- La branche *Vitrage* bénéficie d'un bon niveau d'activité en Europe. Un important plan d'investissements, à l'échelon européen, est en cours de réalisation pour améliorer la productivité. De nouveaux produits sont lancés, destinés à améliorer l'effet protecteur du vitrage.
- La situation de l'*Isolation*, déjà éprouvée en 1982 par une forte baisse, à la fois de la demande et des prix, reste mauvaise en exploitation, principalement en France, où des pertes très importantes ont été enregistrées. Des mesures d'adaptation sont en cours. Aux U.S.A., la reprise est sensible et l'activité bénéficiaire.
- L'activité *Canalisation* se ressent, à la fois d'une diminution des commandes en France, et de la fin d'un grand chantier au Moyen-Orient, mais ses perspectives restent à moyen terme satisfaisantes. Par contre, de nombreux secteurs de la branche Mécanique sont dans une situation très difficile.
- La branche *Entreprises*, dans un environnement médiocre, maintient, au total, des résultats positifs.
- La branche *Conditionnement* (bouteilles, flacons et pots), stimulée par l'importance des récoltes de vin et de champagne en France, a une forte activité et de bons résultats.
- Les tendances des autres branches du groupe sont inchangées par rapport à l'an dernier. Dans les sociétés touchées par les difficultés de certaines industries, des actions sont en cours pour leur permettre de retrouver un niveau d'équilibre. Elles devraient porter leurs fruits à moyen terme. Elles s'accompagnent pour le personnel concerné d'importantes mesures de reconversion.

⁂

Pour les neuf premiers mois, les ventes consolidées s'élèvent à 41 644 millions de francs contre 36 146 millions de francs pour les neuf premiers mois de 1982 (+ 15 %). A structure comparable, la progression est de 13 %. En France, cette progression est de 8 %.

Pour l'ensemble de l'année 1983, compte tenu des résultats acquis au premier semestre, des perspectives pour le second semestre, de l'impact de la prise de participation dans la Compagnie Générale des Eaux, il est possible de prévoir un *résultat net industriel* (celui pris en compte pour le calcul de la rémunération des titres participatifs), *supérieur au résultat publié l'an dernier* (257 millions de francs).

PAPETERIES DE GASCOGNE

Les Papeteries de Gascogne annoncent les résultats suivants pour les six premiers mois de l'exercice 1983 :

- Vente de papier : 61.200 T (+ 8,13 % sur 82)
- Vente de sacs : 14.000 T (+ 10 %)

- Le C.A. H.T. de la Société est de : 335.251.000 F (+ 13,48 %).
- *La M.B.A. est de : 17.522.000 F.*
- Le résultat d'exploitation est de : 5.221.817 F.

Ces chiffres, comparés à ceux de 1982, montrent une légère amélioration surtout due à l'exportation. Le marché français demeure caractérisé par une demande faible. Les niveaux de prix sont peu satisfaisants, et empêchent de compenser normalement la continuelle augmentation des charges.

Contrairement à ce qui s'était passé les deux dernières années, les résultats des filiales ne posent plus de problème.

Crédit du Nord

LE CRÉDIT DU NORD EN INDE

Le Crédit du Nord a signé, le 10 novembre 1983, à *Bombay*, un protocole de crédits fournisseurs à moyen terme de FF 100 millions avec l'Exim Bank of India. Ce protocole est destiné à promouvoir la technologie et les biens d'équipement français auprès des sociétés indiennes pour utilisation sur place ou sur des chantiers extérieurs.

Cet accord a été réalisé avec l'assistance de l'agent du Crédit du Nord en Inde, la société Twentieth Century Finance.

CIT ALCATEL

Le chiffre d'affaires hors taxes de la société, pour les neuf premiers mois de 1983, s'est élevé à 3 864 millions de francs contre 4 076 millions de francs pour la période correspondante de 1982.

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe Cit Alcatel s'établit à fin septembre 1983 à 8 955 millions de francs contre 8 392 millions de francs à fin septembre 1982.

Ces montants ne sont cependant pas comparables en raison des modifications de structure intervenues au cours de l'exercice précédent.

Pour l'ensemble de l'exercice, la progression, à structure comparable du chiffre d'affaires consolidé devrait être supérieure à 10 %.

SINTRA ALCATEL

Le chiffre d'affaires hors taxes de la société, pour les neuf premiers mois de 1983, s'élève à 756 millions de francs, en progression de 35,57 % par rapport à la même période de l'année 1982.

Compte tenu de la cadence des facturations au cours de l'exercice, ce taux de progression n'est pas représentatif de l'augmentation du chiffre d'affaires attendue sur l'ensemble de l'année.

VOYAGE AU JAPON DE M. THOMAS, PRÉSIDENT DE LA BANQUE NATIONALE DE PARIS

M. René Thomas, président, accompagné de MM. Prache et Sautter, respectivement directeurs des affaires financières internationales et du département Asie-Océanie, s'est rendu à Tokyo et à Osaka à l'occasion du dixième anniversaire de la succursale de la B.N.P. C'était le premier voyage officiel au Japon de M. Thomas en sa qualité de président de la B.N.P.

Au cours de ce voyage d'une semaine, M. Thomas a été reçu par M. Tomitsu Ohba, vice-ministre des finances pour les questions internationales, par le gouverneur de la Banque du Japon, M. Haruo Mayekawa, et par les présidents de nombreuses grandes affaires japonaises, banques et maisons de titres.

Ces différents entretiens ont été l'occasion d'échanges de vues portant sur la situation de la France et du Japon, l'endettement des pays en voie de développement et les rapports entre grands pays industriels.

M. Thomas a insisté auprès de ses interlocuteurs sur la nécessité de renforcer la coopération industrielle et technologique franco-japonaise afin, notamment, de réduire les tensions nées du déséquilibre des échanges commerciaux entre les deux pays.

bail investissement

Le conseil d'administration de Bail Investissement, réuni le 15 novembre 1983, sous la présidence de M. Maurice Gontier, a examiné l'activité de la société et les résultats de l'exercice en cours.

Les *opérations* nouvelles engagées pendant les neuf premiers mois de l'année ont atteint 227 000 000 F, marquant une nette augmentation par rapport au montant enregistré sur la même période de l'année précédente.

Bail Investissement connaît au cours de ce quatrième trimestre une activité soutenue, si bien que les engagements de l'année 1983 devraient dépasser sensiblement les prévisions.

Pour accompagner ce développement, Bail Investissement a renforcé ses ressources permanentes en émettant notamment un emprunt obligataire de 125 000 000 F, au mois d'août dernier.

Au 30 septembre 1983, les recettes locatives atteignent 373 000 000 F, comparables aux 322 000 000 F, obtenus à même date l'année précédente.

Malgré l'accroissement des diverse charges, le résultat de l'année s'annonce satisfaisant et devrait permettre à Bail Investissement de poursuivre sa politique d'augmentation régulière du dividende.

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ

Le chiffre d'affaires du groupe de la Compagnie Générale d'Electricité (sociétés contrôlées et affiliées) s'est élevé pour les neuf premiers mois de l'exercice 1983 à 48 093 millions de francs hors taxes en augmentation de 15,8 % par rapport à celui de la période correspondante de 1982.

Cette augmentation résulte pour partie, de la prise en compte postérieure au 30 septembre 1982 des chiffres d'affaires de Kabelmetal Electro et de la Compagnie électro-mécanique.

La répartition par secteur d'activité du chiffre d'affaires total du groupe est la suivante :

en millions de francs	9 premiers mois 1982	9 premiers mois 1983
Electromécanique et construction navale	8 563	11 064
Entreprise électrique	3 632	3 809
Entreprise et ingénierie	9 673	10 711
Télécommunications et informatique	8 270	8 838
Câbles	2 947	4 632
Accumulateurs et piles	2 404	2 712
Matériaux	984	806
Grand public	696	719
Autres secteurs	4 374	4 802
TOTAL	41 543	48 093

SLIMINCO
SOCIÉTÉ LYONNAISE IMMOBILIÈRE POUR L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE

A compter du 23 novembre 1983, *Sliminco*, Sicomi créée en 1968 à l'initiative du Crédit lyonnais, verra l'ensemble de ses titres admis sur le marché à règlement mensuel (avis de la Chambre syndicale des agents de change nº 83-503, en date du 13 mai 1983). Les actions Sliminco seront cotées à la corbeille par quotités de 10 et multiples de 10.

Au niveau du volume de ses transactions, Sliminco s'est située, en 1982, aux tous premiers rangs des valeurs cotées au marché du comptant, soit, en moyenne, environ 20 000 titres échangés mensuellement, tandis que la moyenne des transactions mensuelles s'établissait à environ 15 000 titres pour les neuf premiers mois de 1983. C'est ainsi que plus de 10 % du capital a circulé en 1982, et 5,6 % pour les trois premiers trimestres de 1983. Rappelons, qu'actuellement la répartition du capital entre les principaux actionnaires connus est la suivante :

- Groupe Crédit lyonnais .... 6,85 %
- Groupe U.A.P. .... 5,47 %
- Caisse centrale des mutuelles agricoles .... 5,37 %
- Groupe des A.G.F. .... 3,80 %
- S.A.M.D.A. .... 2,93 %
- Mutuelle générale française accidents .... 2,77 %
- Société foncière lyonnaise .... 2,22 %

En 1982, les engagements bruts de l'exercice se sont élevés à 128,17 MF hors taxes et ceux de 1983 devraient être de l'ordre de 200 MF.

Résultats comparés des cinq derniers exercices (en millions de francs)	1978	1979	1980	1981	1982
• Chiffre d'affaires (H.T.)	154,8	170,7	192,8	226,9	254,1
• Bénéfices distribués	52,9	58,5	64,1	72,6	83
• Dividende net par action en francs	23,50	26	28,5	32,25	36,9





MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

17 novembre

Baisse de l'or

L'événement jeudi à la Bourse de Paris a été créé par la baisse de l'or. Sur les indications de Londres où l'once de métal précieux était tombée, à midi, à 376,50 dollars (– 1,4 %), à cause, disait-on, de ventes faites par l'U.R.S.S., le lingot, du palier de 100 000 F, est revenu à 98 900 F (– 1 100 F), après avoir initialement coté 98 600 F. Paris, pour tout dire, s'est borné à ajuster le tir en fonction de données extérieures. De fait, le volume des transactions a peu varié d'un jour à l'autre, se contractant même légèrement : 14,45 millions de francs contre 15,04 millions de francs. Quant au napoléon, il s'est un peu effrité : 650 F contre 651 F.

Baisse de l'or, baisse du dollar (voir d'autre part), le marché a observé les deux phénomènes, liés affirmait-on aussi, le bruit ayant circulé que Moscou achetait des billets verts.

Mais l'impact fut à peu près nul. D'abord en baisse, les valeurs françaises ont, par la suite, regagné un peu de terrain perdu au départ et l'indicateur instantané s'établissait finalement à 0,2 %, en dessous de son niveau de la veille après avoir un moment fléchi de 0,9 %.

La Bourse aurait-elle été déçue du faible score de Wall Street la veille ? Non, tout simplement un certain nombre d'opérateurs allègent actuellement certaines de leurs positions avant de repartir à la chasse aux affaires.

Bien orientée depuis le début de la semaine, Manurhin gagne encore 5,4 % tandis que Générale des eaux, vivement intéressé par le développement de « Canal Plus », met 3 % à son actif. Vive hausse d'Hachette (+ 6,5 %). Viniprix et Bongrain progressent de 3 % à 4 %).

Parmi les plus vifs replis figurent G.T.M., Eurafrance, Creusot-Loire, Presses de la Cité, Intertechnique (– 3 % à – 5 %».

Dollar-titre : 10,67/72 F.

NEW-YORK

Nouvelle avance

Une fois encore, la tendance est restée bien orientée jeudi à Wall Street. Les cours ont, en assez grand nombre, continué de progresser et, à la clôture, l'indice des industrielles s'inscrivait à 1 254,67 (+ 3,35 points), soit à son niveau le plus élevé depuis un mois. En cours de séance, *il avait même atteint* la cote 1 262,09, mais des ventes bénéficiaires l'empêchèrent de se maintenir à ce palier. Le bilan de la séance a encore été satisfaisant. Sur 1 960 valeurs traitées, 864 ont monté, 685 ont baissé et 411 n'ont pas varié.

L'encouragement est encore venu du front de l'économie. Cette fois, les opérateurs ont surtout retenu, des informations qui leur sont parvenues, que l'expansion se ralentissait un peu, et qu'ainsi le risque inflationniste diminuait. Du même coup, leurs craintes d'un renchérissement des taux d'intérêt lié à l'effet de surchauffe se sont atténuées. « *L'environnement actuel est de nature à fortifier le marché* », faisait remarquer un spécialiste. « *Seul facteur décevant : les taux n'ont pas baissé comme nous l'espérions.* »

L'activité a porté sur 80,74 millions de titres contre 83,4 millions la veille.

VALEURS	Cours du 16 nov.	Cours du 17 nov.
Alcoa	43 3/4	43 1/8
A.T.T.	63 1/8	63 1/8
Boeing	40 1/2	40 3/4
Chase Manhattan Bank	46	45 1/2
Du Pont de Nemours	63 1/4	63 1/4
Eastman Kodak	72 1/2	72 1/2
Exxon	37 1/8	37 3/4
Ford	64 3/8	65 1/8
General Electric	54 7/8	55
General Foods	49 3/4	50
General Motors	76 7/8	76 1/8
Goodyear	32 5/8	32 1/4
I.B.M.	124 3/8	123 1/4
I.T.T.	42 5/8	43
Mobil Oil	29 1/8	29 1/8
Pfizer	38 7/8	39 5/8
Schlumberger	50 7/8	50 1/2
Texaco	35 3/8	36 1/2
U.A.L. Inc.	33	33 1/2
Union Carbide	66	66 1/4
U.S. Steel	27 3/4	28 1/4
Westinghouse	49 1/4	51
Xerox Corp.	46 1/2	47

LA VIE DES SOCIÉTÉS

HAUSSE SPECTACULAIRE DES BÉNÉFICES DE HOECHST, *NUMÉRO UN MONDIAL DE LA* CHIMIE. – 242 % : c'est le taux dont le niveau de profits (516 millions de deutschemarks) du groupe allemand Hoechst, numéro un mondial de la chimie, s'est rehaussé pour le troisième trimestre par rapport à celui atteint l'an dernier à pareille époque. Bien qu'il s'agisse résultat avant impôts, la hausse n'en est pas moins spectaculaire, la plus forte, en tout cas, de toutes celles annoncées jusqu'ici par les grandes firmes chimiques multinationales.

En 1982, au plus dur de la crise, la marge bénéficiaire de Hoechst avait, il est vrai, terriblement fondu.

Pour les neuf premiers mois, la progression est moins impressionnante, mais elle est quand même très forte : + 86,1 %, avec un bénéfice de 1,32 milliard de deutschemarks. Phénomène assez remarquable : elle a *été* obtenue avec un chiffre d'affaires de 27,36 milliards de deutschemarks, accru seulement de 4,3 %.

Ces chiffres témoignent de la vigueur de la reprise dont l'industrie chimique a bénéficié cette année, mais, précise-t-on à Francfort, au siège de l'entreprise, surtout aux Etats-Unis, certains pays d'Europe occidentale et en Asie.

En R.F.A., la maison mère Hoechst AG claire de Hoechst avait, il est vrai, terriblement fondu. dégager un résultat accru de 38 % à 659 millions de deutschemarks.

PHILIPS. – Le bénéfice net du groupe néerlandais Philips a augmenté de 29 % au troisième trimestre 1983 par rapport à la *même période de 1982*, passant de 80 millions à 103 millions de florins. Le chiffre d'affaires du groupe a progressé de 11 % par rapport au précédent exercice, atteignant 11,2 milliards de florins contre 10 milliards pour la période juillet-septembre 1982.

Pour la période janvier-septembre 1983, le bénéfice net s'est élevé à 362 millions de florins, contre 330 millions pour la période correspondante de 1982. Le chiffre d'affaires est passé de 30,5 milliards de florins pour les neuf premiers mois de 1982 à 31,9 milliards pour la même période en 1983. Le résultat d'exploitation s'élève à 1,75 milliard de florins, contre 1,64 milliard de janvier à septembre 1982.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1982)

	16 nov.	17 nov.
Valeurs françaises	147,5	148,5
Valeurs étrangères	146,9	146,1

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 31 déc. 1982)

	16 nov.	17 nov.
Indice général	143,8	144,3

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 18 nov. .... 12 3/8 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	17 nov.	18 nov.
1 dollar (en yens)	235,35	235,75

BOURSE DE PARIS — Comptant — 17 NOVEMBRE

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

SECOND MARCHÉ

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

SICAV 17/11

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net	VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé ; ♦ : prix précédent.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –	Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1910	4,5 % 1973	1906	1877	1877	– 1 52	740	Euromarché	760	765	765	+ 0 66
3010	C.N.E. 3 %	3072	3080	3080	+ 0 26	565	Europe nº 1	633	620	618	– 2 36
176	Accor	191	194 80	195 50	+ 2 35	750	Facom	748	749	749	+ 0 13
830	Agence Havas	850	852	852	+ 0 23	725	Fichet-bauche	710	710	710	....
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –	Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
580	Gén. Electr.	586	590	585	– 0 17	1540	Siemens A.G.	1555	1548	1548	– 0 38
800	Gen. Motors	808	810	808	....	162	Sony	153 40	152	150 90	– 1 62
78	Goldfields	78 80	77	77 50	– 1 64	210	T.D.K.	210 50	212	211 80	+ 0 61
200	Harmony	195 20	186 20	186 20	– 4 61	850	Unilever	819	830	830	+ 1 34
39	Hitachi	38 75	38 90	38 90	+ 0 38	685	Unit. Techn.	706	706	706	....
595	Hoechst Akt.	710	722	718	+ 1 12	1060	Vaal Reefs	1065	1035	1031	– 3 19
86	Imp. Chemical	92 50	93 70	93 70	+ 1 29	505	West Deep	498	483	446	– 10 44
160	Inco. Limited	141	141	141	....	480	West Hold.	458	444 50	446	– 2 62
1370	IBM	1338	1320	1325	– 0 97	500	Xerox Corp.	486	493 10	491	+ 1 02
74	Ito-Yokado	74 90	74 80	74 80	– 0 13	2 45	Zambia Corp.	2 29	2 26	2 29	....
440	ITT	461 50	461	461	– 0 10						

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 17/11	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	8 137	8 182	7 930	8 330
Allemagne (100 DM)	304 240	304 250	292	312
Belgique (100 F)	14 977	14 970	14 300	15 400
Pays-Bas (100 fl.)	271 800	271 590	258	278
Danemark (100 krd)	84 530	84 450	79	87
Norvège (100 k)	109 400	109 530	105	112
Grande-Bretagne (£ 1)	12 092	12 117	11 650	12 450
Grèce (100 drachmes)	8 480	8 480	7 250	9 500
Italie (1 000 lires)	5 029	5 023	4 600	5 200
Suisse (100 fr.)	377 220	376 520	366	387
Suède (100 krs)	103 130	103 360	99	108
Autriche (100 sch)	43 250	43 236	42 100	44 100
Espagne (100 pes.)	5 281	5 280	4 850	5 450
Portugal (100 esc.)	6 396	6 396	5 100	6 400
Canada ($ can. 1)	6 582	6 615	6 420	6 780
Japon (100 yens)	3 471	3 476	3 340	3 500

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 17/11
Or fin (kilo en barre)	100050	99300
Or fin (en lingot)	100000	98900
Pièce française (20 fr)	651	650
Pièce française (10 fr)	378	390
Pièce suisse (20 fr)	652	630
Pièce latine (20 fr)	623	628
Souverain	765	758
Pièce de 20 dollars	3950	3860
Pièce de 10 dollars	1750	1720
Pièce de 5 dollars	1100	1075
Pièce de 50 pesos	4065	4000
Pièce de 10 florins	650	646

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

SIDÉRURGIE

De nouvelles réductions de capacités de production seront nécessaires

Bruxelles (Communautés européennes). – La situation de la sidérurgie européenne est extrêmement critique. Des réductions de capacité, c'est-à-dire en clair des fermetures d'usines allant au-delà de ce qui a été décidé par la Commission en juin dernier semblent inéluctable. Les pouvoirs publics nationaux, la commission, les professionnels sont parfaitement conscients du problème, mais n'osent pas le traiter. On les comprend : les travailleurs se rebiffent aujourd'hui contre la mise en œuvre du premier programme de restructuration, et l'on est en droit de redouter leurs réactions lorsqu'ils apprendront qu'une deuxième étape est nécessaire.

Un désordre quasi-absolu règne sur le marché. Les prix des produits plats ont tellement dégringolé au cours du deuxième semestre 1983 que la Commission européenne vient d'être obligée de décider l'application de prix minima. Cette situation catastrophique reflète les difficultés des entreprises qui continuent toutes, ou presque, à perdre de l'argent. En France, le déficit d'Usinor et de Sacilor se situera entre 8 et 10 milliards de francs en 1983 et promet d'être du même ordre en 1984. C'est le budget de l'Etat qui devra le combler. La situation est tout aussi alarmante dans les autres Etats membres. Les très mauvais résultats d'exploitation que connaissent ainsi les entreprises rendent inaccessibles les objectifs qui sont définis dans le « *codes des aides* » adopté par les Dix en juin 1981 : suppression des aides publiques en fonctionnement à compter du 31 décembre 1984 ; suppression de toute aide à partir du 31 décembre 1985. Le problème de la révision de ce code est posé. On peut se demander comment vont réagir certains gouvernements membres à ce constat et en particulier celui de la R.F.A. Les autorités de Bonn demandent que le dossier soit abordé lors du Conseil européen d'Athènes des 4, 5 et 6 décembre. Les dangers d'éclatement de la CECA, prélude à une dislocation de l'ensemble de la Communauté, ne sont pas négligeables.

La Commission européenne est en train de réviser à la baisse ses « *objectifs en acier* » c'est-à-dire ses estimations sur la demande interne et externe de la Communauté. Au cours des années à venir, les besoins de produits sidérurgiques diminueront, telle est la sombre réalité. Les capacités de production demeurent trop élevées, ce qui pèse sur la bonne marche des entreprises.

En novembre 1982, à Elseneur au Danemark, les ministres de l'industrie des Dix avaient fixé à 30-35 millions de tonnes les réductions de capacité nécessaires pour rétablir un équilibre à peu près convenable entre l'offre et la demande. Ensuite, lorsqu'il a fallu passer aux actes, les gouvernements se sont montrés beaucoup plus réticents. A l'issue de tractations difficiles la Commission, prenant ses responsabilités, a décidé à la fin du mois de juin dernier de demander aux Etats membres des réductions de capacité importantes, soit un total de 26,7 millions de tonnes. Les gouvernements membres ont jusqu'au 31 janvier pour indiquer comment ils procéderont pour atteindre les objectifs qui leur ont été ainsi assignés, mais aussi pour démontrer la capacité de leurs

De notre correspondant

entreprises, une fois ce programme de restructuration accompli. Ce n'est que si ces deux conditions sont remplies (réduction de capacité et restauration vraisemblable de la rentabilité) que la commission pourra donner son feu vert au programme d'aide publique.

Ajustements

Sur le plan des capacités, s'agissant de l'exécution des décisions de juin, seule l'Italie pose un très grave problème. La Commission lui a demandé de réduire ses capacités de production de 5,8 millions de tonnes, dont 1 million de tonnes dans la sidérurgie privée. Elle n'en est aujourd'hui qu'à environ 3 millions de tonnes. M. Prodi, le président de l'IRI, le holding d'Etat italien, a fait récemment des déclarations courageuses admettant que la meilleure solution industrielle supposerait probablement la fermeture de deux sur quatre des trains à larges bandes que possède l'Italie, à savoir ceux de Bagnoli près de Naples et de Cornigliano, près de Gênes, et que la situation politique et sociale ne permettrait la fermeture que d'un seul train à larges bandes. Le problème de la fermeture du train de Cornigliano reste posé. Il est socialement explosif et la situation pour l'instant est bloquée. Au Benelux les programmes de restructuration évoluent à peu de choses près dans le sens réclamé par la Commission, mais l'opération ne va pas sans graves remous : ce vendredi, les travailleurs de Cockerill-Sambre sont en grève pour protester contre la prochaine fermeture, à peu près acquise, du train très moderne de Valfil, fermeture qui ne constitue pourtant pas une surprise.

Les ajustements en R.F.A., en France et au Royaume-Uni : les programmes établis par les gouvernements prévoient, dans leur dernière version, des réductions inférieures dans chacun de ces pays de 500 000 à 700 000 tonnes, par rapport à ce que demande la Commission. Les ajustements quantitatifs devraient pouvoir être trouvés d'ici, la fin janvier, moyennant cependant d'évidentes difficultés. Ainsi, en France, serait-il raisonnable, ou tout simplement possible, si Sacilor persiste à vouloir construire le train universel de Gandrange, de maintenir en service les trains à profilés lourds de Valenciennes et de Longwy ? Au total, cependant, M. Davignon, le commissaire chargé de la politique industrielle, ne désespère pas de trouver d'ici à janvier, en compagnie des gouvernements membres, les ajustements nécessaires.

Mais là n'est pas le véritable problème. La préoccupation majeure vient du fait que, même dans l'hypothèse où un pays membre parviendrait à établir des programmes de réductions de capacité exactement conformes à ce qu'a demandé la Commission en juin, celle-ci, compte tenu de l'évolution récente, ne pourra pas, dans la plupart des cas, conclure un rétablissement vraisemblable de la rentabilité des entreprises d'ici à 1986. A cela deux raisons, toutes deux très lourdes de conséquences :

– Les réductions de capacité sont établies en produits laminés à chaud. Elles ne portent pas sur la phase liquide, c'est-à-dire sur la production d'acier proprement dit. Mais il est évident que si l'on fabrique moins de produits finis, on a besoin de moins d'acier et que la rationalisation implique donc la fermeture des aciéries excédentaires. Si ce n'est pas fait, les comptes des entreprises s'en trouveront lourdement grevés. Cela est notamment vrai dans le cas de la France : le retour à la rentabilité d'Usinor implique à échéance la fermeture des aciéries de Longwy et de Neuves-Maisons, près de Nancy ;

– Les réductions de capacité au niveau de 26,7 millions de tonnes se révèlent très insuffisantes pour ramener l'offre à un niveau raisonnable par rapport à la demande. Cet excès pèse très lourdement sur la rentabilité des entreprises. Seules des réductions supplémentaires importantes permettraient de l'atteindre. Il semble à peu près acquis que cet effort dramatique supplémentaire devrait se situer autour de 10 millions de tonnes. Autrement dit que le haut de la fourchette décidée à Elseneur en novembre 1982, soit 35 millions de tonnes de réduction de capacité, constitue désormais un minimum.

PHILIPPE LEMAITRE.

LA NÉGOCIATION SUR LES EUROMISSILES

L'Union soviétique semble avancer de nouvelles propositions

déclare le chancelier Kohl

« *Il est vrai qu'à la dernière minute l'Union soviétique semble avancer de nouvelles propositions. (...) Il est vrai que l'U.R.S.S. est apparemment prête à abandonner un point important qu'elle qualifiait jusqu'ici d'essentiel, la prise en compte des armes françaises et britanniques.* » Par cette déclaration, faite jeudi 17 novembre au soir au cours d'un entretien à la deuxième chaîne de télévision ouest-allemande, le chancelier Kohl a confirmé les rumeurs répandues dans la journée par la presse allemande sur un éventuel changement de l'attitude soviétique à Genève. Au même moment, son porte-parole, M. Boenisch, indiquait devant la presse étrangère, à Bonn, que Moscou avait émis « *un grand signal, très encourageant* », selon lequel l'U.R.S.S. pourrait abandonner son exigence sur la prise en compte des forces française et britannique. Toutefois, avait-il précisé, il s'agissait d'un « *signal* », non d'une « *proposition* ».

On précise toutefois, à Bonn, selon des sources gouvernementales citées par l'A.F.P., que cette proposition soviétique, encore « *informelle* », maintient l'exigence d'un monopole de l'U.R.S.S. sur les fusées à portée intermédiaire, mais que le parc actuel de SS-20 dirigés contre l'Europe, au nombre de deux cent quarante-trois lanceurs actuellement, serait réduit, non plus à cent quarante comme l'avait indiqué M. Andropov, mais à cent vingt. A Washington, un haut fonctionnaire a confirmé cette indication, ajoutant toutefois que « *le déséquilibre que nous cherchons à corriger existerait toujours* », car « *ce serait l'option zéro pour nous et un demi pour eux. (...) Cela ne marche pas* », a conclu le responsable.

Le journal ouest-allemand *Frankfurter Allgemeine Zeitung* indique, ce vendredi, que ce « *mouvement* » dans la position soviétique serait apparu au cours d'une conversation que M. Kvitsinki, le négociateur de Moscou, a eue en marge des pourparlers officiels avec son homologue américain. M. Kvitsinski aurait accepté de parler des forces française et britannique « *sur un autre plan* », mais il n'en réclamerait pas moins, selon le journal, la renonciation des Etats-Unis à leurs projets de déploiement.

Pour sa part, la presse de Moscou maintient toutes les positions connues de la diplomatie soviétique dans cette affaire. Ainsi, la *Pravda*, dans un article publié ce vendredi 18 novembre, reproche à nouveau à la dernière proposition américaine de ne pas prendre en compte les forces française et britannique, que le quotidien du P.C. soviétique crédite de cent soixante-deux missiles et quatre cent vingt ogives (1). Comme Washington propose d'ajouter à cet arsenal quatre cent vingt charges américaines, « *les Etats-Unis veulent que le score soit de huit cent quarante à quatre cent vingt au profit de l'OTAN* ». De même le général Tchervov, un des porte-parole de l'état-major soviétique, a déclaré jeudi au cours d'une conférence de presse à La Haye, que Moscou propose de conserver en Europe « *un équivalent* » [de SS-20] *qui équilibrera les forces nucléaires britannique et française* ».

M. Zamiatine, chef du département d'information internationale du comité central, qui séjourne lui aussi aux Pays-Bas au sein d'une délégation du Soviet suprême, a déclaré, au cours de la même conférence de presse, que Moscou maintient sa participation aux négociations eurostratégiques malgré l'arrivée en Grande-Bretagne des premiers missiles de croisière, mais que ces pourparlers « *n'auraient plus aucun sens et seraient rompus après l'implantation des premiers Pershing-2 en Allemagne* ». Pour le moment, en tout cas, les deux délégations à Genève, qui ont eu une séance de plus de deux heures jeudi, sont convenues d'un nouveau rendez-vous pour le 23 novembre à Genève. Cette prochaine session devrait suivre de peu le vote attendu au Bundestag sur l'application de la décision de l'OTAN.

(1) Une partie des missiles britanniques sous-marins, les Polaris A-3, comportent trois ogives par lanceur, chacune ne pouvant être guidée de manière indépendante vers une cible distincte (le système est dit M.R.V., par rapport au M.I.R.V., qui comporte un guidage indépendant). Les négociateurs soviétiques et américains, au cours des pourparlers SALT, étaient convenus de ne compter que pour une charge ces engins M.R.V., dans la mesure où ils ne peuvent « traiter » en fait qu'un seul objectif. C'est pourquoi ce nouveau « comptage » de la force britannique par l'U.R.S.S. ne paraît pas justifié, aussi longtemps du moins que les deux puissances européennes n'auront pas procédé à l'introduction d'un authentique M.I.R.V., comme le prévoient leurs programmes de modernisation des années 80.

DOLLAR FERME

8,20 F

Sur des marchés des changes beaucoup plus calmes, où les achats soviétiques étaient nettement moins apparents, le dollar s'est montré ferme vendredi 18 novembre, consolidant sa forte poussée de la veille à 8,20 F contre 8,19 F sur la place de Paris et à 2,6970 DM contre 2,6920 DM sur celle de Francfort. Le mark à Paris est resté stable à 3,0420 F

● *Fusion Cofaz-Sopag.* – Une première étape va être franchie en vue de réunir ces deux groupes de production d'engrais, toujours contrôlés l'un à 66 % par Paribas et à 33 % par Total, l'autre par Rhône-Poulenc (66 %), comme la décision en avait été prise fin septembre (*le Monde* du 1er octobre).

A PARIS, A LYON ET A CHAUMONT

Perquisitions dans les bureaux de l'ancien groupe Union des diamantaires

M. Jean-Pierre Michau, juge d'instruction à Paris, a fait perquisitionner, le 17 novembre, à Paris, Lyon et Chaumont (Haute-Marne) divers locaux des dix sociétés appartenant à l'ancien groupe de l'Union de diamantaires (U.D.D.) mis en règlement judiciaire en juillet et dont les activités diamantaires ont été reprises depuis en location-gérance par une nouvelle société, U.D.D. – Diamantaires de France – American Company (*le Monde* du 21 octobre) grâce aux concours financiers apportés par un professionnel new-yorkais.

Ces perquisitions font suite à une information ouverte contre X..., le 5 octobre 1983, par le parquet de Paris pour banqueroute, escroquerie simple, escroquerie aggravée par appel public à l'épargne. Elles ont permis de saisir des documents dans les locaux des sociétés qui se trouvent actuellement en règlement judiciaire (1), et au domicile de plusieurs dirigeants parmi lesquels MM. Boyer et Likus, respectivement président et directeur général de l'ancienne société U.D.D.-D.D.F.

(1) Il s'agit de l'Union de diamantaires (U.D.D.) et Diamantaires de France (D.D.F.), de Co-diamant, de l'Office de développement de la forêt française, de l'Union immobilière intercontinentale, des sociétés Roland Diamantaires, D.P.P., Consortium des pierres précieuses et Média à Paris, D.S.B. à Lyon et Diamants pierre précieuses à Chaumont.

A nos abonnés

Les récentes grèves dans les centres de tri postaux ont fortement perturbé la distribution de notre quotidien. Nous le déplorons, et nous prions nos abonnés, privés d'un service auquel ils ont droit, d'accepter nos excuses.

Le courrier ayant subi les mêmes inconvénients, il est possible que certains de nos correspondants n'aient pas reçu leurs avis d'échéance ni, pour ceux dont l'abonnement n'est pas échu, notre proposition de réabonnement anticipé avant augmentation de tarifs au 1er janvier prochain.

Nous tenons à leur préciser qu'ils ont la possibilité de bénéficier du tarif actuellement en vigueur quelle que soit l'échéance de leur abonnement.

Le numéro du « Monde » daté 18 novembre 1983 a été tiré à 557 009 exemplaires

A B C D E F G